



Dans « aden » :
tout le cinéma
et une sélection
de sorties
Demandez notre supplément

Thierry Imbot ou le nouveau mystère de l'affaire Falcone

CONVOQUÉ pour témoigner sur le financement du RPF, Philippe de Villiers est entendu, mercredi 10 janvier, par les juges chargés de l'enquête sur le trafic d'armes vers l'Angola. Par ailleurs, les magistrats s'interrogent sur le rôle d'un ancien membre des services secrets, Thierry Imbot, auprès de Brencio, la société d'armement dirigée par Pierre Falcone, au cœur du dossier instruit par les juges Courroye et Prévost-Desprez. L'enquête a été établie, entre 1996 et 1999, Thierry Imbot a reçu 120 000 dollars de Brencio en tant que « consultant pour la Chine ». Quelques semaines après cette découverte, Thierry Imbot, fils d'un ancien patron de la DGSE, mourait en tombant de sa fenêtre à Paris. Les policiers ont conclu à un décès accidentel. Les magistrats se sont fait communiquer cette enquête.

Lire page 10

L'Allemagne et la vache folle

LA CRISE de la vache folle, qui secoue l'Allemagne depuis six semaines, a fait tomber, mardi 9 janvier, la ministre fédérale de la santé, Andrea Fischer (Verts), et son collègue social-démocrate de l'agriculture, Karl-Heinz Funke, accusés d'avoir mal géré le dossier. Ce sont les premiers membres d'un gouvernement en Europe à démissionner pour cette raison. Les deux ministres avaient longuement affirmé que le cheptel allemand était exempt de cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) jusqu'à la découverte, le 24 novembre 2000, d'une bête contaminée. Neuf autres cas ont été recensés depuis.

Lire page 2

Football et faux passeports



MAXYM LEVITSKY

LE GARDIEN DE BUT de l'AS Saint-Etienne a été placé en garde à vue, mardi 9 janvier. Ukrainien, Maxym Levitsky était porteur d'un faux passeport grec, ce qui lui permettait de contourner la règle des quotas appliquée aux joueurs n'appartenant pas à l'Union européenne.

Lire page 23

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal, 200 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (autres), 2,50 \$.



Lionel Jospin se rallie au crédit d'impôt

● Le premier ministre arrête, mercredi, le dispositif d'aide aux bas revenus ● Il devrait opter pour la solution défendue par Laurent Fabius et Jacques Chirac : un remboursement de CSG d'ici à la fin de l'année ● Une hausse exceptionnelle du SMIC semble désormais exclue

LE GOUVERNEMENT devrait annoncer, d'ici à la fin de la semaine, la mise en place d'un dispositif de crédit d'impôt pour remplacer l'allègement de la CSG sur les bas salaires annulé par le Conseil constitutionnel. Il s'agit de donner du pouvoir d'achat aux salariés qui gagnent moins de 1,4 fois le SMIC, tout en encourageant les chômeurs à retrouver un emploi. Mercredi 10 janvier, Lionel Jospin devait réunir Laurent Fabius, ministre des finances, partisan du crédit d'impôt, et Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité, qui préférerait une augmentation du SMIC, afin de mettre au point des modalités de ce dispositif.

Le crédit d'impôt, qui a la faveur de Jacques Chirac et qui existe aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, a aux yeux de la gauche française une connotation libérale. Les socialistes s'efforcent donc de lui trouver une appellation qui heurte le moins possible leur sensibilité et celle de leurs partenaires communistes et Verts, favorables à une augmentation du SMIC. On parle de « ristourne fiscale », de « ristourne fiscale sur l'em-



ploi », voire, comme François Hollande, de « prime de pouvoir d'achat ».

Le Parti socialiste se défend ainsi de se convertir à l'impôt négatif. Mercredi soir, François Hollande a fait adopter par le bureau national de son parti une proposition visant à « donner en une fois de façon annuelle ce qui [par l'intermédiaire de l'allègement de la CSG sur les bas salaires] devait l'être mensuellement », c'est-à-dire une « prime de pouvoir d'achat ». M. Hollande suggère aussi au premier ministre une hausse « importante » du SMIC au 1^{er} juillet, date du relèvement annuel. Il propose également, reprenant une idée de Martine Aubry, « un plan de rattrapage des bas salaires » dans les branches où les minima conventionnels sont encore inférieurs au SMIC. Henri Emmanuelli, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, continue à défendre une hausse du SMIC, « solution la plus simple, la plus juste et la plus efficace ».

Lire page 6



ENTRETIEN

Parole de Sylvie Guillem

La danseuse étoile sort de son mutisme

L'étoile dansera, du 13 au 21 janvier, la *Giselle* qu'elle a chorégraphiée et mise en scène il y a deux ans à Helsinki. Dans un entretien au *Monde*, elle explique pourquoi elle a décidé de parler, en toute liberté, après des années de mutisme. Elle parle haut et fort, et tellement bien, de la danse, de son corps et de la petite fille qui crie encore en elle. p. 27

Le successeur des obus français à uranium appauvri se nomme « Bonus »

QUELQUE 1 400 obus à l'uranium appauvri ont été testés, depuis dix ans, par l'établissement technique de l'armement à Bourges (Cher) de façon à en doter d'abord le char AMX-30B2, puis le Leclerc dans l'armée de terre française. Le quotidien *La Nouvelle République* du mercredi 10 janvier rapporte que les derniers essais remontent à l'automne 2000. Dans ses éditions du 5 janvier, *Le Monde* avait précisé que toute une chaîne de centres techniques et industriels a contribué à l'étude, aux essais et à la production de ces munitions.

« Ces tests ont été entourés de nombreuses précautions (cagoules ventilées, gants, rideau d'eau) », a indiqué un représentant syndical, mais nous ignorons la mesure exacte du danger. Il s'agit d'obus de 105 et d'obus-flèches de 120 mm qui ont été en production dans les usines du groupe d'armement GIAT Industries à proximité. Le syndicat du Cher des établissements et arsenaux de l'Etat a confié au quotidien régional qu'il a demandé l'ouverture d'une enquête sur les conséquences de ces essais sur la santé des personnels et qu'il réclame la création d'une commission chargée d'in-

former la population, comme il en existe déjà pour contrôler l'activité dans les centrales nucléaires et certaines usines chimiques.

D'autres sites en France ont concouru à mettre au point la technologie des armes à uranium appauvri, qui sont désormais stockées dans des hangars ultraprotégés des armées françaises. Ce fut le cas, par exemple, du centre d'études de Gramat, en plein causse du Lot, traversé de maintes galeries souterraines qui serpentent dans le calcaire, ou encore celui des usines de GIAT Industries, à Salbris (Cher), un atelier aujourd'hui délocalisé et rattaché auprès de Bourges, qui a fabriqué les obus-flèches de 120 mm destinés aux chars Leclerc français et à ceux des Emirats. A cette chaîne, le Commissariat à l'énergie atomique a prêté son concours à l'époque, depuis son site de Vaujours-Moronvilliers (Seine-Saint-Denis). Les visiteurs n'y sont pas nécessairement les bienvenus et s'entendent répondre, en règle générale, que l'uranium appauvri ne présente aucun danger puisqu'il faudrait manipuler un obus pendant 940 heures d'affilée pour que l'exposition du corps excède la limite maximale de 5 rems, qui

sert d'unité de mesure à d'éventuels effets biologiques des radiations.

A peine apparus sur la place publique, et vivement dénoncés, les obus à uranium appauvri ne seraient déjà plus la panacée. Ce sont les Français et les Suédois, associés dans l'aventure, qui le disent. Le fin du fin, demain, à les en croire, s'appellera « Bonus ». Fruit d'une coopération entre les deux pays, cette munition antichar va prochainement entrer en production et révolutionner, dit-on, l'artillerie. Il s'agit d'une munition de 155 mm, dite « intelligente », en ce sens qu'elle se dirigera, une fois tirée et en toute autonomie, vers le toit du char qui lui sert de cible pour, en quelque sorte, entrer par la porte et frapper la partie généralement la moins protégée du char. « Un coup direct au but », vantent ses promoteurs. A partir de 2002, les armées française et suédoise commenceront à recevoir les 6 000 et les 3 000 exemplaires de ce « top de l'obus » commandés il y a six mois.

Jacques Isnard

Lire nos autres informations page 3

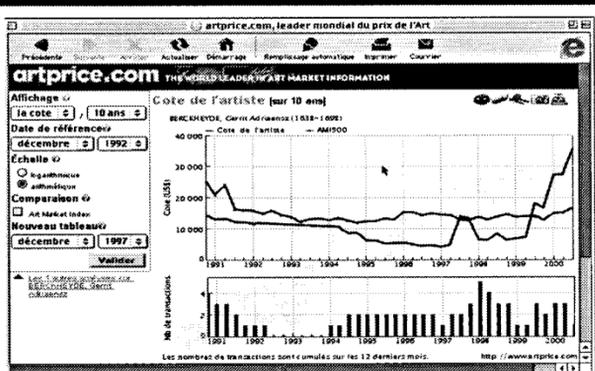


ENQUÊTE

Le bonheur des ex-sans-papiers

Après la « peur » et la « honte », après l'occupation de l'église Saint-Bernard (photo), une nouvelle vie commence, faite d'un sentiment de « liberté » et de « sécurité ». C'est ce que ressentent les sans-papiers régularisés en 1997. Entre 87 000 et 100 000 personnes ont bénéficié de cette mesure, selon l'Ined. Ils témoignent aujourd'hui de leurs difficultés et de leur désir d'intégration. p. 8

L'Art enfin un placement de confiance grâce à l'information



Aujourd'hui, vous pouvez placer une partie de votre épargne sur le marché de l'art et concilier enfin placement de confiance, art de vivre et plaisir de constituer un véritable patrimoine défiscalisé (isf).

La banque de données artprice.com propose une information unique au monde sur le marché de l'art. Ces données économétriques et financières sont d'une forte valeur ajoutée pour l'investisseur ou le collectionneur qui se trouve face à une décision concrète d'achat, de vente ou d'estimation d'une œuvre d'art.



leader mondial de l'information sur le marché de l'art
artprice.com coté au Nouveau Marché (7478) groupe serveur S.A.S. capital 598 539 000 Frs
Une participation du Groupe Bernard Arnault (Europatweb)

L'Allemagne et ses soixante-huitards

C'EST AFFAIRE de génération autant que d'appartenance politique. Avec la relève qui s'est opérée en septembre 1998 entre la démocratie-chrétienne de Helmut Kohl et la coalition rouge-vert menée par Gerhard Schröder et Joschka Fischer, ceux qu'on appelle, en Allemagne aussi, les « soixante-huitards », même si, à Berlin, tout a commencé en 1967, sont arrivés au pouvoir. Tous n'ont pas fait le coup de poing contre la police, tous n'ont pas participé à des manifestations violentes, mais beaucoup se sont retrouvés, à des titres divers, dans l'opposition extra-parlementaire (APO) de l'époque, qui allait de la simple revendication étudiante au « combat de rue », avant que les plus radicaux d'entre eux ne s'engagent dans le terrorisme. Le journal conservateur *Die Welt* vient de publier une galerie de portraits des ministres d'aujourd'hui ayant appartenu jadis au mouvement contestataire.

On y rencontre bien sûr Joschka Fischer, qui a reconnu, dans le *Spiegel*, avoir joué un rôle central dans la mouvance « spontanéiste » de Francfort, mais encore le chancelier lui-même et son ministre de l'intérieur, Otto Schily. A la fin des années 1960, Gerhard Schröder a été l'avocat d'un de ses confrères, Horst

Mahler, accusé alors d'incitation à la violence. Horst Mahler a passé plusieurs années en prison pour ses liens avec la Fraction armée rouge d'Andreas Baader et Ulrike Meinhof, avant de rejoindre l'extrême droite. Quant à Otto Schily, il s'est fait un nom dans les années 70 en défendant Gudrun Esslin, une des égéries de la bande à Baader, avec toutes les ressources et les subtilités de l'Etat de droit. Membre du parti écologiste avant d'adhérer au SPD, Otto Schily fut un des premiers Verts à reconnaître à l'Etat le « monopole d'usage légitime de la force », alors que les manifestations contre l'énergie nucléaire et les missiles américains battaient leur plein en Allemagne. Une profession de foi indispensable pour un futur ministre de l'intérieur...

La publication des photos montrant un Joschka Fischer casqué tabassant un policier en 1973 fait partie d'un règlement de comptes mené par la fille d'Ulrike Meinhof, Bettina Röhl, dont le père est lui aussi passé à l'extrême droite, contre les anciens de la gauche radicale, en particulier ceux qui ont « réussi » (*Le Monde* du 10 janvier).

Daniel Vernet

Lire la suite page 15



SOCIAL

Licenciements chez Danone ?

Danone réorganise sa branche Biscuits. Selon nos informations, le groupe français entend fermer dix usines en Europe, dont sept en France. Trois mille salariés seraient concernés, dont environ 1 700 en France. La direction, qui dément qu'un plan formel soit déjà bouclé, ne voulait communiquer ce plan aux syndicats et aux élus qu'après les élections municipales. p. 18

International.....	2	Tableau de bord.....	20
France.....	6	Aujourd'hui.....	23
Société.....	8	Météorologie-Jeux.....	26
Régions.....	11	Culture.....	27
Carnet.....	12	Guide culturel.....	29
Horizons.....	13	Kiosque.....	30
Entreprises.....	16	Abonnements.....	30
Communication.....	19	Radio-Télévision.....	31

ESB La crise de la vache folle a provoqué, mardi 9 janvier, la démission de deux ministres fédéraux allemands : le ministre de l'agriculture social-démocrate Karl-Heinz Funke a

été remplacé par l'écologiste Renate Künast et la ministre de la santé (Verts), Andrea Fischer, par une députée social-démocrate, Ulla Schmidt. ● L'AFFAIRE révèle aux Allemands

que leur pays n'était pas, contrairement à ce que prétendaient ses dirigeants, un îlot de sécurité en Europe. Cette découverte rend d'autant plus vives les réactions de l'opinion. A ce

jour, dix cas de bêtes atteintes d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) ont été recensés outre-Rhin. ● JEAN GLAVANY, le ministre français de l'agriculture, dénonce, dans un en-

retien au *Monde*, le rôle de l'Allemagne au conseil agricole européen, en soulignant qu'à Bruxelles certaines mesures sanitaires ont été bloquées par Berlin depuis 1996.

L'Allemagne au cœur de la crise européenne de la vache folle

Accusés d'avoir mal géré le dossier, la ministre fédérale de la santé et son collègue de l'agriculture ont été contraints, mardi 9 janvier, à la démission. Andrea Fischer et Karl-Heinz Funke sont les deux premières victimes politiques de l'ESB en Europe

BERLIN

de notre correspondant

Petite révolution en Allemagne suite à la crise de la vache folle : le ministère fédéral de l'agriculture doit passer aux mains des Verts et englober l'agriculture, l'alimentation, ainsi que la protection des consommateurs. C'est la co-présidente des Verts, Renate Künast, qui doit assumer cette responsabilité. Le portefeuille de la santé revient au Parti social-démocrate et sera repris par la vice-présidente du groupe parlementaire SPD, Ulla Schmidt, a annoncé, mercredi 10 janvier, le secrétaire général du parti, Franz Müntefering. Le chancelier Gerhard Schröder devait confirmer ces annonces dans la journée, à l'issue du conseil des ministres et au lendemain de la double démission de ses ministres de l'agriculture et de la santé.

La crise gouvernementale, larvée depuis quelques jours a éclaté, mardi 9 janvier en fin d'après midi, lorsque la ministre de la santé, Andrea Fischer, membre des Verts, a présenté de manière inattendue sa démission. M^{me} Fischer a entraîné dans sa chute son collègue de

l'agriculture, Karl-Heinz Funke, membre du SPD. Depuis six semaines qu'a été décelé le premier cas de vache folle, la mésentente entre les deux ministres et leurs profondes divergences de vues n'avaient fait qu'accroître la crise de confiance des consommateurs.

En confiant l'agriculture aux Verts, le chancelier Schröder semble ainsi vouloir mettre en application la fin des « *fabriques agricoles* », qu'il avait appelée de ses vœux au début de la crise, contre l'avis de son ministre de l'agriculture Funke. M. Schröder avait d'ailleurs approuvé en fin de semaine dernière un document signé par le secrétaire d'Etat à l'agriculture, Martin Wille, prônant un virage en faveur de l'agriculture écologique, que son propre ministre avait refusé de signer.

MAUVAISE GESTION

En renforçant le ministère de l'agriculture, M. Schröder commence à tirer les conséquences de l'enchevêtrement des compétences en matière de protection des consommateurs entre les différents ministères, qui a

conduit à la mauvaise gestion de la crise de la vache folle.

C'est une victoire pour les Verts et la ministre écologiste de Rhénanie-Westphalie chargée de l'environnement et de l'agriculture, Barbel Höhn, qui s'est distinguée ces derniers mois en tirant la sonnette d'alarme sur les risques de contamination que courait l'Allemagne ; elle avait obtenu, dans un milieu agricole traditionnellement hostile aux Verts, la multiplication

des dépistages d'ESB dans sa région.

Pendant ce temps, le gouvernement conservateur de Bavière, pourtant tancé par Bruxelles, applaudit à la démission des deux ministres fédéraux comme s'il n'avait aucune responsabilité dans l'affaire. Soucieuse de flatter ses agriculteurs, la Bavière prétend faire bande à part et adopter le modèle suisse en n'abattant pas toutes les bêtes d'un troupeau où un animal

contaminé a été détecté : une sorte d'alliance inattendue entre Edmund Stoiber et José Bové...

La principale victime de l'affaire semble être la ministre verte de la santé Andrea Fischer, qui a présenté sa démission mardi. A quarante et un ans, elle était déjà sur la sellette avant la crise de la vache folle, ayant attiré, dans ce poste très exposé, les foudres des professions médicales pour ses tentatives brouillonnes de réforme du système de santé.

Cette femme jugée sympathique, dépassée depuis le début par l'ampleur de sa charge, a géré avec fébrilité la crise. Pour justifier sa démission, M^{me} Fischer a concédé des erreurs et a constaté que « *la confiance des citoyens dans la capacité du gouvernement à gérer la crise de la vache folle [était] ébranlée* », mais elle a trouvé « *bizarre* » que ce soit un membre des Verts qui ait à porter en premier la responsabilité du « *tremblement de terre qui a affecté l'agriculture industrielle* ».

La personne dont on attendait en fait en premier la démission était son homologue de l'agriculture. Propriétaire d'une ferme de 30 hec-

tares en Basse-Saxe, dans le nord de l'Allemagne, M. Funke avait défendu mordicus, jusqu'en novembre, que l'Allemagne était épargnée par la maladie de la vache folle. Très proche du chancelier Schröder, il avait été son ministre de l'agriculture lorsque celui-ci était ministre-président Basse-Saxe, mais les conceptions des deux hommes avaient fini par diverger. « *Ce que je considère juste dans la politique agricole ne rencontre plus le soutien majoritaire dans une partie importante de la coalition* », a annoncé M. Funke, lors de sa démission.

Le retrait plus rapide que prévu de ses deux ministres pourrait donner à M. Schröder la chance de sortir de cette crise, alors qu'au total sept ministres ont démissionné de son gouvernement depuis son entrée en fonction. Mais elle intervient alors que son ministre des affaires étrangères, Joscha Fischer, est mis en cause pour son passé violent dans les années 70 et que le ministre des finances, Hans Eichel, doit justifier certains voyages en avion privé.

Ar. Le.

Un pays qui commence à comprendre qu'il n'est ni meilleur ni pire que ses voisins

BERLIN

de notre correspondant

La technologie et les procédures allemandes ne sont pas toujours meilleures que celles des autres ;

ANALYSE

La capacité des Länder à gérer les questions sanitaires est mise en cause

les Allemands fraudent aussi ; le fédéralisme allemand est source d'inefficacité : tels sont les trois enseignements à tirer de la crise de la vache folle, qui a conduit, mardi 9 janvier, à la démission des ministres fédéraux de l'agriculture et de la santé. La crise que traverse l'Allemagne est d'autant plus grave qu'elle pensait, jusqu'en novembre 2000, être un îlot protégé dans une Europe infectée par l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB).

L'Allemagne était convaincue d'avoir des procédures industrielles supérieures à celles de ses voisins en matière de chauffage des farines animales. Du coup elle s'est autorisée, jusqu'en octobre 2000, l'intégration de certains éléments à risques dans la fabrication de ses farines animales. Elle était également persuadée que ses éle-

veurs, vertueux, ne fraudaient pas. Ces certitudes n'ont pas empêché le pays d'être atteint par l'épizootie - une dizaine de cas de vache folle ont été diagnostiqués.

Depuis des semaines, on découvre une Allemagne qui peut tricher : un agriculteur qui nourrit ses vaches avec des farines animales réservées à des porcs et des poules ; des fabricants de saucisse du Brandebourg qui prétendent frauduleusement que leurs produits ne contiennent pas de bœuf ; des traces de farines animales dans les aliments pour bovins en Bavière.

Les premiers cas de vache folle ont sans doute été dissimulés au début des années 90. Mis à part l'emploi de farines animales, les Allemands mettent de plus en plus en cause des laits artificiels donnés aux veaux, et contenant d'éventuels aliments à risque, signe que le système global de sécurité n'était pas suffisant.

La technologie allemande n'est pas invincible. On le sait au moins depuis 1997. Cette année-là, Mercedes fabriquait une voiture (la Classe A) incapable de tenir sur ses quatre roues et de franchir un test de conduite extrême. L'année suivante, l'accident à Eschede du train à grande vitesse ICE de Siemens, fleuron de l'industrie allemande qui s'est plié comme un

mille-feuilles, faisait une centaine de morts. A chaque fois, la conception n'était pas à la hauteur de la légende et les contrôles n'avaient pas été suffisants pour empêcher l'accident.

FORTERESSE ASSIÉGÉE

En politique aussi, l'Allemagne a dû renoncer à ses certitudes : jusqu'au scandale des caisses noires de Helmut Kohl, qui a éclaté fin 1999, l'Allemagne croyait être épargnée par les problèmes de financement occulte et de corruption politique. Elle se vantait d'être la bonne élève de la classe européenne, persuadée d'avoir tiré les conséquences de l'affaire Flick, du nom de ce financier qui arrosait les partis politiques à la fin des années 70. En 2000, il a fallu se rendre à l'évidence : les hommes sont faillibles, à commencer par

Helmut Kohl, qui a violé la loi sur le financement des partis.

Bien souvent, avant de reconnaître (tardivement) ses faiblesses, l'Allemagne se comporte en forteresse assiégée et se plaît à dénoncer les faiblesses de ses voisins. Les Länder allemands, à l'exception notable de la Rhénanie-du-Nord - Westphalie, ont été plus prompts à demander un embargo sur le bœuf français qu'à améliorer l'efficacité de leurs propres contrôles contre l'ESB.

L'Allemagne commence à comprendre qu'elle n'est ni meilleure ni pire que ses voisins : la vache folle n'est pas qu'anglaise, la corruption n'est pas qu'italienne ou française... L'Allemagne est tout simplement très semblable aux autres et rencontre souvent les mêmes problèmes. Les Länder et le fédéralisme alle-

mand jouent, à cet égard, un rôle négatif. Attaquer Bruxelles et les voisins européens est le sport préféré des ministre-présidents, à commencer par celui de Bavière, le conservateur Edmund Stoiber. Mais alors que c'est en Bavière qu'on a diagnostiqué le plus de cas de vache folle et que ce Land a été dénoncé par Bruxelles pour le laxisme de ses contrôles, M. Stoiber renvoie aujourd'hui la responsabilité de l'affaire sur Bruxelles.

« *Le fédéralisme permet de cacher sous le tapis les problèmes qui gênent* », analyse un observateur français. Tandis que le gouvernement Jospin était en première ligne face aux Anglais, le chancelier Schröder a pu s'abriter fin 1999 derrière les Länder, responsables en matière d'embargo. Et si les dépistages de l'ESB n'ont pas

été accélérés en 1999 en Allemagne, c'est à cause d'interminables querelles d'argent entre les Länder et l'Etat fédéral.

On sait qu'à la demande des ministres-présidents allemands, une conférence intergouvernementale européenne aura lieu en 2004 pour mieux définir la répartition des compétences entre Bruxelles, les Etats nationaux et les régions. Cette définition des compétences ne saurait fonctionner exclusivement dans le sens souhaité par les Länder : l'affaire de la vache folle met en cause les capacités des Länder à gérer les questions sanitaires, tandis que la subsidiarité chère aux Allemands peut se révéler aussi inopérante que le centralisme européen qu'ils prétendent dénoncer.

Arnaud Leparmentier

Jean Glavany, ministre français de l'agriculture

« Une politique de l'autruche assez incompréhensible »

« *Quelle analyse faites-vous aujourd'hui de la crise gouvernementale allemande née de l'affaire de la vache folle ?*

— Sur cette question nous ne devons être ni arrogants ni donneurs de leçon avec des gouvernements

qui sont nos partenaires quotidiens dans la construction européenne. Dans le même temps on ne peut pas oublier que, ces dernières années, trois ou quatre pays ont, par une minorité de blocage au sein du conseil agricole européen, empêché que différentes mesures sanitaires soient prises dans la lutte contre l'épidémie d'encéphalopathie spongiforme bovine, au motif qu'ils n'étaient pas concernés par la maladie. Ces pays estimaient notamment qu'on leur demandait - la France tout particulièrement - de prendre « *trop de précautions* ». C'est un discours que j'ai entendu de manière permanente depuis que je suis ministre de l'agriculture et auquel je répondais amicalement que les scientifiques de la Commission européenne avaient eux-mêmes établi que le classement des pays de l'Union européenne faisait que la majorité des états membres étaient de ce point de vue dans le même groupe que la France compte tenu, notamment, des milliers de tonnes de farines animales d'origine britannique importées par ces pays dans la période la plus critique.

» On est toujours rattrapé par la vérité quand on se la masque. Et bien évidemment les gouvernements qui ont durant longtemps caché la vérité à leur opinion sont plus en difficulté politique que ceux qui ont opté pour la transparence totale, même si cette transparence peut également coûter très cher. C'est le cas de la France avec la crise que nous connaissons. Mais

les prix payer ne sont en aucune façon comparables.

— *Pensez-vous que le discours officiel du gouvernement allemand quant à l'absence de cas de vache folle dans le pays résultait d'une volonté délibérée de masquer ces cas, ou de failles dans la surveillance épidémiologique ?*

— Je n'ai, honnêtement, aucune raison de penser qu'il y avait une organisation délibérée du mensonge. J'évoquerais plutôt une politique de l'autruche assez incompréhensible,

cifés [tissus et organes potentiellement les plus infectieux]. De la même façon, les premiers cas allemands et espagnols ont permis les décisions sur l'interdiction des farines carnées et la généralisation des tests de dépistage des bovins. La vérité progressant, la lucidité des gouvernements a suivi.

— *Voulez-vous dire que l'attitude de l'Allemagne, de l'Espagne et de l'Italie a fait que l'on a perdu plusieurs années dans la mise en œuvre d'une véritable réduction du risque sanitaire ?*

— Pas véritablement si, comme nous le disent les scientifiques, l'essentiel de la réduction du risque a été obtenu dès 1996 avec les premières mesures d'exclusion des chaînes alimentaires des matériaux à risques spécifiés, mesures dont on pense qu'elles ont très largement réduit le risque. Tout ce qui est fait depuis, et qui est indispensable, se situe donc relativement à la marge. Effectivement, à l'échelon européen nous avons perdu beaucoup de temps. Pour notre part, nous sommes les premiers à avoir mis en œuvre un programme de tests. Nous en réalisons actuellement environ 4 000 par jour et notre objectif sera bientôt atteint. C'est un exploit qui impose que l'on félicite tous les acteurs de terrain et qui justifiera qu'à l'avenir nous soyons très vigilant sur la manière dont ce programme sera appliqué dans les autres pays de l'Union. »

Propos recueillis par Jean-Yves Nau

GUCCI
collection automne/hiver

soldes à partir d'aujourd'hui

paris 8^{ème} 2 rue du faubourg st. honoré

paris 9^{ème} galeries lafayette-haussmann paris 7^{ème} bon marché, 5 rue de babylone

strasbourg 3 rue de la mésange cannes 17 la croissette



JEAN GLAVANY

que l'on a pu observer dans d'autres pays d'Europe. Le Danemark a également été longtemps dans cette situation avant de traverser une profonde crise gouvernementale dès que le premier cas de bovin infecté a été diagnostiqué. C'est d'ailleurs à partir de ce moment-là que l'on a enfin pu progresser à l'échelon de l'Union européenne, en obtenant une majorité de pays en faveur des mesures préventives comme l'étiq- uetage des viandes bovines ou l'exclusion des matériaux à risques spé-

L'OTAN devrait rejeter l'idée d'un moratoire sur les munitions à l'uranium appauvri

Des examens seront pratiqués sur des soldats français

A l'instigation des Etats-Unis, qui les ont utilisées dans le Golfe, en Bosnie et au Kosovo, l'OTAN, réunie mercredi 10 janvier à Bruxelles,

ne devrait pas adopter la proposition de l'Italie de décréter un moratoire sur l'emploi des munitions à uranium appauvri. La France a décidé,

pour sa part, de soumettre ses soldats qui le souhaitent, à des analyses permettant d'identifier des porteurs d'isotopes radioactifs.

BRUXELLES

de notre bureau européen

Alors que le « syndrome des Balkans » provoque une inquiétude croissante de l'opinion en Europe, le conseil de l'Atlantique-Nord, instance suprême de l'OTAN, qui se réunissait, mercredi 10 janvier à Bruxelles, devait rejeter l'idée d'un moratoire sur l'utilisation des munitions à uranium appauvri (UA) proposée par l'Italie.

Telle est la position que lui a recommandé de prendre, la veille, son comité politique, un organe consultatif. L'expert italien du comité politique de l'OTAN a réclamé un moratoire sur l'emploi de ces armes dans l'attente d'une évaluation commune des risques dus à leur usage dans les Balkans.

La plupart des délégations permanentes (dont la France) n'ont répondu ni oui ni non, au motif que cette proposition, formulée de manière improvisée, n'avait pas été discutée par leurs autorités nationales respectives et qu'elle n'avait donc pas fait l'objet d'instructions.

Les représentants de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis l'ont, pour leur part, vivement critiquée. Ils ont répété qu'aucun lien n'avait été établi entre le « syndrome des Balkans » et l'utilisation d'armes UA (à l'uranium appauvri). Ils ont affirmé qu'accepter un moratoire reviendrait à reconnaître l'existence d'une telle relation. Lors d'un déjeuner qui a suivi, une majorité d'ambassadeurs ont fait valoir que la question du moratoire ne se posait pas dans la mesure où ces munitions ne sont pas utilisées actuellement.

Un seul point a fait l'objet d'un consensus : l'échange, au sein de l'OTAN, de rapports nationaux existants, sur les effets éventuels de ces matériels. Les sources diplomatiques ne précisait pas si le Royaume-Uni et les Etats-Unis étaient d'accord pour engager de nouvelles études.

EXPERTS INDÉPENDANTS

La Commission européenne a, pour sa part, demandé à des experts d'enquêter sur les conséquences, en termes de santé et d'environnement, de l'utilisation de telles armes dans les Balkans. Ce groupe d'experts, indépendants des Etats-membres et spécialistes en radiations, devrait rendre ses conclusions début février. Le porte-parole de Chris Patten, commissaire européen aux relations extérieures, a évalué à « des centaines, voire des milliers » le nombre de personnes

ayant, depuis une décennie, travaillé dans la région, pour le compte de la Commission. Le Danemark, la Grande-Bretagne et l'Allemagne ont décidé de proposer des examens médicaux à des personnels qui auraient servi dans les Balkans.

Les ambassadeurs du Comité politique et de sécurité (COPS) de l'Union européenne (UE), le nouvel organe chargé de préparer des décisions en matière de défense, ont eux aussi examiné le dossier à la demande de la Belgique. Ils ont estimé qu'il relevait, pour l'essentiel, de l'OTAN.

De son côté, en France, le président de la commission de la défense à l'Assemblée nationale, Paul Quilès (PS, Tarn), a jugé que cette affaire illustrait « un des problèmes essentiels du fonctionnement de l'OTAN », à savoir que « les Américains, dans le cadre de l'Alliance atlantique, restent enclins à prendre

Les Verts du Parlement européen mènent la fronde

En pleine guerre du Kosovo, le groupe des Verts du Parlement européen avait écrit à Javier Solana, alors secrétaire général de l'OTAN, ainsi qu'aux quinze ministres de la défense de l'Union européenne, pour leur demander de ne pas utiliser d'armes à uranium appauvri, en raison des risques qu'elles présentent pour la santé humaine et pour l'environnement. Ils n'avaient pas obtenu de réponse. Aujourd'hui, les Verts demandent des comptes. Ils veulent que M. Solana, devenu secrétaire général du Conseil de l'Union européenne, vienne s'expliquer devant le Parlement, qui se réunira en session plénière du 15 au 18 janvier. Plus, ils invitent leurs collègues à voter une résolution interdisant l'utilisation de munitions à uranium appauvri.

La demande des Verts a été soutenue, mardi 9 janvier, par les secrétaires généraux de tous les groupes politiques du Parlement, dont la présidente, Nicole Fontaine, a exprimé sa « préoccupation » sur le sujet. - (Corresp.)

La Mission parlementaire relève les contradictions des militaires français

QUE CACHE l'armée française sur l'uranium appauvri ? Telle est la question que se pose avec une vigueur croissante la Mission d'information parlementaire sur les risques sanitaires encourus par les soldats français engagés dans la guerre du Golfe en 1991.

Créée en octobre 2000 et présidée par Bernard Cazeneuve (PS, Manche), la Mission a auditionné plusieurs officiers supérieurs. Mais ceux-ci apportent des réponses contradictoires. Le 7 novembre 2000, les députés demandent au général Maurice Schmitt, qui était en 1991 chef d'état-major des armées : « Les Etats-Unis vous ont-ils informés de l'utilisation d'uranium appauvri ? » M. Schmitt répond : « Nous n'avions pas besoin d'être informés, nous le savions. (...) Il n'y avait pas lieu de poser la question. » Or, le 31 octobre, le général Michel Roquejoffre, ancien responsable des forces armées auprès de l'état-major allié, avait indiqué que, « cela [l'emploi d'uranium appauvri par les Etats-Unis], je ne l'ai appris qu'après. Pas par des officiers américains, mais par la presse, plus tard ». Et, le 12 décembre, le général Janvier, ancien commandant de la division Daguet, répond : « Nous n'avions aucune connaissance des éventuelles nuisances liées à l'uranium appauvri. (...) J'ignorais que les obus des avions A-10 contenaient de l'uranium appauvri. »

Cette contradiction entre les généraux Schmitt et Roquejoffre et Janvier trouble les parlementaires. Et d'autant plus que d'autres éléments montrent que l'armée française avait une bonne connaissance des armes à l'uranium appauvri. L'Observatoire des armes nucléaires françaises (www.obsarm.org) a en effet révélé que la France a bénéficié en 1979 d'une licence d'exportation par les Etats-Unis de 102 kg d'uranium appauvri sous la forme de pénétrateurs destinés à des tirs d'essais.

ESSAIS DÈS 1990

Des essais ont eu lieu dès 1990 à l'ETBS, le centre d'essais de Bourges (Cher), comme le révèle *La Nouvelle République* du 10 janvier. D'autres licences d'exportation ont ensuite été approuvées par la Nuclear Regulatory Commission des Etats-Unis, le 3 janvier 1991, pendant la crise du Golfe - les procédures avaient donc été engagées auparavant - pour la fourniture de 75 tonnes d'uranium appauvri pour fabrication de munitions, et en 1993 pour 1 000 tonnes.

« On fabrique et on teste des obus à l'uranium appauvri en France, et on n'est pas au courant des risques ? », s'étonne Michèle Rivasi (app. PS, Drôme), rapporteur de la Mission. M^{me} Rivasi relève par ailleurs que des documents non classifiés de l'armée américaine soulignaient, en juillet 1990, les risques des explosifs à l'uranium

appauvri. Une étude réalisée pour l'Armée américaine par Science Applications International Corp. souligne que « les aérosols d'uranium appauvri sur le champ de bataille pourraient avoir des effets radiologiques et toxicologiques ». Ces informations peuvent-elles avoir échappé à l'attention des ingénieurs et des militaires étudiant ces obus, qui ont par ailleurs été mis en fabrication à grande échelle en 1995 par la SICN à Salbris (Loir-et-Cher) ?

La Mission d'information va étendre son investigation au « syndrome des Balkans », a annoncé Paul Quilès, président de la commission de la défense de l'Assemblée nationale, lors des auditions de la Mission, le 9 janvier. Les parlementaires pourront ainsi interroger les responsables sur ce qu'ils savaient de l'uranium appauvri lors de l'engagement au Kosovo.

Bernard Cazeneuve a par ailleurs écrit le 5 décembre 2000 au ministre de la défense, Alain Richard, pour lui demander des précisions relatives à la composition isotopique des obus incorporant de l'uranium appauvri, aux instructions données aux personnels et aux obus flèches éventuellement utilisés par l'armée à titre d'expérimentation dans les opérations du Golfe. La Mission n'a pas encore reçu de réponse sur ces points.

Hervé Kempf

Linda Chavez ne sera pas la secrétaire au travail de l'équipe Bush

WASHINGTON

de notre correspondant

La marche de George W. Bush vers la présidence a connu son premier faux pas avec le retrait de Linda Chavez, choisie il y a moins d'une semaine comme secrétaire au travail. Mardi 9 janvier, M^{me} Chavez a annoncé, lors d'une conférence de presse, sa décision due à la révélation dans la presse qu'elle avait hébergé pendant deux ans une immigrante illégale guatémaltèque qui avait effectué pour elle des travaux domestiques et reçu en échange quelque menue monnaie. C'est un délit que de recevoir sous son toit un immigrant illégal ou ne pas payer de cotisations sociales pour une employée.

M^{me} Chavez a rendu responsables de son malheur « la politique de destruction personnelle » des médias et des démocrates et « le petit jeu washingtonien de recherche et de destruction » (une terminologie militaire). « Je ne suis pas Mère Teresa (...) mais j'ai bien agi envers une femme battue », s'est-elle justifiée. Le problème, c'est qu'elle avait omis d'en infor-

mer les membres de l'équipe Bush chargés de passer les candidatures au peigne fin alors même qu'elle avait passé le « test de la nounou », question cruciale dans un pays où des millions de gens emploient des illégaux et où deux nominées de Bill Clinton au poste d'attorney general- Zoe Baird et Kimba Woods -avaient dû renoncer pour les mêmes raisons.

« Je ne suis pas Mère Teresa, mais j'ai bien agi envers une femme battue »

Commencer aussi mal que Bill Clinton n'était certainement pas dans les plans de M. Bush, qui était monté au créneau pour Linda Chavez. Il l'a finalement lâchée, et, malgré ses réticences, elle a été contrainte de renoncer. Le pré-

sident élu déteste les mauvaises surprises, explique son entourage, et ce premier cafouillage fait désordre. N'avait-il pas déclaré lundi : « Je garde ma confiance en Linda (...) Autant que je puisse le dire d'après ce que je lis, je pense qu'elle est certainement qualifiée pour être président, je veux dire secrétaire au travail » ? Et ses porte-parole n'avaient-ils pas affirmé qu'elle n'était pas au courant du statut de son employée au pair, alors que celle-ci a dit le contraire et que M^{me} Chavez a reconnu mardi qu'elle le savait dès le début ?

Cette femme choisie en raison de ses positions ultraconservatrices, de son hostilité à l'affirmative action en faveur des minorités, aux syndicats et à l'augmentation du salaire minimum - elle en avait traité les partisans de « marxistes » - paie donc le prix pour avoir menti par omission. D'autant qu'en tant que chroniqueuse militante elle avait mené la charge contre des candidats libéraux proposés par Bill Clinton. Elle était en particulier intervenue publiquement contre Zoe Baird, alors

même que la jeune Guatémaltèque résidait chez elle.

Cette affaire est une aubaine inattendue pour les démocrates, qui s'apprêtaient à la soumettre à la question lors de sa confirmation par le Sénat. Avec les nominés aux postes d'attorney general (John Ashcroft) et à l'intérieur (Gale Norton), Linda Chavez était une des bêtes noires des syndicats, des organisations favorables à la liberté de l'avortement et des Noirs - sans compter les écologistes -, noyau dur de l'électorat démocrate.

Les républicains espèrent que les démocrates, satisfaits de ce premier succès, ne feront pas trop de difficultés à M. Ashcroft, le plus controversé en raison de ses vues extrêmes sur l'avortement. C'est loin d'être certain, et plusieurs sénateurs qui s'étaient montrés favorables à leur ancien collègue sont revenus en arrière sous la pression d'électeurs dont ils auront besoin en 2002 ou, s'ils sont candidats à la présidence, en 2004.

Patrice de Beer

Biljana Plavsic va être entendue par le TPI à La Haye

L'ancienne présidente des Serbes de Bosnie ne figure pas sur la liste officielle des inculpés traduits devant le Tribunal pénal international

LA HAYE

de notre correspondant

Biljana Plavsic, ancienne présidente des Serbes de Bosnie, est arrivée, mardi 9 janvier à La Haye, où elle sera entendue par le Tribunal pénal international sur l'ex-Yougoslavie (TPIY), selon un haut responsable de son parti. On devait savoir, mercredi en début d'après-midi, si le TPI l'a citée à comparaître et, si tel est le cas, si c'est en tant que suspect ou comme témoin dans le cadre d'enquêtes menées par la procureure générale, Carla Del Ponte.

Des médias d'ex-Yougoslavie affirmaient récemment que cette ancienne membre de la présidence collégiale de la Republika Srpska (l'une des deux entités formant la Bosnie-Herzégovine) aux côtés de Radovan Karadzic devait témoigner devant le TPIY. Mardi, Svetozar Mihajlovic - l'un des vice-présidents de son parti, l'Alliance populaire serbe (SNS) - déclarait à la radio de Belgrade B-92 que l'ancienne « dame de fer » des Serbes de Bosnie allait « se constituer prisonnière comme inculpée de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide », des charges déjà retenues contre ses anciens amis, Momcilo Krajisnik (détenu par le TPIY), Radovan Karadzic et le général Mladic, tous deux toujours en liberté, cinq ans après leur inculpation.

L'entourage de Carla Del Ponte déclarait pour sa part que « M^{me} Plavsic n'[était] pas dans les locaux du Tribunal ». En fin d'après-midi, le frère de Biljana Plavsic indiquait toutefois lui avoir parlé au téléphone et qu'elle s'était rendue « de son plein gré à La Haye ». Selon Reuters, des sources proches de l'OTAN à Bruxelles ont également confirmé le départ de l'ancienne présidente, une des person-

nalités de premier plan du camp serbo-bosniaque pendant le conflit. La secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright, a loué, pour sa part, le « courage » de Biljana Plavsic en se rendant à La Haye. « Cela a dû être une décision très difficile à prendre. (...) Je crois savoir qu'elle a l'intention de coopérer avec le tribunal », a-t-elle ajouté.

TROIS HYPOTHÈSES

Il y a trois hypothèses au voyage de Biljana Plavsic à La Haye. Celle qui qualifia un jour la purification ethnique en Bosnie de « phénomène naturel » ferait l'objet d'un « acte d'accusation sous scellés » émis par le bureau du procureur. Sur les trente-quatre détenus qui dorment actuellement dans le centre de détention du tribunal à Scheveningen, près de La Haye, neuf seulement se sont livrés volontairement. Parmi eux figurent plusieurs accusés d'origine croate qui y ont été fortement incités par leur gouvernement.

Selon la deuxième hypothèse, M^{me} Plavsic pourrait être entendue comme témoin dans le cadre d'un procès. Mais il n'y a pas d'audience au tribunal cette semaine. Il semble peu probable qu'elle vienne en avance. Reste une troisième possibilité : Biljana Plavsic est convoquée par Carla Del Ponte pour une audition dans le cadre d'une ou de plusieurs enquêtes. En 2000, la procureure a révélé qu'elle travaillait sur une possible nouvelle inculpation de Slobodan Milosevic. Accusé, depuis mai 1999, de crimes contre l'humanité pour son rôle dans la guerre du Kosovo, l'ancien président fait maintenant l'objet d'une enquête pour génocide, notamment pour ses responsabilités dans la guerre en Bosnie.

Alain Franco

Le général Pinochet subit des examens à l'hôpital militaire de Santiago

LE GÉNÉRAL Pinochet a accepté de se soumettre à l'interrogatoire et aux examens de santé devant déterminer s'il peut être jugé pour des crimes commis sous sa dictature, abandonnant la stratégie du refus qu'il observait jusqu'à présent face au juge Guzman et à la justice chilienne.

L'ex-dictateur a quitté, mardi 9 janvier, sa résidence de Bucalemu, à 120 km au sud-ouest de Santiago, et a regagné son domicile du quartier de La Dehesa, au nord-est de la capitale, où il doit subir, à compter de mercredi, des examens, conformément au calendrier décidé, lundi soir, entre ses défenseurs et le juge Juan Guzman Tapia.

Son porte-parole, Guillermo Garin, a confirmé que le général se rendrait à l'hôpital militaire de Santiago afin de permettre la réalisation, sur une période de quatre jours, des examens ordonnés par le magistrat pour déterminer s'il est en mesure d'être jugé pour des crimes commis sous son régime, ayant fait plus de 3 000 morts et disparus de 1973 à 1990.

Portant en particulier sur la santé mentale de l'ex-dictateur, ces examens auraient dû se dérouler dimanche et lundi derniers, mais le général, âgé de quatre-vingt-cinq ans et atteint de plusieurs maladies,

dont une affection cardiovasculaire et un diabète, ne s'y était pas présenté, sur les conseils de ses avocats.

Il avait également annoncé la semaine dernière son refus de comparaître à l'interrogatoire du juge Guzman, qui était initialement prévu ce mardi et doit à présent se tenir lundi prochain, selon le calendrier décidé lors d'un entretien entre ses avocats et le magistrat.

« SÉRÉNITÉ COUTUMIÈRE »

L'interrogatoire, qui aura lieu dans la résidence de Bucalemu, portera sur la responsabilité de l'ex-chef de la junte militaire ayant renversé le président Salvador Allende en septembre 1973 dans l'enlèvement et l'assassinat, un mois plus tard, de soixante-quinze détenus politiques par une unité militaire surnommée « la Caravane de la Mort ». Augusto Pinochet a fait savoir, par son porte-parole, qu'il répondrait à toutes les demandes du juge et qu'il avait accueilli ces informations avec sa « sérénité coutumière ».

Un total de 204 plaintes ont jusqu'à présent été déposées au Chili contre Pinochet, les deux dernières, présentées voici une semaine, portant sur l'assassinat de trois militants de gauche, dont le responsable socialiste Arnoldo Camu. - (AFP)

Soldes Fin de saison

A partir du 10 janvier

10 rue de la Paix 75002 Paris
48 bis rue François I^{er} 75008 Paris
368 rue Saint-Honoré 75001 Paris
17 bd La Croisette 06400 Cannes

Ermenegildo Zegna

La campagne pour les élections législatives en Italie bat son plein avant d'avoir été officiellement lancée

Le centre-gauche s'efforce de remonter la pente

Pas encore ouverte, la campagne électorale pour les élections législatives italiennes du printemps est déjà en phase active. Après avoir démission-

né de ses fonctions de maire de Rome, Francesco Rutelli, chef de file désigné de la coalition de centre-gauche au pouvoir, va sillonner le pays

dans un espoir de reconquête électorale, après la défaite cinglante essuyée aux régionales du printemps 2000.

ROME

de notre correspondant

Lors de son allocution du Nouvel An, le président de la République italienne, Carlo Azeglio Ciampi, a annoncé que les législatives auront lieu dans le courant du printemps, peut-être le 22 avril. Il n'y aura donc pas d'élections anticipées réclamées avec insistance par l'opposition de centre droit, conduite par Silvio Berlusconi. La bataille est donc engagée et le chef de file désigné de la coalition au pouvoir, Francesco Rutelli, a démissionné, lundi 8 janvier, de son poste de maire de Rome qu'il occupait depuis sept ans, comme il s'y était engagé en octobre 1999.

La campagne électorale n'est certes pas officiellement ouverte, mais elle a démarré sur les chapeaux de roue... à l'automne dernier. Dans les divers sondages, la coalition de Silvio Berlusconi a caracolé régulièrement en tête, mais son avance, d'environ dix points voilà quelques mois, s'est réduite. « Il n'y a plus que 2 ou 3 % de différence », affirme Paolo Gentiloni, le directeur de campagne de Francesco Rutelli. Pourtant, dans le camp adverse, à la « Casa delle Libertà » (« Maison des libertés ») qui regroupe autour de Forza Italia (FI, parti de Silvio Berlusconi), l'Alleanza nazionale (AN, droite) de Gianfranco Fini, la Ligue du Nord (droite fédéraliste) d'Umberto Bossi, la confiance est de mise.

Quelle que soit la fiabilité des sondages, il est clair que la majorité de centre gauche, anéantie au printemps 2000 par son échec cuisant aux élections régionales, a repris du poil de la bête. « Aujourd'hui, la défaite n'est plus inévitable, tout peut à nouveau se jouer » commente-t-on dans ses rangs. Francesco Rutelli, en tout cas, retrousse les manches. Du 8 février au 11 mars, il va sillonner la Péninsule du nord au sud dans un train bleu-violet loué à l'Etat, qui s'arrêtera dans une centaine de villes.

« MILLE DINERS »

Pour prendre le pouls de la bonne volonté de de ses troupes, il a déjà réalisé une opération dite des « Mille diners », sur la base des spécialités culinaires des diverses régions : l'art de la ricotta à Rome, ou de la châtaigne ailleurs... Le résultat n'est pas négligeable : un milliard et demi de lires (plus de 5 millions de francs) sont déjà tombés dans les caisses des comités Rutelli, et les « diners » vont donc continuer. Les Démocrates de gauche (DS), principal parti de la majorité, a fait un premier chèque de 5 milliards de lires (environ 17 millions de francs), soit le dixième de ce que le candidat, toujours conseillé par un expert américain ès images, estime nécessaire pour mener à bien sa campagne. Sa lettre-programme vient d'être

distribuée, avec comme slogans « travail pour tous », « protection de l'environnement », « sécurité », « encouragement fiscal pour les investisseurs ».

« MILLE ENVOYÉS SPÉCIAUX »

Silvio Berlusconi, lui, sort deux livres et son entourage affine la stratégie. Décidé à ne pas trop s'occuper des régions où la gauche est assurée de l'emporter, le leader de la Casa delle Libertà veut en revanche mettre les bouchées doubles sur les « collèges de frontières », qui peuvent basculer. Les « mille » envoyés spéciaux, parmi les plus dévoués des militants, s'attèlent à la tâche. Le programme, présenté en novembre, est très libéral : il défend le fédéralisme et prône la réduction de la pression fiscale. Sans trop de précisions. « Ils nous copient ! », lancent les collaborateurs de M. Berlusconi, à chaque nouvelle proposition de l'équipe Rutelli.

En fait, les deux camps courtisent l'électorat du centre, et particulièrement les votes catholiques. Un exemple parmi d'autres : Démocratie européenne, la nouvelle formation créée par Sergio D'Antonio, ancien secrétaire général du syndicat CISL (chrétien), pourrait faire acte de « non-belligérance » dans la campagne, ce qui favoriserait la Casa delle Libertà.

Le centre gauche ménage, de son côté, Rifondazione communis-

ta (PRC, extrême-gauche, hors majorité). Sans la « neutralité active » de celle-ci, la coalition de Francesco Rutelli n'a guère de possibilité de renverser la tendance actuelle. Il lui faut également ne pas froisser d'autres dirigeants qui tiennent à leur indépendance : l'ancien magistrat Antonio Di Pietro, par exemple, qui refuse toute alliance pour le moment. Enfin, il s'agit pour elle de réveiller les abstentionnistes de gauche, et ce ne sera pas chose facile.

À droite, on se dispute déjà àprement les futurs sièges de députés et de sénateurs, voire les futurs maroquins ministériels, tant la victoire aux législatives paraît être à portée de main. Umberto Bossi, chef de la Ligue du Nord, interrogé sur son éventuelle désignation au poste de « vice-premier ministre » de Silvio Berlusconi, a vertement répondu qu'il lui faudrait un « ministère lourd » comme celui des affaires étrangères, et non pas « une charge représentative » au titre ronflant. Il continue de battre le fer haut et fort contre les immigrés clandestins qu'il aimerait voir expulsés sur-le-champ, quitte à modifier la Constitution. Sur ce terrain, il jouit du soutien de quelques hiérarques de l'Eglise. Immigration, sécurité : la campagne électorale provoque sur ces thèmes des débordements parfois inquiétants.

Danielle Rouard

Les réfugiés de Gaza s'accrochent au droit au retour

GAZA

de notre envoyé spécial

Ils ne céderont pas. Sur rien. Et les « propositions » de Bill Clinton n'y pourront rien changer. C'est ce

REPORTAGE

« La seule valeur réelle pour moi, c'est celle de mon village, là où je suis né »

qu'ils affirment, répètent et assènent à qui veut (ou ne veut pas) l'entendre : pour les réfugiés palestiniens de Gaza, cette population qui a été chassée ou a fui la partie de la Palestine devenue israélienne en 1948, il n'est pas question de compromis avec l'Etat hébreu. Compromis impossible, puisque, pour eux, la question du droit au retour est fondatrice de l'émergence du nationalisme palestinien : elle est l'essence de plus d'un demi-siècle d'histoire de lutte de libération. C'est pourquoi ils disent : « Nous, nous ne transigerons pas. »

« Ils », ce sont les réfugiés des camps, pour la plupart prolétaires amers et furieux. « Ils », ce sont les intellectuels de Gaza-ville, militants de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), revenus de Tunis après la signature des accords d'Oslo et le retour de Yasser Arafat, en 1994. « Ils », ce sont les citoyens lambda d'un territoire où les trois quarts de la population sont des réfugiés venus d'ailleurs, pour la plupart originaires de régions proches de cette étroite « bande » qui s'étend au sud de la Palestine historique. Comme dit l'un de ces réfugiés, aujourd'hui fonctionnaire de l'ONU à Gaza : « Je suis très optimiste. Heureusement, les idées de Clinton n'auront aucun effet, et l'Intifada va continuer ! » Bref, les espoirs du président américain

de convaincre les Palestiniens d'échanger une possible souveraineté palestinienne sur Jérusalem contre le renoncement des réfugiés au retour sur leur terre semble nulle et non avenue.

Dans le camp de Jebalya, le plus grand de Gaza, le vieux Mohamed Mahbou, soixante-dix ans, tranche d'une main ferme tout débat : « Jérusalem, après tout, ce n'est pas ma ville. La seule valeur réelle pour moi, c'est celle de mon village, là où je suis né, près de l'Ashkelon israélienne d'aujourd'hui [à une trentaine de kilomètres de là, au nord]. Jérusalem, c'est une ville importante pour les Palestiniens, bien sûr, mais aussi pour les Arabes en général et les musulmans, et aussi pour les chrétiens, sans parler des juifs... Ma terre, celle dont j'ai été chassé en 1948, voilà ce qui compte avant tout ! »

DISCOURS RADICAL

Son fils, Ibrahim, la quarantaine, ouvrier en Israël mais aujourd'hui condamné au chômage dans Gaza en raison du blocus imposé par l'Etat hébreu aux zones palestiniennes depuis le début de la nouvelle Intifada d'octobre, complète le discours, plus radical, de son père : « Oui, il faut trouver un compromis avec les Israéliens. Mais quand je leur en parle, aux Israéliens, c'est-à-dire à mes patrons juifs, ils disent, en rigolant : "C'est vrai, on vous a volé vos terres, parce que nous sommes les plus forts." Je leur réponds, en rigolant aussi : "Les plus forts ne resteront pas forcément les plus forts, les plus faibles ne seront pas toujours les plus faibles..." » Le père, Mohamed, renchérit en l'interrompant : « Je préfère encore vivre en Israël comme un citoyen de cinquième zone et être sur mes terres, si c'est possible, qu'être un libre citoyen d'une Palestine indépendante à Gaza ! »

Pour Ariel Sharon les accords d'Oslo sont morts

Le candidat de la droite au poste de premier ministre en Israël, Ariel Sharon, estime que « les accords d'Oslo (1993) sont morts ». « L'idée de base de ces accords était que les litiges devaient être réglés par la négociation et non par la violence. Dès lors qu'il y a violence, cela signifie très clairement que ces accords n'existent plus », dit-il dans un entretien à l'hebdomadaire Kfar Habad, publié sur le site Internet du quotidien Yédiot Aharonot. S'il est élu, « aucune implantation ne sera démantelée, car elles se trouvent toutes dans des zones de sécurité qui doivent être contrôlées par Israël ». Il existe quelque 150 implantations en Cisjordanie et la bande de Gaza, où vivent près de 180 000 colons juifs. Quelque 200 000 Israéliens vivent en outre à Jérusalem-Est occupé et annexé par Israël depuis 1967. A propos de la Cisjordanie, M. Sharon indique qu'Israël ne reconquerra pas les secteurs où la population arabe est majoritaire. « Cela dit, il faut que les juifs puissent s'y rendre ». – (AFP)

La famille Mahbou vit dans ce camp de Jebalya, qui fut le théâtre de la première « guerre des pierres » de 1987 : c'est là que les premières confrontations de l'Intifada eurent lieu avec les soldats israéliens, avant le retour de Yasser Arafat en 1994, revenu au terme des désormais quasi défunts accords d'Oslo. Les Mahbou vivent dans cette vaste maison de béton, austère et vide : des coussins, quelques tapis bon marché, rien aux murs. Dans les ruelles mal pavées, jonchées d'ordures, des enfants jouent parmi les odeurs fortes. Khalil Mahbou, le frère aîné de la famille, quarante-huit ans, un homme râblé à la fine moustache qui vend des légumes au marché, résume le dilemme : « Si les Israéliens me donnaient le choix entre une pièce remplie d'or et le droit de revenir chez moi, sur les terres de mon père, je n'hésiterais pas, je choisirais ma terre. »

Yassine Mahdoun, lui, vit dans le camp de Shaati, le long de la plage de Gaza. Shaati, c'est le plus vieux camp de la bande de Gaza, là où les premiers réfugiés de 1948 vinrent s'installer sous les tentes des Nations unies. Yassine est un vieux combattant de l'OLP, né en 1943 à Ashkelon, exilé à Gaza dès 1948, et qui, depuis lors, n'a cessé de migrer d'un camp de réfugiés à l'autre. Fait prisonnier par les Israéliens lors de la guerre de six jours, en 1967, Yassine est ensuite expulsé en Egypte, où il restera deux ans dans les camps d'entraînement palestiniens. Il part ensuite en Jordanie durant un an, puis au Liban, où il combat durant la guerre avec Israël, en 1982. Puis il se retrouve au Yémen, pour, au bout du compte, revenir à Gaza, où, au terme d'un long périple, il boucle la boucle de son destin : Yassine Mahdoun, le réfugié professionnel, est aujourd'hui officier des douanes. « Je ne peux pas oublier, moi le réfugié, qui viens de perdre mon fils de vingt ans, Mohamed, tué par les Israéliens au début de l'Intifada du mois d'octobre, je ne peux pas oublier le lieu où je suis né. Aucun chef palestinien, d'ailleurs, ne pourra jamais se permettre d'oublier ça. Arafat le premier. Mais devenir un citoyen israélien ne me dérangerait pas, si c'était le prix pour retrouver la terre que m'ont volée les juifs ! »

« Je n'ai jamais entendu un seul Palestinien me dire qu'il serait prêt à accepter une compensation financière en échange d'un renoncement au droit au retour. Même si c'est ce que voudrait Clinton », affirme pour sa part Mahmoud Ajrami, diplo-

mate de l'Autorité palestinienne, membre du Front démocratique de libération de la Palestine et ancien ambassadeur en Ethiopie, lui-même réfugié, né à Bersheva, à une quarantaine de kilomètres à l'est, et arrivé à Gaza en 1948, « quelques jours après [sa] naissance ».

Chez lui, dans son luxueux appartement d'un immeuble de Gaza, face à la mer, la photo de ses terres trône en bonne place. Mahmoud y est retourné pour la première fois

Le village reconstitué dans le camp

« Je pense que la majorité des réfugiés, les quelque quatre millions de personnes [3,6 millions de réfugiés sont officiellement enregistrés à l'Agence des réfugiés de l'ONU], ne reviendront pas en Israël, estime Anis Gandeel, responsable à Gaza de l'ONG Enfants réfugiés du monde. Mais, pour autant, l'ensemble d'entre eux veulent la reconnaissance de leurs droits par Israël. » A Gaza, quasiment les trois quarts de la population sont venus, en 1948, des régions aujourd'hui israéliennes : sur près d'un million d'habitants à Gaza, plus de 800 000 sont des réfugiés. Et 54 % de ces réfugiés vivent dans les « camps », qui sont en fait des bidonvilles en « dur ». La plupart des Gazaouis sont profondément marqués par une culture de l'exil. « Dans un système de famille élargie qui est celui des Palestiniens, ajoute Anis Gandeel, les réfugiés se sont organisés dans les camps selon leurs origines géographiques, culturelles et dialectales. Et ils ont fait perdurer une culture du village et de la tribu. »

en 1996, conduit par son père, qui a aujourd'hui près de quatre-vingt-dix ans. « J'ai parlé et bu un thé avec les colons russes qui occupaient mes terres. Je leur ai dit que j'étais chez moi. Ils ont été très aimables. Ils ont ri. Je leur ai répété : "Ici, ce sont mes champs. Mais ce sont aussi les vôtres, aujourd'hui." Ils ont ri de nouveau. Sans doute ne savaient-ils pas comment réagir. Ils étaient arrivés ici depuis seulement quelques années. Mais au nom de quoi des Russes auraient-ils plus de droits sur ma terre que moi, dont mes ancêtres sont enterrés les uns à côté des autres dans ce cimetière, tout près de l'endroit où je suis né ? »

Bruno Philip

Le président de la Commission, Romano Prodi, en visite au Maghreb

BRUXELLES. Le président de la Commission européenne, Romano Prodi, effectue, à partir de jeudi 11 janvier, une visite officielle au Maghreb. Une tournée exceptionnelle, puisque le président de la Commission européenne est attendu jeudi à Tunis, vendredi à Alger et samedi à Rabat. La Tunisie et le Maroc sont liés avec l'Europe par des accords d'association, à la différence de l'Algérie, toujours en négociations avec Bruxelles pour signer un tel accord. Cette visite entre dans le cadre de la politique de partenariat euro-méditerranéen dont l'ambition est de parvenir d'ici 2010 à une vaste zone de libre-échange entre l'Europe et les pays du sud de la Méditerranée. La visite de M. Prodi devrait permettre aussi d'aborder le thème du respect des droits de l'Homme et des libertés individuelles.

Pour M^{me} Albright, il est difficile de renforcer les sanctions contre l'Irak

WASHINGTON. La secrétaire d'Etat américaine sortante Madeleine Albright a estimé qu'il serait difficile à son successeur, le général Colin Powell, d'obtenir un renforcement des sanctions internationales contre le régime irakien. Lors de leurs récentes discussions, M. Powell « a dit qu'il voulait renforcer les sanctions, et je lui ai souhaité bonne chance », a déclaré M^{me} Albright, mardi 9 janvier. « C'est la bonne chose à faire, mais c'est très difficile. C'est au peuple irakien qu'il reviendra de traiter le problème de Saddam Hussein, avec le plus d'aide possible de la part du monde civilisé », a-t-elle ajouté.

Le président sortant Bill Clinton est fréquemment accusé par le camp de son successeur, George W. Bush, de ne pas avoir fait preuve d'assez de fermeté avec le président irakien, qui avait dû se retirer du Koweït il y a dix ans, du temps du président George Bush père, à la suite d'une opération militaire internationale. M. Clinton est accusé par ses adversaires républicains d'avoir laissé s'éroder le régime de sanctions internationales contre Bagdad. – (AFP)

DÉPÊCHES

■ **TUNISIE** : l'opposant tunisien Moncef Marzouki, condamné le 30 décembre à un an de prison pour appartenance à une « association non autorisée », renonce à faire appel. Le Dr Marzouki, porte-parole du Conseil National pour les Libertés en Tunisie (CNLT, non reconnu), a annoncé sa décision dans un communiqué transmis, mardi 9 janvier, à l'AFP. Condamné à huit mois de prison pour son appartenance au CNLT, il avait en outre éclopé de quatre mois de prison pour « diffusion de fausses nouvelles de nature à troubler l'ordre public » pour avoir critiqué, lors d'un congrès, en octobre, au Maroc, la gestion du Fonds de Solidarité Nationale (FSN), une caisse alimentée par des subventions destinées au développement des zones pauvres en Tunisie. Faire appel « ne servirait qu'à répéter une parodie de justice ». Et « je me refuse à y participer », explique l'ancien président de la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme (LTDH) dans son communiqué. – (AFP)

■ **ALGER** : le quotidien gouvernemental algérien *El Moujahid* a accusé, mardi 9 janvier, les quotidiens français *Le Monde* et espagnol *El Pais* de lancer des « appels » en faveur du terrorisme en Algérie. Dans un éditorial intitulé « Charognards », *El Moudjahid* écrit : « Ces journaux ont publié (...) de véritables appels à la reprise de l'action terroriste en Algérie ». Le journal reproche aux deux quotidiens, « connus pour leur hostilité à l'Algérie », de ne pas avoir « noté jusque-là le moindre signe de stabilité politique ».

■ **IRAN** : les 18 accusés des « meurtres en série » d'intellectuels et opposants fin 1998, sont tous d'anciens agents du ministère des renseignements, a affirmé, mardi 9 janvier, le ministre des renseignements iranien, Ali Younessi. C'est la première fois qu'un haut responsable iranien fait une telle révélation à propos de cette affaire qui a bouleversé l'Iran. Le procès se déroule actuellement devant le Tribunal militaire de Téhéran. Seize des 18 accusés ont reconnu leur culpabilité dans cette série de meurtres. Les deux autres ont clamé leur innocence. – (AFP)

■ **LIBAN** : le général Michel Aoun, leader chrétien anti-syrien, en exil volontaire en France depuis 1991, s'est dit prêt à comparaître devant la justice libanaise dans un entretien publié, mardi, par l'hebdomadaire jordanien indépendant *Al Hilal*. Il a par ailleurs estimé que la proposition qui lui a été faite de regagner Beyrouth émanait de « consultations » entre le Premier ministre libanais Rafic Hariri et le président syrien Bachar al-Assad, tout en notant « une ouverture politique » en Syrie depuis l'arrivée au pouvoir de M. Assad. – (AFP)

■ **TURQUIE** : le parlement turc a publié, mardi 9 janvier, une déclaration dénonçant comme une manœuvre électorale une proposition de loi portant sur la reconnaissance du « génocide arménien » de 1915, qui sera examinée le 18 janvier par l'Assemblée nationale française. « Cette proposition est motivée par des intérêts électoraux. Elle se base sur des préjugés et vise à distordre les réalités historiques », précise le texte élaboré par les cinq partis représentés au parlement. Le Sénat français avait adopté en novembre une proposition de loi reconnaissant comme un génocide les massacres d'Arméniens perpétrés sous l'Empire ottoman de 1915 à 1917, qui ont fait 1,5 million de morts, selon les Arméniens. Pour les Turcs, qui rejettent catégoriquement la thèse d'un génocide, le nombre de victimes est compris entre 250 000 et 500 000. – (AFP)

■ **YÉMEN** : l'Arabie saoudite et le Yémen vont signer en janvier un contrat avec une société allemande choisie pour la pose des balises de leur frontière commune, a annoncé le ministre yéménite de l'Intérieur. Cité mardi 9 janvier par le quotidien saoudien *Al-Jazira*, le général Hussein Arab a précisé que le contrat devrait être signé à l'occasion d'une réunion d'un comité mixte qu'il co-présidera avec son homologue saoudien Nayef Ben Abdel Aziz le 20 janvier à Sanaa. – (AFP)

600 immigrés illégaux équatoriens manifestent en Espagne

MADRID. Quelque 600 immigrés illégaux équatoriens, installés dans la région agricole de Murcie, en Espagne ont commencé, mardi 9 janvier, une marche de protestation, contre l'exploitation dont leur absence de statut, les rend victimes. Cette marche, baptisée « marche pour la paix », organisée à l'appel de l'association hispano-équatorienne Ruminahu, s'est déroulée durant toute la nuit, sur les 70 kilomètres qui séparent Lorca de Murcie et devait s'achever mercredi.

La semaine dernière un train régional a heurté une fourgonnette transportant douze immigrés équatoriens illégaux qui sont morts, à Lorca. A cette occasion, un exploitant agricole qui les employait clandestinement a été inculpé et emprisonné plusieurs jours. Depuis, les autres exploitants refusent de faire travailler à nouveau des illégaux et la crise s'installe, car les immigrés n'ont plus de travail et les récoltes qui étaient en cours de ramassage, menacent d'être en partie perdues. – (Corresp.)

La situation des droits de l'homme au Maroc pèse sur le congrès de la FIDH

Première réunion d'une ONG internationale dans un pays arabe

La Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) tient son 34^e congrès, du 10 au 14 janvier, à Casablanca, capitale écono-

mique du Maroc. C'est une première dans un pays arabe. Les responsables marocains apprécient cette initiative, mais les récentes atteintes

à la liberté de la presse et la répression de plusieurs manifestations pacifiques constituent la toile de fond de ce congrès.

RABAT

de notre envoyé spécial

Quelques mois avant la disparition du roi Hassan II, à la fin du printemps 1999, les autorités marocaines étaient revenues sur leur promesse d'autoriser Amnesty International à se réunir dans le royaume. Ce faux pas de la monarchie semble loin alors que la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) tient son 34^e congrès, du 10 au 14 janvier, à Casablanca. C'est une première qui dépasse le Maroc. Jamais, jusqu'à présent, une ONG internationale n'avait tenu son congrès dans un pays arabe. Les libertés publiques y sont par trop malmenées.

Que le royaume soit le premier Etat du monde arabe à être distingué par une « multinationale » des droits de l'homme est une distinction appréciée dans le « nouveau » Maroc de Mohammed VI. En témoigne en retour la lecture d'un message royal qui devait être faite à l'ouverture de la manifestation, devant les représentants des 105 organisations non gouvernementales (ONG) affiliées à la FIDH, par l'un des conseillers du souverain (ce dernier séjourne actuellement à Marrakech où il devrait recevoir, jeudi, une délégation de la FIDH). En témoigne aussi la venue, mercredi, à Casablanca du premier ministre socialiste Abderrahmane Youssoufi. N'était l'étiquette qui, selon ses proches collaborateurs, interdit au chef du gouvernement d'inter-

venir publiquement après un message royal, M. Youssoufi aurait volontiers prononcé quelques mots de bienvenue aux congressistes en provenance de plus de 90 pays.

En témoignent enfin les articles de la presse locale qui, depuis quelques jours, vante à longueur de colonnes les progrès récents réalisés par le royaume dans le

de dérives récentes, de deux sortes. D'une part, plusieurs manifestations pacifiques ont été réprimées ces dernières semaines avec une sauvagerie que les Marocains croyaient appartenir à un passé lointain. Les militants des droits de l'homme et, bien davantage encore, les islamistes, en ont fait les frais. La liberté de la presse

ment interdit de paraître début décembre. Ces publications, très lues dans le royaume, auraient eu le tort de franchir des lignes rouges, comme critiquer l'armée ou évoquer les mérites d'une monarchie à l'espagnole.

Cette dégradation de la situation des droits de l'homme n'a pas fait changer d'avis la FIDH. « Cette phase [de transition démocratique en cours] comporte des insuffisances et nous estimons qu'il est légitime de nommer les obstacles, les régressions, ainsi qu'un durcissement du régime », a commenté le président sortant de la FIDH, Patrick Baudoin, interrogé par l'AFP. Pour éviter d'être « récupérée » par la monarchie, la Ligue a donc décidé, une fois les discours d'ouverture prononcés, de donner la parole à neuf « grands témoins », chacun d'eux étant chargé de dresser un état des lieux critique : un avocat de renom parlera de la justice, un journaliste s'exprimera sur la liberté de la presse, une femme viendra évoquer leurs problèmes spécifiques, un ancien de Tazmamart plaidera la cause des « disparus » - y compris Sahrarouis.

La corruption, les entraves au droit d'association, la liberté de manifester figuraient également au menu de cette première matinée que devrait clôturer Bechir Ben Barka, le fils de l'opposant dont les circonstances de la disparition n'ont jamais été éclaircies.

J.-P. T.

L'avocat sénégalais Sidiki Kaba va présider la FIDH

Pour la première fois de son histoire, la FIDH va avoir un président qui ne sera pas un Français. Un avocat sénégalais, M^r Sidiki Kaba, succédera, à l'issue du congrès de Casablanca, à Patrick Baudoin, lequel n'a pas souhaité solliciter un nouveau renouvellement de son mandat. Ce congrès devrait être marqué par l'adhésion à la Fédération de nouvelles ONG de défense des droits de l'homme. Ce sera le cas, en particulier, du Conseil national pour les libertés en Tunisie (CNLT) dont le porte-parole, Moncef Marzouki, vient de se voir infliger une lourde peine de prison par le régime tunisien.

Par ailleurs, l'Association marocaine des droits humains (AMDH), de simple correspondant de la Fédération, va en devenir membre à part entière comme sa concurrente, l'Organisation marocaine des droits de l'homme (OMDH), proche des socialistes et jugée par certains trop accommodante avec le régime. - (Corresp.)

domaine des droits de l'homme : retour d'exil d'Abraham Serfaty, fin de la mise en résidence surveillée du dirigeant islamiste Abdessalam Yassine, reconnaissance par l'Etat de sa responsabilité dans certaines disparitions de militants politiques au cours des « années noires ».

Une sourde inquiétude n'en est pas moins perceptible, qui va peser sur le congrès. Elle se nourrit

est également malmenée. Après les tentatives d'intimidation à l'encontre d'une équipe de télévision de France 3 à l'automne, après l'expulsion sans explication quelques semaines plus tard du chef du bureau de l'Agence France Presse, les autorités du royaume s'en sont prises à trois hebdomadaires grand public du royaume - *Le Journal*, *Assahifa*, et *Demain* - qu'ils ont purement et simple-

Une polémique oppose Tahar Ben Jelloun au témoin principal de son dernier livre

UNE NOUVELLE controverse est née autour du dernier livre de l'écrivain franco-marocain Tahar Ben Jelloun, *Cette aveuglante absence de lumière*, un roman inspiré du baigneur mouroir de Tazmamart, où le défunt roi Hassan II avait enfermé, de 1973 à 1991, 58 officiers impliqués dans des coups d'Etat contre le trône, au début des années 1970.

A l'automne dernier, certains des anciens de Tazmamart avaient accusé M. Ben Jelloun de vouloir récupérer l'histoire de Tazmamart alors qu'il était resté silencieux pendant les années noires du royaume. Cette fois, l'un des 28 survivants, Aziz Binebine, dont le témoignage sert de trame à la dernière œuvre de Tahar Ben Jelloun, reproche à l'écrivain, Prix Goncourt en 1987, de le présenter comme l'initiateur du projet d'édition alors qu'au contraire, selon lui, Tahar Ben Jelloun l'aurait « harcelé » pour recueillir son récit des 6 550 jours et nuits passés dans le Moyen Atlas.

L'ancien détenu de Tazmamart, qui réside depuis sa libération à Marrakech, a affirmé au *Monde* que ni lui ni aucun des membres de sa famille n'a demandé à l'écrivain d'écrire sur ses dix-huit années de souffrances. « Si j'avais voulu revenir sur ce passé douloureux, je l'aurais fait avec mon frère Mahi, qui est lui-même écrivain et qui aurait pu mettre mon récit en forme. explique-t-il. D'ailleurs, une proposition en ce sens m'avait été faite par un éditeur français. »

Aziz Binebine dit n'avoir cédé qu'à l'insistance de Tahar Ben Jelloun, sous réserve qu'une totale confidentialité soit respectée au

sujet de son témoignage. Or l'écrivain aurait « ébruité » leur collaboration et, depuis la parution du roman, Tahar Ben Jelloun lui imputerait la paternité du projet d'édition.

L'ancien détenu revient aussi sur les conditions financières de cette collaboration, selon lui âprement négociée. Après lui avoir proposé 10 %, hors contrat, l'écrivain n'aurait accepté qu'en « désespoir de cause » le partage à égalité des droits d'auteur. L'ensemble de ces griefs, résumés dans une Lettre ouverte à M. Ben Jelloun, au ton parfois virulent, a été publié mardi 9 janvier, en manchette, par le quotidien socialiste marocain *Libération*.

LES ENJEUX DE LA CONTROVERSE

L'un des enjeux de la controverse, difficilement saisissable en dehors du royaume, concerne l'opportunité de revenir sur les « années de plomb » du règne de Hassan II. Le romancier et l'ancien détenu affirment à l'unisson vouloir exorciser les années les plus sombres du despotisme d'alors, mais ni l'un ni l'autre ne semble prêt à assumer la paternité de ce retour critique sur le passé.

La raison en est simple : si l'actuel roi Mohammed VI a autorisé en octobre une cérémonie de commémoration à Tazmamart, dont il a fait indemniser les victimes sans barguigner, nul ne sait cependant jusqu'où le fils de Hassan II exercera son droit d'inventaire du règne paternel.

Interrogé par *Le Monde*, Tahar Ben Jelloun a répondu point par point aux reproches qui lui sont faits par Aziz Binebine. Selon lui, Mahi

Binebine, le frère écrivain résidant à Paris, lui aurait demandé d'écrire le livre sur Tazmamart le 6 janvier 2000 ; une première rencontre avec Aziz Binebine aurait été organisée à Marrakech, le 12 février ; une version provisoire du manuscrit aurait été adressée à Aziz Binebine, le 5 juin ; l'ex-détenu, ayant « accepté le principe d'un partage des droits », a signé le 27 octobre, au siège des éditions du Seuil, à Paris, un contrat de coauteur, assorti d'un chèque de 408 500 francs, qui représentait « 50 % de l'avance après impôts, soit 33 % de l'avance brut ».

Ce nouveau rebondissement de la polémique entourant le roman de Tahar Ben Jelloun fait suite à d'autres reproches adressés à l'écrivain (« *Le Monde des livres* » du 5 janvier), principalement au sujet de son silence du temps de l'existence du mouroir. Dans un courrier adressé à Bernard Pivot, avant le passage, vendredi 12 janvier, de Tahar Ben Jelloun à l'émission « Bouillon de culture » sur France 2, le Forum marocain pour la vérité et la justice, organisateur de la commémoration à Tazmamart, « regrette » à nouveau que le romancier « soit resté si longtemps muet ». Il attire également l'attention sur « le témoignage bouleversant et incontournable » d'un ex-détenu, Ahmed Marzouki, *Tazmamart, cellule 10*. Privé de passeport, l'auteur ne serait « toujours pas autorisé à sortir du Maroc pour en parler ».

Stephen Smith et Jean-Pierre Tuquoi

Rencontre nationale en région

Centenaire

de la Loi 1901

Les associations et l'économie sociale

Samedi 20 janvier 2001

10 h à 17 h

Nîmes, Auditorium Atria
5, avenue de Prague

Ce moment d'échanges permettra de confronter les études des chercheurs, le témoignage des praticiens associatifs et le regard des professionnels de la communication sur le rôle que les associations sont appelées à jouer dans le devenir de l'économie sociale : sauront-elles relever le "défi européen" ?

Programme

10h00 accueil des participants

Ouverture

Alain CLARY, maire de Nîmes
Jean-Michel BELORGEY, président de la mission interministérielle pour la célébration du centenaire de la loi 1901

Introduction

Hugues SIBILLE, délégué interministériel pour l'innovation sociale et l'économie sociale

Animation

Jérôme BOUVIER, directeur de la rédaction à France Culture-Musique

1^{ère} table ronde

"Les associations et l'économie sociale : état des lieux"

12h45 repas offert sur place sur réservation (voir coupon-réponse)

14h00 reprise des travaux

2^{ème} table ronde

"Lucrativité / non lucrativité : le dilemme"

3^{ème} table ronde

"Perspectives européennes : les enjeux"

16h30 CONCLUSION

Intervenants

Nicole ALIX, Daniel ARONSSOHN, Sami CASTRO, Danièle DEMOUSTIER, Jean-François DRAPERI, Liem HOANG NGOC, Thierry JEANTET, Alain LEBAUBE, Alain LIPIETZ, Jean-Marc MIGNON, Nicole PEU, Viviane TCHERNONOG...

Coupon de participation à retourner avant le 17 janvier 2001 à :

Office du Tourisme de Nîmes - Bureau des Congrès

6, rue Auguste - 3000 NÎMES

Télécopie : 04 66 58 38 19 - E-mail : congres@ot.nimes.fr

Madame, Monsieur :

Souhaite assister à la rencontre nationale en région oui non

et au déjeuner offert sur place oui non

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Téléphone :



Mission Interministérielle pour la Célébration du Centenaire de la Loi du 1^{er} Juillet 1901 relative au Contrat d'Association

35, rue Saint-Dominique - 75007 PARIS

Dialogue rétabli entre la junte et l'opposition en Birmanie

BANGKOK

de notre correspondant

Il se passe de petites choses en Birmanie. Un porte-parole de l'ONU à New York a confirmé, mardi 9 janvier, qu'un « dialogue direct » s'était établi « en octobre dernier » - pour la première fois depuis 1994 - entre la junte au pouvoir et l'opposante Aung San Suu Kyi. Le Prix Nobel de la paix 1991 aurait notamment rencontré deux fois, sans doute en décembre, le général Khin Nyunt, l'un des membres les plus influents du régime. Le diplomate qui a facilité ces rencontres est Razali Ismail, nommé envoyé spécial de Kofi Annan pour la Birmanie en avril 2000, et qui s'est déclaré « très satisfait » de son dernier séjour à Rangoun, du 4 au 9 janvier.

La pompe est donc réamorcée après sept années de bras de fer, même si les discussions ne porteraient, pour l'instant, que sur les sujets qui doivent être abordés et non sur l'agenda d'une « réconci-

liation nationale », objectif avoué et à très long terme de l'exercice. Déjà placée en résidence surveillée de 1989 à 1995, M^{me} Suu Kyi est de nouveau assignée à son domicile à Rangoun depuis le 22 septembre dernier. On ignore également si ses rencontres avec Khin Nyunt, numéro 3 de la junte et chef des renseignements militaires, sont le fruit ou non d'un large consensus dans les rangs d'une armée dont le patron, le général Than Shwe, serait sur le départ.

VISITE PRIVÉE

Quoi qu'il en soit, l'avantage de Razali sur ses prédécesseurs, qui ont échoué, est d'être malaisien et proche du premier ministre Mahathir Mohamad, l'un des plus chauds supporteurs de l'adhésion, en 1997, de la Birmanie (rebaptisée Myanmar par la junte au pouvoir depuis 1988) à l'Asean, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Le D^r Mahathir se trou-

va d'ailleurs en visite privée en Birmanie la semaine dernière. Razali semble, jusqu'ici, avoir à la fois l'oreille des généraux et celle de M^{me} Suu Kyi, qu'il vient de rencontrer à deux reprises mais dont on ignore les réactions.

L'initiative de l'ONU ne fait pas l'unanimité parmi ceux qui reprochent aux militaires birmanes leur mépris des droits de l'homme. Tout en saluant « l'établissement d'un tel dialogue » entre le gouvernement et l'opposition, Madeleine Albright, secrétaire d'Etat américaine, a cependant ajouté que M^{me} Suu Kyi « devait être respectée comme leader politique et non, comme cela me l'a été expliqué, comme une "petite sœur" dont ils [les militaires] doivent prendre soin en la cloîtrant dans sa maison ». L'expression « petite sœur » est celle utilisée, dans les rares moments de détente, par Khin Nyunt pour désigner Suu Kyi. Au passage, M^{me} Albright risque d'être déçue : un élargissement du statut

de M^{me} Suu Kyi, dont la Ligue nationale pour la démocratie (LND) avait emporté de haute main des élections en 1990, ne serait pas au programme tant que des négociations n'auront pas sérieusement progressé.

La mission de Razali a toutefois reçu l'aval de l'Asean et de l'Union européenne qui, lors d'une conférence ministérielle à Vientiane en décembre, se sont entendues pour « exprimer leur soutien total aux efforts » de l'envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU pour promouvoir « un processus de réconciliation nationale » en Birmanie, notamment entre le pouvoir militaire et la LND. Une délégation de l'UE est d'ailleurs attendue fin janvier à Rangoun où Razali devrait séjourner plus régulièrement cette année. L'envoyé spécial de Kofi Annan pourrait également se rendre à Pékin, partenaire privilégié de la junte birmane.

Jean-Claude Pomonti

FISCALITÉ Lionel Jospin devrait annoncer d'ici à la fin de la semaine la mesure qui a sa préférence pour remplacer l'allègement de CSG récemment censuré par le Conseil

constitutionnel. ● **UNE HAUSSE** du SMIC, même si elle a les préférences du PCF, des Verts ou de Henri Emmanuelli, est exclue, en tout cas avant la revalorisation traditionnel-

le du 1^{er} juillet. ● **LA PISTE** du remboursement de CSG est celle qui a le plus de chances d'être retenue. Le Parti socialiste s'y est rallié mais ne veut surtout pas donner le senti-

ment de se convertir au projet d'impôt négatif, d'inspiration libérale. ● **LES DIFFICULTÉS** du gouvernement, flagrantes depuis l'été 2000, à arrêter son plan de baisse des

impôts pour 2001-2003, sont révélatrices : confrontée aux effets de la mondialisation, la gauche française peine à établir et à assumer une nouvelle doctrine fiscale.

Lionel Jospin et le PS se rallient au crédit d'impôt

Le premier ministre devait arrêter, mercredi, avec Laurent Fabius et Elisabeth Guigou, les détails du dispositif d'aide pour les bas revenus. Une hausse exceptionnelle du SMIC est désormais exclue. Un remboursement de CSG d'ici à la fin de l'année est acquis

IL Y A des mots qui fâchent, des mots qui font peur quand on est socialiste. Celui de « crédit d'impôt » en fait partie, au motif qu'il est d'inspiration libérale et anglo-saxonne. Et, à l'heure où Lionel Jospin s'apprête à signer son acte de naissance, les imaginations socialistes vont bon train pour lui trouver un nom politiquement correct. Dans l'entourage de Laurent Fabius, on parle de « ristourne fiscale » ou de « ristourne fiscale sur l'emploi ». Quant à François Hollande, il a inventé la « prime de pouvoir d'achat ».

Car c'est désormais chose quasiment faite : le gouvernement devrait annoncer d'ici à la fin de la semaine la mise en place d'un dispositif de crédit d'impôt pour remplacer la ristourne sur la CSG pour les bas salaires, invalidée par le Conseil constitutionnel. Depuis la censure des juges constitutionnels, Matignon, Bercy et le ministère de l'emploi cherchaient une mesure de substitution : pour 25 milliards de francs en trois ans, il s'agissait de donner du pouvoir d'achat aux

salariés qui gagnent moins de 1,4 fois le SMIC tout en incitant ceux qui n'ont pas d'emploi à reprendre un travail, c'est-à-dire en augmentant les revenus du travail par rapport à ceux de l'inactivité.

La solution la plus simple techniquement aurait consisté à baisser un impôt pour cette catégorie de personnes en liant cette baisse aux revenus du travail. Mais les bas salaires ne payent généralement pas d'impôt sur le revenu. Et les impôts indirects comme la TVA ne faisaient pas l'affaire puisqu'ils concernent tout le monde et ne sont pas liés aux salaires mais aux dépenses. Les impôts locaux, notamment la taxe d'habitation, dont le gouvernement a supprimé la part régionale en 2000, offraient une possibilité. Mais réduire encore leur voilure aurait déplu au Conseil constitutionnel, garant de l'autonomie financière des collectivités locales. La décision des juges empêchait d'envisager quoi que ce soit du côté de la CSG. Restaient donc les cotisations vieillesse et chômage.

Bercy a, un temps, milité pour une baisse des premières. Mais les difficultés liées au dossier des retraites auraient rendu difficilement compréhensible un tel choix.

M. Fabius, qui n'était a priori pas un partisan forcené du crédit d'impôt – c'est-à-dire d'une baisse de l'impôt sur le revenu pour ceux qui en payent et un chèque de l'Etat pour les autres – s'est finalement rallié à cette cause. Elisabeth Guigou, quant à elle, défendait une hausse du SMIC compensée par une baisse équivalente des cotisations patronales afin de ne pas augmenter le coût du travail pour les employeurs. A Matignon, on craignait qu'une hausse du salaire minimum ne débouche sur « un an de revendications salariales » qui déstabiliserait le paysage social français à quelques mois des grands rendez-vous électoraux. Qui plus est, un tel dispositif n'aurait concerné que 2,5 millions de salariés alors que la ristourne sur la CSG en visait 9 millions.

Ce sont ces réticences que Lionel Jospin a exprimées, mardi 9 jan-

vier, lors d'un petit déjeuner avec les « éléphants » socialistes, sans pour autant trancher clairement en faveur du crédit d'impôt. Le premier ministre voulait d'abord s'assurer du soutien des socialistes, partagés sur le sujet. Jean-Marc Ayrault, président du groupe PS à l'Assemblée nationale, a colporté le message durant toute la journée, répétant inlassablement : « Le SMIC ne répond pas à tous les problèmes posés par l'annulation de l'allègement CSG, mais ne nous lançons pas dans des grands débats idéologiques, ne mélangeons pas tout alors qu'il s'agit d'une réforme fiscale ! »

DERNIER BAROUD

L'audition, dans la matinée, d'Elisabeth Guigou par le groupe socialiste a marqué une autre avancée des partisans du crédit d'impôt sur les pro-SMIC : « C'est vrai qu'au début de la réunion, le SMIC avait plutôt les faveurs du groupe. A la fin, c'était nettement plus nuancé », témoigne un participant. Sitôt la réunion levée, Alfred Recours (Eure), partisan de l'augmentation

du SMIC, ne cachait pas son pessimisme : « On a perdu. » La ministre de l'emploi et de la solidarité a fait profil bas. « Aucune solution ne s'impose comme un substitut incontesté (...), ce qui prouve bien que l'allègement de la CSG était un bon système », déclarait-elle dans les couloirs, mardi, espérant encore, toutefois, une hausse, même faible du salaire minimum. « Je n'exclus pas un panier » de mesures, expliquait-elle. Dans l'Hémicycle, elle s'est montrée encore moins explicite, demandant que la mesure de remplacement intervienne « le plus rapidement possible » et citant deux pistes : des remboursements de cotisations salariales et des « aides directes ».

Dernier acte de la journée, le bureau national du PS, mardi soir, a apporté son soutien au crédit d'impôt (lire ci-dessous). Mercredi midi, Lionel Jospin, Laurent Fabius, Florence Parly et Elisabeth Guigou devaient déjeuner ensemble pour arrêter les modalités du dispositif de remplacement. Une hausse du SMIC, même légère, ne

semble désormais plus envisagée avant juillet. Certaines questions restent à trancher, comme celle de savoir jusqu'à quel niveau de « familialisation » doit aller le crédit d'impôt. Par ailleurs, M. Jospin pourrait décider de verser rapidement une première avance sur ce crédit d'impôt à venir et de régulariser en fin d'année.

Car la mise en place prendra du temps. L'administration fiscale devra calculer le crédit d'impôt à partir des déclarations de revenus que les 31 millions de contribuables français enverront en mars. Celles-ci devraient être modifiées pour que les services de Bercy puissent distinguer les revenus du travail, sur lesquels sera assis le crédit d'impôt pour inciter au travail, des autres revenus, notamment ceux du chômage. Florence Parly a d'ailleurs transmis à Matignon, mardi, une version modifiée de la déclaration de revenus 2000 que Bercy s'apprête à envoyer.

Virginie Malingre et Isabelle Mandraud

Le Parti socialiste se défend de se convertir à l'impôt négatif

François Hollande plaide aussi pour une forte augmentation du SMIC en juillet

EN OUVRANT le bureau national du Parti socialiste, mardi 9 janvier, François Hollande s'est irrité que l'on ait présenté le PS comme « divisé avant même qu'il ne se soit réuni » à propos de la mesure de substitution à la ristourne de CSG censurée par le Conseil constitutionnel. Le premier secrétaire a également regretté que les partisans d'une hausse du SMIC et ceux du crédit d'impôt aient cherché à « disqualifier » réciproquement leurs arguments. Au terme d'un long débat qualifié par Henri Emmanuelli, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, de « sérieux mais pas houleux », M. Hollande a fait adopter une proposition visant à « donner en une fois de façon annuelle ce qui devait l'être mensuellement », ce remboursement de CSG prenant la forme d'« une prime de pouvoir d'achat », le fabiusien Henri Weber suggérant « une ristourne fiscale sur l'emploi ». Mise au vote, à la demande de M. Emmanuelli, cette proposition a recueilli 26 voix pour et 9 voix contre (emmanuelistes et Gauche socialiste).

Pour accompagner cette prime, qui, selon Vincent Peillon, porte-parole du PS, devrait « aider le premier ministre à prendre sa décision », M. Hollande a souhaité une hausse « importan-

te » du SMIC lors du relèvement annuel du 1^{er} juillet. Reprenant une idée de Martine Aubry, il a suggéré « un plan de rattrapage des bas salaires » dans les branches où les minima conventionnels sont encore inférieurs au SMIC. Au diapason d'Alain Bergounioux, Marisol Touraine, Bernard Soulage ou encore M. Weber, l'ancien ministre de l'emploi et de la solidarité a pris clairement le contre-pied d'Elisabeth Guigou, en écartant une hausse du SMIC qui ferait « passer le terrain fiscal au terrain salarial ». Augmenter le salaire minimum en le compensant pour les entreprises par un allègement des charges patronales aurait le double inconvénient de « mettre le doigt dans un engrenage » pour les futures revalorisations du SMIC et d'accroître le nombre de smicards. M^{me} Aubry a donc plaidé pour un crédit d'impôt « si possible dégressif ».

CADEAU AUX ENTREPRISES

Pour répondre à la « difficulté créée par le Conseil constitutionnel », selon Jean Glavany, M. Weber a prôné « une riposte politique (...) qui ne préjuge en rien d'une réforme de fond de la fiscalité ». Alors qu'Eric Besson, proche de M^{me} Guigou, proposait d'augmenter le SMIC « de 1 % à

1,5 % », M. Emmanuelli répétait qu'une hausse du salaire minimum, compensée par un allègement de charges, était la « solution la plus simple, la plus juste et la plus efficace ». Cette position a été combattue par M. Hollande et par M^{me} Touraine, qui a parlé de « cadeau aux entreprises ». « Il ne faut pas prendre les salariés pour des sots, ils savent qui décide d'une augmentation du SMIC », a répliqué le député des Landes, pour lequel « un remboursement de CSG s'apparenterait à un crédit d'impôt et, à terme, à un impôt négatif ». Les partisans de la prime ont répliqué qu'il ne s'agissait pas de « pérenniser » un crédit d'impôt – le PS refusant d'utiliser cette expression... même si les rocardiens demandent un débat sur ce thème – mais de pallier le vide provoqué par la décision du Conseil.

Jean-Marc Ayrault a demandé « une mesure lisible et simple » qui profite rapidement aux neuf millions de personnes concernées par l'allègement de CSG. Au nom de la Gauche socialiste, Marie-Noëlle Lienemann a préconisé un projet de loi pour « rendre progressive la CSG » et une hausse « immédiate » du SMIC.

Michel Noblecourt

Une mesure compensatoire contestée

● **Le plan Fabius.** Le 31 août 2000, le ministre de l'économie et des finances, Laurent Fabius, annonce une baisse des impôts de 120 milliards de francs sur trois ans, de 2001 à 2003, dont 43 milliards au titre de l'impôt sur le revenu. Tous les taux de l'impôt sur le revenu doivent baisser. Pour les classes populaires, c'est-à-dire la moitié des Français qui ne paient pas d'impôt sur le revenu, le gouvernement prévoit une baisse du taux de la CSG, aujourd'hui de 7,5 %, pour les salaires allant jusqu'à 1,3 fois le SMIC.

Martine Aubry, alors ministre de l'emploi et de la solidarité, s'oppose à ce projet qui « transformerait une trappe à inactivité supposée en trappe à pauvreté réelle ». Mais sa proposition de rembourser a posteriori les plus bas salaires d'une partie de leur CSG est rejetée au nom de l'argument de « lisibilité » : si une baisse du taux de la CSG apparaît immédiatement sur la fiche de

salaire, un remboursement postérieur de cet impôt serait nettement moins visible.

● **L'impôt négatif.** Rendu public le 5 décembre 2000, le rapport sur le « plein-emploi » que l'ancien conseiller de Dominique Strauss-Kahn, Jean Pisani-Ferry, a réalisé pour le Conseil d'analyse économique (CAE) suscite une controverse dans les rangs socialistes : il préconise en effet la mise en œuvre de l'impôt négatif, sorte de crédit d'impôt pour inciter les chômeurs à reprendre un travail, comme « stratégie de retour au plein-emploi ».

● **La CSG censurée.** Le 19 décembre 2000, le Conseil constitutionnel censure la mesure-phare de la loi de financement de la Sécurité sociale, la réduction de la CSG et de la CRDS prévue sur trois ans pour les bas salaires. Cette décision remet en question l'équilibre du plan de baisse des impôts décidé par le gouvernement, qui doit chercher, dans l'urgence, une solution de remplacement.

Les contraintes imposées par le Conseil constitutionnel

LE PREMIER MINISTRE a eu beau « regretter » la décision du Conseil constitutionnel du 19 décembre 2000 censurant l'allègement de contribution sociale généralisée (CSG) pour les bas salaires, il a admis, mardi 9 janvier à Quimper, que le dispositif de remplacement auquel travaille le gouvernement doit être « juridiquement assuré » et, par conséquent, prendre en compte les objections du juge constitutionnel.

Celles-ci tiennent en peu de mots : la ristourne dégressive sur la CSG initialement inscrite dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2001 aurait provoqué « une rupture caractérisée de l'égalité entre contribuables », contraire à l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, selon lequel la charge de l'impôt « doit être également répartie entre tous les citoyens en raison de leurs facultés ».

Or, aux yeux du Conseil, c'est précisément cette règle que le législateur a transgressée en ne tenant compte « ni des revenus du contribuable autres que ceux tirés d'une activité, ni des revenus des autres membres du foyer, ni des personnes à charge au sein de celui-ci ». Par conséquent, a-t-il conclu dans sa décision, « le choix effectué par le législateur de ne pas prendre en considération l'ensemble des facultés contributives créées, entre les contri-

buaux concernés, une disparité manifeste ». Retenant ainsi le principal grief invoqué par les parlementaires de l'opposition, le Conseil a écarté les objections du gouvernement, pour qui il était « rationnel de prendre en considération le seul revenu professionnel de chaque individu » puisque le but de cette ristourne était de favoriser la reprise d'activité et le retour à l'emploi.

Certes, la jurisprudence régulière du Conseil constitutionnel admet que le principe d'égalité n'interdit pas des mesures d'incitation particulières si elles « concourent à l'intérêt général ». Mais à condition que ces avantages fiscaux tiennent compte des « caractéristiques de chaque impôt ». Dès lors que la ristourne de la CSG introduisait un élément de progressivité dans un impôt jusque-là universel et proportionnel, il était donc indispensable, à ses yeux, de prendre en compte les « facultés contributives » des foyers fiscaux.

S'il veut échapper à tous les griefs formulés par le Conseil constitutionnel, le gouvernement devrait donc concevoir son nouveau dispositif dans un cadre « familialisé » (revenus du foyer fiscal et prise en compte des « personnes à charge », tels que définis dans la déclaration annuelle de revenus) et en prenant en compte l'ensemble des revenus du foyer fiscal.

Gérard Courtois

Confusion autour d'un changement de doctrine fiscale

HAUSSE du SMIC d'un côté, mise en place d'un crédit d'impôt de l'autre : le débat qui enflamme la gauche a cela de plaisant qu'il semble d'une pureté cristalline.

ANALYSE

Faute d'orientation clairement assumée, le premier ministre rectifie dans l'urgence

C'est, en apparence, l'éternel débat qui oppose, la première à la deuxième gauche. Avec en balance, deux orientations opposées : l'une, soutenue par les communistes, les Verts, ou des socialistes tels Henri Emmanuelli, favorable à la demande ; l'autre, d'inspiration nettement libérale, défendue par Laurent Fabius, la CFDT et même, dans le camp d'en face, par Jacques Chirac ou Alain Madelin, favorable à une adaptation de la fiscalité française aux vents nouveaux de la mondialisation.

Tout, en effet, peut laisser à penser que l'enjeu de cette polémique renvoie à de vieilles querelles mettant face à face les partisans d'une hausse du pouvoir d'achat des catégories les plus modestes et les défenseurs d'une « modernisation » de l'économie française. Tout ? En réalité, l'affaire est beaucoup plus embrouillée qu'il n'y paraît.

Qu'on se souvienne du début de la polémique. Elle commence au

printemps 2000, quand le gouvernement met à l'étude, dans le cadre de son plan triennal (2001-2003) d'allègements fiscaux, une baisse de tous les taux de l'impôt sur le revenu, y compris le taux le plus élevé. Pour la gauche, ce projet-là sent le souffre. Jusqu'alors, les socialistes – mis à part quelques personnalités isolées, comme M. Fabius – ont toujours défendu l'idée qu'une baisse de ce taux supérieur serait une hérésie car elle serait exagérément favorable aux hauts revenus. Pour eux, c'est une question de doctrine : la droite, peu soucieuse des questions d'équité fiscale, est pour la baisse des impôts directs, tandis que la gauche privilégie les allègements de la fiscalité indirecte, à commencer par la TVA.

Malgré tout, Lionel Jospin, décide de franchir le pas et d'annoncer une baisse de ce taux supérieur de l'impôt sur le revenu. Mais il le fait sans le faire vraiment. A la fin de l'été, c'est en effet une mini-baisse qui est annoncée : le taux supérieur sera abaissé de 54 % actuellement à 52,5 % d'ici à 2003, très loin, donc, des 40 % prônés par la droite. En quelque sorte, le premier ministre brise le tabou, mais il le fait avec une précaution. Il emprunte une voie fiscale « blairiste », mais, pour ne pas heurter sa majorité, il ne s'y risque qu'avec prudence.

Et c'est là que l'affaire se noue. Car, bien évidemment, le gouvernement s'est pris à penser, dans la foulée, qu'il ne pouvait se borner à

annoncer une baisse de l'impôt sur le revenu, dont ne profiterait qu'un ménage sur deux, ceux qui sont assujettis à ce prélèvement. Il fallait prévoir également une mesure pour les ménages modestes. Mais que faire ? Le premier ministre aurait eu une doctrine clairement arrêtée, le choix aurait été vite pris. Aurait-il, par exemple, été partisan d'une adaptation de la fiscalité aux nouvelles contraintes de la compétition mondiale, il aurait pu, par exemple, en complément d'une mesure énergique de baisse de l'impôt sur le revenu, décider d'ouvrir un chantier fiscal nouveau, celui de l'« impôt négatif ». Depuis quelques temps, des voix se sont, en effet, élevées, à droite mais aussi à gauche, pour faire valoir que la France serait bien inspirée de suivre le modèle anglo-saxon, qui vise à offrir une « carotte » fiscale aux salariés les plus démunis pour les inciter à reprendre un travail. C'est, par exemple, la thèse qu'a défendue Jean Pisani-Ferry, l'ancien conseiller de Dominique Strauss-Kahn, dans un rapport récent du Conseil d'analyse économique.

CHANGEMENT MASQUÉ

Durant l'été 2000, cette idée d'« impôt négatif » est donc mise à l'étude, tout comme des idées avoisinantes comme celle d'un remboursement de CSG. Le débat est logique : puisque le gouvernement commence à se convertir à une doctrine plus libérale en matière d'impôt sur le revenu, pour les foyers

les plus fortunés, pourquoi ne ferait-il pas de même pour les foyers les plus modestes ? Le premier ministre sent rapidement le danger. A quelques encablures de l'élection présidentielle, ce serait prendre le risque de susciter un débat décidément trop agité dans les rangs de la gauche. A la demi-mesure sur l'impôt sur le revenu est donc venue s'ajouter une demi-mesure pour les foyers les plus modestes : un allègement de CSG, qui est apparu moins sulfureux au premier ministre. Dessinée à la hâte, la mesure a été censurée par le Conseil constitutionnel au motif qu'elle risquait d'introduire une rupture d'égalité des citoyens devant l'impôt.

D'où l'inévitablement épilogue vers lequel on se dirige : un remboursement de CSG. La mesure aura la saveur de l'« impôt négatif », il en aura l'odeur. Mais, dans une logique très jospinienne, l'important est qu'il n'en ait pas l'appellation. François Hollande a donc trouvé une formule appropriée : c'est une « prime de pouvoir d'achat » dont devraient bientôt bénéficier les Français les plus modestes. Mais l'innovation terminologique ne trompera personne : comme dans le cas de l'impôt sur le revenu, le gouvernement change de cap fiscal. Mais sans le dire vraiment, sans inscrire les mesures nouvelles qu'il prend dans un plan d'ensemble clairement assumé.

Laurent Mauduit

Lionel Jospin assure les victimes des inondations de la « solidarité nationale »

Le premier ministre promet 50 millions de francs d'aides et une réflexion interministérielle

Lors d'un déplacement à Redon (Ille-et-Vilaine) et à Quimper (Finistère), mardi 9 janvier, en compagnie de Marylise Lebranchu, ministre de la justice

et élue de Morlaix, le chef du gouvernement a exprimé son soutien aux victimes des inondations. Il a annoncé des aides accrues aux collectivités

locales et aux ménages et approuvé l'idée qu'une mission interministérielle réfléchisse aux solutions à long terme (*Lire aussi notre éditorial page 15*).

REDON

de notre envoyée spéciale

Dominique Voynet à l'Assemblée nationale, Marylise Lebranchu aux poignées de main et Lionel Jospin au portefeuille. L'attelage gouvernemental a parfaitement fonctionné, mardi 9 janvier. Il s'agissait d'exprimer, à l'occasion d'un déplacement de quelques heures à Redon (Ille-et-Vilaine), puis aux côtés des élus réunis à la préfecture de Quimper (Finistère), la « solidarité nationale » à l'égard des populations touchées par les inondations à répétition.

L'expérience de l'année passée a grandement servi. La bretonne ministre de la justice a été préférée à la gaffeuse ministre de l'environnement pour accompagner M. Jospin. Choix judicieux. Devant les habitants, en majeure partie âgés, de ce quartier de Redon, qui offrent aux visiteurs le spectacle de leurs intérieurs trempés et boueux, elle a parfois encore besoin de se présenter « Marylise Lebranchu, ministre de la justice » mais son vrai sésame est ailleurs : « Je suis d'autant plus solidaire que je suis de Morlaix. » Là où le premier ministre ne fait que passer, tend une main trop rapide, prisonnier de son carcan de caméras et de photographes, M^{me} la première adjointe de Morlaix, cheveux défaits par le vent, front creusé de compassion, s'attarde à parler des marées, s'inquiète des enfants et zigzague

entre les pavillons pour rattraper la main oubliée.

Lionel Jospin lui-même était prêt à faire des efforts. Pour éviter les photos malencontreuses et parer à toute éventualité, ses officiers de sécurité avaient discrètement glissé un gros sac en plastique contenant une paire de bottes dans le coffre de sa voiture. La décuée est largement amorcée à Redon et il n'en a finalement pas eu besoin pour sillonner les rues, saluer les militaires dont les camions bâchés sont réquisitionnés pour assurer les transports publics, féliciter les pompiers, visiter les commerces endommagés et surtout annoncer des aides. « Au minimum », a-t-il indiqué, l'aide déjà débloquée en décembre sera « doublée », ce qui devrait porter à 20 millions de francs le soutien aux collec-

tivités locales et à 30 millions celui destiné aux artisans et aux commerçants par l'intermédiaire du Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC). Enfin, pour réussir le tout, il y avait eu Alain Madelin en première partie. Par ses déclarations de la veille - « à moins de construire une muraille de Chine tout autour de Redon, bien étanche, on ne peut rien faire », le président de Démocratie libérale et maire de la commune avait donné malgré lui au premier ministre la meilleure introduction qui se puisse rêver.

ÉTAT RESPONSABLE

Responsabilité de l'Etat solidaire contre « fatalisme » de l'Etat libéral, le thème subliminal de la journée valait bien un déplacement,

Deux sondages favorables au premier ministre

Selon deux sondages, Lionel Jospin l'emporterait nettement contre Jacques Chirac si le second tour de l'élection présidentielle avait lieu demain. Le premier ministre recueille 53 % des intentions de vote selon une enquête de la Sofres (réalisée du 21 au 26 décembre auprès d'un échantillon de 1 000 personnes pour Le nouvel observateur daté 11 janvier) ; il est crédité de 54 % des intentions de vote selon une enquête de CSA (réalisée les 5 et 6 janvier auprès d'un échantillon de 1 000 personnes pour Libération daté 10 janvier).

Au premier tour, M. Jospin devancerait également M. Chirac : 27 % contre 24 % selon la Sofres ; 29 % contre 23 % selon CSA. Selon la Sofres, 60 % des personnes interrogées (contre 29 %) souhaitent que le premier ministre soit candidat à l'élection présidentielle ; 48 % seulement (contre 40 %) souhaitent une candidature du président de la République.

La nomination de M. Baudis par M. Chirac à la tête du CSA se précise

L'ELYSÉE avait bien fait les choses. Le carton d'invitation du maire UDF de Toulouse avait été adressé 37, rue du Louvre, au président du comité éditorial du Figaro : « M. Jacques Chirac, président de la République, prie M. Dominique Baudis de bien vouloir assister à la réception qui sera donnée au Palais de l'Élysée, à l'occasion du Nouvel An, le mardi 9 janvier 2001. » Pour la première fois, Dominique Baudis, successeur le plus souvent cité d'Hervé Bourges - dont le mandat expire le 23 janvier - à la présidence du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), assistait donc aux vœux de la presse de M. Chirac, mardi. Discret mais, de l'avis des plus anciens habitués de ces cérémonies, « en posture ».

Dans le grand salon de la présidence, quelques conseillers du président le savent : en décembre, lors d'un tête à tête avec son premier ministre, M. Chirac a dit à Lionel Jospin : « J'ai l'intention de nommer Dominique Baudis au CSA. » Le premier ministre a protesté, expliquant que le maire de Toulouse est d'abord un homme politique, qu'il a organisé, dans Le Figaro, l'appel à l'union de la droite de 364 parlementaires de l'opposition. Mais M. Chirac est resté de marbre. A Mati-

gnon, on a compris, et vite expliqué, qu'il s'agit d'un petit cadeau élyséen permettant à un UDF chiraquien, Philippe Douste-Blazy, d'empocher la mairie de Toulouse.

Avec le Parti radical de gauche,

(Le Monde du 30 décembre 2000).

Jusqu'à présent, l'Elysée comme M. Baudis, estimant qu'« on n'est pas candidat à une nomination », avaient joué la discrétion. La polémique a été lancée le 21 décembre

Le chef de l'Etat réclame de « vraies réformes »

Jacques Chirac a souhaité, mardi 9 janvier, lors de ses vœux à la presse, que l'année 2001 ne soit pas une « année sabbatique » et a accentué la pression sur le gouvernement pour qu'il fasse les « vraies réformes » qu'autorise « une conjonction exceptionnelle de facteurs positifs ». « 2001 ne doit pas être une année entre parenthèses, ce doit être une année de la France en mouvement », a-t-il déclaré, car « la France a besoin de réformes » et « les Français sont prêts à les accepter, même si elles les bousculent un peu ». Le président a mis en garde les responsables politiques contre « la double tentation de reporter à demain les grandes décisions et de concentrer leur énergie à des joutes idéologiques et politiques ». « S'ils ont pu dans le passé être séduits par ce genre de joutes », les Français « ne comprendraient pas qu'on veuille enjambrer 2001, subordonner cette année à ce qui ne doit venir qu'ensuite », a-t-il insisté. « Les querelleurs n'ont plus leur place dans une démocratie moderne (...) parce qu'ils n'ont pas le sens de l'intérêt général et n'en ont que faire », a ajouté le chef de l'Etat.

le PS a ourdi d'ailleurs immédiatement un jeu de chaises musicales électorales : Chantal Robin-Rodrigo (PRG) se portera candidate de la gauche unie si une législative partielle devait être organisée dans la circonscription de M. Douste-Blazy, dans les Hautes-Pyrénées

par M. Bourges, pour lequel « un ancien journaliste qui exerce des fonctions politiques est un homme politique ». M. Hollande lui avait emboîté le pas en dénonçant la « politisation » du CSA. A mesure que se rapproche la date fatidique, M. Baudis et l'Elysée ne s'impo-

avait-on jugé à Matignon. Pas dupe de ce jeu, M. Madelin a nuancé ses propos. En disant cela, a-t-il expliqué, il ne voulait que respecter le « principe de réalité » selon lequel « lorsque vous avez des pluies record, il n'est pas étonnant que dans une zone d'inondation traditionnelle, cela se traduise par des inondations record ».

Le premier ministre a aussitôt saisi l'occasion de faire entendre poliment sa différence. Reconnaisant la pluviométrie « exceptionnelle » de ces dernières semaines, M. Jospin a toutefois observé : « Il faut tirer un certain nombre de conséquences, à la fois sur les formes d'urbanisation, les quartiers où l'on plante des activités, où l'on autorise à construire. il y a toute une réflexion à mener aussi sur l'évolution de l'agriculture. » Il a annoncé qu'il répondrait favorablement à la suggestion de l'ancien ministre et sénateur (PS) Louis Le Pen, de créer une mission interministérielle (réunissant l'agriculture, l'équipement et l'environnement) spécifique à la Bretagne, « pour étudier ce qui peut expliquer ces phénomènes et surtout voir comment on peut y répondre ». Un des habitants inondés de Redon avait sa petite idée là-dessus : « Arrangez-vous avec Papa Chirac, le grand patron, quoi... », a-t-il lancé au premier ministre.

Pascale Robert-Diard

Edouard Balladur détaille l'organisation du parti qu'il imagine pour la droite

M^{me} Alliot-Marie annonce des « initiatives »

DES PILES d'enveloppes encombrées, mardi 9 janvier, les bureaux du nouveau siège du club de réflexion d'Edouard Balladur, avenue de Friedland à Paris. Les premiers destinataires des statuts de l'encore hypothétique formation unique de l'opposition, l'Union pour la réforme (UPR), imaginée par l'ancien premier ministre (Le Monde du 9 janvier), ont été les chefs des quatre partis actuels, Michèle Alliot-Marie, François Bayrou, Alain Madelin et Charles Pasqua, et le président de la République. Tous les parlementaires de droite recevront ces statuts dans les prochains jours.

La plupart des responsables de l'opposition estiment qu'il faut attendre le lendemain des élections municipales pour prendre une initiative. M. Balladur, lui, a « préféré aller plus vite » afin de « sortir d'une sorte de ronron sur l'union ». « La crédibilité d'un projet ambitieux de fusion des partis d'opposition repose sur sa mise en œuvre rapide », insiste le député de Paris, avant de proposer un calendrier d'enfer : février, création d'un bureau politique provisoire ; mars, constitution de groupes parlementaires uniques à l'Assemblée nationale et au Sénat ; mai, congrès constitutif de l'UPR ; juillet, élection du président et du secrétaire général du nouveau parti.

à l'adresse de ceux qui, tels MM. Bayrou ou Madelin, redoutent que la constitution d'une formation unique de l'opposition aboutisse à une sorte de comité de soutien à la candidature de Jacques Chirac. A la différence des chiraquiens qui préparent d'autres initiatives en faveur de l'union et qui peuvent avoir effectivement pour arrière-pensée la préparation des élections de 2002, M. Balladur souhaite « pour les vingt ans à venir, un parti dominant à droite », comme le Parti socialiste l'est devenu à gauche depuis près de trente ans, parti dominant qui ne peut pas être, selon lui, le RPR.

Dans la soirée de mardi, la réunion du bureau politique du mouvement gaulliste a été l'occasion d'un premier débat sur les différents projets d'union de l'opposition. La présidente du RPR a rappelé son « engagement personnel, quotidien et concret pour l'union de l'opposition », avant d'inviter les responsables de ces différents projets, notamment MM. Balladur et Juppé, à mettre leurs réflexions en commun. Selon le communiqué diffusé au terme de cette réunion, M^{me} Alliot-Marie devrait aussi proposer « dans les jours qui viennent, aux présidents des autres partis de l'opposition, des initiatives pour avancer concrètement et rapidement sur la voie de l'union ».

Jean-Louis Saux

CONTRE LE «RONRON DE L'UNION »

Pour mieux vaincre les « résistances » qu'il juge « compréhensibles, voire légitimes », M. Balladur propose une organisation qui réserve, à tous les niveaux de direction, « la plus grande place aux élus du peuple par rapport aux militants ». Les investitures pour les élections seraient ratifiées à la majorité des deux tiers. Pour protéger les sensibilités minoritaires, une place serait faite aux représentants de motions ayant recueilli au moins 10 % des suffrages au congrès. Le président de l'UPR, qui ne pourra pas se porter candidat à l'élection présidentielle, et le secrétaire général devront être issus de formations politiques d'origine différente.

« Je n'ai pas voulu livrer un projet clefs en main. Ce n'est qu'une base de discussions. Mais c'est la première fois qu'il y a un projet précis, et, si l'on n'en veut pas, il faudra dire pourquoi », explique l'ancien premier ministre. C'est ainsi que les statuts de l'UPR laissent en suspens le choix du candidat à l'élection présidentielle. Depuis la première élection présidentielle au suffrage universel direct, en 1965, la droite et le centre ont toujours eu plusieurs candidats. M. Balladur laisse donc aux futurs dirigeants de l'UPR le soin de définir la règle du jeu. « Au moment où ce texte est publié, je n'ai rien voulu proposer à ce sujet, afin de ne pas prêter le flanc au soupçon », précise M. Balladur,

DÉPÊCHES

■ **FARINES ANIMALES** : François Sauvadet, député (UDF) de la Côte-d'Or, a été élu, mardi 9 janvier, président de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur l'utilisation des farines animales dont la création a été votée à l'unanimité le 13 décembre (Le Monde du 15 décembre). Le rapporteur en sera Michel Vergnier (PS, Creuse). La commission a six mois pour mener son enquête, notamment sur d'éventuelles fraudes qui seraient intervenues après l'interdiction du recours à ces farines pour les bovins.

■ **FONCTION PUBLIQUE** : les fédérations FO et CGT de l'équipement et la fédération CGT des finances ont appelé, mardi 9 janvier, les agents à participer à la grève et aux manifestations prévues le 18 janvier pour les salaires dans la fonction publique, et le 25 janvier pour la défense de la retraite à 60 ans. L'union des fédérations de fonctionnaires CGT et la fédération des fonctionnaires FO ont déjà appelé à la mobilisation des agents le 18 janvier. Une troisième et dernière séance de négociations salariales est prévue le même jour avec le ministre de la fonction publique, Michel Sapin.

PLACE AUX FEMMES

Le « paritairement correct » des Verts parisiens

ON NE RIGOLE PAS avec la parité, chez les Verts. Il fut même un temps où, lors des conseils nationaux, les hommes et les femmes devaient s'exprimer en temps égal, l'un après l'autre, en interventions « chabada ». « C'était souvent lamentable », déplore un Vert historique avec une pointe de machisme. C'est dire si le secrétariat du parti écologiste parisien, élu le 25 novembre 2000, dans la foulée du congrès de Toulouse, faisait tache : sept hommes et trois femmes !

Pris par le temps, leurs complexes statuts ne permettant pas, alors, de prolonger la séance, les Verts de la capitale décidaient de procéder à un nouveau vote dès la rentrée politique de janvier. Pour nombre d'entre eux, il importait de faire avant les élections municipales de mars, car le secrétariat fait partie, de droit, du comité d'animation de la campagne (CAC). La séance de rattrapage sur la parité a donc eu lieu lundi 8 janvier au soir. L'affaire était plutôt simple : faire sortir deux hommes, faire ren-

trer deux femmes. Sans toucher bien sûr aux équilibres de courants, qui avaient placé largement en tête Dynamiques vertes (le courant Hascoët-Mamère), suivi de l'aile gauche du parti (Autrement les Verts, ALV) et, plus loin derrière, Ouverts de Dominique Voynet, Maison verte de Marie-Christine Blandin et Vert écolo, de Maryse Arditi. Un résultat bien différent de celui du congrès national, où les amis de M^{me} Voynet restent les plus nombreux. Mais les écologistes parisiens ne font jamais rien comme tout le monde. « C'est un mouvement brownien », soupire Yves Cochet, député du Val-d'Oise, qui en a fait l'amère expérience en tentant, en vain, de se faire investir dans le 14^e arrondissement, malgré le soutien de la ministre de l'environnement, voilà presque un an.

C'est d'ailleurs une candidate aux municipales dans cet arrondissement, Danièle Auffray, cinquant-quatre ans, chercheuse au CNRS, qui a été élue, lundi, secrétaire départementale, en remplacement de Bertrand Jullien, apparte-

nant comme elle au courant Dynamiques vertes. « Je ne m'étais pas présentée à l'AG de novembre parce que la campagne municipale est très prenante dans l'arrondissement, précise la deuxième de liste du 14^e, derrière René Dutrey. Mais, il fallait quand même prendre ses responsabilités. On a choisi des femmes pour les deux postes les plus importants, le secrétariat départemental et l'adjointe », fait-elle observer. Plus prosaïquement, alors que les Verts du 14^e réclament activement la mairie, ils veulent être présents dans les instances qui négocieront postes, places et programme avec le Parti socialiste.

M^{me} Auffray a été désignée par 85 % des Verts parisiens. Trop simple... Il restait le deuxième poste, celui d'adjointe. « Là, ça a été "Au théâtre ce soir" », raconte un participant. La dame, très controversée pour avoir enregistré une réunion à l'insu de ses camarades, n'est pas sée qu'à un cheveu. La parité sau- vée, à deux voix près.

Béatrice Gurrey

renoma

SOLDES
30% 50%

boutique 129 bis rue de la Pompe - 75116 Paris - Tél : 01 44 05 38 25 www.renomastar.com

IMMIGRATION La première étude sur le devenir des étrangers sans-papiers qui ont bénéficié de l'opération de régularisation de 1997 vient d'être remise au ministère de l'emploi

et de la solidarité. ● UNE NOUVELLE VIE, faite de liberté et de sécurité, est décrite par les nouveaux régularisés qui ont connu, pendant des années, la précarité et l'angoisse des contrô-

les. ● L'EMPLOI et le logement sont les deux domaines où la situation des anciens sans-papiers s'est le plus améliorée. ● LA VOLONTÉ d'insertion apparaît nettement chez les person-

nes interrogées. ● UNE CAP-VERDIENNE et un Marocain témoignent de l'émancipation et des libertés nouvelles conquises avec la délivrance de papiers. ● LES SOCIOLOGUES

ont également tenté de comprendre les raisons qui ont poussé ces migrants à s'expatrier : l'envie d'une vie plus libre, de faire des études, de rejoindre la famille...

Trois ans après la régularisation, d'anciens sans-papiers racontent leur nouvelle vie

La première étude sur le devenir des étrangers en situation irrégulière qui ont obtenu des papiers en 1997 vient d'être remise à Elisabeth Guigou. Libres de leurs mouvements après des années d'angoisse, ils témoignent également de leurs difficultés et de leur désir d'intégration

« **VIVRE enfin normalement.** » Tel est le sentiment généralement éprouvé par les bénéficiaires de l'opération de régularisation des sans-papiers de 1997, selon une étude inédite réalisée par deux sociologues. Avec la régularisation, voici venu le temps des « *soucis normaux* », expliquent Smaïn Laacher, de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), et François Brun, du Centre d'études de l'emploi. Leur enquête a été menée de novembre 1999 à août 2000 auprès de plus de deux cents anciens sans-papiers d'Ile-de-France et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour le compte de la direction de la population et des migrations du ministère de l'emploi et de la solidarité. Cette étude « *intéressante et nuancée ne doit pas rester sans suite*, commente-t-on au cabinet de M^{me} Guigou, qui vient de la recevoir. *Les chercheurs ont montré que la régularisation ne résoud pas tout, particulièrement dans le monde du travail. L'intégration est un processus à long terme pour lequel les pouvoirs publics doivent se mobiliser.* »

Les premiers effets décrits par les régularisés sont immédiats et d'ordre psychologique : 86 % avouent avoir ressenti un sentiment de liberté et de soulagement. Avant, c'était « *la peur* », « *l'angoisse* » ou « *la honte* » des contrôles dans la rue, de l'arrestation ou, pis, de l'expulsion. Le sentiment « *d'être en prison* », « *coincé* », « *traqué* », jusque dans ses cauchemars. Une fois la carte de séjour en poche, même provisoire, on peut

« *marcher dans la rue* », « *se promener sans regarder derrière* ». Une nouvelle vie s'ouvre, faite de « *liberté* », de « *sécurité* », où l'on peut enfin « *avoir confiance dans l'avenir* » et « *avoir la tête haute* ». Pour la première fois, ces étrangers peuvent envisager de voyager et de revenir au pays pour revoir les leurs. Un sentiment résumé par ce Sénégalais après quatorze ans de vie clandestine : « *J'exulte quand je prends le TGV pour aller dans des pays qui m'étaient fermés.* »

UNE MEILLEURE RÉMUNÉRATION
Les premiers mois d'euphorie passés, c'est surtout dans le domaine de l'emploi et du logement que les bénéfices d'une vie régulière se sont fait sentir. La situation professionnelle de 40 % des étrangers interrogés s'est améliorée après l'obtention d'une carte de séjour. La très grande majorité travaillait auparavant, mais dans des conditions de clandestinité absolue : non déclarés, sous payés, ils n'ont pu justifier, pour la plupart, de cette activité pour se faire reconnaître par les autorités. L'élévation du revenu, devenu régulier, est appréciée : la proportion de régularisés gagnant moins de 4 000 francs par mois passe ainsi de 44 % à 14 % entre le moment de la régularisation et celui de l'enquête.

Dans la majorité des cas, c'est en changeant d'employeur ou d'activité que cette amélioration a pu être obtenue. Ce changement n'a pas été immédiat : deux fois sur trois, il s'est produit dans les trois mois



suivant la délivrance du titre de séjour. Mais même pour les 30 % qui sont restés chez leur ancien employeur, la situation de travail s'est bonifiée dans plus de 60 % des cas. Ce sont les Chinois qui ont le plus changé d'employeur afin d'améliorer leurs conditions de travail et de rémunération ; à l'inverse, les Turcs ont le plus souvent choisi de rester chez le même patron, tout en parvenant à transformer leur situation.

Tout n'est cependant pas rose au pays des régularisés : 20 % des personnes interrogées connaissent des problèmes de précarité et des conditions de travail pénibles. Des

difficultés subsistent dans les secteurs d'activité les plus gourmands en emplois de clandestins : la confection-marquinerie, la restauration, les emplois domestiques, le bâtiment et les entreprises de nettoyage. Dans la confection et la marquinerie, où le recours au travail illégal est « *structurel* » et la main-d'œuvre clandestine pléthorique, les salaires (basés le plus souvent sur le nombre de pièces produites) sont tirés vers le bas, les horaires illégaux sont maintenus et le respect des règles d'hygiène et de sécurité est « *tout relatif* ».

Le secteur de la restauration et de l'emploi à domicile fonctionne,

lui, sur une dissimulation partielle des emplois en cuisine ou à la plonge, et pour les employés de maison, que les employeurs sont fortement tentés de ne pas tout déclarer ou d'exercer un chantage à la perte d'emploi si le nouveau régularisé demande une amélioration de son contrat de travail. Dans ce cas, la majeure partie des régularisés fait le choix de partir pour rechercher un autre employeur, plus scrupuleux. Enfin, dans les secteurs du bâtiment et du nettoyage, où l'emploi illégal est « *plus marginal* », les patrons, qui doivent déclarer leurs salariés régularisés, en profitent parfois pour embaucher les plus dociles ou imposer des « *conditions d'exploitation pires encore* ».

VOLONTÉ D'INSERTION

Le logement est le deuxième domaine majeur où les changements perçus sont « *significatifs* ». Alors que 60 % des personnes interrogées étaient hébergées chez des parents ou des amis avant d'être régularisés, l'étude souligne que près de la moitié ont déménagé. Les superficies des logements ont augmenté, notent les auteurs, en précisant que les bénéficiaires de la régularisation touchent fréquemment l'aide personnalisée au logement (APL), à laquelle ils ne pouvaient auparavant prétendre. « *Avoir déménagé renvoie à une marque d'indépendance vis-à-vis des proches chez lesquels on était hébergé et dont on dépendait* », soulignent les deux chercheurs. Ce constat positif vaut pour les

Chinois, les Turcs et les Maghrébins, mais beaucoup moins pour les Africains et en particulier les Comoriens.

Les entretiens ont par ailleurs montré que l'accès aux droits sociaux n'était pas une attente principale de la régularisation. Avoir droit aux allocations familiales, à la Sécurité sociale, à l'APL, à un stage à l'ANPE, voire à l'Assedic, « *allait de soi après avoir accédé à une existence officiellement reconnue* », remarquent les auteurs. L'ouverture des droits s'est faite dans la plupart des cas sans accroc. « *Les étrangers régularisés ne se distinguent plus du reste de la population étrangère, ni par un surcroît d'aide sociale, ni par une ignorance particulière de leurs droits ou une inhibition sociale ou culturelle qui limiterait leurs usages* », insistent MM. Brun et Laacher.

La conclusion de l'étude confirme cette volonté d'insertion dans la société française chez les étrangers interrogés. La grande majorité des régularisés n'étant pas sans lien personnel ou familial en France lors de leur arrivée, ces liens vont devenir les seuls possibles pour la très grande majorité d'entre eux. « *La société française s'impose comme le seul horizon existentiel pour soi et la seule perspective possible pour les enfants* », insistent les deux chercheurs, qui concluent : « *Dès lors, on comprend pourquoi c'est le plus souvent la carte de dix ans qui constitue leur principale attente.* »

Sylvia Zappi

Entre 80 000 et 100 000 bénéficiaires

● **Deux phases de régularisation :** le 26 août 1997, le gouvernement Jospin décidait de lancer une vaste opération de régularisation visant à sortir de l'impasse certains étrangers sans papiers établis en France. Une circulaire dite Chevènement précisait les conditions de cette régularisation pour onze catégories de sans-papiers. Elle donnait priorité aux conjoints, enfants, parents de personnes vivant régulièrement en France, voire aux familles étrangères « *constituées de longue date en France* ». Cette régularisation ponctuelle a pris fin en décembre 1997. Depuis, c'est dans le cadre de la loi de 1998 sur l'immigration que les régularisations peuvent s'opérer. La loi prévoit notamment d'accorder un titre de séjour aux étrangers apportant la preuve de leur présence, même irrégulière, sur le territoire depuis dix ans, ainsi qu'à ceux justifiant de « *liens personnels et familiaux* » en France.

● **Bilan :** le nombre d'étrangers régularisés était initialement évalué à 80 000 sur 140 000 demandes déposées. Une étude de l'Institut national d'études démographiques (Ined), publiée en septembre 2000, a sensiblement réévalué ce nombre. Selon ces calculs, il pourrait être compris entre 87 000 et 100 000 personnes. Ce dernier chiffre est calculé sur les premiers titres de séjour d'un an délivrés, il englobe donc aussi les étudiants. Le nombre des déboutés a été revu à la baisse à 47 000 au lieu des 60 000 estimés auparavant.

● **Profil :** l'opération de régularisation a permis de connaître l'identité des immigrés clandestins qui avaient déposé une demande de titre de séjour. La grande majorité a entre vingt-six et quarante ans et qu'on y trouve autant d'hommes que de femmes. La plupart des régularisés étaient présents en France en moyenne depuis six ans mais une minorité importante (19 %) était là depuis plus de dix ans. 71 % sont d'origine africaine. Les principaux pays d'origine représentés sont l'Algérie (14 %), le Maroc (11 %), la Chine (11 %), l'ex-Zaïre (8 %), le Mali (7 %) et la Tunisie (5 %).

« Quand j'ai eu les papiers, toute la honte était partie, j'étais comme un bébé qui vient de naître »

ERNESTINA ET NASSER ont fait partie de la centaine de sans-papiers que les sociologues Smaïn Laacher, de l'EHESS, et François Brun, du Centre d'études de l'emploi, ont longuement interrogés. Ils racontent leurs parcours de clandestins.

TÉMOIGNAGES

Nasser : « Je ne savais pas ce que je pouvais dire de plus. Ils avaient tous les documents, ils savaient que ma vie était là »

● **Ernestina, quarante et un ans, Cap-Verdienne vivant à Marseille.**

« Quand j'ai quitté le Cap-Vert en 1985, c'était pour des problèmes de santé. Je voulais me soigner en France. Dans mon pays, c'est lamentable, il n'y a pas d'infrastructures sanitaires. Pour se soigner, il faut du piston ou attendre des années. Mon visa était valable cinq mois. Bien sûr, je suis restée après, car je voulais continuer à me soigner. Sept ou huit mois après, j'ai connu mon mari, lui aussi cap-verdien ; il était en règle avec une carte de résident de dix ans. De 1985 à 1998, ce fut une vie de sans-papiers, une vie amère, difficile ; j'étais vivante mais je n'existais pas. J'ai été aidée par une assistante sociale très gentille et très compréhensive qui a beaucoup fait pour moi et mes enfants. C'est grâce à elle que j'ai eu mes papiers (...). Elle m'a aidée aussi après ma régularisation quand j'ai eu de graves problèmes avec mon mari. »

« Lui, il avait des papiers, il n'était pas anxieux, il pouvait sortir quand il voulait, voir ses copains, avoir une vie normale. Quand je lui disais qu'il fallait que, moi aussi, j'essaie d'avoir des papiers et que j'aille travailler, il me répondait : « Ce n'est pas la peine, tu restes à la maison t'occuper des enfants. » En plus, il faut dire qu'il buvait, donc une partie de la paye passait dans la boisson. Avec 6 000 francs par mois pour cinq et un loyer, on ne va pas très loin. Et parfois, il était au chômage et ça me compliquait la vie. Avec tout ça, j'avais des crises de nerfs. J'en avais marre de jongler avec une paye de misère qui n'était jamais la même, de me faire engueuler et de me faire frapper. Il m'a même déjà menacé avec un couteau parce qu'il ne voulait pas que je sorte. C'était sa musique, et moi, malheureusement, j'ai dansé. »

« Et puis j'ai entendu parler de la régularisation. J'ai entamé les démarches (...) sans jamais le dire à mon mari. Quand j'ai eu mes papiers, j'ai demandé le divorce. Avant, j'y pensais tout le temps mais je ne pouvais pas le faire. Dès que j'ai eu mes papiers, c'est

comme si j'étais sortie de prison. Aujourd'hui, j'ai mon appartement, un quatre-pièces avec un loyer de 2 500 francs et j'ai une APL de 1 992 francs. J'ai trois enfants, donc je touche les allocations familiales. Ça va, je fais attention, mais j'y arrive. Je suis en stage de français à l'ANPE. Je voudrais faire une formation de vendeuse pour travailler dans une boutique de vêtements. »

● **Nasser, trente-quatre ans, Marocain d'origine rurale.**

« Au Maroc, je passais mes journées à la boutique, mes soirées au café et je m'ennuyais. J'ai décidé à vingt ans de partir rejoindre mon oncle à Toulon qui y tient une épicerie. Je n'ai pas pensé à un autre pays. Chez nous, si tu pars, c'est en France ou nulle part. Je suis arrivé à Toulon en 1986, où j'ai découvert une boutique minuscule et poussiéreuse avec une famille de six personnes entassées dans un deux-pièces au-dessus. Je n'aurais jamais imaginé ça. Je suis resté trois mois chez mon oncle avant de partager une chambre dans un foyer avec un autre Marocain. J'avais juste un matelas posé par terre ; ce n'était pas le confort, mais je n'étais plus à la charge de mon oncle. »

« J'ai vécu tranquillement sans inquiétudes quant à mes papiers jusqu'à ce qu'un jour, en 1994, je sois contrôlé dans un bar

par la police. J'ai été emmené au poste où on m'a remis une convocation à la préfecture dans les quinze jours. Là, j'ai vraiment eu peur d'être expulsé. J'ai déménagé chez un ami et pendant plusieurs semaines, je ne suis plus sorti. J'avais tout le temps peur. J'ai pas voulu aller à la mairie pour me marier avec mon amie française par peur d'être arrêté. Et puis quand ma fille est née, je voulais pas y aller pour faire une reconnaissance anticipée. J'ai attendu de le faire à l'hôpital. »

« J'ai fait une première demande de régularisation lors de la circulaire Chevènement en 1997 mais on me l'a refusée parce que je "n'établissais pas les liens que j'avais en France" ! Là, j'ai vraiment eu peur, je me suis dit : il y a plus de dix ans que je suis là ; j'ai ma femme, ma fille, je ne peux pas partir, ils ne peuvent pas me jeter comme ça. Je ne savais pas ce que je pouvais dire de plus, ils avaient tous les documents, ils savaient que ma vie était là. Alors j'ai pris un avocat pour toutes les démarches. Quand j'ai eu les papiers début 1998, j'ai failli pleurer. Toute la honte était partie. J'étais comme un bébé qui vient de naître. Et je pouvais épouser ma femme la tête haute. Cet été, je suis parti voir mes parents pour la première fois depuis quinze ans ! »

S. Z.

Le rêve de chercheur d'or des immigrés clandestins

« **IL NE PLEUT** que là où c'est mouillé. » Le proverbe africain résume bien le constat qu'ont tiré les deux sociologues auteurs de l'étude sur les régularisés : « *Ce ne sont pas les plus démunis en ressources matérielles et psychologiques qui ont "su" émigrer. S'ils l'ont fait, ils étaient armés pour tenir au moins cinq, souvent huit, parfois plus de dix ans* », expliquent les deux chercheurs, François Brun et Smaïn Laacher. Le profil de l'étranger arrivant clandestinement sur le sol français semble bien diverger des idées reçues sur le pauvre hère acculé, poussé par la faim. L'immigré clandestin a souvent suivi un parcours scolaire secondaire, avait des biens en partant et il subit une réelle déqualification dans les emplois clandestins qu'il est obligé d'accepter en France.

Premier constat frappant fait par les auteurs, la moyenne d'âge lors du départ pour la France.

L'âge moyen des personnes interrogées est aujourd'hui de trente-quatre ans. Sachant que la plupart ont passé huit ans de vie sans papiers, ils avaient donc vingt-quatre ans quand ils ont fait le grand voyage. Cette jeunesse va les aider à affronter l'ampleur des difficultés qu'ils vont rencontrer dans leur vie clandestine. « *Il faut être jeune pour vivre cette expérience faite d'une existence non officielle et d'illégalité* », insiste M. Laacher.

DES PERSONNES QUALIFIÉES

Les origines sociales sont loin d'être homogènes mais une grosse proportion travaillait comme employé, artisan ou commerçant. Cette qualification est particulièrement marquée chez les femmes, puisque la moitié des actives (60 % de l'ensemble des femmes) se déclarent employée et une sur cinq technicienne ou cadre. Chez les hommes, on compte beaucoup

d'agriculteurs (un tiers) et un quart d'artisans et commerçants. Ce profil d'agriculteur ou commerçant est surreprésenté parmi les Maliens, tandis que la moitié des Turcs actifs étaient ouvriers. C'est dans le commerce et l'artisanat que les Chinois étaient les plus nombreux ; ils s'y sont souvent enrichis. Ces immigrés ne sont pas non plus dépourvus de capital scolaire, souligne l'étude. Ainsi, sur les quelque deux cents personnes interrogées, treize seulement n'ont jamais été à l'école, toutes venant d'Afrique. Plus de 60 % (presque tous les Chinois, mais seulement un tiers des Maliens) ont été à l'école six ans et plus, c'est-à-dire au-delà du cycle primaire. Les plus jeunes ont, pour les trois quarts, atteint le niveau du secondaire. Enfin, 10 % ont entrepris des études universitaires.

L'étude tente ensuite de mieux comprendre les raisons qui ont

poussé ces jeunes migrants à s'expatrier. Et à dessiner ainsi un portrait robot de l'immigré arrivant illégalement en France. « *L'impulsion d'ensemble qui ressort est que cette population ne se résume pas à "toute la misère du monde"* », notent les auteurs. Ils ne partent pas contraints de « *tout quitter pour survivre* » mais attirés par le rêve de l'argent facile et l'envie d'une vie plus libre. Seule exception notable, les Maliens, qui partent avec une mission assignée par la collectivité – le village – d'envoyer de l'argent pour la faire vivre et améliorer son quotidien. Les autres nationalités justifient leur départ par l'envie de faire des études (souvent évoquée par les originaires des autres pays africains), un rapport avec la culture française (les Comoriens), des habitudes d'immigration des deux côtés de la Méditerranée (les Maghrébins), l'existence de liens familiaux (les

Turcs). Pour les femmes, s'ajoutent des motifs particuliers, comme la volonté de rejoindre le mari, ou les politiques restrictives de planning familial (les Chinoises).

Quand ils arrivent en France, les clandestins ont, pour la plupart, des attaches sur place : les trois quarts des personnes interrogées avaient déjà de la famille et 56 % ont même été prises en charge par elle. Cette aide sera précieuse pour ces migrants qui déclarent n'avoir pas s'être préparés aux difficultés du séjour irrégulier. La prise en charge est tous azimuts : hébergement, besoins alimentaires, vêtements, soins médicaux, recherche d'un emploi... Cette dépendance peut perdurer tant que l'étranger ne parvient pas à régulariser sa situation. Cette régularisation apparaît alors comme une véritable émancipation.

S. Z.

Derniers arbitrages attendus dans les prochains jours pour la rénovation des IUFM

CEUX qui doutaient encore que la formation des enseignants est un sujet sensible vont être rassurés. La lecture du rapport remis courant décembre au ministre de l'éducation Jack Lang, « Pour une rénovation du dispositif de formation des enseignants », devrait les convaincre que, en la matière, la plus grande prudence est toujours de mise.

Entre la crainte de brusquer les défenseurs des disciplines, qui voient d'un mauvais œil toute professionnalisation du métier enseignant, et les contraintes budgétaires qui limitent certaines avancées, les rapporteurs ont choisi une logique de « faisabilité ». Ils passent donc sous silence toute modification de l'organisation et du contenu des concours de recrutement des enseignants du second degré, censée mieux les armer pour leur entrée dans le métier ; s'ils reprennent l'idée que la dimension professionnelle du concours doit « être renforcée », ils renvoient la définition de son contenu à des « précisions » ultérieures. Il reviendra au ministre de s'en saisir. Un stage dans un établissement serait toutefois exigé pour tout candidat aux épreuves d'admission et les futurs agrégés devront tous rédiger un mémoire professionnel ; aujourd'hui, seul un tiers s'y colle. Conscients des carences de certains formateurs d'instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), les rapporteurs parient aussi sur un renouvellement de leur recrutement. L'appel aux « gens de terrain » serait plus systématique, pour « articuler plus étroitement les dimensions théorique et pratique de la formation ».

D'AUTRES PISTES

La proposition d'accompagner les jeunes enseignants durant leurs premières années d'exercice est largement édulcorée. Elle s'était pourtant révélée consensuelle au cours des trois années de discussions sur la rénovation des IUFM. Une diminution de leurs heures d'enseignement en échange d'une poursuite de leur formation se révélant trop coûteuse (une baisse de quatre heures nécessiterait la création de 3 000 postes au minimum), il serait désormais proposé aux jeunes enseignants un « crédit de formation, à utiliser obligatoirement sur les trois premières années d'exercice ». Et, si les contraintes budgétaires se révélaient encore plus serrées, seuls les enseignants en difficulté seraient concernés.

Au ministère de l'éducation, pourtant, on ne cache pas qu'une « réforme significative » de la formation des enseignants est désormais attendue. Une nouvelle réunion est prévue en début de semaine prochaine, afin d'étudier des avancées plus visibles. Le ministre, Jack Lang, a consulté de nouvelles personnalités, parmi lesquelles l'universitaire Philippe Meirieu.

Allant au-delà du rapport, d'autres pistes sont envisagées. Pour les professeurs des écoles, l'avancée de la date du concours au mois de janvier et l'introduction des formations à dominantes (langues vivantes, arts...) sont toujours à l'étude. Afin de professionnaliser la formation dispensée dans les IUFM, sans relancer la guerre entre les universitaires et les « pédagoges », un observatoire qui collecterait les besoins exprimés par les jeunes enseignants durant leurs premières années d'exercice pourrait être créé. Les améliorations demandées seraient alors répercutées dans les formations. Parallèlement, un allègement des contenus de formation pourrait intervenir. L'idée d'expérimenter ces changements dans un nombre restreint d'IUFM est aussi avancée.

L'ensemble des mesures liées à la rénovation des IUFM sont attendues en février, pour un début d'application à la rentrée 2001. Elles concerneront au premier chef les 185 000 jeunes enseignants qui, conformément au plan pluriannuel annoncé en novembre, doivent être recrutés dans les cinq prochaines années.

Stéphanie Le Bars

Les enquêteurs s'interrogent sur le rôle de Thierry Imbot auprès de M. Falcone

Ancien membre des services spéciaux français, ce consultant international a été rémunéré par la société Brenco, spécialisée dans le commerce d'armes. Il est mort, le 10 octobre à Paris, dans des conditions que la brigade criminelle a qualifiées d'accidentelles

Le nom de Thierry Imbot apparaît sur les disquettes informatiques saisies en septembre au domicile de la secrétaire de Pierre Falcone, le dirigeant de la société Brenco, mis en examen et écroué, le 1^{er} décembre, dans l'enquête

sur les ventes d'armes illégales à destination de l'Angola. Thierry Imbot, ancien membre de la DGSE, dont le père a été le directeur, de 1985 à 1987, aurait fait bénéficier M. Falcone de sa connaissance de la Chine et de son

réseau de correspondants dans la région. Il a perçu de Brenco un total de 120 000 dollars, entre 1996 et 1999. Les enquêteurs auraient souhaité l'interroger sur la nature de ces prestations et sur ses liens avec M. Falcone. Sa

mort, survenue le 10 octobre, les en a empêchés. Les juges chargés du dossier Brenco se sont fait communiquer les résultats de l'enquête de la brigade criminelle, qui avait conclu au caractère accidentel du décès.

PARMI les nombreuses sociétés ou personnalités qui figurent sur les disquettes découvertes en septembre 2000 au domicile de la secrétaire du marchand d'armes Pierre Falcone, le nom de Thierry Imbot retient désormais l'attention des enquêteurs. Fils du général René Imbot, directeur général de la sécurité extérieure de septembre 1985 à décembre 1987, il a travaillé douze ans pour les services spéciaux français, en tant que personnel civil. Thierry Imbot, quarante-huit ans, a trouvé la mort, le 10 octobre 2000, dans des conditions, semble-t-il, accidentelles. Néanmoins, les juges Philippe Courroye et Isabelle Prévost-Desprez se sont fait communiquer les résultats de l'enquête de la brigade criminelle sur les circonstances de son décès.

Thierry Imbot apparaît sur les documents informatiques comme « consultant pour la Chine » de la société Brenco international, spécialisée dans le négoce des armes, et

Jean-Christophe Mitterrand va payer sa caution

Incarcé depuis le 21 décembre 2000 à la Santé, à Paris, Jean-Christophe Mitterrand a finalement accepté, mardi 9 janvier, de payer 5 millions de francs soit payée par sa famille et ses amis. « Il pourra quitter la prison quand cette somme sera réunie et aura pu être payée », a déclaré l'avocat du fils aîné de l'ancien président de la République. Selon M^{me} Jean-Pierre Versini-Campinchi, la somme ne devait pas être réunie « avant jeudi 11 janvier ». Le 2 janvier, la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris avait ordonné la remise en liberté de Jean-Christophe Mitterrand, en conditionnant cette mesure au versement préalable d'une caution de 5 millions de francs. Mais M. Mitterrand avait préféré rester derrière les barreaux. « Il préfère être en prison plutôt que d'être déshonoré en payant la caution », avait expliqué M^{me} Versini-Campinchi, pour justifier, dans un premier temps, la position de son client.

dont le dirigeant, M. Falcone, a été mis en examen et écroué le 1^{er} décembre pour « commerce illicite d'armes, fraude fiscale, abus de biens sociaux, abus de confiance et trafic d'influence » dans le cadre d'une enquête sur des ventes d'armes illégales à destination de l'Angola.

Thierry Imbot aurait fait bénéficier la société de M. Falcone de sa bonne connaissance de la Chine et de son réseau de correspondants dans la région et notamment à Taiwan. Selon les disquettes informatiques, il aurait perçu de Brenco, entre 1996 et 1999, 120 000 dollars (environ 900 000 francs) en cinq virements à la Nations Bank of Virginia, une banque américaine. Son compte a été crédité de 40 000 dollars le 17 juillet 1996 ; 25 000 dollars le 7 mai 1998 ; 25 000 dollars le 9 juillet 1998 ; 25 000 dollars le 14 septembre 1998 ; 5 000 dollars le 7 juillet 1999.

Les enquêteurs souhaitent interroger Thierry Imbot sur ces prestations et ses liens avec M. Fal-

cone, même si ce n'était pas une priorité du dossier. Sa mort brutale les en a empêchés. Depuis son départ de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), en 1991, il s'était installé à New York, où il exerçait à la fois des fonctions de la sécurité d'un organisme dépendant de l'Unesco et le métier d'intermédiaire sur des marchés internationaux. Le dernier contrat pour lequel il est intervenu portait sur une vente de camions au Congo. Selon l'un de ses proches, il ne se cachait pas de travailler également pour la société de M. Falcone, spécialisée dans le commerce de matériel militaire.

L'itinéraire de Thierry Imbot a soulevé des doutes sur les circonstances de sa mort. L'enquête policière a cependant conclu à son caractère accidentel. Selon toute vraisemblance, il est tombé par l'une des fenêtres de son appartement du 4^e étage, en tentant de fermer les volets. Il avait passé la jour-

M. de Villiers, témoin « à charge » sur le financement du RPF

L'ANCIEN VICE-PRÉSIDENT du Rassemblement pour la France (RPF), Philippe de Villiers, devait être entendu comme témoin, mercredi 10 janvier, par le juge Philippe Courroye. Le député (Mouvement pour la France) de Vendée avait annoncé, avant cette audition, qu'il entendait déposer « à charge » et faire part de ses « doutes » concernant le financement du parti de Charles Pasqua, dont il a démissionné le 19 juillet 2000. Les juges Courroye et Prévost-Desprez s'interrogent sur le financement du mouvement animé par l'ancien ministre de l'intérieur, notamment dans le cadre de la campagne des élections européennes de juin 1999. Les magistrats semblent soupçonner la liste Pasqua d'avoir bénéficié de fonds émanant de la société Brenco international. Ils ont notamment saisi la copie d'une note, non datée, adressée par Pierre Falcone, le dirigeant de Brenco, au président angolais José Eduardo Dos Santos, qui paraît indiquer qu'un certain « Robert » aurait bénéficié de versements importants de la part du marchand d'armes. L'enquête aurait permis d'identifier ce « Robert » comme étant le pseudonyme d'un proche de M. Pasqua, le député européen Jean-Charles Marchiani.

Les juges, qui ont placé sous séquestre, jeudi 4 janvier, les comptes de la liste Pasqua aux européennes, s'intéressent également à l'un des principaux bailleurs de fonds du RPF, Marthe Mondoloni, qui a participé, à hauteur de 7,5 millions de francs, au financement de la campagne européenne, soit plus d'un

quart des dépenses totales engagées (29,4 millions francs). Présidente du conseil d'administration du Parti mutuel urbain gabonais (PMUG) à Libreville, M^{me} Mondoloni figurait à la 55^e place sur la liste Pasqua de juin 1999. A l'issue des élections, la Commission nationale des comptes de campagne (CNCC) avait réclamé des précisions sur l'origine de cet apport personnel avant de valider, sur la foi d'une attestation d'une banque monégasque, les comptes de la liste Pasqua.

UN PRÊT BANCAIRE SOUSCRIT PAR M. PASQUA

Cette opération a cependant retenu l'attention d'un juge monégasque, Jean-Christophe Hullin, chargé depuis juin d'une information judiciaire pour « blanchiment » visant d'importants mouvements de fonds entre des agences bancaires de la principauté et les responsables d'établissements de jeux en Afrique, réputés proches de Charles Pasqua, parmi lesquels figure M^{me} Mondoloni. Par ailleurs, les juges Courroye et Prévost-Desprez devaient interroger M. de Villiers sur le prêt bancaire de 4 millions de francs souscrit par M. Pasqua lui-même, afin de boucler le budget 1999 de son parti. Ce prêt aurait été garanti par M^{me} Mondoloni, ainsi que par un résident monégasque, Robert Assadourian, qui figurait aussi - en 25^e position - sur la liste Pasqua lors des européennes de 1999.

F. Lh.

Pascal Ceaux et Fabrice Lhomme

Spoliations sous l'Occupation : accord en vue entre Français et Américains

Le compromis mettrait fin aux actions judiciaires engagées aux Etats-Unis contre les banques françaises

L'ADMINISTRATION américaine et le gouvernement français sont sur le point de parvenir à un accord qui devrait permettre de mettre un terme aux *class actions*, ces procédures judiciaires collectives engagées par un juge fédéral contre les banques françaises, à la suite de plaintes déposées aux Etats-Unis par des victimes de spoliations sous l'Occupation ou par leurs ayants droit.

Le sous-secrétaire d'Etat américain au Trésor, Stuart Eizenstat, en visite en France, a eu une série d'entretiens avec le premier ministre et ses représentants pour déterminer les conditions dans lesquelles les plaintes pourraient être retirées. Un accord devrait être signé le 18 janvier. L'administration américaine pourrait rédiger ensuite une déclaration d'intérêt (*statement of interest*), c'est-à-dire un texte standard, adressé au juge par l'exécutif à chaque fois qu'une procédure collective est engagée, et lui demandant de ne pas poursuivre son action.

L'accord prévoit de distinguer les requêtes sûres (*hard claims*) des requêtes moins fondées (*soft claims*). Les premières correspondent à la liste des 80 000 comptes bloqués par les banques françaises sous l'Occupation. Les *soft claims* sont les requêtes pour lesquelles « les évidences sont grandes, mais les preuves ne sont pas établies », selon Jacques Andréani, ancien ambassadeur de France aux Etats-Unis, chargé par le gouvernement français de négocier l'accord avec l'administration américaine.

D'ores et déjà, le principe est acquis que toutes les requêtes seront étudiées par la Commission

pour l'indemnisation des victimes de spoliations, présidée par Pierre Draï, ancien premier président de la Cour de cassation (*Le Monde* du 13 janvier 2000). Les Américains reconnaissent donc la méthode choisie par la France pour indemniser les victimes de la Shoah et leurs ayants droit : plutôt que de déterminer un montant forfaitaire d'indemnisation, comme la Suisse ou l'Allemagne, la France a choisi de faire précéder l'indemnisation par un travail d'histoire et de recherche sur les archives, accompli par la mission Mattéoli, qui a rendu son rapport final le 17 avril 2000

ailleurs 655 millions de francs (100 millions d'euros) à la Fondation pour la mémoire de la Shoah, dont l'installation est prévue début février. Les *soft claims* devraient être indemnisés collectivement par un fonds alimenté par les banques françaises, dont le montant total n'a pas encore été déterminé.

L'ÉTENDUE DE LA « ZONE GRISE »

L'accord négocié apparaît donc comme un compromis entre la méthode d'indemnisation mise en œuvre par le gouvernement français et la méthode américaine, qui consiste à répartir arithmétique-

Un décret sur la Fondation pour la mémoire de la Shoah

Les statuts de la Fondation pour la mémoire de la Shoah ont été reconnus par décret en Conseil d'Etat le 26 décembre. Cette fondation, qui devrait être présidée par Simone Veil, recevra une dotation de 2,5 milliards de francs, représentant le montant total des biens spoliés sous l'Occupation, qui n'ont pu être restitués aux victimes de la Shoah ou à leurs ayants droit. L'Etat apportera 1,4 milliard, le reste étant versé par les établissements bancaires (655 millions), la Caisse des dépôts (300 millions), la Banque de France (71 millions), les sociétés d'assurance (70 millions) et la Poste (7 millions).

La Fondation a pour principal objet de « développer les recherches et diffuser les connaissances sur les persécutions antisémites et les atteintes aux droits de la personne humaine » commises pendant la seconde guerre mondiale. Elle sera administrée par un conseil de 25 membres, composé de 8 représentants des ministères concernés, 10 représentants des institutions juives de France et 7 personnalités cooptées par les autres membres du conseil d'administration.

(*Le Monde* du 18 avril 2000). La commission Draï est ensuite soumise pour étudier les requêtes individuelles et déterminer le montant de l'indemnisation.

Les *hard claims* seront indemnisés individuellement par les banques françaises, qui ont versé par

ment les montants entre les requérants, sur la base d'une indemnisation forfaitaire alimentant un fonds. Le débat entre les avocats américains et le gouvernement français porte principalement sur l'étendue de « la zone grise », c'est-à-dire sur les comptes bancaires

pour lesquels la preuve de la restitution n'a pu être faite. La mission Mattéoli estimait qu'au moins 71 % des montants bloqués (représentant 36 % des 80 000 comptes bloqués) avaient été réactivés après la Libération, la zone grise ne concernant que 27 % des montants (2 % des montants ayant fait l'objet d'une prescription). Les experts français font valoir, en outre, que le taux de bancarisation (le nombre de Français titulaires d'un compte bancaire) ne représentait que 25 % de la population en 1940, et que la majorité des 75 000 juifs déportés appartenait aux catégories sociales les moins fortunées. Les avocats américains estiment, pour leur part, que les preuves de restitution apportées par la mission Mattéoli sont insuffisantes.

Sur les 6 250 requêtes reçues à ce jour par la commission Draï, seulement 140 concernent des comptes bancaires, le plus grand nombre des demandes ayant pour objet le pillage des appartements et des biens professionnels, la confiscation des biens dans les camps et « l'aryanisation économique ». Pour le Centre Simon-Wiesenthal, ces chiffres sont liés au fait que le gouvernement français n'a pas suffisamment fait connaître les possibilités d'indemnisation auprès des victimes de la Shoah et de leurs ayants droit. La commission Draï, qui vient d'emménager dans de nouveaux locaux, 1, rue de la Manutention à Paris (16^e), affirme qu'elle « monte en puissance » et sera bientôt en mesure de traiter 1 800 dossiers par an.

Xavier Ternisien

le-ci présentait une configuration particulière : une marche en facilitait l'accès ; lorsque l'on montait sur cette marche, la rembarde de protection arrivait à mi-cuisse. Pour attraper les volets, la victime aurait pris appui sur le rebord de la fenêtre, et aurait glissé, la rembarde accélérant sa chute au lieu de la retenir.

HYPOTHÈSE D'HOMICIDE REJETÉE

Un test fait par l'un des enquêteurs sur cette même fenêtre avait paru probant, d'autant que le soir du drame, il pleuvait et que le vent soufflait fort. Avant de rejeter l'hypothèse de l'homicide, la police a examiné plusieurs possibilités. L'autopsie de la victime n'a relevé aucune trace de coups, voire de marques, ce qui aurait été sans doute le cas si elle avait été poussée de force. Pour entrer dans l'immeuble, il n'y a que deux accès : une porte de service située à l'arrière, fermée de l'intérieur, sans qu'aucune clef n'ait disparu ; l'entrée principale, rue François-1^{er}, qui oblige à passer devant la loge du gardien. Celui-ci n'a rien remarqué de suspect, alors qu'il avait bien vu Thierry Imbot, lors de son arrivée. D'autre part, le scénario d'un ou plusieurs tueurs repassant devant le corps de leur victime étendue dans la cour et devant la loge du concierge pour quitter les lieux paraît peu vraisemblable aux enquêteurs, car beaucoup trop risqué pour le ou les hypothétiques meurtriers.

Les indices relevés dans l'appartement n'ont pas semblé plus probants. Un cigare a été découvert sur le sol. C'était la marque favorite de Thierry Imbot, qui venait de le fumer. La porte de l'appartement était claquée, et pas fermée à clef. Les lumières étaient éteintes. Thierry Imbot s'appuyait à partir, ont interprété les enquêteurs. Plus étonnant : un tableau noir d'enfant bloquait partiellement la fenêtre par laquelle la victime est tombée. Mais pourquoi d'éventuels meurtriers auraient-ils laissé un tel indice ? Les policiers y voient une présomption supplémentaire d'accident.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE** : l'avocat d'Emile Louis, le chauffeur qui a avoué le meurtre de sept jeunes filles entre 1976 et 1979 dans l'Yonne, a indiqué, mardi 9 janvier, qu'il avait déposé, la veille, une demande de reconnaissance de prescription pour son client. Le juge d'instruction a un mois pour rendre son ordonnance, susceptible d'appel devant la chambre de l'instruction. ■ **Patrick Henry, condamné en 1977 à perpétuité** pour l'assassinat d'un enfant de sept ans, et placé en détention à Caen depuis lors, a effectué une nouvelle demande de mise en liberté conditionnelle, six mois après qu'Elisabeth Guigou, alors garde des sceaux, eut rejeté la précédente. Grâce à l'entrée en application de la nouvelle loi sur la présomption d'innocence, qui décharge le ministre de la justice de cette décision, la présente demande sera examinée par trois magistrats de Caen membres de la « juridiction régionale de la libération conditionnelle ».

■ **ACCIDENT** : une camionnette sans chauffeur, dont le frein à main aurait lâché, a fauché quatre lycéens, tuant un jeune de 17 ans et en blessant trois autres dont un grièvement, mardi 9 janvier, sur les pentes de la Croix-Rousse, à Lyon. Le véhicule appartenait à une entreprise sous-traitante de la communauté urbaine de Lyon, chargée de vider les corbeilles à papier municipales. Le chauffeur a été placé en garde à vue.

■ **SANTÉ** : l'épidémie de gastro-entérite, des diarrhées d'origine virale dont la recrudescence est habituelle en hiver, continue sa progression et a déjà touché plus de 1,5 million de personnes, a annoncé, mardi 9 janvier, le réseau Sentinelles-INSEERM. Elle a atteint presque toutes les régions françaises au cours de la première semaine de janvier.

La floraison des associations au service des maires de tous bords

Confrontés à la complexité des problèmes techniques et juridiques qu'engendre leur mission, les élus locaux se regroupent selon leur situation. On compte aujourd'hui une cinquantaine de ces « lobbies », permettant d'échanger des expériences mais surtout de peser auprès des pouvoirs nationaux

LA ROCHELLE (Charente-Maritime) de notre envoyée spéciale

Au bout du fil, c'est toujours la même question : « Comment communiquer sur mon bilan sans être hors la loi ? » A quelques semaines des municipales, la section rochelaise de l'Association des maires de France (AMF) reçoit chaque jour son comptant d'appels. Les journées de formation mensuelles ne se tiennent plus. Pour les maires en fin de mandat, il n'est plus temps d'étudier le fonctionnement du conseil municipal. Bruno Odin, le directeur de la section charentaise de l'AMF, et sa petite équipe se concentrent sur l'après-mars. Des cours sur le budget, l'intercommunalité, l'analyse financière sont programmés.

« Quand je suis arrivé à la mairie, je ne connaissais rien au fonctionnement élémentaire d'une municipalité », raconte Jean-Pierre Coullandreaud, ancien officier de l'armée de l'air élu en 1995 à Saint-Agnant. « Les gens s'imaginent que, dès

qu'on a une écharpe, on sait tout faire. C'est faux. » Pour se former, direction l'AMF. « On ne peut pas s'en passer. Ce qui est arrivé au maire de Courçon [Bernard Drappeau, condamné au civil après la chute mortelle pour un enfant d'une cage de football] n'aurait pas pu m'arriver. J'avais vu ce thème en formation. Dès mon retour, j'ai fait le ménage dans les jeux de la commune », se rappelle Michel Moineau, autre élu de Charente-Maritime, maire de Chambon et agriculteur. M. Odin évalue de 10 à 20 % le nombre de maires de son département passés par des cours. Ils sont beaucoup plus prompts à décrocher leur téléphone pour bénéficier des conseils juridiques de l'association, qui reçoit environ six cents appels par an. Au besoin, les juristes chargés de « dépatouiller » les tourments des élus ne rechignent pas à jouer les « nounous », comme en décembre 1999, après les tempêtes, où ils consolaient des maires en larmes.

L'AMF est née en 1907. Elle est

la plus ancienne et la plus puissante des associations d'élus. Presque seule sur le terrain de la formation, à travers ses cent sections départementales – dont une trentaine fonctionnent à plein –, elle est aussi le plus influent lobby d'élus locaux, parfois comparé à un puissant syndicat. Son rôle a changé de nature avec les lois de décentralisation de 1982 et 1983. Quand les préfetures n'ont plus fait la loi dans les mairies, les élus ont appris à exercer leurs pouvoirs et à défendre leurs intérêts. L'AMF s'est rapidement vu rejoindre par une ribambelle d'associations plus ciblées. Elles sont aujourd'hui une cinquantaine.

Une des plus puissantes est l'Association des maires des grandes villes de France (AMGVF), présidée par le maire (PS) d'Orléans, Jean-Pierre Sueur. Les Associations des villes moyennes, des petites villes, des maires ruraux, des maires des villes et banlieues, des villes universitaires, des régions, des départements, etc., sont

autant de groupes d'influence. La concurrence entre ces cartels n'est pas exclue. L'objectif est, pour chacune d'entre elles, de conseiller les adhérents, et d'échanger des expériences, mais aussi de défendre ses intérêts catégoriels.

UN RÔLE D'INFLUENCE

« La politique, on en parle au dessert », affirme Gérard Pelletier (divers), président de la Fédération des maires ruraux. Les frictions existent pourtant. Ainsi, le président (RPR) de l'AMF, Jean-Paul Delevoeye, a participé, au nom de l'association, à la présentation d'une proposition de loi sénatoriale relative à la libre administration des collectivités territoriales, sans en informer son bureau. Cela lui a été publiquement reproché par le maire (PS) de Quimper, Bernard Poignant, membre de ce bureau. Les incompréhensions entre les sections locales de l'association et les instances nationales sont également nombreuses, la base n'ayant pas le sentiment d'être écoutée,

tout en faisant vivre « Paris » par ses cotisations.

Les élus de tous bords se retrouvent pour porter leurs revendications dans la capitale. Peu présentes sur le terrain au quotidien – elles se contentent de réunir leur congrès une fois par an –, ces associations écumant les lieux de pouvoirs parisiens : Assemblée, Sénat, ministères. Leur succès dépend de l'influence de l'association, et de l'épaisseur du carnet d'adresses de son président. Sans oublier sa proximité avec les hommes et les femmes au pouvoir. « Quand je vais voir Gayssot, il est sûr que je préfère être accompagné de Jean-Yves Le Drian (PS) », reconnaît M. Rufenacht, président (RPR) de l'Association internationale villes et ports (AIVP), dont le socialiste breton, élu lorientais, est membre. « Cela dit, on est respecté », continue le maire du Havre, également fondateur et président de l'Association nationale des élus du littoral (ANEL).

L'ANEL, et sa jumelle l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM) se sont fait connaître en bataillant contre le « flou » des lois littoral et montagne mises en œuvre au milieu des années 1980 : elles ont proposé des torrents d'amendements à l'Assemblée, le plus souvent dans le but d'étendre les possibilités d'urbanisation. Pour Marc Censi, maire (UDF) de Rodez et président de l'Assemblée des communautés de France (ADCF), il s'agit avant tout d'« empêcher les boulettes » lors de la préparation des lois. « Heureusement qu'on est là... », complète-t-il. « Nous défendons surtout les petits élus. Le maire du Havre ou celui de Marseille n'ont pas besoin d'une association pour se faire entendre », affirme M. Rufenacht. Si les présidents d'association servent les intérêts des élus de toutes catégories, l'association peut aussi servir son président, en lui donnant une stature nationale et la notoriété qui l'accompagne.

Les élus locaux sont-ils con-

traints de passer par ces structures pour se faire entendre ? Leurs représentants naturels, députés et surtout sénateurs, n'assument-ils pas ce rôle ? Pour M. Odin, les questions locales étant « de plus en plus techniques et complexes », les élus ne peuvent pas se passer

Du multimédia aux villes portuaires

Les associations de villes ont diverses vocations. Exemples parmi d'autres : l'Association des villes câblées et du multimédia (Avicam), créée en 1986 à l'initiative de six communes (Boulogne-Billancourt, Cergy-Pontoise, Evry, Mantes, Paris et Rennes), qui apporte aux élus informations et soutiens lors de la mise en service d'un plan câble. Elle regroupe aujourd'hui une centaine de villes. Agissant sur un autre terrain, l'Association internationale villes et ports (AIVP), présidée par le maire (RPR) du Havre, Antoine Rufenacht, travaille sur la reconversion des friches portuaires, source de conflits d'intérêts où s'entrecroisent des enjeux financiers, mais aussi d'aménagement du territoire. Autre fédération d'élus : Leader France (Liaison entre acteurs du développement de l'économie rurale, créée en 1995), ou comment savoir utiliser les fonds de l'Union européenne pour des actions micro-économiques dans le monde rural.

de relais efficaces. Le président des « ruraux », Gérard Pelletier, qui compte par dizaines ses voyages à Paris, a une autre explication : « Aujourd'hui on n'existe que par sa capacité de nuisance dans ce pays. » Une maxime que les élus de mars 2001 auront l'occasion de méditer.

Gaëlle Dupont

Les villes hospitalières moyennes plaident leur cause fiscale

NEUF VILLES, de gauche comme de droite, sont regroupées depuis mai 2000 au sein de l'Association des villes hospitalières. Ces communes, pour la plupart dans la région parisienne – Altonnes (72), Draveil (91), Etampes (91), Kremlin-Bicêtre (94), Plaisir (78), Pontoise (95), Saint-Maurice (94), Vandœuvre-lès-Nancy (54), Villejuif (94) –, veulent lutter contre ce que la présidente de l'association, Claudine Cordillot, maire (PCF) de Villejuif, appelle « une injustice fiscale ». En dépit de son appellation, cette association ne s'adresse pas à toutes les villes accueillant un hôpital, mais seulement à celles qui cumulent plusieurs critères : quinze mille à soixante mille habitants, un potentiel fiscal inférieur à la moyenne nationale ou régionale. Selon l'association, quarante et une villes de France répondraient à ses critères.

Les hôpitaux sont une source d'emplois : nombreuses sont les communes, surtout petites, qui défendent bec et ongles leur hôpital, quand il est menacé de fermeture. Mais la nouvelle association fait valoir que les hôpitaux

gènèrent aussi des dépenses, dont la charge incombe totalement aux villes. Les hôpitaux, qui ne payent pas de taxe professionnelle (TP), restent astreints à la taxe sur les salaires, mais celle-ci est acquittée au seul bénéfice de l'Etat, à hauteur de 40 milliards de francs. Selon la commune de Saint-Maurice, le manque à gagner annuel s'élève pour elle à 35 millions. Même constat à Berck (Pas-de-Calais), où la mairie met en avant la disproportion entre l'importance des structures hospitalières et leur part dans les recettes municipales.

DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES

Les communes membres de l'association affirment également qu'elles ne touchent aucune compensation au titre de l'exonération du foncier bâti, alors que les établissements hospitaliers peuvent occuper des surfaces considérables (10 % à 40 %, voire plus, du territoire d'une commune), obérant ainsi les possibilités d'un développement économique générateur de TP. Au Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne), ville totale-

ment urbanisée, le CHU occupe 20 % du territoire, le seul espace vert ouvert à la population est dans son enceinte.

Selon ces villes, les dépenses sont importantes, notamment en matière d'assainissement, de voirie, de logements et d'équipements pour les salariés et leurs enfants. Les services de l'état-civil sont surdimensionnés et... même les cimetières y sont plus grands qu'ailleurs, ce qui fait dire à Jacky Lecourtiller, maire (PS) de Plaisir : « On nous squatte notre cimetière. » L'association demande donc une compensation fiscale, à l'exemple de celles déjà accordées aux communes thermales, touristiques ou qui hébergent un centre pénitencier, dont la population est comptée comme part de la population locale. « Un dispositif qui permet d'augmenter les subventions au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF) », reconnaît Gabriel Bourdin, maire (PS) de Fresnes.

Dominique Buffier
et Dominique Meunier

Ainsi vont les tas de rouille flottants qui, rebaptisés et rafistolés, reprennent la mer

ET VOGUEMENT les bateaux-poubelles ! Depuis le naufrage de l'Erika, en décembre 1999, les responsables européens tergiversent sur l'ampleur des réformes à apporter à la sécurité maritime. Tandis que s'éternissent les négociations, les ports français continuent d'accueillir des vieux rafiot. Leur histoire tourmentée illustre le non-droit qui règne aujourd'hui sur les mers.

Le 13 janvier 1998, l'Oscar-Jupiter, morceau de rouille se présentant cargo, s'amarre à un quai du port autonome de Nantes-Saint-Nazaire. Les autorités portuaires immobilisent aussitôt le navire, battant pavillon roumain, l'estimant incapable de reprendre la mer. Le bateau reste près de trois ans à l'abandon avant d'être mis aux enchères.

Fin septembre 2000, un courtier maritime le rachète pour le compte d'une société danoise basée sur l'île de Man, paradis fiscal au large des îles britanniques. Officiellement, le bateau doit aller à Gadani, au Pakistan, aux fins d'être démolí. Mais le prix d'achat, 1,04 million de francs, est bien supérieur à ce qui est habituellement offert pour une carcasse promise à la ferraille. Cette anomalie intrigue l'association écologiste Robin des Bois, qui décide alors de surveiller les destinées du bateau.

Les militants n'attendent pas longtemps. Une vingtaine de marins roumains investissent bientôt le pont. La rouille est décollée et les trous bouchés avec du mastic. Un nouveau nom apparaît sur la coque : l'Oscar-Jupiter devient le R-Jupiter. Le drapeau du Belize est hissé, l'Etat Caraïbe apparaissant en troisième position sur la liste noire des pavillons après l'Albanie et le Honduras. Mêmes pressés de voir ce poids mort enfin repartir, les inspecteurs des affaires maritimes estiment les réparations insuffisantes. « Des observations ont été formulées pour la remise en état dans le cadre d'un voyage ultime pour rejoindre un site de démolition,

sans cargaison à bord », explique la direction régionale des affaires maritimes dans un communiqué paru alors.

D'autres rafistolages sont entrepris. Un nouveau pavillon, bolivien, apparaît à la mi-novembre. Entretemps, le bateau a été revendu par l'acheteur, Igen Sea, à une autre société, Starchild Investment Limited. De guerre lasse, le port autorise le départ du bateau, le 1^{er} décembre, dans la soirée. Son certificat de navigation vaut pour vingt-huit jours, le temps de se rendre au Pakistan, via Gibraltar et le canal de Suez. Trois semaines plus tard, le bateau est loin des côtes pakistanaïses et des cisailles des ferrailleurs. Robin des Bois le dénicher au Pirée, en Grèce, où il effectue

des réparations pendant treize jours, discrètement. La France a pourtant inscrit le navire sur la liste des bateaux à signaler, lors des escales, par les autorités des Etats signataires du mémorandum de Paris – à savoir les pays de l'Union, la Norvège, la Croatie, le Canada, la Russie, la Pologne et, bientôt, l'Islande. La Grèce préviendra bien la France... trois jours après le départ du navire.

Le 23 décembre 2000, le fuyard a filé vers l'Ukraine, où il subit de nouveaux bricolages. Robin des Bois le perd encore mais le retrouve finalement au début de l'année, en Turquie : le cargo charge de la farine dans le port de Tekirdag, sur la mer de Marmara. Il largue les amarres le 6 janvier pour Mas-

saoua, en Erythrée. Pourtant, depuis le 28 décembre, il n'a plus le droit de naviguer. Il figure sur la liste noire des bâtiments bannis par les pays signataires du mémorandum (consultable sur www.parismou.org). Qu'importe, le R-Jupiter a entamé ailleurs une nouvelle vie de bateau fantôme.

TRAFIC DE PAVILLON

A Brest, un autre cargo, le Han, attend une semblable résurrection, après vingt-sept ans de service (Le Monde du 1^{er} janvier). Le navire s'appelait Palatial-1 dans une vie antérieure. Propriété d'un armateur espagnol, sous pavillon panaméen, il a explosé au large du Finistère, le 23 août 2000. Le navire a été déclaré inapte à la navigation.

L'armateur a alors revendu l'épave pour... 50 000 francs à Alima Shipping, une société gérée par un Grec et immatriculée à Monrovia, au Liberia. Rafistolé et rebaptisé Han, le cargo a hissé à son tour le pavillon bolivien. A la fin de l'année 2000, il a obtenu de la France l'autorisation de quitter le port, en remorque, ses machines étant toujours défectueuses. Mais ce départ a été repoussé sine die car les autorités se sont aperçues que le Han n'apparaissait nulle part dans les registres boliviens. Après enquête, le gouvernement de La Paz a découvert que son pavillon était l'objet d'un trafic. Il a, à cette occasion, enquêté sur la validité du drapeau arboré par le R-Jupiter et demandé son immobilisation aux autorités

turques, précipitant sa fuite de Tekirdag en pleine nuit.

A Saint-Malo, mardi 9 janvier, l'AFP annonçait un nouvel invité sur les quais français. L'Annamaria, un chimiquier battant pavillon norvégien qui transportait une cargaison d'acide, a été bloqué par le chef du centre de sécurité des affaires maritimes car « ne répondant pas du tout aux normes de sécurité minimales ». Corrosion de la tuyauterie, fissure des cloisons, embarcation de sauvetage et corne de brume inutilisables, gaines de ventilation percées, ont relevé les inspecteurs. Un nouveau cadeau empoisonné.

Benoît Hopquin
(avec Vincent Durupt à Brest)

Louis Le Penséc chargé de mission sur le Conservatoire du littoral

LE SÉNATEUR (PS) du Finistère Louis Le Penséc vient d'être chargé par Lionel Jospin d'une mission – auprès du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement – sur le Conservatoire du littoral. Selon un décret paru mardi 9 janvier au Journal officiel, l'ancien ministre devra faire des propositions pour adapter les missions et rénover les statuts du Conservatoire, qui vient de fêter ses vingt-cinq ans. Créé en 1975 pour protéger les espaces naturels en bordure des mers et lacs, le Conservatoire, victime de son succès, n'a pas les moyens de gérer ses 449 sites, 815 kilomètres de rivages et 60 000 hectares de terrains, qui ne pourront plus jamais être revendus. Le Conservatoire du littoral peine, également, à assurer l'accueil d'un public en constante progression : chaque année plus de quinze millions de visiteurs se rendent sur les sites protégés, dont la surveillance et l'entretien sont assurés par quelque cent trente gardes, recrutés par les collectivités locales. L'établissement public, qui ne s'occupe que des côtes, souhaiterait aussi intervenir dans le domaine maritime pour gérer les zones dans leur globalité.

DÉPÊCHE

■ PICARDIE : une charte de gestion du risque d'inondations sur les bassins versants de l'Aisne et de l'Oise a été signée, lundi 8 janvier, à Laon (Aisne), au siège de l'entente interdépartementale qui reprend le nom des trois rivières Oise, Aisne, Aire. Le texte prévoit un programme d'investissements de 177 millions de francs (financés par l'Etat et les collectivités territoriales), notamment pour la réalisation d'aires de surstockage de l'eau.

DEPUIS 1992, CLIO EST LA VOITURE
LA PLUS VENDUE DE SA CATÉGORIE.

CE N'EST PEUT-ÊTRE PAS
UNE TRÈS BONNE ANNONCE PUBLICITAIRE,
MAIS AU MOINS, C'EST UNE TRÈS BONNE VOITURE.



DISPARITIONS

Paul Vanden Boeynants

Ancien premier ministre de Belgique

LE « CROCODILE » a donc déposé les armes. Celui qui fut un des hommes politiques belges les plus populaires – mais aussi les plus discutés – de l'après-guerre s'est éteint mardi 9 janvier à Bruxelles, des suites d'une maladie de cœur. Il était âgé de quatre-vingt un ans.

Député pour la première fois en 1949 dans les rangs de la droite du Parti social-chrétien francophone, « VDB » – un des rares hommes politiques du royaume à être appelé par ses initiales – occupa toutes les fonctions possibles : ministre de la défense et des classes moyennes, président de parti et chef du gouvernement à deux reprises : de mars 1966 à juin 1968, puis d'octobre 1978 à avril 1979.

Aux élections générales de 1968, il battit tous les records de popularité en obtenant plus de 100 000 voix de préférence à Bruxelles. Il faut dire qu'il savait y faire, cet enfant de Saint-Gilles – un des quartiers populaires de la capitale, où il était né le 22 mai 1919 –, pour séduire ses concitoyens ! « *Bilingue dans les deux langues* » – pour dire qu'il écorchait autant le français que le néerlandais –, populiste, habileur, on dit que ce fils de boucher, converti dans la boucherie industrielle, commença sa carrière en distribuant force repas gratuits, à base de boudins-compote, aux nécessiteux de la ville.

Ses formules, comme sa manière de parler de lui à la troisième personne, faisaient la joie des chroniqueurs et des électeurs. « *VDB, dira-t-il devant une commission d'enquête parlementaire, il a peut-être des dé-*

fauts, mais il ne pédale pas dans la choucroute en faisant des partouzes ! » En 1986, Paul Vanden Boeynants fut condamné à trois ans de prison pour « *fraude fiscale, faux et usage de faux* ». « *Vous êtes un fraudeur fiscal viscéral et invétéré* », alla jusqu'à lui asséner le président du tribunal. Sortant de la salle d'audience, il eut, devant quelques journalistes présents, une autre formule « *historique* » : « *Là, ce n'est pas comme en politique, il ne suffit pas de parler pour être cru !* » Les électeurs ne lui tirent pas rigueur, et on dit qu'il fallut une intervention personnelle du roi Baudouin pour qu'il ne devienne pas bourgmestre de Bruxelles !

SÉQUESTRE PRÈS D'UN MOIS

En 1989, « VDB » fit de nouveau parler de lui. Enlevé, contre une demande de rançon, par l'ennemi public numéro un du royaume, Patrick Haemers, il fut séquestré pendant près d'un mois dans le sud de la France. La conférence de presse qu'il donna après sa libération fut un modèle du genre. Jouant sur toutes les cordes de son talent d'acteur et d'orateur, il parvint à tenir son auditoire en haleine pendant plus de deux heures. Il conclut : « *Je me suis dit : "VDB, tu ne vas pas crever ici !"* » Le bilan politique de Paul Vanden Boeynants est des plus nuancés. On lui reprochera surtout d'avoir livré Bruxelles à une spéculation immobilière insensée et d'avoir ainsi tué l'âme d'une ville qui l'avait pourtant tant aimé.

José-Alain Fralon

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Simon alias **Buzz l'Eclair** et **Charles** dit **Pikachu** sont fiers d'accueillir dans leur tribu

Marion Aurore Judith GUÉRAND,
Belle au Bois dormant,

née à Paris, le dimanche 7 janvier 2001.

Françoise et Jean-Philippe Guérand,
77, boulevard Voltaire,
75011 Paris.

Anniversaires de naissance

– Au fin fond de l'univers, c'est dans notre galaxie que tu fis, en plein hiver, ton arrivée dans la nuit.

Maman s'en souvient tellement : toutes les richesses du Monde ne valent pas cet événement sitôt clamé à la ronde.
Or, depuis ce premier cri, vingt-cinq ans de chuchotements pendant lesquels, ébahis, on suit ta vie pleine d'allant.

C'est l'Odyssée 2001, c'est la vie de

Benjamin,

qui, tout petit dans son bain, rêvait d'Ulysse 31.

Comme celles du vieil Archimède, tes trouvailles seront sans fin !

Tous nos vœux d'anniversaire !

Ta tribu interstellaire : Capt'ain Flam, Luke Skywalker, X-Or, Winona Ryder, Gamine, ton père et ta mère, Clara, Philippe et ton frère.

Josette,
ton ange gardien,
Pascale, Nathalie, Eric,
tes enfants,
Céline, Julien et Nicolas,
tes petits-enfants,
et leurs conjoints,
Sonia, Bruno, Maurice,
te souhaitent un heureux anniversaire et un bon début de siècle.

A toi,

Gérard.

Décès

– Marie-Paule Bardèche, son épouse,
Marie-Laure, Yves et Matthieu, ses enfants et leurs conjoints,
Suzanne Bardèche, sa sœur,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 4 janvier 2001, de

Jean BARDÈCHE.

Selon sa volonté, la cérémonie et l'incinération ont eu lieu dans l'intimité.

4, avenue de Genève,
74160 Saint-Julien-en-Genevois.

– Le doyen et le conseil de gestion de l'Unité de formation et de recherche médicales « Pitié-Salpêtrière »,

Le président du conseil d'administration,
Le directeur général,
Le président de la commission médicale d'établissement de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris,

Le président de la commission de surveillance,
Le directeur,
Le président du comité consultatif médical et le personnel du service d'orthopédie-traumatologie du groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean-Pierre BENAZET,
professeur des universités,
praticien hospitalier,

survenu le 4 janvier 2001.

L'inhumation a eu lieu le 8 janvier.

– Ruth Birnbaum, son épouse,
Yvonne et Adrien Bazar,
Pierre et Judith Birnbaum, ses enfants,
Nadine, Colette, Juliette, Jean, Léa, Emmanuel et Joseph,
ses petits-enfants,
Shir, Katia, Tom et Alexandre,
ses arrière-petits-enfants,
Sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Jacob Jacques BIRNBAUM,

survenu le 31 décembre 2000, dans sa centième année.

Les funérailles ont eu lieu en présence de sa famille et de ses proches.

96, rue de Longchamp,
92000 Neuilly-sur-Seine.

– Son fils,
Sa nièce,
Ses filleules,
Ses amis,
Et ses anciennes élèves,
ont le regret d'annoncer le décès de

Jeanne DENIS GEFFROY,
peintre
et professeur de dessin.

La levée du corps aura lieu à l'amphithéâtre de l'hôpital Avicenne, le 11 janvier 2001, à 9 h 15.

Incinération au Père-Lachaise, à 11 h 15.

– France-Marie et Michel Touchard,
Jean-Michel et Martine Bohé,
ses enfants,

Philippe et Christine, Sophie et Frédéric, Gilles et Florence, Marie-Anne, Antoine,
ses petits-enfants,

Les familles Bohé, Houbron, Marty, Quénot, Touchard, Bourras, Lacombe, Rodon,
M. et M^{me} Rodriguez,
ont la très grande tristesse de faire part du décès de

Claude BOHÉ,

chevalier dans l'ordre national du Mérite,

survenu le 3 janvier 2001.

Il a été inhumé dans l'intimité familiale le 8 janvier, auprès de son épouse,

Paulette,
née **BOUESSEUL,**

décédée le 1^{er} janvier 1986.

Cet avis tient lieu de faire-part.

77, rue Louis-Casimir-Ranson,
87000 Limoges.
9, rue de la Fontaine-du-Sault,
92160 Antony.

– Le personnel et la direction de l'Agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction (ANPEEC)
ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Annie BORDIER,
secrétaire générale
et chef de service
des Actions prioritaires de l'agence,

survenu le 5 janvier 2001.

– M^{me} Jacques Fourcaut, née Yvonne Rouyer,
son épouse,
M^{me} Martine Fourcaut,
sa fille,

ont la grande tristesse de faire part du décès de

général Jacques FOURCAUT,
commandeur de la Légion d'honneur,

né le 6 novembre 1918 à Pleaux (Cantal),

survenu le 7 janvier 2001.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 12 janvier, à 11 heures, en l'église Notre-Dame du Val-de-Grâce, 1, place Alphonse-Laveran, Paris-5^e.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse.

85, quai d'Orsay,
75007 Paris.
43, rue Montorgueil,
75002 Paris.

– Le général Léon George,
son époux,
M. et M^{me} Bertrand George,
M. et M^{me} Philippe George,
ses enfants,
Delphine, Aurélie, Victoria, Chloé et Mathieu,
ses petits-enfants,
Sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Line GEORGE,

survenu le 5 janvier 2001, à l'âge de soixante et onze ans.

Les obsèques ont eu lieu le 8 janvier, à Vrécourt, dans l'intimité.

1, rue du Mesnil,
88140 Vrécourt.

– M^{me} Denis Georges-Picot, son épouse,

Agathe et Arnaud Meunier du Houssoy,
Emmanuel et Amélie Georges-Picot,
Céline Georges-Picot,
François Georges-Picot,
ses enfants,

Alice, Flore et Paul Meunier du Houssoy,
ses petits-enfants,

M. et M^{me} Bruno Georges-Picot,
M. et M^{me} Eric Georges-Picot,
M. et M^{me} Pascal Georges-Picot,
M. et M^{me} Benoît Georges-Picot,
ses frères et belles-sœurs,

Les familles Georges-Picot et Bourdon,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Denis GEORGES-PICOT,

le lundi 8 janvier 2001, dans sa soixante-sixième année.

La messe sera célébrée le jeudi 11 janvier, à 8 h 30, en l'église Saint-Ferdinand des Ternes, 27, rue d'Armaillé, Paris-17^e.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité au cimetière de Noisy-sur-Oise (Val-d'Oise).

Ni fleurs ni couronnes.

– Paris. Montpellier. Oxford.

Jean-Denis GINESTIÉ

a rencontré la mort sur une route de Syrie le 1^{er} janvier 2001. Il avait vingt ans.

Il aimait dire : « We are all lying in the gutter, but some of us are gazing at the stars / Nous sommes tous couchés dans le ruisseau, mais certains regardent les étoiles. »

Qu'il poursuive dans les étoiles sa quête et ses rêves.

Philippe, Françoise, Pauline et Martin Ginestié,
ses parents, sœur et frère,
Lucienne Ciaudo et Madeleine Ginestié,
ses grands-mères,
Michelle Ciaudo, Jacques et Michèle Vidal,
ses oncle et tantes,
Jean-Luc et Sophie Dagrion,
Jean-Christophe et Pascale Vidal,
ses cousins.

La messe a été célébrée dans l'intimité familiale en l'église Saint-Denis, à Montpellier, le jour de l'Epiphanie.

– M^{me} Françoise Kullmann, son épouse,
Benoît, Jérôme et Isabelle,
ses enfants,

Séverin, Sophie, Marie, Jean-Baptiste, Clotilde, Marine, Juliette, Aude et Madeleine,
ses petits-enfants et arrière-petite-fille,
José Kullmann,
son frère, et Arlette,
Les familles Ballas, Brasseur, Brunet, Baudeu, Tritz et Vandecrux,
ont la tristesse de faire part du décès de

Robert KULLMANN,

survenu le 8 janvier 2001, dans sa quatre-vingt-unième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 15 janvier, à 10 h 45, en la chapelle de l'Est, au cimetière du Père-Lachaise, à Paris.

Ni fleurs ni couronnes.

43, boulevard Henri-IV,
75004 Paris.

– M^{me} Marie-Pierre Susini, sa compagne,
Isula Maria et Ugo,
ses enfants,

M^{me} Assunta Mariotti,
M^{me} Marie-Rose Chiappe,
M. Jean-François Mariotti,
sa compagne Aline et leurs enfants,
M. et M^{me} Philippe Mariotti et leurs enfants,
M. Michel Mariotti et sa mère Vincente,
M^{me} Madeleine Vivarelli,
M. et M^{me} Jean Chiappe,
M^{me} Annick Chiappe et ses enfants,
M. et M^{me} Gouiran,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et M^{me} Roger Susini,
M^{me} Santa Susini,
M^{me} Odile Susini et ses enfants,
Parents, amis et alliés,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Antoine MARIOTTI,

survenu dans sa quarante-troisième année, à Ajaccio, le 8 janvier 2001.

– Les Amis du Festival du vent ont la grande tristesse de faire part du décès de leur très cher compagnon

Antoine MARIOTTI,

« Homme de lumière »,

survenu le 8 janvier 2001, à Ajaccio, et s'associe à la douleur de Marie-Pierre, sa compagne, et de toute la famille.

– Sa famille nous prie d'annoncer le décès, le 4 janvier 2001, à l'âge de quatre-vingts ans, de

M^{me} Jeanne KISZELNIK,
née CHOUAT.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le mercredi 10 janvier, à Vanves (Hauts-de-Seine).

6, rue Emile-Duclaux,
75015 Paris.

Souvenir

– Le 25 décembre dernier a été célébrée, en l'église d'Acon (Eure), une messe en souvenir de

André DEGUELDRE,

qui nous a quittés le soir de Noël 1998.

Son petit-fils, Ugo, né au foyer de **Dominique DEGUELDRE** et de **Franck BRIEUSSEL**, le 7 août 2000, participait à cette heure de recueillement, et, par sa présence, réconfortait celles et ceux qui regrettent tant son grand-père.

30, cours Albert-I^{er},
75008 Paris.

– En souvenir du merveilleux petit

Ulysse KIFFER,

qui nous a quittés beaucoup trop tôt, et qui reste dans nos cœurs pour toujours.

Sa maman,
Son frère.

Débats

ASPHÈRE

Lieu de débats et de recherches, psychanalyse et féminin.
Journée d'ouverture le samedi 13 janvier 2001, de 9 h 30 à 18 heures :
« **La différence, l'inconscient et le féminin** ». 92 bis, boulevard de Montparnasse, 75014 Paris.
Renseignements, tél. : 01-42-77-60-81. Inscriptions sur place.

Conférences

Les Forums du Champ lacanien reçoivent

François JULLIEN

pour une conférence intitulée : « **Indifférence à la psychanalyse ? (Un détour par la Chine)** », le jeudi 11 janvier 2001, à 21 h 15, 118, rue d'Assas, Paris-6^e.

Soutenances de thèses

– **M. Constantin S. Delicostopoulos** a soutenu, le 18 décembre 2000, à l'université Panthéon-Assas (Paris-II), sa thèse de doctorat en droit intitulée : « **L'encadrement processuel des autorités de marché en droits français et communautaire. Contribution à l'étude du contentieux de la concurrence et de la Bourse** ».

Le jury, composé du doyen Serge Guinchard (Paris-II), directeur de thèse, et de MM. les professeurs Georges Bolard (Bourgogne), Michel Bazex (Paris-X), Louis Vogel (Paris-II) et Emmanuel Putman (Aix-Marseille-III), lui a décerné le grade de docteur en droit, mention Très Honorable avec félicitations, à l'unanimité, proposition de prix de thèse et proposition de subvention pour sa publication.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* daté lundi 8-mardi 9 janvier est publié :

● **Sénat** : un décret chargeant Louis Le Penec, sénateur socialiste du Finistère, d'une mission temporaire auprès de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement ; l'ancien ministre de l'agriculture devra faire des propositions pour adapter les missions et rénover les statuts du Conservatoire du littoral.

LE MONDE diplomatique

JANVIER 2001

ISRAËL

La gauche reprend la parole
Des colons entre rage et résignation

DOSSIER :

L'irrésistible ascension des juges

et aussi :

Irréversible, la mondialisation ? (Bernard Cassen) ; L'Union européenne fait peur aux Polonais (Bruno Drweski) ; Spectaculaire retour de la Libye sur la scène internationale (Bruno Callies de Salies) ; Abécédaire de l'Asie centrale (Bernard Chambaz) ; L'Exposition coloniale de 1931 (Sandrine Lemaire, Pascal Blanchard et Nicolas Bancel) ; L'humanité, l'imagination et la cinquième dimension (Edward Bond) ; Tout est cousu d'enfance (Claire Brisset) ; etc.

En vente chez votre marchand de journaux - 25 F - 3,81 €

Chaque jeudi

LE MONDE DES LIVRES

avec **Le Monde**
DATÉ VENDREDI

soldes
chez
Charvet
A PARTIR DU 11 JANVIER

CARNET DU MONDE - TARIFS ANNÉE 2001
TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS	141 FTTC - 21,50 € ...
TARIF ABONNÉS	119 FTTC - 18,14 €
NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS La ligne suppl. : 60 FTTC - 9,15 €	600 F TTC - 91,47 € Forfait 10 lignes
THÈSES - ÉTUDIANTS : 85 FTTC - 12,96 € COLLOQUES - CONFÉRENCES : Nous consulter ☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.38.42 Fax : 01.42.17.21.36 e-mail: carnet@mondepub.fr	
Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.	

Le Monde
ECONOMIE
Professeurs d'économie, documentalistes...
...Faites travailler vos élèves sur le supplément *ECONOMIE* du *Monde* : un support de cours concret en prise directe sur l'actualité.
Conditions exceptionnelles pour vos classes !
Pour tout renseignement :
grondard@lemonde.fr
Tél. : **01.42.17.37.64** - Fax. : **01.42.17.21.70**

Rebelles des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) surveillant une portion de route du Putumayo, le 26 octobre 2000.

SOUS le soleil violent, la route grossièrement asphaltée brille de pétrole, noire dans la verdure tropicale des bananiers et des champs de coca. Une famille en sueur pousse une carcasse de voiture carbonisée. La veille, passant outre l'interdiction de circuler décrétée par les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), le père a sorti sa Land Rover 1972 jusqu'à la frontière équatorienne. En veut-il aux hommes du principal mouvement de guérilla du pays d'avoir brûlé l'outil de travail dont vivait sa famille et celle de son frère ? L'homme baisse les yeux. « Non. Je leur suis reconnaissant de nous avoir laissé la vie sauve. A deux mètres de moi, ils ont flingué le motard qui nous suivait », répond-il d'une voix faible.

Interrogé sur les raisons du « piquet de grève armé » qui, depuis plusieurs semaines, paralyse les routes du département du Putumayo, à l'extrême sud de la Colombie, le commandant guérillero Felix récite sa réponse : « La décision d'interdire le transport routier est dirigée contre la présence paramilitaire dans la région du Putumayo et contre le Plan Colombie, plan de guerre du gouvernement et des Etats-Unis pour combattre les FARC et déplacer les paysans. »

Washington a octroyé, cette année, une aide exceptionnelle de 1,3 milliard de dollars à la Colombie dans le cadre de la lutte contre la drogue. L'ambitieux programme d'éradication des cultures de coca et de pavot par fumigation aérienne concerne en priorité le département du Putumayo et ses 56 000 hectares de coca, soit la moitié de l'ensemble des cultures illicites du pays. Mais la tâche ne s'annonce guère facile pour l'armée : les FARC protègent les champs et les laboratoires, ces installations rudimentaires où la feuille de coca est transformée en pâte base, puis en cocaïne. La dernière grande guérilla marxiste-léniniste d'Amérique latine (15 000 hommes en armes) tire aujourd'hui l'essentiel de ses ressources de la drogue et ne prend même plus la peine de s'en cacher.

Quatre unités des FARC, soit près d'un millier de guérilleros, opèrent aujourd'hui dans le Putumayo, aux confins de la forêt amazonienne. Les monomoteurs américains chargés de fumiger les champs de coca ne pourront donc voler que sous escorte militaire. C'est du moins l'argument de Washington pour justifier le montant de la composante militaire, qui représente 80 % du Plan Colombie, et les soixante hélicoptères de guerre fournis par les Américains.

L'aide américaine n'inquiète pas outre mesure le commandant Félix et ses camarades. L'ennemi juré du moment, ce sont les milices paramilitaires d'extrême droite, les Autodéfenses unies de Colombie (AUC) de Carlos Castaño. Pour les autorités locales, la décision de la guérilla d'interdire le trafic routier n'est qu'une nouvelle phase dans la guerre que se livrent guérilleros et paramilitaires pour le contrôle de la région et de sa richesse damnée, la coca. « La guérilla a décrété la grève armée, trois jours après la prise de La Dorada par les AUC, le 21 septembre 2000. Ce gros bourg était un bastion des FARC, stratégiquement important, puisque cette agglomération est la dernière avant l'Equateur », note un des conseillers du gouverneur de l'Etat.

Les paramilitaires se sont fixé pour objectif de réussir là où l'armée a échoué : en finir avec la guérilla. En 1997, les AUC ont décidé de « libérer le Sud », en commençant par Puerto Asis (40 000 habitants), la plaque tournante du trafic de drogue. Pour les FARC, les paramilitaires ne sont qu'un appendice de l'armée régulière, « le nouveau visage du terrorisme d'Etat dirigé contre les masses paysannes ».

Des lambeaux de forêt amazonienne et des troncs calcinés rappellent que la région de Puerto Asis a été défrichée depuis peu. Dans les années 60, les puits de pétrole (pratiquement épuisés aujourd'hui) ont attiré les premiers colons. La construction de l'oléoduc a ouvert la voie de la mise en valeur agricole. Depuis la fin des années 80, les suc-



SCOTT DALTON/AP

Guerre et peur dans le Putumayo

C'est une guerre féroce que se livrent dans le sud de la Colombie les Forces armées révolutionnaires (FARC) et les milices paramilitaires d'extrême droite. Dans le département du Putumayo, où foisonnent les champs de coca, la population paye cher les excès des combattants qui la prennent en otage de leurs luttes sanglantes

cès de l'éradication des cultures au Pérou et en Bolivie, le démantèlement des grands cartels colombiens (Medellín puis Cali) et les armes de la guérilla ont contribué à la rapide croissance des cultures de coca.

Les grands propriétaires ont pratiquement disparu au profit de petits cultivateurs, sous la coupe des guérilleros. Trônant dans sa chaise en plastique au bord d'une route déserte, AK 47 sur les genoux, le commandant Félix est formel : « Le peuple comprend les FARC, le peuple aime les FARC, le peuple sait que tout ce qui arrive ici est de la faute du gouvernement. » Tout commandant qu'il est, Felix reste un paysan édenté, les bras ravagés par les cicatrices de piqûres d'insectes, qui mendie aux journalistes étrangers - autorisés, eux, à circuler - un Bic, un coupe-ongles, une cassette.

A Puerto Asis, les vivres manquent ; il n'y a plus de fruits et de légumes, le prix des pommes de terre et celui de l'essence a quintuplé. Sous la pression des responsables locaux, le gouvernement a finalement mis en place un pont aérien vers la région et organisé le déplacement de camions sous escorte militaire. Bogota affirme que 1 400 tonnes de nourriture ont été acheminées. Maigre pitance. « La solution au drame que vit le Putumayo ne dépend pas de nous. La guérilla exige que des mesures soient prises contre les paramilitaires. C'est donc au gouvernement et aux chefs de la guérilla d'arriver à un accord sur ce point », explique le maire de Puerto Asis.

ENGAGÉS dans un difficile processus de paix depuis bientôt deux ans, les délégués du gouvernement et ceux des FARC avaient enfin inscrit le Putumayo à l'ordre du jour des prochaines négociations. Mardi 14 novembre 2000, l'annonce par la guérilla d'une suspension unilatérale des négocia-

tions a fait l'effet d'une douche froide : la guerre dans le Putumayo est partie pour durer.

C'est une drôle de guerre, où les combattants passent plus de temps à s'éviter qu'à se battre. Si l'armée arrive en force (elle aurait aujourd'hui 3 000 hommes dans le Putumayo), la guérilla se déplace aussitôt pour occuper de nouveau le terrain dès que les soldats ont le dos tourné. Installées à Puerto Asis, La Dorada et La Hormiga, les milices paramilitaires n'osent guère s'aventurer dans les campagnes tenues par la guérilla. Plus intenses que dans le reste du pays, les affrontements entre FARC et AUC restent sporadiques. Sur la route, soldats, guérilleros et paramilitaires alternent, parfois à deux ou trois kilomètres les uns des autres.

C'est en effet une drôle de guerre, où les combattants se ressemblent.

Seules les bottes permettent à un œil ignorant de distinguer un soldat, en brodequins de cuir, d'un guérillero, en bottes de caoutchouc. Pour se reconnaître entre eux, ils portent des brassards

Sous le treillis, les visages racontent tous la même histoire, celle de la pauvreté. Sur ordre radio de leur chef, ils peuvent ainsi changer de couleur en cours de combat. Lorsque les fréquences radio se croisent et qu'un paraco tombe sur un farcuno ou vice-versa, les insultes vont bon train : « Salauds, pédés, fils de pute, on aura voté peau. »

On voudrait se croire dans *La Guerre des boutons*, mais c'est une guerre, une guerre atroce, par civils interposés. Les paramilitaires ont eu pour stratégie initiale de faire pression sur la population en massacrant les personnes soupçonnées de connivence avec la guérilla. « A l'époque, en 1997, on comptait soixante ou quatre-vingts assassinats par mois », confirme le directeur de l'hôpital. Le curé de La Hormiga, lui, a perdu le compte exact des homélies funèbres, mais assure que, « sur les quelque trois cents enterrements célébrés ici », il ne croit « pas avoir vu dix personnes mortes de vieillesse ».

Crimes passionnels ou règlements de comptes sont monnaie courante ; la majorité des assassinats sont toutefois le fait des groupes armés qui, dans une spirale sans fin, prétendent éliminer les sympathisants du

camp ennemi ou les expulser de la région. Les gens vivent dans la peur des exécutions sommaires et des prétendues représailles. Depuis le début de l'année, plusieurs milliers de paysans auraient fui la région.

Un des paroissiens confirme que « les paracos n'auraient jamais pu nettoyer La Hormiga sans la complicité des militaires, mais il faut bien reconnaître que, malgré les atrocités commises, ils ont su gagner l'estime de la population ». Un fonctionnaire de la mairie explique que, « dans le Putumayo comme dans toutes les régions récemment occupées par l'homme, l'Etat est pratiquement absent. Lorsque la guérilla avait le monopole de la force armée, elle était tolérée, voire appréciée : il fallait bien faire régner l'ordre et la justice. Mais les guérilleros sont devenus arrogants et de plus en plus gourmands, alors les gens en ont eu marre. »

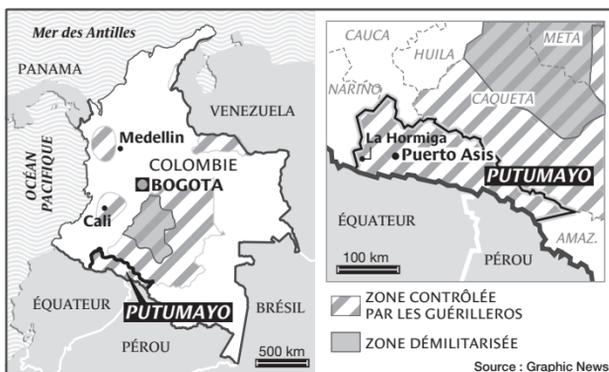
bien). Petits propriétaires terriens lassés des exactions de la guérilla, milices de la mafia reconverties, militaires mis à pied et anciens guérilleros constituent le gros des troupes des AUC. « Après avoir tué mon père et deux de mes frères, les FARC nous ont enjoint d'abandonner nos terres. Mes frères et moi avons rejoint les AUC pour éliminer cette vermine », explique Javier, âgé de trente-cinq ans.

ALORS qu'il tient réunion dans une cafétéria du centre-ville, trois militaires passent sans qu'El Gavilan s'en inquiète guère. « Nos relations avec l'armée, dit-il, ne posent pas de problème dans la mesure où nous laissons les militaires faire leur boulot, et ils nous laissent faire le nôtre. Si l'armée arrive, nous nous retirons, c'est son rôle de combattre la guérilla. Mais nous faisons ce qu'ils ne peuvent pas faire : déloger la guérilla en combattant les miliciens et les guérilleros déguisés en civils. » Le colonel Diaz, commandant de la 24^e brigade de l'armée colombienne, dément formellement cette version des faits. Il sort une liasse de documents destinée à prouver que des paramilitaires ont bien été abattus au cours de combats ou livrés à la justice par l'armée.

Sur le terrain, le Plan Colombie a le rare mérite de mettre tout le monde d'accord : si l'impact écologique et sanitaire des fumigations aériennes reste difficile à évaluer, leur coût social n'est mis en doute par personne. Les AUC le soutiennent officiellement, mais en aparté un commandant en treillis de combat fulmine : « Si c'était moi le chef, je peux vous dire que je ne laisserais pas faire. Comment allons-nous laisser les gringos fumiger la coca et réduire nos paysans à la misère ? » Sur le terrain, les soldats eux-mêmes doutent de son efficacité. « Cela ne sert à rien de fumiger, les paysans iront cultiver ailleurs », considère le sergent Vicente, qui compte onze années de service et se dit las « de cette guerre où s'entretient » ses compatriotes.

Le maire de Puerto Asis ne partage pas ce jugement. « Les paysans en ont marre de la coca, qui n'a laissé que pauvreté et violence. Ils sont tous prêts à participer à un programme d'éradication manuelle des plants et de substitution des cultures. Mais cela suppose un engagement décisif de l'Etat, qui doit construire des routes et garantir la vente des produits alternatifs », affirme-t-il d'une manière aussi catégorique que désabusée.

Marie Delcas



Source : Graphic News

Internet et les partis : cyber-renouveau ? Une « commission vérité » pour les Etats-Unis

par Bernard Sananès

C'ÉTAIT il y a cent ans. Sous les préaux d'école, les candidats et leurs militants haranguaient les foules pour les inviter à venir écouter le candidat.

C'était il y a quarante ans. Dans des salles enfumées, la ronde des « collègues d'enveloppes » s'affairait pour multiplier les envois de journaux, bulletins et professions de foi.

C'était il y a quinze ans. Rassemblés devant des écrans TV, les mouvements de jeunes s'enflammaient pour le tout-communication.

C'est aujourd'hui. Dans des permanences souvent vides, les derniers militants tentent de mobiliser supporteurs et sympathisants pour atteindre leur objectif : remplir une modeste salle de 200 personnes.

C'est demain : alertés par un mail du directeur de campagne, les cyber-militants de Lionel Jospin ont lancé par une action de « buzz » des milliers de messages pour expliquer que la baisse des impôts promise par le chef du gouvernement était une réalité. Ils n'ont pas hésité pour cela à donner chacun l'exemple de leur propre feuille d'impôts comme la Rue de Solferino les y avait invités.

C'est demain : dès le soir de l'intervention télévisée du président, les cyber-militants RPR se relaient sur les principaux forums de discussion pour expliquer que oui, la nouvelle candidature de Jacques Chirac est utile au pays.

C'est demain : les militants de Philippe de Villiers ont détourné le site de Charles Pasqua, et ont réussi pendant quelques minutes à y installer la photo de leur champion.

C'est demain : les partisans de Dominique Voynet sont satisfaits : avec 1 200 connexions au *Live Chat* de leur candidate, ils ont battu Robert Hue, qui n'a physiquement rassemblé que 600 personnes à la Mutualité.

Demain, Internet va-t-il permettre au militantisme politique de retrouver l'oxygène nécessaire et lui éviter de sombrer dans la mort lente qui le guettait ? Au-delà d'autres débats techniques ou sociétaux sur le vote électronique, sur la démocratie locale, la question du cyber-renouveau des partis politiques mérite d'être posée.

Si les partis savent considérer Internet comme plus qu'un gadget, qu'une simple amélioration technologique, alors ils vont incontestablement connaître un immense appel d'air. A cela plusieurs raisons : d'abord, sur Internet, le militant est utile et actif. C'est bien la spécificité du média Internet. Les élections américaines ont clairement montré le rôle que pouvaient avoir les internautes en relayant les messages venus du QG de campa-

gne en quelques secondes à l'ensemble de leur carnet d'adresses, juste après les grands débats télévisés, en contribuant au maillage territorial. (On pouvait contacter par mail le responsable démocrate de son comté en cliquant sur la carte). Or aujourd'hui le problème du militant politique, notamment chez les jeunes, est son sentiment d'inutilité face à la toute-puissance des grands médias, et particulièrement de la télévision.

Le cyber-militant est un vrai relais susceptible de démultiplier la prise de parole d'un candidat, et d'en faire le service après-vente, en l'expliquant, la commentant avec ses mots, ses exemples. Le cyber-militant retrouve aussi de l'espace et de l'autonomie. On verra sans doute se nicher dans des pages perso, entre la passion de la voile du créateur et la photo du club sportif auquel il appartient, cinq lignes sur « pourquoi je voterai contre le maire sortant » ou « pourquoi le quartier des Vallées est oublié par la municipalité ». Internet ouvre de nouveaux modes et de nouveaux territoires d'expression.

Sur Internet, l'info est ascendante et descendante. Internet n'est pas seulement un formidable accé-

en faisant sourire, fendez-vous d'une analyse qui vous est propre mais qui est argumentée, vous deviendrez rapidement une référence du *newsgroup* en question, vous serez « *bookmarqué* » et donc remarqué. Qu'importe que vous soyez le jeune militant de Sciences-Po ou le petit commerçant du quartier, votre part de voix est égale, le militantisme perd de sa part d'élitisme.

Enfin, militer sur Internet c'est voir reconnue son expertise particulière, son centre d'intérêt là ou la vie politique traditionnelle encense plutôt les généralistes capables de s'exprimer sur tous les sujets, et surtout ceux ayant trait à la politique nationale.

Car Internet et la politique c'est aussi le triomphe des intérêts particuliers, des thématiques spécialisées par rapport à l'intérêt général. On verra demain se multiplier les sites des « *médecins avec Chirac* », des « *enseignants avec Bayrou* », des « *femmes pro-35 heures avec Jospin* ». La consultation des sites des deux candidats à la Maison blanche était à ce sujet éclairante. Sur la *homepage*, pendant les mois qui ont précédé le recomptage, peu de grandes phrases générales. Mais

La Toile va démoder tous les organigrammes.

Le fonctionnement d'Internet

va transformer les partis en réseaux.

Le Net permet d'élargir la diffusion

des idées, mais en diminuant

le lien hiérarchique et donc le caractère sacré

et intangible de la prise de parole du chef

lérateur pour délivrer messages et consignes à relayer. Il est aussi un formidable accélérateur de remontées d'information. Loin des approbations convenues des petites gardes rapprochées, loin du prisme souvent déformant des élus généralement confrontés aux seules minorités agissantes, Internet peut permettre aux partis d'installer des milliers de « capteurs » permettant dans les heures qui suivent une déclaration ou un événement d'avoir une partie du sentiment du pays réel.

Ensuite, sur Internet la part de voix est égale. Quand vous intervenez dans un meeting, ou sur une tribune, la salle, les « experts » ont vite décidé si vous étiez « *bon* » ou « *pas bon* », si vous étiez représentatif ou pas, si vous étiez un « *leader d'opinion* » ou pas. Intervenez dans un forum de discussion. Prenez comme pseudo « *Alain Du Hamel* », pour évoquer le vrai tout

des accroches destinées aux Hispanos, aux professions de santé, aux mères inquiètes de la violence. Là où la télé est une puissante machine à adresser un message qui parle au plus grand nombre, l'Internet politique est une des meilleures traductions du *marketing one to one* qui influe maintenant sur l'ensemble des stratégies de communication. Dans ces stratégies, le cyber-militant est le meilleur agent du *one to one* politique.

Pour autant, le cyber-militant sera exigeant. Parce que l'interactivité ne peut se satisfaire de demi-mesures et que le cyber-militant aura besoin d'être entendu. Le journal interne d'un parti, d'une fédération est encadré, relu, bref « *verrouillé* » par les notables et l'appareil. Il n'en sera rien d'un forum de discussion où pourront s'affronter les idées les plus diverses, où pourront se confronter les tendances et s'exprimer les minorités. Les partis

sont-ils prêts à cela ? Après tout, ne sont-ils pas plus à l'aise avec les micros de salle que l'on donne et que l'on reprend, avec les militants soigneusement triés sur le volet avant de monter à la tribune ? Les partis sauront-ils accepter que l'interactivité ne se maîtrise pas ?

Le lien qui unit le parti au militant sera aussi différent. Son degré d'autonomie par rapport à la ligne du parti sera incontestablement bien plus élevé que celui du militant assis dans la permanence sous le contrôle de son délégué de circonscription. Un militant qui distribue des tracts sur un marché ne fait que distribuer un message identique dans toute la France, sans pouvoir participer à sa définition. Un internaute pourra et voudra apporter sa touche personnelle, parfois sa nuance, à la déclaration de son candidat. Un cyber-militant ne sera pas un simple mégaphone.

Mais les partis sauront-ils accepter les spécificités de la culture Internet, la liberté, le débat, l'autonomie, l'horizontalité ? Comprendront-ils - certains l'ont déjà perçu - que même si Internet ne va pas se substituer à toutes les formes classiques de militantisme et d'expression politique, il va en occuper une part importante mais, surtout, qu'il va, à l'image de son impact sur la société et les entreprises, avoir une influence à moyen terme sur le fonctionnement et la conception du parti politique ?

La Toile va démoder tous les organigrammes. Le fonctionnement d'Internet va transformer les partis en réseaux. De lien en lien, de pages perso en pages perso, de communautés en communautés, le Net permet d'élargir la diffusion des idées, mais en diminuant le lien hiérarchique et donc le caractère sacré et intangible de la prise de parole du chef. Le lien hypertexte est plus souple que le règlement intérieur.

Le modèle Internet, enfin, va exiger des partis un supplément de démocratie interne. Le cyber-militant voudra participer aux décisions de son parti, à tous ses votes, à toutes ses prises de position. Les partis devront donc à terme adapter leur fonctionnement à cette exigence de participation et de consultation.

Qu'il soit relais, capteur, *e-leader*, *chatter*, le cyber-militant redonne donc une extraordinaire opportunité pour nos vieux partis politiques englués dans les pratiques d'un autre âge.

Bernard Sananès est vice-président d'Euro-RSCG Corporate. Il est l'auteur d'un site Internet (lafranceelectorale.com), base de données électorales qui enregistre aussi en ligne les candidatures.

Une « commission vérité » pour les Etats-Unis

par Charles T. Call et James Ron

DURANT le dépeuplement forcé du Kosovo par la Serbie, l'ex-dirigeant serbe Slobodan Milosevic avait reconnu que des forces irrégulières serbes commettaient des « excès » dans leurs combats contre les insurgés kosovars. Il avait cependant soutenu que ces excès étaient peu de choses en comparaison avec les crimes de guerres américains au Vietnam.

Slobodan Milosevic était un autocrate menteur responsable de la mort de milliers de personnes, mais il y a du vrai dans cette affirmation. Comparées aux actions américaines au Vietnam, les atrocités serbes au Kosovo étaient bien moindres.

Souvenez-vous du massacre de My Lai, au Vietnam. En quelques heures, les hommes du lieutenant Calley avaient tué par balles ou à coups de couteau plus de 400 hommes, femmes et enfants, violant et mutilant certaines des victimes. Même cet épisode qui donne le frisson fait pâle figure en comparaison des tactiques américaines lors des campagnes vietnamiennes et cambodgiennes, durant lesquelles les méthodes de choix étaient les explosifs puissants, le napalm et les défoliants.

Les forces serbes ont tué près de 10 000 Kosovars, mais en Asie du Sud-Est les Etats-Unis et leurs alliés ont tué plus d'un million de personnes, dont beaucoup étaient des civils. Plus du double ont été blessés ou déplacés de force.

L'implication directe des Etats-Unis dans des crimes de guerre a continué même après la fin de la guerre du Vietnam. Des agents de la CIA ont miné le principal port du Nicaragua dans les années 80, et jusqu'aux années 90 la formation donnée par l'armée américaine aux soldats latino-américains incluait la torture. Au début des années 90, les agents de la CIA ont créé en Haïti un groupe d'extrême droite qui a tué des centaines de civils.

La plupart des Américains se souviennent à peine de ces événements, mais ailleurs les gens n'ont pas oublié. Pour eux, la fascination actuelle des Etats-Unis pour les questions des droits humains semble une rhétorique vide ou cynique. Si les Etats-Unis n'enquêtent pas sur leurs propres crimes passés, ces suspensions sembleront justifiées.

Outre leur participation directe à certains abus, les Etats-Unis ont aussi indirectement aidé des dictateurs brutaux à l'étranger. Tout comme Milosevic tirait les ficelles durant le nettoyage ethnique en Bosnie, les Etats-Unis ont secrètement patronné des alliés cruels pour promouvoir des objectifs politiques.

Rappelez-vous du cas du Chili, où les agents de la CIA ont aidé à renverser un président de gauche démocratiquement élu dans les années 1970, créant ainsi le long cauchemar de la dictature de Pinochet. La justice chilienne enquête actuellement sur les crimes de Pinochet, mais la CIA n'ouvre ses archives qu'à contrecœur.

Voyez encore l'Iran, où dans les années 50 les agents américains ont aidé à renverser un gouvernement démocratiquement élu qui menaçait les intérêts pétroliers occidentaux. Ils ont ensuite installé le shah, un dictateur qui se servait de la torture pour maintenir son autorité.

Il en va de même pour le Guatemala, où des enquêteurs appuyés par les Nations unies ont découvert que les forces gouvernementales spéciales ont tué 90 % des 200 000 victimes de la guerre civile. Le président Clinton a récemment déclaré que le rôle clandestin substantiel joué par les Etats-Unis dans cette guerre était un mal, mais il n'a rien fait pour en rechercher les responsables.

Le gouvernement américain a présenté des raisons généralement acceptées pour justifier ses actions durant les années de la guerre froide. Il combattait le communisme universel, ce qui pour beaucoup semblait un objectif noble et louable. Pourtant, des hommes comme Milosevic ne pourraient-ils pas avancer des explications tout aussi raisonnables ?

Les gouvernements sont experts à justifier leurs politiques représ-

sives, citant des menaces extrêmes contre la sécurité nationale. Milosevic défendait la nation serbe, Pinochet combattait des « subversifs » et les Blancs sud-africains opprimaient des « communistes ». Si la rhétorique de la justification change avec le temps, la réalité des abus reste la même. Quand des Etats utilisent la force aveugle pour atteindre leurs objectifs, généralement des innocents souffrent.

Dans le contexte d'après la guerre froide, il y a de plus en plus de raisons d'être optimiste. De nombreux pays, dont le Rwanda, la Sierra Leone, l'Afrique du Sud, l'Ethiopie, le Tchad, le Salvador, le Chili, Haïti et le Guatemala, ont essayé de mettre au jour la vérité sur leur passé, souvent à des coûts politiques élevés. Mais les Etats-Unis refusent toujours de mettre en pratique ce qu'ils prêchent. En tant que vainqueurs suprêmes de la guerre froide, leurs représentants font la leçon aux autres sur les droits humains, sans prendre le temps de se pencher sur leurs propres crimes passés.

Pour des raisons tant morales que politiques, les Etats-Unis devraient créer une commission pour enquêter sur leur implication dans les crimes de la guerre froide. Les méthodes utilisées par une commission américaine officielle de vérité devront être professionnelles et impartiales, afin d'éviter les utilisations à des fins purement politiques.

Malgré ces précautions, une enquête américaine risquerait d'être douloureuse et de semer le désaccord. Des carrières politiques pourraient en souffrir. Songez cependant que ces risques ne sont pas différents de ceux que prennent chaque jour les politiciens qui encouragent la promotion de la vérité dans les autres pays, de l'Afrique du Sud à l'Argentine.

Combien de temps les Etats-Unis pourront-ils pousser les autres à assumer la responsabilité de leurs actes, s'ils ne sont pas eux-mêmes prêts à le faire ?

Combien de temps les Etats-Unis pourront-ils pousser les autres à assumer la responsabilité de leurs actes s'ils ne sont pas eux-mêmes prêts à le faire ?

Beaucoup de personnes bien intentionnées de par le monde considèrent la politique américaine actuelle de promotion active des droits humains comme hypocrite. La seule façon pour les Etats-Unis de prouver que ces personnes ont tort est de s'astreindre à cette rigueur qu'ils requièrent maintenant des autres pays.

Charles T. Call est professeur adjoint au Watson Institute for International Studies de l'université Brown.

James Ron est professeur adjoint de sociologie et de science politique à l'université John-Hopkins.

AU COURRIER DU « MONDE »

CENTS ET CENTIMES

On dira donc un cent pour désigner un centième d'euro, et, au pluriel, cela fera des cents. Faudra-t-il aussi le prononcer à l'anglaise ? Pourquoi ne pas garder nos bons vieux centimes, puisque centime signifie centième et qu'un cent est précisément... un centième d'euro ? Seulement voilà, cela fait ringard, cela fait français. (...) Alors comptons plutôt en dollars (...), c'est tellement plus classe.

Laurent de Galemberg Puteaux (Hauts-de-Seine)

A propos du droit au retour

par Francis Kaplan

LE problème du droit au retour des réfugiés palestiniens dans les territoires israéliens est, semble-t-il, actuellement un des principaux points de blocage dans les négociations de paix israélo-palestiniennes.

On pourrait le traiter sur le plan de la Realpolitik. Sur ce plan, il est absolument vain d'espérer que les Israéliens accordent ce droit, car ce serait suicidaire pour eux. C'est pour eux une question de vie ou de mort : avec plus de trois millions et demi de réfugiés qui rentreraient en Israël et compte tenu du million d'Arabes israéliens qui s'y trouvent déjà, ce serait la fin de l'Etat d'Israël. L'alternative serait donc, pour les Palestiniens, de maintenir cette exigence en sachant qu'elle signifierait la perpétuation de la guerre, l'impossibilité d'un Etat palestinien jusqu'à une victoire militaire totale qu'ils ne peuvent espérer - en tout cas, ni à court ni à moyen terme - ou un compromis qui serait l'échange de l'abandon de cette exigence contre l'établissement d'un Etat en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

Mais je pense qu'il y a plus et mieux à faire que de ramener ce problème à un simple rapport de forces.

Il faut reconnaître que les Palestiniens ont légitimement un droit absolu à ce retour - quand bien même seraient-ils partis volontairement, à plus forte raison pour ceux

qui ont été chassés de leur patrie - comme ils ont un droit absolu à un Etat. Mais il faut reconnaître aussi que les Israéliens ont - aussi légitimement - un droit absolu de refuser non l'Etat, mais le retour, car les juifs ont droit, comme tous les autres peuples, comme les Palestiniens, de former un Etat à eux, de ne pas vouloir être minoritaires chez les autres.

Sans doute un grand nombre de juifs sont-ils parfaitement intégrés dans les pays où ils sont et dont ils se sentent profondément les citoyens. Mais d'autres refusent d'oublier les persécutions dont ils ont été victimes, ne sont pas sûrs d'être acceptés complètement de la part de leurs concitoyens, d'autres sont encore soumis à des persécutions ou ne se sentent que tolérés, pour ne pas parler de l'expérience épouvantable de la Shoah. On a trouvé, avec raison, légitime que les Algériens aient un Etat à eux au lieu de la citoyenneté française qu'on leur proposait en 1958. Au nom de quoi le refuser aux juifs ?

Dira-t-on : le monde est partagé, toutes les terres sont occupées, il n'y a plus de place pour eux ? En quoi le fait d'avoir été chassé de leur terre il y a deux mille ans, d'avoir été persécutés depuis et dans l'impossibilité de revenir dans leur pays leur enlèverait un droit qu'ont tous les autres peuples ?

Je dis droit à un Etat : il est bien évidemment entendu que ce droit à un Etat n'autorise pas le droit à des colonies hors de cet Etat, à l'intérieur d'un autre Etat ; rien ne justifie de telles colonies, et tout les condamne : non seulement parce que, souvent, elles n'ont été créées que pour empêcher la création d'un Etat palestinien, mais parce qu'elles portent atteinte à la continuité de cet Etat et qu'elles sont et seront la source de frictions perpétuelles et un obstacle permanent à la paix.

Certes, nous n'aimons pas les situations contradictoires - surtout les situations morales contradictoires -, et, forts de la conscience de la légitimité absolue, exclusive, d'un des droits, nous refusons de voir celle de l'autre ; cela ne veut pas dire qu'elle n'existe pas. Et une situation morale contradictoire ne peut moralement se résoudre que par un compromis.

D'autant plus que parmi les juifs qui ont remplacé les Palestiniens réfugiés il y a des juifs réfugiés des pays arabes - et, par je ne sais quel miracle, en nombre à peu près égal. Ce qui transforme moralement le problème : il ne s'agit plus - ou plus seulement - de Palestiniens à qui l'on refuse de revenir chez eux, mais d'un véritable échange de populations, comme entre les Grecs et les Turcs en 1923 ou entre les hindous et les musulmans après le départ des

Anglais de l'Inde. Les Arabes ne peuvent avoir maintenu les juifs dans leurs pays avec, au mieux, un statut d'infériorité et s'indigner que ceux-ci veuillent un Etat à eux, et, dans la mesure où les Arabes ont été responsables de cette situation, ils ne peuvent s'indigner que cet Etat se fasse à leurs dépens - en tout cas pour ce qui concerne les juifs réfugiés des pays arabes.

Tout cela n'empêche pas la légitimité du sentiment d'injustice personnel des Palestiniens, emportés dans un cyclone qui les dépasse - dans une catastrophe, comme ils disent avec raison, qui, de toute évidence, est sans commune mesure avec la Shoah, sinon par le nom qu'ils lui ont donné, puisque Shoah veut dire en hébreu catastrophe, mais qui n'en est pas moins une catastrophe.

Droit contre droit, aucune solution ne peut être parfaitement satisfaisante. Elle ne peut être que raisonnable, et seule est raisonnable la reconnaissance mutuelle du droit des uns et des autres et un compromis qui permette aux Palestiniens d'avoir un Etat qui soit un véritable Etat, non grevé en son sein d'implantations exterritorialisées, et aux Israéliens de conserver le leur.

Francis Kaplan est professeur émérite des universités.

Hirohito et l'amnésie japonaise

DANS un récent éditorial intitulé « Etre japonais », le quotidien *Asahi* appelait ses lecteurs à faire preuve de flexibilité dans la revendication de leur identité nationale. Il relevait l'expression « guerre sacrée », qui figure sur un monument aux morts de la guerre du Pacifique, érigé l'année dernière, dans la préfecture de Kanazawa. L'étranger rappelle quant à lui régulièrement au Japon un passé qu'il semble occulter. La condamnation – symbolique, puisque sans effet légal – des responsables du drame des deux cent mille « femmes du réconfort », contraintes à se prostituer pour la soldatesque nipponne au cours de la « guerre de la Grande Asie », par le Tribunal international des femmes contre l'esclavage sexuel, qui s'est tenu en décembre à Tokyo, est un nouveau rappel à l'ordre de la mémoire. Parmi les accusés jugés responsables du sort de ces femmes figure celui au nom duquel fut menée la guerre : l'empereur Showa (Hirohito).

Pour symbolique qu'elle soit, cette condamnation est une incitation à ouvrir un débat sur la responsabilité de l'empereur mais aussi sur la construction de son irresponsabilité par les forces d'occupation américaines. L'absolution de Hirohito est le nœud gordien de l'« amnésie » du Japon. Le rôle de l'empereur, présenté par l'occupant américain comme une figure manipulée par les militaires et, à ce titre, blanchi de toute responsabilité, reste le « trou noir » de l'histoire moderne japonaise.

Le Japon oscille entre contrition et négation lorsqu'il s'agit de son passé militariste. Les efforts d'une minorité d'hommes politiques et d'historiens pour parvenir à une vision plus harmonisée du passé au Japon et chez ses voisins – qui conditionne les enjeux géopolitiques de l'Asie au XXI^e siècle par une acceptation pleine et entière de l'archipel dans le concert régional – sont contrés par un négationnisme populiste. Celui-ci a, pour l'instant, peu d'impact dans l'opinion mais dispose de moyens de se faire entendre (la bande dessinée, par exemple) et de « ténors » tel le gouverneur de Tokyo, Shintaro Ishihara. Dans un pays libre, les opinions doivent pouvoir être contestées. Or dans le cas de Hirohito, on se heurte à un tabou : la « retenue » des médias lors de l'agonie du monarque en 1989, et, récemment, la décision de la Cour suprême autorisant les musées à exclure les images de l'empereur jugées « déplaisantes » au regard de l'orthodoxie nationale en témoigne. Lorsque *Time* publia, en 1999, une photographie de Hirohito en tunique militaire parmi les cent personnalités qui marquèrent le XX^e siècle, le magazine fut réprimandé par le bureau du premier ministre : une telle image ne « traduisait pas les sentiments de l'empereur ».

Officiellement, celui-ci ne peut être qu'un pacifiste – vision contestable, construite par l'occupant américain. C'est le grand mérite du livre de l'historien du Japon Herbert Bix, *Hirohito, and the Making of Modern Japan* (Harper Collins, 2000), de montrer, à partir de lettres et de journaux des conseillers de Hirohito, rendus publics après la mort de celui-ci, la responsabilité du monarque dans la guerre : de l'invasion de la Chine au conflit avec les Etats-Unis, en passant par le massacre de Nankin (1937) : « C'était finalement le seul homme libre du pays », résume l'historien. Hirohito savait ce qui se passait et avait la possibilité d'infléchir le cours des événements.

LE CAS DE L'« UNITÉ 731 »

Pourquoi cette absolution ? Pourquoi, bien que la majorité ne nie pas le passé, les Japonais semblent ne pas avoir vraiment cherché à connaître les faits ? Après la défaite, la plupart ont perçu la guerre comme un conflit absurde. Les bombardements de Hiroshima et de Nagasaki ont, en outre, tendu à reléguer au second plan les atrocités du Japon impérial. Surtout, à partir de 1947, les forces d'occupation n'eurent plus pour priorité de démocratiser l'archipel mais de faire renaitre une droite (dont elles avaient fait arrêter les responsables pour crime de guerre) afin de contrer les forces de gauche, enfouissant ainsi un peu plus profond le passé contestable de leur nouvel allié.

Dans *Embracing Defeat, Japan in the Wake of World War II*, (W. W. Norton and Co.), Prix Pulitzer 1999, un autre historien américain, John W. Dower, dresse un portrait des Japonais ordinaires dans la défaite. A travers un récit captivant de vivacité par l'un des meilleurs spécialistes de la guerre du Pacifique (auteur de *War Without Mercy*, 1986) se dessinent leurs espoirs, leurs craintes et leurs ressentiments. Dower montre notamment combien fut incompréhensible pour les soldats rapatriés de Birmanie ou de Chine l'absolution de cet empereur, au nom duquel ils avaient mené une guerre aux résonances « rédemptrices ». Si Hirohito n'était pas coupable, qui l'était ? Le Tribunal de Tokyo – pendant à celui de Nuremberg pour les crimes nazis – condamna des dirigeants nippons (dont le général Tojo, qui fut exécuté) mais, en l'absence de celui qui aurait dû être le principal accusé, ce procès fut perçu comme un déni de justice. Il existait pourtant alors dans l'opinion japonaise un fort courant en faveur du jugement des crimes de guerre et de l'abdication de Hirohito, mais l'occupant l'ignora. Le cas de l'« unité 731 », qui mena des expériences de guerre bactériologiques sur des cobayes humains, est emblématique des choix améri-

cains : il n'y eut aucune poursuite en échange de la fourniture à Washington des résultats de ces expériences. Un calcul analogue présida au sort de Hirohito.

Avant même la défaite du Japon, deux écoles de pensée partageaient le département d'Etat : les partisans de la mise en cause de Hirohito et ceux qui militaient en faveur de son absolution. Le général MacArthur, commandant en chef des forces alliées au Japon, choisit la plus conservatrice. Il câbla à Washington qu'il n'y avait pas de preuve de la responsabilité de Hirohito et que, si celui-ci était contraint à abdiquer, les Etats-Unis devraient maintenir pendant des années un million de soldats dans l'archipel pour y faire régner l'ordre. Erreur de jugement fondée sur une vision « culturaliste » du système impérial ? Convergences d'intérêt entre le trône et l'occupant, soucieux d'utiliser celui-ci pour mener sa politique d'occupation ? Question : en contraignant Hirohito à abdiquer, la démocratisa-

tion n'aurait-elle pas été plus rapide et plus profonde ? Son maintien a en tout cas jeté un linceul sur le passé.

Pour importantes qu'elles soient, les contributions des deux historiens américains à une révision du rôle de Hirohito dans la guerre ne doivent pas faire perdre de vue que leurs travaux reposent largement sur ceux d'une jeune génération d'historiens japonais qui ont mis en lumière la responsabilité de l'empereur, tels Yutaka Yoshida et Osamu Watanabe, auxquels Herbert Bix rend hommage. Les historiens japonais ont fait – et continuent à faire – leur travail (c'est l'un d'entre eux, Yoshiaki Yoshimi, qui a établi la responsabilité de l'Etat dans le drame des « femmes du réconfort »). Mais leurs recherches restent souvent cantonnées au monde académique. Ce qui fait défaut au Japon, ce sont des analyses destinées au grand public, évitant l'écueil du dolorisme comme du négationnisme.

Philippe Pons

Les gens par Kerleroux



L'Allemagne et ses soixante-huitards

Suite de la première page

Elle est aussi le prétexte pour quelques commentateurs de mettre en cause l'« opportunisme » ou le « goût du pouvoir » du ministre des affaires étrangères, prêt à se renier, voire à nier ses engagements passés, pour faire carrière. Au-delà du sordide ou de la polémique, elle devrait surtout être l'occasion de revenir sur l'histoire de la République fédérale, sur la place du mouvement contestataire, le rôle de la violence dans les relations sociales, le rapport de l'Allemagne à son passé, omniprésent dans les affrontements des années 60-70, et sur la question fondamentale de la contestation – donc de l'acceptation – par les Allemands de la démocratie libérale. Cette question a été posée dès l'origine de la République de Weimar et elle l'a conduite à sa perte. Elle ne s'est pas posée dans les premières années de la République fédérale, dans une grande mesure parce que le système démocratique avait été imposé par les Alliés dans la partie occidentale du pays mais elle a surgi deux décennies plus tard. Les jeunes Allemands ont alors demandé des comptes à leurs pères et grands-pères sur leur passé nazi et se sont révoltés contre la « restauration » adénauerienne qui perdurait, à leurs yeux, après 1969, sous le règne de Willy Brandt et des sociaux-démocrates.

La violence de l'Etat, les étu-

dants berlinois en avaient fait l'expérience dès 1967 quand l'un d'entre eux, Benno Ohnesorg, avait été tué par une balle de la police en marge d'une manifestation contre le chah d'Iran. Ils se voyaient comme les combattants des mouvements de libération du tiers-monde en lutte contre un Etat répressif. S'ils se référaient au marxisme dans un pays qui voulait l'exorciser par opposition au régime de la « zone soviétique », ils rejetaient le communisme autoritaire sous l'influence des continuuateurs de l'école de Francfort.

DES MOUVEMENTS DE LIBÉRATION

Les plus militants d'entre eux se prenaient pour des révolutionnaires professionnels qui luttait pour une démocratie directe et une République des conseils comme les socialistes de gauche, avec Rosa Luxemburg et Karl Liebknecht, avaient pris les armes en 1919 contre la République « bourgeoise » dirigée par les sociaux-démocrates. « Rétrospectivement, tout ceci apparaît quelque peu irréel », écrit Thomas Schmid, un ami de Joschka Fischer et de Daniel Cohn-Bendit des temps héroïques, devenu journaliste à la *Frankfurter Zeitung*. Car c'est précisément au moment où une partie de l'Allemagne emprunte pour la première fois avec succès la voie libérale et occidentale qu'une partie importante de la jeune génération se permet de ne pas reconnaître cet acquis extraordinaire et tend à rejeter le « système » dans son ensemble. »

Si la majorité des « soixante-huitards » allemands ont pris conscience de ce paradoxe, ce n'est pas seulement par opportunisme. La dérive terroriste de quelques-uns d'entre eux dans le sillage de la

bande à Baader les a aidés à rejeter la « lutte armée » (Joschka Fischer et plus encore sans doute Daniel Cohn-Bendit ont joué un grand rôle dans ce refus). L'assassinat de personnalités politiques ou économiques n'avait plus rien à voir avec l'occupation d'immeubles abandonnés à la spéculation, les manifestations contre la guerre du Vietnam et les affrontements avec les forces de l'ordre à coups de pierres, voire de cocktails Molotov. Mais surtout la « sélection » entre juifs et non-juifs opérée par des terroristes au sein des passagers d'un avion détourné en 1976 sur Entebbe pour obliger les autorités allemandes à libérer le noyau dur de la bande à Baader a été pour Joschka Fischer comme une révélation : « C'était purement et simplement horrible !, explique aujourd'hui le chef de la diplomatie allemande. Nous avons compris petit à petit que ceux qui avaient commencé comme antifascistes, en prenant leurs distances avec la génération des parents, avaient fini par adopter les gestes et le langage du national-socialisme. »

« Auschwitz » est un peu le paradigme de cette génération. En 1967 paraît en Allemagne le livre de deux psychanalystes, Alexander et Margarete Mitscherlich, *Le Deuil impossible (Die Unfähigkeit zu trauern)* sur la différence entre le rejet global du nazisme par la société ouest-allemande et la difficulté pour les individus d'assumer leurs responsabilités particulières. Ce livre a eu une grande influence sur les jeunes Allemands, qui ne se sont plus satisfaits du « politiquement correct » qui, par exemple, permettait à la fois d'affirmer la rupture – réelle – entre le régime nazi et le système démocratique de la RFA, et d'employer à la chancellerie fédérale un des com-

mentateurs des lois anti-juives de Nuremberg. Alors les jeunes ont interpellé les générations précédentes sur les responsabilités individuelles. Et, pour certains d'entre eux au moins, ils ont cru que la résistance contre « l'ordre répressif bourgeois » était une manière de rompre avec la passivité complice des aînés. Car « Auschwitz » est un paradigme ambigu. Il a servi à expliquer aussi bien le pacifisme des années 70-80, au nom de « Plus jamais la guerre ! » que le soutien des Verts à la guerre du Kosovo, au nom de « Plus jamais l'oppression d'un peuple ! ».

Qu'il soit revenu au gouvernement de coalition entre les sociaux-démocrates et les Verts de s'installer à Berlin, symbole de l'Allemagne réunifiée, de faire participer des soldats allemands à une guerre en Europe avec les alliés occidentaux et de réhabiliter la notion d'intérêt national allemand au sein de l'Union européenne illustre le chemin parcouru depuis les années 60-70 et la capacité d'intégration de la démocratie allemande, qui est sans doute, comme l'a montré a contrario l'expérience de la République de Weimar, la meilleure garantie de sa pérennité.

Daniel Vernet

RECTIFICATIF

QUAI BRANLY

Le nom du successeur de Maurice Godelier au titre de directeur de l'enseignement et de la recherche du futur musée du Quai Branly (*Le Monde* du 4 janvier) est Emmanuel Désveaux, et non Desvaux, comme nous l'avons orthographié de manière fautive.

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Téléx : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Maîtriser la nature

SALE temps pour les fatalistes ! Les hommes politiques français se décourvent depuis un peu plus d'un an un nouvel adversaire : la météo. L'emballement climatique vécu depuis quelques mois, la succession d'intempéries parfois dramatiques qui se sont déchaînées sur le pays les désignent désormais à la vindicte. Les paroles consolatrices du style « après la pluie vient le beau temps » ou les propos résignés du genre « que voulez-vous qu'on y fasse ? » ne passent plus. Maire de Redon, Alain Madelin vient d'en faire l'amère expérience. Défenseur d'un libéralisme qui prétend réduire l'action de l'Etat, il s'est vu reprocher de n'avoir rien à proposer pour sauver sa ville de la montée des eaux.

Lionel Jospin n'a pas commis cette erreur, promettant les pieds dans l'eau, la création d'une mission interministérielle chargée d'examiner les mesures pour prévenir de tels événements. En novembre 1999, après les inondations qui avaient ravagé le Sud-Ouest, le premier ministre avait pourtant tancé sa ministre de l'environnement, Dominique Voynet, qui avait eu le front de pointer les conséquences des excès de l'urbanisme dans le lourd bilan. Pas de polémique en cette période d'affliction nationale, lui avait-il dit. Celle-ci avait retenu la leçon lorsque, un mois plus tard, elle avait minimisé l'impact de la marée noire de l'Erika. Pour son malheur.

Aujourd'hui, la météo et ses conséquences n'apparaissent plus comme un sujet de consensus mais comme l'objet d'un vrai

débat de fond. Trop de catastrophes, trop de morts, trop de détresse, en si peu de temps. Sens commun et sens savant se rejoignent désormais pour prouver que la nature n'est pas, seule, responsable des déchaînements observés. Réchauffement climatique dû en partie sans doute à notre civilisation industrielle, effet du réchauffement sur les paysages, urbanisation incontrôlée y sont pour quelque chose. Sans parler de l'Erika, qui s'est cassé en deux moins par l'effet de la tempête que de l'inconséquence humaine.

Autant de dossiers à propos desquels des mesures de prévention sont demandées, qui coûteraient sans doute bien moins que les dizaines de milliards de francs dépensés depuis un an pour réparer les dégâts de l'eau, du vent et de la cupidité des hommes. Le dernier rapport de la Cour des comptes a souligné quelques-uns des multiples chantiers à entreprendre en ce sens. Pourtant l'oubli fait encore son œuvre. Dans le Sud-Ouest, les ouvrages emportés par les eaux ont été reconstruits à l'identique et des permis de construire sont délivrés là où on sait que les flots peuvent tuer. EDF, qui avait promis une politique massive d'enfouissement des lignes, a revu ses ambitions à la baisse pour des raisons de coût. Après l'Erika, la tempête a envoyé par le fond le *Leviti Sun*.

Face à cette capacité d'occultation générale, les pouvoirs publics sont donc sommés d'agir. Plutôt que de s'abriter derrière les hasards du malheur, ils doivent l'admettre : nos sociétés ne se résignent pas à la fatalité de catastrophes supposées « naturelles ».

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeron, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferracci, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet

Directeur artistique : Dominique Royonette

Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Rédacteurs en chef :

Alain Frachon (Éditoriaux et analyses) ;

Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ;

Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ;

Éric Le Boucher (International) ; Patrick Jaraud (France) ; Anne Chemin (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ;

Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)

Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,

Fonds commun de placement des personnels du Monde,

Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises,
Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Pénurie de charbon au Royaume-Uni

DEUX ANS à peine après avoir revu leurs villes illuminées, les Anglais sont plongés dans l'obscurité. Fini les enseignes multicolores et les devantures brillamment éclairées. Et la ménagère anglaise vient d'apprendre avec consternation que l'Angleterre n'éviterait point une crise très grave si les familles ne limitaient pas leur consommation de gaz et d'électricité.

Les réserves de charbon ont tellement diminué qu'il suffirait d'un froid un peu rigoureux pour qu'elles tombent rapidement à zéro. L'industrie anglaise n'aurait plus qu'à réduire son activité. C'est ce qui arriva au cours de l'hiver 1947 lorsque, faute de charbon, des usines employant trois millions de travailleurs s'arrêtèrent de tourner. Or cet hiver-là les réserves de charbon étaient de plus de 16 millions de tonnes. Aujourd'hui elles ne dépassent

pas 13 millions. Aussi le gouvernement travailliste est-il inquiet. Convoquant le 3 janvier dernier les vingt dirigeants du syndicat des mineurs, M. Attlee, entouré des principaux ministres, les a adjoints de faire produire avant le 1^{er} avril 3 millions de tonnes supplémentaires en travaillant le samedi et en réduisant l'absentéisme. Ce supplément correspond à la production de quatre jours seulement.

De son côté, M. Noel Baker, ministre des combustibles, s'est adressé à tous les Anglais pour leur demander de réduire d'au moins 5 % leur consommation de gaz et d'électricité, ce qui, a-t-il affirmé, procurerait d'ici au 1^{er} avril une économie de près de 1 million de tonnes de charbon.

Jean Schwæbel
(11 janvier 1951.)

Le Monde sur tous les supports

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

SANTÉ HUMAINE Les deux laboratoires britanniques GlaxoWellcome et SmithKline Beecham ont dévoilé, le 8 janvier, leur stratégie commune. Leur mariage est le der-

nier d'une série qui concerne plus particulièrement les entreprises européennes, soucieuses d'élargir leur champ d'action outre-Atlantique. ● LA CHUTE des brevets de pro-

duits anciens a ébranlé de grands majors. Pour maintenir leur taux de croissance, les laboratoires ont opéré des « mégafusions », estimant que la taille des réseaux de vente,

notamment, devenait un atout majeur. ● LES DIFFICULTÉS rencontrées par GlaxoSmithKline illustrent les risques liés au lancement d'innovations thérapeutiques. ● LES SOCIÉ-

TÉS DE BIOTECHNOLOGIE, qui ont été absorbés par les grands laboratoires, se voient rendre partiellement leur indépendance, afin de multiplier les chances de succès.

Les laboratoires pharmaceutiques fusionnent pour mieux innover

Désireux de s'internationaliser, les groupes européens mettent fin à leur rivalité et se marient. Ces nouveaux géants disposent de nombreux médicaments en développement, qui devraient leur permettre de faire face à l'expiration de leurs anciens brevets

LES DEUX laboratoires GlaxoWellcome et SmithKline Beecham, ont dévoilé, lundi 8 janvier, à Londres, leur stratégie commune au sein de la nouvelle entité GlaxoSmithKline. Les deux rivaux britanniques feront désormais front commun, menés par le français Jean-Pierre Garnier (*Le Monde* du 8 avril 2000).

Comme, avant lui, les français Sanofi et Synthelabo, le suédois Astra et le britannique Zeneca, le français Rhône-Poulenc et l'allemand Hoechst (au sein d'Aventis), Glaxo-Wellcome et SmithKline Beecham ont uni leur forces pour mieux internationaliser leurs activités. Six des sept fusions et acquisitions opérées depuis deux ans dans le secteur de la pharmacie ont ainsi concerné des sociétés européennes. Très focalisées sur leur marché local, elles se sont découvert un intérêt récent pour le marché américain, premier consommateur au monde de médicaments.

En optant pour des mariages transfrontaliers, AstraZeneca et Aventis pouvaient espérer brûler les étapes. Les résultats sont encore très mitigés : à ce jour, ces deux nouvelles entreprises, ainsi que Sanofi-Synthelabo, demeurent très européennes. Le groupe anglo-suédois Pharmacia & Upjohn avait franchi un pas supplémentaire en déménageant, dès 1998, son siège de Londres pour s'installer à Peapack, dans le New Jersey. En avril 2000, le groupe complétait son immersion aux Etats-Unis en fusionnant avec l'américain Monsanto. Devenu Pharmacia, le nouvel ensemble – qui n'a plus d'européen que son histoire – se taille une part de marché aux Etats-Unis de près de 60 %.

Mais le plus « international » de tous est encore le nouveau géant GlaxoSmithKline, qui occupe de for-

tes positions des deux côtés de l'Atlantique. Son concurrent Pfizer, avec lequel il rivalise pour la première place mondiale (depuis que ce dernier a acquis Warner-Lambert en juin 2000), reste très américain.

La grande préoccupation de ces nouveaux majors est désormais de découvrir de « vraies » innovations thérapeutiques. Dans les années 80, l'industrie pharmaceutique a connu un rythme de croissance historique, de l'ordre de 15 % par an, que ses actionnaires lui demandent maintenant de soutenir. Une part essentielle de cette progression a été entretenue par la commercialisation de produits appelés « me-too » (sous-entendu : « moi aussi, je peux le faire... »), qui possédaient de petites différences par rapport à un médicament de référence.

Les laboratoires découvraient alors qu'une part de marché, petite mais rentable, pouvait être saisie par le cinquième, sixième, voire septième entrant d'une classe thérapeutique majeure. « Comme ces copies sont beaucoup moins risquées à développer que de vrais produits innovants, notamment ceux qui visent des maladies rares ou insuffisamment traitées, cela devenait une option facile », analyse SG Cowen, filiale de la Société générale, dans un rapport paru en octobre 2000.

Au début des années 90, un premier coup de semonce est tiré par les autorités de santé de différents pays. Pour faire face à l'augmentation exponentielle des dépenses maladie et au gaspillage, ils ont imaginé différents systèmes. Il est devenu beaucoup plus difficile, pour les laboratoires, de tirer profit de copies de médicaments déjà existants. Cela a entraîné une concurrence sauvage entre les intervenants et une baisse de prix des médicaments, notamment pour la éniè-

me « copie » entrant sur le marché. Cela n'empêche pas la revue indépendante *Prescrire* de tirer encore la sonnette d'alarme, en dénonçant dans la France de l'an 2000 « une débauche de copies de substances à faible intérêt thérapeutique » : son numéro de janvier publie un « Bilan des médicaments de l'an 2000 » qui, sur 263 médicaments prétendument « nouveaux », estime que quatre sont « intéressants » pour les patients et neuf leur « apportent quelque chose ».

LA PUISSANCE DES GÉNÉRIQUEURS

Une autre épée de Damoclès contribue à accélérer les fusions d'entreprises : la fin presque simultanée de nombreux brevets. Une nouvelle industrie est née, dont la puissance ne cesse de croître : celle des génériques, qui se sont chargés, à partir des années 90, de redonner une vie aux molécules tombées dans le domaine public. Elles sont

nombreuses : entre 2000 et 2004, selon Merrill Lynch, un chiffre d'affaires de plus de 40 milliards de dollars devrait échapper aux laboratoires au profit des génériques. AstraZeneca, par exemple, devrait perdre plus de 50 % de son revenu d'ici à 2002 en même temps que lui échapperont les droits de l'antiulcéreux Lozac, l'anticancéreux Novaldex et l'antihypertenseur Zestril. Le PDG du groupe américain Eli Lilly, particulièrement ébranlé par la perte de brevet du Prozac, son antidépresseur vedette, a admis récemment « qu'aucune compagnie dans notre industrie n'a surmonté l'expiration du brevet d'un produit de cette importance sans avoir recours à une fusion ou sans se faire racheter ». Tout en soulignant qu'Eli Lilly allait relever ce « défi » de survivre, sans fusion.

Tous ces événements ont sonné le glas d'une croissance isereine. Face à cela, les laboratoi-

res ont eu deux stratégies industrielles. D'abord, ils ont cherché à limiter l'érosion de leur part de marché, en défendant les brevets de leurs produits vedettes et, pour certains d'entre eux, en rachetant, aux Etats-Unis, des programmes d'assurance médicale privée pour les entreprises. Le plus osé fut le rachat par Merck de Medco pour 6,6 milliards de dollars. Ensuite, la plupart des laboratoires ont réajusté leur programme de recherche et développement pour devenir plus innovants.

Ce recentrage est plus facile à dire qu'à faire : il faut dépenser plus de 1,5 milliard de dollars par an en recherche pour espérer obtenir un médicament sur mille en développement. Pharmacia (11^e mondial) investit aujourd'hui 2 milliards de dollars par an, Aventis (7^e mondial) environ 2,3 milliards de dollars et GlaxoSmithKline, l'un des leaders mondiaux, annonce un budget de 4 milliards de dollars.

Les récentes fusions ont permis aux entreprises concernées d'accroître leur potentiel. Les quatre premiers groupes mondiaux les plus riches en « candidats médicaments », selon le palmarès de SG Cowen, sont tous issus d'un rapprochement de laboratoires : Pfizer, GlaxoSmithKline, AstraZeneca et Aventis. Ces grandes manœuvres, si elles font naître de réelles innovations thérapeutiques, ne mettront pas un terme aux fusions et acquisitions. Vingt laboratoires réalisent à ce jour plus de 62 % du chiffre d'affaires total. Mais, avec 7 % de part de marché aujourd'hui pour le leader, contre 5 % il y a deux ans, on est encore loin de la concentration de l'industrie automobile, où un General Motors occupe à lui seul 14 % du marché. Reste à savoir si la taille est un facteur déterminant de réussite.

Véronique Lorelle

Série noire pour un géant venu d'Europe

« CHAQUE SECONDE, dans le monde, une trentaine de doses de vaccins sont distribuées par GSK ; chaque minute, plus de 1 100 prescriptions délivrent un produit de GSK ; chaque jour, ce sont plus de 200 millions de personnes qui utilisent une brosse à dents ou un dentifrice GSK. » Depuis le 8 janvier, le nouveau géant de la pharmacie mondiale, GlaxoSmithKline (GSK), dévoile sa nouvelle identité sur son site Internet. Il a choisi un logo orange au design moderne, résolument en rupture avec « les représentations visuelles habituellement associées à l'industrie pharmaceutique », souligne-t-il. Il s'est doté aussi d'un nouveau projet d'entreprise aux accents racoleurs : « Aider les gens à se sentir mieux, être plus actifs et vivre vieux. »

Ce mastodonte de la pharmacie, doté de 100 000 employés dans le monde, est aussi un groupe diversifié dans les médicaments délivrés sans ordonnance et les produits d'hygiène grand public, comme les chewing-gums Nicorette. Sur un total de 27, 2 milliards de dollars de ventes (pro forma 1999), il réalise 22,2 milliards en pharmacie.

Son caractère « hybride » mais aussi de graves revers de fortune dans le lancement de nouveaux médicaments ont pénalisé sa naissance effective, le 27 décembre 2000. GlaxoSmithKline, après que la fusion eut été reportée à deux reprises, a fait une entrée mouvementée à la Bourse de Londres et de New York, pendant la trêve des confiseurs. L'opération a été effectuée sur la base d'une action GSK pour chaque titre Glaxo Wellcome et de 0,4 action GSK par titre SmithKline. Entre-temps, les deux sociétés avaient dû, pour satisfaire les autorités de la concurrence américaines, céder leurs droits mondiaux sur plusieurs médicaments, dont deux antiherpès et un traitement des nausées liées aux chimiothérapies.

La perte de chiffre d'affaires qui s'est ensuivie et la croissance de Pfizer, son rival le plus direct, avait fait reculer GlaxoSmithKline de la

première à la deuxième place au palmarès de l'industrie pharmaceutique, par rapport à l'annonce de leur mariage un an plus tôt. Et le nouvel ensemble a joué de malchance : en quelques mois, il a dû retirer, pour cause de graves effets secondaires sur l'homme, un anti-diarrhéique (Lotronex), un anti-diabétique (Romozin) et un antibiotique (Raxar). A la fin de 2000, il reportait les lancements attendus de l'antibiotique Factive et de l'antiasthmatique Ariflo, pour mener des essais complémentaires. Enfin, le 29 décembre, GlaxoSmithKline se lançait dans un procès pour sauver des griffes d'un générique son antidépresseur Paxil, qui a réalisé 2 milliards de dollars de chiffre d'affaires en 2000, soit 10 % des ventes du groupe.

450 000 DOLLARS PAR HEURE

L'autorisation européenne, le 4 janvier, de mise sur le marché du Trizivir, la première trithérapie en une pilule destinée aux malades du sida, ne devrait pas effacer des mémoires cette longue liste de déboires. GlaxoSmithKline occupe des positions « de leader sur quatre importantes classes thérapeutiques : les anti-infectieux, le système nerveux central, le respiratoire et le gastro-intestinal. L'entreprise est aussi l'un des leaders dans les vaccins et très présente sur le marché de l'oncologie », martèle à chaque occasion Jean-Pierre Garnier, son président. Sur le site Web, on rappelle que « chaque heure, GSK dépense plus de 450 000 dollars pour trouver de nouveaux médicaments ».

Mais le groupe, détenu à 58,75 % par les actionnaires de GlaxoWellcome, et conduit majoritairement par des hommes de SmithKline, devra faire la preuve que ses efforts en recherche peuvent se concrétiser par des lancements commerciaux. Ce dont les investisseurs doutent encore : depuis sa création en décembre, le titre GSK ne cesse de perdre de la valeur.

V. L.

revenues

3G. Pour les générations

Plus d'infos en français, Nokia et Nokia Connections People sont les meilleurs partenaires de Nokia Connections. Découvrez nos conseils Nokia France SA 1992 of a 505 RCS Belgium

Les derniers regroupements creusent l'écart

LES DIX PREMIERS LABORATOIRES REPRÉSENTENT PLUS DE 45 % DES VENTES DE MÉDICAMENTS DANS LE MONDE

en parts de marché	
1	PZIFER (Etats-Unis) 7,1
2	GLAXOSMITHKLINE (Grande-Bretagne) 7,0
3	MERCK (Etats-Unis) 4,81
4	ASTRAZENECA (Grande-Bretagne) 4,55
5	BRISTOL-MYERS SQUIBB (Etats-Unis) 4,1
6	NOVARTIS (Suisse) 4,0
7	AVENTIS (France) 3,86
8	JOHNSON & JOHNSON (Etats-Unis) 3,77
9	AMERICAN HOME PRODUCTS (Etats-Unis) 3,13
10	ROCHE (Suisse) 3,03

Source : IMS

Pfizer, en rachetant son compatriote Warner-Lambert, est devenu le numéro un mondial en juin 2000. Le mariage de Glaxo Wellcome et de SmithKline Beecham, plusieurs fois reporté en 2000, donne naissance à un groupe de taille comparable. Ces deux géants laissent loin derrière eux le reste du peloton.

Sept nouveaux groupes ont moins de deux ans

● **Mars 1996.** Sandoz et Ciba (Suisse) au sein de Novartis. Montant de l'opération : 27 milliards de dollars.

● **Mai 1997.** Roche (Suisse) et Boehringer Mannheim (Allemagne) : 10,2 milliards de dollars.

● **Décembre 1998.** Sanofi et Synthelabo (France) : 10,3 milliards.

● **Avril 1999.** Astra (Suède) et Zeneca (Royaume-Uni) : 37,7 milliards de dollars.

● **Décembre 1999.** Rhône-Poulenc (France) et Hoechst (Allemagne) au sein d'Aventis : 26 milliards de dollars.

● **Mars 2000.** Pharmacia Upjohn (Suède/Etats-Unis) et Monsanto (Etats-Unis) au sein de Pharmacia : 40 milliards de dollars.

● **Juin 2000.** Warner-Lambert (Etats-Unis) et Pfizer (Etats-Unis) : 105 milliards de dollars.

● **16 décembre 2000.** Abbott (Etats-Unis) et Knoll (Allemagne), la pharmacie de BASF : 6,9 milliards de dollars.

● **27 décembre 2000.** Glaxo-Wellcome et SmithKline Beecham (Grande-Bretagne) au sein de GlaxoSmithKline : 75,9 milliards de dollars.

Les start-up de biotechnologies, une mine de nouveaux médicaments

Les remèdes issus du génie génétique devraient représenter 28,6 milliards de dollars en 2004

POUR multiplier leurs chances de succès, les laboratoires pharmaceutiques qui avaient absorbé des sociétés de biotechnologies leur ont rendu partiellement leur indépendance. En 1999, le suisse Roche introduisait en Bourse une partie de Genentech ; en octobre 2000, le danois NovoNordisk en a fait autant avec sa filiale ZymoGenetics, et l'allemand Schering promet la même opération avec sa filiale Metagen.

L'objectif est double : il s'agit de sauvegarder les capacités d'innovation de ces unités, dont le génie risquait d'être étouffé dans de grandes structures, et de leur permettre de nouer des alliances ou de trouver de nouveaux moyens. Mardi 9 janvier, Roche pouvait ainsi annoncer une coopération, s'élevant à 187 millions de dollars, entre Genentech et la société de biotechnologies américaine OSI ; les sociétés vont se partager les coûts de développement puis la commercialisation d'un anticancéreux issu de la recherche d'OSI. Le même jour, le groupe suisse dévoilait la conclusion d'un accord avec le géant américain de la génomique Millenium, pour la recherche de produits de diagnostic liés aux maladies rhumatoïdes.

Vingt ans après leur naissance, les start-up de biotechnologie sont sur le point de réaliser des découvertes d'importance dans la santé humaine. Certaines se préparent déjà à commercialiser elles-mêmes leurs médicaments. Au point que

La plupart des sociétés n'ont d'autre choix que de confier aux majors la fabrication et la commercialisation de leurs produits

les frontières entre les laboratoires pharmaceutiques et les sociétés de biotechnologie s'estompent. Amgen, le numéro un mondial du secteur, qui commercialise notamment l'EPO, rendu fameux par le Tour de France, n'échappe pas à cette nouvelle redistribution des cartes. Pour soutenir ses ambitions

(le lancement de trois nouveaux médicaments en 2001, soit le double de son portefeuille actuel), il vient de recruter des vétérans de l'industrie pharmaceutique : l'ancien vice-président exécutif de la recherche de Merck et le coprésident des activités américaines de GlaxoSmithKline. Le défi que se lance Amgen est de taille : contrairement à ses deux produits-phare, Epogen (1,7 milliard de dollars de ventes en 1999) et Neupogen (1,2 milliard de dollars), les médicaments qu'il souhaite introduire sur le marché devront affronter des concurrents déjà en place.

A la différence d'Amgen, la plupart des sociétés de biotechnologie n'ont d'autre choix que de confier aux majors de la pharmacie l'essentiel de la fabrication et de la commercialisation de leurs « candidats-médicaments ». Le canadien BioChem Pharma vit uniquement des royalties de sa trithérapie contre le sida, confiée à GlaxoSmithKline, ce qui est également le cas de l'américain Gilead, qui a fourni à Roche son traitement-phare contre la grippe, le Tamiflu.

Mais d'autres formes d'alliances plus complexes voient le jour. Elles comprennent des investissements des majors dans les start-up, à cha-

que étape-clé de la recherche et du développement de la molécule, la prise en charge des aspects réglementaires, puis le partage, s'il y a lieu, des revenus issus du médicament. C'est ainsi que, le 9 janvier, le français Sanofi-Synthelabo s'est engagé à investir jusqu'à 60 millions de dollars dans la société de biotechnologie américaine Atrix, pour obtenir les droits exclusifs de commercialisation aux Etats-Unis et au Canada d'un nouveau traitement contre le cancer de la prostate.

La demande en médicaments issus des biotechnologies devrait croître de 13 % chaque année pour atteindre un chiffre d'affaires de 28,6 milliards de dollars en 2004, ont calculé les économistes américains de Freedonia Group, qui publie une nouvelle étude intitulée *Biotechnology Pharmaceuticals*. L'autorité de contrôle des produits de santé aux Etats-Unis, la Food and Drug Administration, se prépare déjà à augmenter ses capacités d'enregistrement. Elle travaille de façon plus étroite que par le passé avec l'industrie pharmaceutique, de façon à accélérer les mises sur le marché de ces traitements censés sauver des vies.

V. L.

Eurocopter espère vendre des hélicoptères militaires à l'Australie

SYDNEY

correspondance

Réorganisant de fond en comble son armée, l'Australie a annoncé mi-décembre l'acquisition de toute une série d'équipements. La Marine australienne va être dotée de plusieurs bâtiments supplémentaires. L'armée de l'air va recevoir cinq ravitailleurs et quatre avions de guet. Et deux escadrons d'hélicoptères de combat vont être créés à l'horizon 2004, suivis, autour de 2007, d'un autre d'hélicoptères de transport de troupes.

Quatre concurrents sont sur les rangs pour fournir les hélicoptères : les américains Boeing et Bell avec les Apache et les Cobra, l'italien Agusta avec le Mangusta et le franco-allemand Eurocopter avec le Tigre. Pour Eurocopter international Pacifique (EIP), une filiale à 100 % d'Eurocopter, société du groupe EADS, le marché des deux premiers escadrons représente une réelle opportunité. « Ce n'est pas tous les jours que se présentent des appels d'offres comme celui-ci, explique Guy Joannes, le directeur général d'EIP. Le dernier remonte à 1995. » Lancé le 18 décembre, cet appel sera clos le 30 avril et porte sur 1,2 milliard de dollars australiens (5 milliards de francs) pour vingt à vingt-cinq appareils. La signature du contrat est prévue pour fin 2001 ou début 2002.

« LE DÉFAUT D'ÊTRE FRANÇAIS »

« Notre principal atout est de posséder la machine la plus moderne, capable d'être livrée le plus rapidement, affirme Guy Joannes. Et nous ferons travailler trois sociétés locales, chargées de la formation, de l'assemblage et du système d'armes. Mais nous avons le défaut d'être français : la réforme trahit de fortes implications avec les Etats-Unis. Ce sont des liens qui remontent au Vietnam. » Tous les appareils australiens à vocation militaire sont américains. Eurocopter a bien réussi, voilà quelques années, à vendre vingt-trois Ecureuil mais ceux-ci sont réservés à la formation des pilotes. C'est d'ailleurs la vente d'Ecureuil sur le marché civil qui constitue l'essentiel de l'activité d'EIP. « Nous réalisons un chiffre d'affaires de 80 millions de dollars australiens, précise Guy Joannes. Cela représente une dizaine d'appareils par an vendus en Australie et en Nouvelle-Zélande. Le marché civil nous permet d'assurer notre pérennité. Mais le développement de la société est essentiellement axé sur le domaine militaire. Si on ne gagne pas le marché du Tigre, on attendra cinq ou dix ans pour un autre marché. » Il s'agira sans doute alors d'hélicoptères de transport de troupes. Et Eurocopter compte essayer de placer son NH90.

Cet appel d'offres ne constitue qu'un des éléments d'une réforme

militaire d'envergure que vient de lancer l'Australie. Le pays prévoit d'investir en dix ans 23,5 milliards de dollars australiens (95 milliards de francs) pour son armée. Ce plan a été annoncé mi-décembre par John Howard, le premier ministre conservateur du gouvernement fédéral. Son contenu est révélateur des ambitions nouvelles que l'Australie nourrit sur le plan international. Le succès de l'intervention au Timor -Oriental n'y est pas étranger.

L'Australie a en effet prouvé sa capacité à être opérationnelle hors de ses frontières. Et aujourd'hui, elle compte réellement jouer un

Lagardère cède 2 % d'EADS

Le groupe Lagardère a réalisé une plus-value de 180 millions d'euros (1,18 milliard de francs), en cédant plus de 16,7 millions d'actions EADS, soit 2,07 % du numéro un européen de l'aéronautique et de la défense. Cette opération a été conduite, lundi 8 décembre, « de concert avec le Trésor », indique un communiqué du groupe publié mardi.

Cette opération a pour but de ramener à égalité les deux actionnaires français d'EADS, l'Etat et le groupe privé Lagardère. Selon les accords qui ont conduit à la création du groupe européen, en juillet 2000, la partie française et la partie allemande (Daimler-Chrysler) doivent détenir chacune 30 % d'EADS ; l'espagnol SEPI en possède 5,42 %, et le reste est coté en Bourse. Les accords particuliers entre les actionnaires français spécifient que l'Etat et Lagardère sont à égalité (15 % chacun). Les actions excédentaires de Lagardère ont été acquises par la banque BNP Paribas.

Cette opération a provoqué, mardi 9 janvier, une baisse de 3,51 % de l'action EADS.

rôle dans sa zone d'influence, en « encourageant la stabilité, l'intégrité et la cohésion » chez ses voisins.

L'Indonésie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Salomon ou Fidji sont là pour démontrer que l'équilibre politique de nombreux Etats de la région est plus que précaire. Face à cette situation, l'Australie affirme ses intentions de « contribuer aux efforts internationaux, spécialement ceux des Nations unies, pour faire respecter la paix et la sécurité ».

Les fournisseurs d'armements militaires espèrent à l'évidence que les élections législatives prévues à la fin de l'année ne modifient pas la donne.

Thierry Sabatier

du futur.

Réinventons les règles

Pour vous permettre d'ouvrir votre réseau UMTS à temps, Nokia vous offre simultanément les services, les réseaux et les applications dont vous avez besoin. Le meilleur moyen pour vous de respecter vos engagements en évitant tout retard !

Nous pouvons ainsi vous aider à créer rapidement un réseau compatible 3GPP en vous proposant de nombreuses applications riches en contenus. Avec nous, vous êtes prêts, dès aujourd'hui, à générer les revenus de demain.

Grâce à notre expérience en GPRS et notre parfaite connaissance des attentes des utilisateurs mobiles, vous développerez les services les mieux adaptés à vos segments de marché.

Avec Nokia, vous allez non seulement commercialiser l'UMTS avant tout le monde, mais vous allez être également les premiers à en tirer vraiment profit !

Devenez un acteur performant de l'UMTS, au cœur de la Société de l'Information Mobile. Premier en GSM et en GPRS, Nokia vous propose d'être, à votre tour, le premier en UMTS. Rejoignez-nous sur www.nokia.com et réinventons les règles ensemble.

NOKIA
CONNECTING PEOPLE

Une grève a commencé mardi dans les Caisses d'épargne

LA GRÈVE UNITAIRE dans les Caisses d'épargne, à l'appel de six syndicats, lancée mardi 9 janvier a été suivie à 42 % selon la direction. Cette grève, qui porte sur des revendications salariales, a été reconduite par l'intersyndicale, mercredi. Les syndicats grévistes CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC et SU (syndicat unifié, autonome) ont annoncé que la grève a été suivie par une grande majorité des salariés (65% pour la CFDT et FO, 70% pour SU, 80% pour la CGT).

Les grévistes réclament une revalorisation de leurs salaires, bloqués selon eux depuis deux ans. La fédération CFDT Banques « soutient ce mouvement » et se dit prête « à engager l'épreuve de force au moment du passage) l'euro si l'emploi, les salaires, de meilleurs conditions de travail ne sont pas au rendez-vous ».

Les syndicats dénoncent également « la remise en cause de l'ensemble du système de rémunération par la direction, qui veut transformer une partie du salaire fixe en rémunération aléatoire liée aux résultats », selon Christian Vaccaro (FO).

Le président de la Compagnie nationale du Rhône a démissionné

LA COMPAGNIE nationale du Rhône (CNR), deuxième producteur français d'électricité, a annoncé mercredi 10 janvier que son président, Jean-Pierre Ronteix, a demandé aux pouvoirs publics d'être déchargé de ses fonctions à partir du 1^{er} février. Un conseil d'administration, probablement celui du 23 janvier, devrait entériner ce départ. Son successeur devrait être ensuite nommé en conseil des ministres. Cette démission intervient après plusieurs mois de conflits avec les salariés concernant l'évolution de ce producteur d'électricité. Un accord commercial a été signé en novembre avec le belge Electrabel (groupe Suez-Lyonnaise) pour commercialiser le courant produit sur le Rhône. Approuvant cette alliance, mais ne voulant pas envenimer la situation et préférant renouer le dialogue avec les partenaires sociaux, le gouvernement avait demandé à M. Ronteix de ne pas le présenter à l'assemblée générale de décembre. Le président de la CNR avait décidé de passer outre. La CFDT voit aussi dans le départ de ce proche de Raymond Barre une manœuvre politique : « La stratégie de M. Ronteix et de ses amis politiques vise avant tout à mettre le gouvernement en difficulté dans une période pré-électorale. »

Danone s'apprête à supprimer 3 000 emplois en Europe, dont 1 700 en France

Dix usines de la branche biscuits seraient fermées

Danone entend réorganiser sa branche biscuits en Europe. Un plan qui ne devait être communiqué aux syndicats et aux élus qu'après les élec-

tions municipales prévoit, selon nos informations, la fermeture de dix usines dont sept en France. La direction dément l'existence d'un plan

précis mais reconnaît qu'« il y a trop de capacités » et que « la fermeture d'usines fait partie de la réflexion ».

LA DIRECTION de Danone s'apprête à procéder à une restructuration majeure d'un de ses trois principaux pôles d'activités : les biscuits. Ce plan, baptisé Record par la direction générale, a été adopté à l'automne 2000. Mais ses conséquences sociales sont telles que la direction voulait à tout prix éviter de le rendre public avant les élections municipales de mars 2001. Bien qu'un comité de groupe extraordinaire soit prévu pour le 2 février, les représentants des salariés et les élus politiques concernés ne devaient être informés qu'à partir d'avril.

Interrogé, Jean-René Buisson, directeur général des ressources humaines, dément l'existence d'un plan. Mais il reconnaît « que le taux d'utilisation des lignes est très faible et que les acquisitions faites ces dernières années par le groupe n'ont pas encore donné lieu à une véritable réorganisation. Je ne sais pas s'il y aura des fermetures d'usines, mais il est clair qu'il y a trop de capacités. Pour le moment, il n'y a pas d'objectif déterminé. On y travaille. Les informations sur ce

sujet seront données, en priorité, aux représentants du personnel ».

Selon nos informations, le plan Record se traduira par la fermeture de onze usines de biscuits en Europe, dont sept en France, et par la suppression de plus de 3 000 emplois, dont 1 700 en France (dont 70 cadres de haut niveau). Le groupe n'exclurait pas non plus de sous-traiter certaines activités. Dans ce cas, quatre usines supplémentaires seraient fermées : Granville (208 salariés), Granollers (Pays-Bas), Capriata et Deli (Italie).

Le nombre de suppressions d'emplois bondirait de 3 000 à 6 000. Même si certaines usines de Danone bénéficieraient de transferts d'activités - en France, c'est le cas des usines de Cestas (Gironde) et de La Haye Fouassière (Loire-Atlantique -, la direction sait que ces annonces seront très mal ressenties dans les villes touchées par les fermetures. Deux sites lui paraissent socialement encore plus « explosifs » que les autres : Calais et Evry.

La direction a longtemps hésité

entre une annonce globale, qui pourrait produire un « effet Michelin » auprès de l'opinion publique, et des annonces fractionnées. Pour des raisons juridiques, en particulier en France, le groupe a finalement décidé de procéder à une annonce globale. Celle-ci devrait être faite au niveau européen.

DÉLIT D'ENTRAVE

En raison de la « jurisprudence Vilvorde » - la condamnation de Renault par la cour d'appel de Versailles pour ne pas avoir informé son comité européen avant l'annonce de la fermeture de son usine belge -, Danone devrait procéder à cette information et à cette consultation avant même que la décision ne soit définitivement prise. C'est pourquoi elle ne peut reconnaître l'existence de Record car ce serait commettre un délit d'entrave. D'ailleurs, selon nos informations, le plan aurait dû être présenté sous un nouveau nom : Optimum.

Pourtant, pour la direction, un plan est indispensable car, parmi les trois principaux métiers du

groupe que sont les produits laitiers frais, l'eau et les biscuits, celui-ci est le moins rentable. La marge opérationnelle des produits laitiers frais est de 11 %, celle des boissons de 12,3 % et celle des biscuits de 7,9 % « seulement ». C'est donc l'activité biscuits qui tire la marge opérationnelle du groupe (10,5 % en 1999) vers le bas.

Celle-ci, en progression constante depuis cinq ans - elle était de 8,8 % en 1995 -, est déterminante pour la valeur de l'action auquel le groupe, comme ses concurrents, attache tant d'importance. Rappelons qu'en novembre 2000, Danone a renoncé à acheter l'américain Quaker Oats après que sa proposition d'achat eut fait chuter son action de plus de 10 % en une séance (Le Monde du 25 novembre 2000).

Les syndicats de Danone s'attendaient à une réorganisation de la branche biscuits, mais apparemment pas à un plan de cette ampleur. Après l'acquisition, ces dernières années, d'usines et de marques appartenant à Nabisco et United Biscuits, Danone possède une vingtaine d'usines en Europe dans ce seul secteur d'activité.

La direction de Danone veut mettre en avant la réorganisation de l'ensemble du secteur : United Biscuits a annoncé sa volonté de diminuer de 13 à 6 le nombre de ses usines en Europe occidentale et Nabisco a annoncé fin 1998 une réorganisation d'environ 2 milliards de francs pour son seul département biscuits.

Frédéric Lemaître

Dix sites menacés

● Sept unités se trouvent en France :

Calais (244 salariés) ; Evry (356) ; Château-Thierry (322) ; Jussy (188) ; Charleville (197) ; Besançon (167) ; Toulouse (144).

● Trois sont à l'étranger :

Locate (Italie) ; Beveren ou Herentals (Belgique) ; Dordrecht (Pays-Bas).

VIENT DE PARAÎTRE

Le Monde
11 JANVIER 2001

MARS LA PLANÈTE ROUGE REVELE SES MYSTÈRES AUX PHOTOGRAPHES DE LA NASA. SIRVEN L'AFFAIRE ELF ET LES VALISES DE BILLETTS CONVOYÉES PAR LE RÉSEAU « OSCAR ». L'ENIGME HUMAIN LES APPRENTIS-SORCIERS ATTENDENT LEUR HEURE. ADIEN LES IMAGES DE MA VIE. ENTRETIENS AVEC UNE ACTRICE EN LIBERTÉ.

Une paix si difficile
ISRAËL-PALESTINE
Enquête au cœur des négociations 50 ans de guerres israélo-arabes

LIRE ET VOIR
ET AUSSI... EUROPE : LA FIN DU MARDIN À LA FRANÇAISE. RELIGIONS : LE PAISIBLE DÉPART DES CARMÉLITES DE NANCY. L'ÉNIGME JÉSUS. CÔTE D'IVOIRE : LA NUIT, ABIDJAN S'ENIVRE À YOPONGON. « CHARLES-DE-GAULLE » ROMAN D'UN BATEAU MAUDIT. CHORÉGRAPHIE : LE PAS DE BOB WILSON. RÉALITÉ OU FICTION : VISIONS IMAGINÉES DE LA FRANCE DU FUTUR.

N° 3 20 F

MAGAZINE MENSUEL - 20 F

Les convoyeurs de fonds organisent une journée d'action

LES QUELQUE 10 000 convoyeurs de fonds sont mobilisés. Une journée nationale « de solidarité et d'action » sera observée jeudi 11 janvier, à l'occasion des obsèques de Jean-Luc Hulot, le convoyeur de la Brink's tué, mercredi 3 janvier, à l'hôpital Gustave-Roussy de Villejuif. « Cette journée sera ponctuée de manifestations silencieuses en province devant les préfectures et les banques pour déposer des motions avec recensement des points noirs », a indiqué la branche transport de fonds de la CGT dans un communiqué.

Les convoyeurs de fonds ont suspendu leur mouvement de grève, observé la semaine dernière, mais ils ont décidé de boycotter les points jugés les plus dangereux que sont les distributeurs de billets (DAB) situés dans les espaces publics (gares, centres commerciaux, cinémas), les lieux de ramassage de fonds non sécurisés... La Brink's, première société de convoyage de fonds, en a recensés environ 5 000 sur toute la France, dont 450 en Ile-de-France. « Le travail d'analyse des sites à hauts risques a démarré très rapidement et permis l'élimination de certains d'entre eux des feuilles de route », indiquait la Brink's lundi. Mais aucune information n'était disponible du côté de la Brink's, la direction générale ayant donné comme consigne de ne plus « communiquer » jusqu'à jeudi, indiquait-on mercredi au siège parisien.

Pour l'heure, environ 70 « points hyper-noirs » à Paris intra-muros ont été recensés et ne sont plus alimentés par les convoyeurs, confié au Monde Jacques Charles, délégué syndical central à la Brink's et responsable du secteur transport de fonds à la CFDT. Ce sont une vingtaine de DAB « Euronet » (dans les lieux publics), et les sites de ramassage des magasins, de moyenne et petite taille, situés le plus souvent dans les centres commerciaux, où le ramassage de fonds est jugé trop dangereux par les convoyeurs. De même, des dizaines de points ne sont plus alimentés à Marseille, à Lyon et dans d'autres grandes villes, expliquent les syndicats de convoyeurs. Pour tous ces « points noirs », des solutions sont recher-

chées avec les clients, magasins, banques, etc. La CGT exige de son côté « l'arrêt immédiat des transferts de fonds sur tous les points noirs, tant qu'ils ne seront pas sécurisés, avec interdiction pour toutes les sociétés de ramasser les fonds ».

Le gouvernement avait demandé jeudi 4 janvier, à l'issue d'une table ronde, de réunir dans les quinze jours les commissions départementales de sécurité afin de répertorier ces sites à risque. De même, les pouvoirs publics ont appelé les donneurs d'ordres (banques et grandes surfaces) à « mettre en œuvre » les mesures de sécurité détaillées par le décret du 18 décembre, qui prévoit l'amélioration de la sécurité de 70 000 sites de desserte. Roger Poletti, secrétaire général de FO-transports, estime que seuls « deux sites sur dix remplissent aujourd'hui les conditions du décret ».

« AU CAS PAR CAS »

Satisfaits de ces premières avancées, les convoyeurs « restent cependant méfiants et sceptiques quant à l'application des engagements de la direction et du gouvernement », indique M. Charles. Les syndicats se préoccupent également de l'attitude des banques, grands magasins, etc. L'Association française des banques (AFB) comme la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD) se déclarent prêtes à « définir des priorités pour aménager les points les plus exposés au cas par cas en accord avec les préfets et les commissions départementales ». L'AFB juge toutefois « irréaliste de pouvoir équiper les 30 000 agences que les banques ont en France », estimait Gilles Guitton, délégué général de l'AFB, lundi 8 janvier, sur la chaîne LCI.

Il ajoutait toutefois qu'il était « décidé à aller très très vite, notamment en ce qui concerne l'aménagement des points les plus sensibles (...). Commençons par le plus urgent, le plus vulnérable, et ensuite prenons le temps de regarder pour le reste ». Aucun problème d'approvisionnement n'était signalé mercredi par les banques ni les syndicats.

Pascale Santi

Télévisions et radios trouvent leur voie sur la Toile

Les groupes d'audiovisuel affinent leur offre éditoriale, à l'instar de TF 1, qui s'apprête à lancer une nouvelle version de son site. Internet devient pour eux un outil de promotion tout en permettant de développer des activités comme le commerce électronique

APRÈS DES ANNÉES de tâtonnements, les médias audiovisuels et Internet ont fini par se trouver des intérêts communs. De l'écran de télévision à celui de l'ordinateur, la proximité était évidente grâce à la combinaison entre la qualité d'image de l'une et l'interactivité de l'autre. Quant à la radio, elle ne pouvait être indifférente à la possibilité de diffuser des images. Cependant, ce rapprochement naturel n'a pas donné immédiatement naissance à des sites novateurs. Lorsque Canal+ et France 3 se lancèrent les premiers sur le Web en 1995, bientôt suivies de l'essentiel de leur consœurs et des radios, il s'agissait plus d'une expérimentation en grandeur nature que d'un développement programmé.

« Il y a encore un an, nous étions sur le Web parce qu'il fallait y être, mais nous n'avions pas de stratégie bien définie », reconnaît Benoît Cassaigne, directeur de RTL.net. Cette période a aussi permis aux opérateurs de faire leur apprentissage. « Il ne faut pas oublier que, il

ya encore peu de temps, la population des internautes était extrêmement restreinte », signale Isabelle Astier, directrice de CanalPlus.fr. Avec la croissance de la population des internautes et la perspective de l'arrivée des connexions à haut débit, cette époque pionnière est en train de se clore. Qu'il s'agisse d'Europe 1, de RTL, de Canal+ ou de TF 1, les principaux acteurs audiovisuels redéfinissent leurs sites non seulement sur le plan graphique et technique, mais aussi dans le domaine éditorial.

FIDÉLISER L'AUDIENCE

« Nous faisons auparavant de l'information généraliste, désormais le site sera axé sur trois domaines majeurs : l'économie, le sport et le multimédia », explique Fabrice Sergent, directeur général de Lagardère Active Broadband, à propos du nouveau site Europelinfos.com, le site d'Europe 1. Chez RTL, M. Cassaigne explique que « la nouvelle orientation du groupe vis-à-vis d'Internet est d'en faire un moyen supplémentaire de diffuser

Vers un nouveau média de masse	
AUDIENCE DES SITES INTERNET DES TÉLÉVISIONS ET RADIOS	
en nombre de visites par mois	
1	▶ TF1 4 655 093
2	▶ M6NET.FR 3 417 637
3	▶ CANALPLUS.FR 1 831 745
4	▶ SKYROCK.COM 1 000 787
5	▶ FRANCE2.FR 941 200
6	▶ NRJ 868 348
7	▶ FUN RADIO 442 664
8	▶ FRANCE3.FR 413 856
9	▶ RADIO-FRANCE.FR 400 975
10	▶ RTL.FR 261 128

Source : Cybermétric-Médiamétrie, décembre 2000

nos contenus, de fidéliser et de conquérir notre audience.»

En s'appuyant sur des marques bénéficiant d'une forte notoriété, les sites des diffuseurs renforcent les liens entre l'antenne et le

Web. Face à des sites purement Internet — les portails des fournisseurs d'accès, les moteurs de recherche ou les sites spécialisés —, « nous disposons d'un atout considérable, qui est le média de masse sur lequel nous nous appuyons », explique Edmond Zuchelli, directeur général de France Télévision Interactive.

« UN OUTIL DE PROMOTION »

Arrivée sur ce marché après les autres, M 6 a développé toute sa stratégie autour de sa marque. Au-delà de l'offre éditoriale, qui repose sur six portails thématiques, la chaîne a développé une activité de fournisseur d'accès gratuit sous la marque M6.net. « Nous n'avons aucune vocation à changer de métier. La fourniture d'accès est un outil de promotion parmi d'autres », affirme Philippe Carillon, directeur général de M6 Web. Cette activité a permis à M 6 de recruter plus de 500 000 abonnés, qui sont naturellement enclins à privilégier les sites de la chaîne. Si TF1 et RTL ont envisagé un temps de se lancer dans l'aventure, ces projets n'ont pas eu de suite, compte tenu de l'importance des investissements que suppose la fourniture d'accès.

Propos recueillis par Frédéric Roy

TROIS QUESTIONS À...

ANNE SINCLAIR

1 Vous êtes vice-présidente de e-TF1, la filiale multimédia du groupe TF1. Quels sont les objectifs que vous fixez au site TF1.fr ?

Nous sommes aujourd'hui le leader français des sites d'information et nous voulons entrer dans le top 5 des sites généralistes. Pour y parvenir, nous avons lancé un très gros chantier technique qui consiste à mettre en place une sorte d'« usine à sites » qui nous permettra par exemple de modifier la page d'accueil sans toucher à l'architecture générale. D'ici à la fin du mois, TF1.fr va être profondément remanié, tant sur le plan de l'ergonomie que de la présentation et des fonctionnalités, pour devenir une véritable plate-forme multimédia. L'objectif est de produire du contenu aussi bien pour le Web que pour tout autre moyen de transmission comme le

Wap ou les assistants personnels.

2 Au moment où se développe Internet à haut débit, comment le site va-t-il se différencier de la chaîne TF1 ?

Au sein du groupe TF1, chaque média se positionne sur des créneaux différents. La chaîne généraliste, les thématiques et le site Internet ne sont pas en concurrence, mais il y a une interaction bien comprise entre chacun des composants. Avec 14 000 vidéos en ligne, nous sommes déjà le premier fournisseur français d'images en ligne. Dans ce sens, le haut débit sera un atout. Il ne s'agit pas de dupliquer la chaîne mais d'enrichir le contenu, voire de le produire puisque nous disposons de notre propre studio. D'ailleurs, le site commence à fournir de la matière à l'antenne. Cependant, en attendant que le haut débit s'impose, nous devons faire attention à ne pas nous couper du grand public, qui est encore majoritairement connecté par modem.

3 Toutes ces évolutions sont coûteuses. Comment prévoyez-vous de rentabiliser l'activité multimédia du groupe TF1 ?

Aujourd'hui, la publicité représente 80 % de nos recettes et le commerce en ligne 20 %. La publicité restera en tout état de cause une source importante de revenu. Mais nous nous attendons à une croissance du commerce qui sera une des grandes nouveautés de la prochaine version du site. Nous envisageons aussi des systèmes de syndication et de vente de contenu. Nous sommes en discussion avec un certain nombre de partenaires. Enfin, même si ce n'est pas encore possible aujourd'hui, il faudra dans l'avenir envisager de faire payer un certain nombre de services spécifiques à valeur ajoutée. L'objectif est de parvenir à l'équilibre d'ici trois ans. Mais aujourd'hui, ce n'est pas le problème. Nous sommes en phase d'investissement.

Le groupe Amaury lance une nouvelle version du Parisien.com

DANS LA BATAILLE des sites de proximité, dénommés cityguides, à Paris et dans l'Île-de-France, Le Parisien renforce ses positions. Déjà présent sur la Toile depuis 1996 — en quatrième position parmi les sites de presse selon les dernières mesures d'audience —, le quotidien du groupe Amaury sort, vendredi 12 janvier, une nouvelle version du Parisien.com, centrée sur l'information locale et les services destinés à « faciliter la vie des habitants de la région ».

Le nouveau site ne se contente pas de reproduire en ligne et en accès libre — seules les archives sont payantes — les articles du quotidien. Il actualise les informations générales en continu et offre un panorama des événements de chacune des 20 000 communes de sa sphère d'influence, étendue au département de l'Oise. Guide de transports et de loisirs, culturel, sportif ou asso-

ciatif, il propose également des débats sur les préoccupations de ses lecteurs. Le forum sur les déboires de l'équipe de football du Paris-Saint-Germain a ainsi déjà attiré plusieurs centaines de passionnés.

Considérant que Le Parisien est « le premier quotidien de la région » et qu'il dispose d'une « crédibilité » et d'un « savoir-faire éditorial », les dirigeants du groupe Amaury ont choisi de faire cavalier seul sur le Net. Ils ont notamment refusé de s'associer à l'initiative commune du Figaro, de Libération et des dix-neuf titres de la presse quotidienne régionale dans la promotion d'un modèle de cityguide. Pour relever la concurrence très ouverte sur la capitale, Jacques Guérin, directeur général du Parisien, a décidé de consacrer près de 60 millions de francs (9,15 millions d'euros) sur trois ans, dont 4,5 millions de francs dans le déve-

loppement, à e-Paris, cette filiale de 25 personnes, dont 7 journalistes, dirigée par Benoît Luciani.

Au moment où plusieurs journaux américains réduisent leurs ambitions (lire ci-contre), M. Guérin reconnaît que la publicité ne saurait suffire à atteindre l'équilibre financier. Convaincu que le « modèle économique » du Net reste à inventer, il envisage des alliances avec des opérateurs et des fournisseurs d'accès ou encore des sociétés du Net proposant des services communs.

POLITIQUE DE RECRUTEMENT

Parallèlement, les dirigeants du groupe maintiennent leur objectif d'atteindre, d'ici à 2003, une diffusion de 400 000 exemplaires pour Le Parisien (355 450 actuellement) et 200 000 pour son édition nationale Aujourd'hui en France. C'est bel et bien pour franchir ce seuil que le

groupe de Philippe Amaury a confirmé sa décision de quitter les Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP) d'ici à la fin du premier semestre de cette année pour diffuser le quotidien par ses propres moyens.

Alors que les négociations se poursuivent avec le syndicat CGT de la filiale Paris diffusion presse (PDP) des NMPP, la nouvelle Société de distribution vente du Parisien (SDVP), ancienne structure chargée du portage à domicile, poursuit sa politique de recrutement d'environ un millier de personnes. Pour autant, les dirigeants du groupe restent convaincus de la nécessité de « garantir la pérennité des NMPP » qui continueront d'assurer la distribution des autres titres du groupe, L'Équipe et Aujourd'hui en France.

Michel Delberghe

Amnesty International repart en campagne contre la torture

D'UN GESTE brusque, l'artiste balafre la toile d'une matière rouge. Un morceau de rock couvre tous les autres bruits. Le cadrage est serré, jamais le spectateur ne verra le visage de l'auteur de ce qui semble être un tableau. Soudain, une main appuie sur le bouton « stop » d'un magnétophone. La musique s'arrête, l'artiste s'essuie les mains et sort en silence. Quelques gouttes de la matière utilisée pour la toile tombent sur le sol. Elles s'échappent d'une main menottée. C'est le sang de la personne torturée. La toile n'est que le mur d'une salle d'interrogatoire, et « l'artiste », un bourreau. Le film réalisé par l'agence Bates France pour Amnesty International s'achève sur un dernier plan du mur maculé en rappelant : « Dans 150 pays, la torture est un art officiel ».

Près de trente ans après sa première campagne contre la torture, Amnesty International revient sur les écrans publicitaires pour dénoncer ce phénomène qui persiste sur une large partie de la planète. « Si la torture institutionnelle a peut-être légèrement régressé, la torture

quotidienne, celle qui est pratiquée dans les commissariats, continue de proliférer », indique Denis Robiliard, président de la section française de l'organisation non gouvernementale. Délaissant toute approche documentaire, « parce qu'on ne peut pas montrer la réalité de la torture », selon Franck Rey, directeur de la création de Bates, Amnesty a préféré jouer sur le thème des traces que laisse la violence pour sensibiliser l'opinion.

DÉCLINÉE DANS LA PRESSE

Cette campagne est jugée par Denis Robiliard d'autant plus importante qu'un sondage CSA, commandé par l'association au mois de septembre, révèle que pour 25 % des Français, la torture est acceptable « dans certains cas », la proportion montant jusqu'à 47 % d'acceptation dans le cas précis de « douaniers brutalisant un dealer pour lui faire avouer où il cache sa drogue ».

Spécifiquement française — chaque section nationale d'Amnesty International réalise ses propres actions de communication —, cette

campagne sera déclinée dans la presse. Trois visuels jouent sur la même ambiguïté que dans le film, montrant en gros plan ce qui au premier regard semble être des tableaux contemporains alors qu'il s'agit de traces de torture sur un mur, sur du carrelage et sur une semelle de fer à repasser.

Malgré la violence de ces images, l'ensemble de la campagne a reçu l'agrément du Bureau de vérification de la publicité, qui s'était opposé, en 1999, à une affiche d'Amnesty dénonçant la peine de mort aux États-Unis. Sans grands moyens financiers, l'association demande aux médias de lui céder gracieusement l'espace publicitaire. Le film est diffusé sur le réseau de cinéma MK2 de Marin Karmitz ainsi que sur plusieurs chaînes, dont TF1, M6 et Canal Plus.

« On torture moins aisément quand on a un regard sur soi. C'est pourquoi il faut que cette campagne soit diffusée aussi largement que possible », affirme Denis Robiliard.

Frédéric Roy

Au-delà de la transformation des téléspectateurs et auditeurs en internautes, l'objectif de ces sites est de les fidéliser. Archives, dialogue en direct avec les animateurs, les journalistes ou les invités des émissions, possibilité de

« Un investissement qui prépare la télévision interactive de demain »

sélectionner des angles de vue pendant la diffusion d'une émission sur le Web : les chaînes et les radios multiplient les occasions de renforcer les liens avec leur audience. « Nous voulons créer une communauté autour des gens qui sont proches de l'univers de Canal+, c'est-à-dire pas seulement les abonnés », déclare Isabelle Autissier. Pour la chaîne cryptée, le site est un instrument supplémentaire pour dialoguer avec les abonnés et donner envie à ceux qui ne le sont pas de le devenir. « C'est un peu comme une autre fenêtre en clair », explique M^{me} Autissier.

La refonte de l'ensemble de ces sites préfigure aussi ce que devrait être Internet à haut débit. Pour ces gros producteurs d'images que sont les chaînes, ce progrès technologique est essentiel. France Télévision Interactive, qui prépare une nouvelle version des sites de France 2 et France 3 pour la fin du premier trimestre, met ainsi en place un processus de numérisation de toutes les images produites par les deux chaînes, de manière à pouvoir les diffuser sur tous les types de terminaux possibles.

« Il s'agit d'un investissement qui va plus loin qu'Internet et prépare à la télévision interactive de demain », estime M. Zuchelli. Chez M6.net, M. Carillon estime que le haut débit permettra aux

chaînes « d'accentuer la distinction » avec les acteurs purement Internet. « Notre savoir-faire et nos programmes nous donneront un avantage encore plus important lorsque nous pourrions diffuser des images vidéo de qualité », poursuit M. Carillon.

Mettre des contenus en ligne pour les terminaux d'aujourd'hui et ceux de demain n'est pas sans risque. « La difficulté réside dans le fait que nous devons préfigurer des contenus conçus pour des technologies qui ne sont pas encore à la portée du public », souligne M^{me} Autissier. La transmission du son sur Internet étant plus facile que celle des images, les radios ont un avantage sur leurs consœurs audiovisuelles. De plus, comme le souligne M. Cassaigne, « nous sommes producteurs de l'essentiel de ce que nous diffusons sur l'antenne », ce qui règle la question des droits. Le problème se pose toutefois pour la musique, qu'il est impossible de proposer à la demande.

COMMERCE EN LIGNE

Reste que l'ensemble de ces changements présents et à venir coûtent cher et que les recettes sont encore faibles. Faute de pouvoir faire payer aujourd'hui l'accès à un service ou à de l'information, les filiales Internet des radios et télévisions doivent trouver d'autres sources de revenus. Le marché publicitaire étant encore peu développé, les sites misent sur la vente de contenu et sur le commerce en ligne.

C'est le cas de M 6 et de TF 1, qui tablent sur le développement de cette activité grâce à l'expérience acquise avec le téléachat. Europelinfos.com, qui réalise 65 % de son chiffre d'affaires avec la diffusion de chaînes d'actualité pour les grands portails, comme Vizzavi et Club Internet, espère voir sa part que cette activité prendra encore plus d'importance dans l'avenir. Quant à la rentabilité, aucun des acteurs ne la prévoit avant trois ans.

F. R.

Universal France lance un site pour les musiciens sans contrat

UNIVERSAL MUSIC FRANCE lancera le 15 janvier un site Web baptisé balancelson.com, qui permettra aux musiciens sans contrat de se faire connaître par Internet, a annoncé, mardi 9 janvier, Pascal Nègre, président de la filiale française d'Universal Music. « Beaucoup de créateurs hésitent à appeler directement Universal ou à nous envoyer leur musique, estimant qu'elle sera noyée dans l'ensemble des 10 000 cassettes ou CD que l'on reçoit chaque année », a déclaré M. Nègre. « Nous devons trouver un moyen supplémentaire de découvrir de nouveaux artistes », a-t-il ajouté. La major, qui emploie 25 directeurs artistiques, a donc créé balancelson.com, « qui sera en quelque sorte notre 26^e directeur artistique », selon M. Nègre.

Le New York Times licencie

69 salariés de sa division Internet

LE GROUPE New York Times a annoncé qu'il allait licencier 69 des 400 salariés de sa filiale Internet. Cette décision vise à réduire les coûts d'exploitation de la société. Le New York Times a enregistré une perte de 18 millions de dollars au troisième trimestre 2000, malgré un chiffre d'affaires de 12,1 millions de dollars, en hausse de 100 % par rapport à 1999. Cette mesure, qui est la conséquence du ralentissement du marché publicitaire, devrait permettre au groupe d'économiser près de 6 millions de dollars et de redevenir profitable en 2002.

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION** : « Plaisir, solidarité, responsabilité » : tels sont les mots choisis par Marc Tessier, PDG de France Télévision pour fixer le cap des chaînes publiques pour 2001 lors des vœux au personnel, lundi 8 janvier. Le PDG a aussi rappelé les bons résultats d'audience de France Télévision, qui est passée de 40,5 % en 1999 à 40,7 % en 2000. France 3, qui lancera, à partir du lundi 22 janvier, une campagne d'affichage dans toute la France avec le slogan « De près, on se comprend mieux », a connu la plus forte progression, avec 0,5 %.

■ **RADIO** : la BBC a été autorisée à diffuser en Chine, par l'intermédiaire de China International TV Corporation. Cette autorisation qui permettra à la chaîne publique britannique d'être présente dans 60 000 chambres d'hôtels et dans des appartements résidentiels met fin aux mauvaises relations entre le gouvernement chinois et la BBC, en raison de sa couverture des événements de la place Tiananmen, en 1989.

■ **RADIO** : le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a autorisé, mardi 9 janvier, le passage de la radio FG en catégorie D, ce qui permettra à cette station parisienne spécialisée dans la musique électronique de développer un réseau national multiville en région. Les premières candidatures pour des fréquences devraient être déposées à Dijon et Grenoble.

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **AIRBUS : le transporteur américain United Parcel Service (UPS)** a commandé au constructeur européen 60 avions cargo A300-600, dont les livraisons s'échelonnent de 2003 à 2009. Le montant de cette commande est estimé à environ 6 milliards de dollars.

● **SNPE : le gouvernement va recapitaliser l'entreprise publique**, spécialisée dans les poudres et la chimie, à hauteur de 500 millions de francs, en vue de faciliter sa réorganisation. Celle-ci devrait se traduire par une alliance avec la Snecma pour une partie de ses activités (propulsion spatiale et missiles) et une éventuelle ouverture du capital.

● **XEROX : le groupe américain, en difficulté financière**, a obtenu un crédit de 435 millions de dollars de GE Capital, le bras financier du géant américain General Electric, affirme *le Wall Street Journal* de mercredi 10 janvier. GE Capital négocie le rachat des activités financières de Xerox en Europe, ajoute le quotidien.

● **MICROSOFT : les procureurs des dix-neuf Etats américains**, qui ont engagé des poursuites contre le groupe informatique, ont fait savoir, mardi, qu'ils avaient l'intention de continuer leur action anti-trust, même si la nouvelle administration Bush renonçait aux poursuites. Lors de la campagne, le camp Bush avait déclaré vouloir assouplir la politique de la concurrence.

SERVICES

● **TAITTINGER : la Compagnie nationale de Portefeuille (CNP), contrôlée par Albert Frère**, vient d'acquiescer 10,7 % de Taittinger et 10,6 % de la Société du Louvre. Taittinger est la holding familiale de contrôle de la Société du Louvre, propriétaire des hôtels du groupe Concorde (Crillon, Lutétia, Martinez en France ou La Mamounia à Marrakech).

● **PMU : le Pari mutuel urbain, fort d'une progression de 11,6 % de son chiffre d'affaires** en décembre 2000, et qui envisage de lancer la prise de paris hippiques sur Internet d'ici juin prochain, a prévu de dépenser « au moins 100 millions de francs en 2001 » pour améliorer son image.

● **POST OFFICE : la poste britannique va changer de nom au printemps pour s'appeler « Consignia »**, traduisant ainsi les changements que connaît cet établissement dans le cadre d'une vaste réforme votée à l'été 2000. Le Post Office va en effet devenir fin mars une société par actions, dont le capital restera aux mains de l'Etat.

● **VIVENDI ENVIRONNEMENT : la société d'environnement a remporté, mardi, deux contrats**, l'un porté sur la gestion d'ordures ménagères à Taiwan par sa filiale Onyx (250 millions d'euros sur 20 ans), l'autre sur la gestion Par Vivendi Water de la société d'exploitation des eaux du Niger (150 millions d'euros sur dix ans).

● **CONCORDE : les proches de trois Allemands décédés dans l'accident** de Concorde ont porté plainte, mardi, à New-York contre Air France, les constructeurs de l'avion et des sociétés américaines dont Continental Airlines.

FINANCE

● **CASINO : le groupe a créé un joint-venture bancaire avec son partenaire traditionnel Coffinoga** (groupe Galeries Lafayette) et va notamment proposer à ses clients un compte rémunéré, à l'instar de Carrefour et Auchan, a indiqué *La Tribune* mercredi 10 janvier.

● **ÉMISSIONS D'ACTIONS : les banques américaines sont arrivées en tête des établissements financiers** responsables d'émissions d'actions sur les marchés français et européen en 2000, selon une étude publiée mardi par Thomson Financial. Morgan Stanley Dean Witter (MSDW) se classe première en matière d'opérations primaires (émissions de titres) sur les marchés d'actions français et troisième en Europe derrière Goldman Sachs et Deutsche Bank.

RÉSULTATS

● **ELIOR : le groupe français de restauration a réalisé un bénéfice net de 14,3 millions d'euros au cours de son exercice 1999-2000** (clos fin septembre), en hausse de 15,9 % sur le précédent exercice. La direction a, par ailleurs, indiqué que les actionnaires ayant accompagné Elior avant l'introduction en Bourse en mars 2000 envisageaient, en 2001, la cession sous forme de placement privé d'une partie de leur participation au capital.

VALEUR DU JOUR

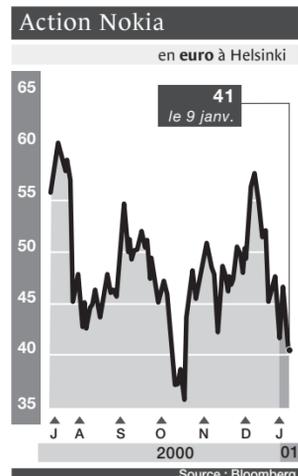
Coup de froid sur Nokia

NOKIA a annoncé, mardi 9 janvier, avoir vendu 128 millions de téléphones mobiles en 2000, soit une progression annuelle de 64 %. Le titre a immédiatement plongé. Cette réaction, a priori paradoxale, reflète la nervosité et les interrogations suscitées par l'évolution du marché de la téléphonie mobile.

La valeur Nokia a été particulièrement chahutée ces derniers mois. Le spectre d'un ralentissement de la croissance du marché a provoqué de nombreuses secousses. Or, l'annonce faite mardi par le finlandais a confirmé cette crainte aux yeux des analystes. Dans la foulée, le titre a perdu jusqu'à 18,7 % de sa valeur en séance, avant de se reprendre et de clore en baisse de 8,69 % à 41 euros.

A comparer au pic de 60 euros atteint un an plus tôt. Le marché de la téléphonie mobile en général, et son leader Nokia en particulier, ont habitude les marchés à des prévisions sans cesse revues à la hausse. Pour la première fois, les records n'ont pas été battus. Pire : les résultats sont en-deçà des prévisions. Nokia a en effet estimé que les ventes mondiales de téléphones mobiles ont atteint 405 millions d'unités en 2000, alors que les prévisions tablaient sur 420 millions. De même, ses propres ventes records sont en-deçà des prévisions les plus optimistes qui les évaluaient à 130, voire 135 millions.

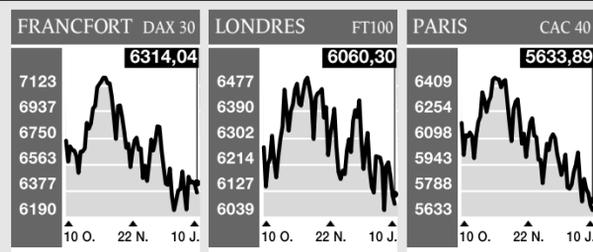
Dans ce contexte, les craintes d'un tassement de la croissance des ventes de téléphones mobiles ressurgissent. Les taux de pénétration dans



les différents pays européens, proches des 60 à 70 %, atteignent des seuils. Le marché s'oriente vers un renouvellement. De plus, les incertitudes liées à l'évolution de la téléphonie mobile vers la troisième génération, avec les étapes intermédiaires que sont le WAP et le GPRS, pèsent sur les perspectives de croissance. Si la croissance se ralentit, les analystes craignent que la bataille s'intensifie entre les acteurs et pèse sur leurs marges. Selon Dataquest, sur les neuf premiers mois de 2000, Nokia a gagné des parts de marché sur ses concurrents et caracolait en tête avec plus de 30 % des ventes mondiales à son actif. Motorola et Ericsson qui ont, eux, perdu du terrain, au profit notamment de Siemens, s'approprient à annoncer des résultats beaucoup plus décevants.

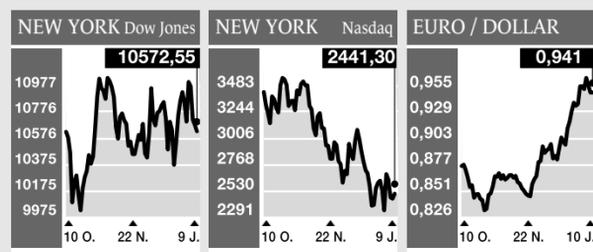
Laurence Girard

EUROPE



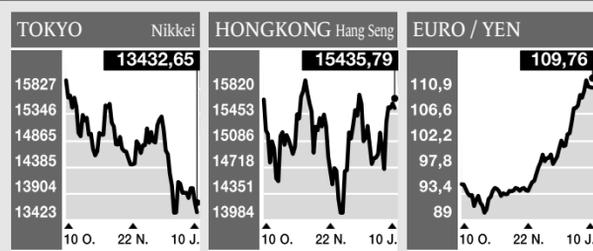
Europe 12 h 30	Indices sélection	cours 10/01	Var. % 09/01	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	4593,28	-1,05	-3,75
EUROPE	STOXX 50	4375,84	-0,72	-3,98
EUROPE	EURO STOXX 324	378,59	-0,86	-3,37
EUROPE	STOXX 653	348,73	-0,58	-3,07
PARIS	CAC 40	5633,89	-0,52	-4,94
PARIS	MIDCAC	2426,86	0,14	-2,04
PARIS	SBF 120	3816,89	-0,53	-5,11
PARIS	SBF 250	3613,04	0,22	-4,20
PARIS	SECOND MARCHÉ	2768,43	-0,29	-1,72
AMSTERDAM	AEX	631,07	-0,32	-1,02
BRUXELLES	BEL 20	2990,71	-0,35	-1,12
FRANCFORT	DAX 30	6314,04	-1,41	-1,86
LONDRES	FTSE 100	6060,30	-0,46	-2,61
MADRID	STOCK EXCHANGE	9537,80	-0,46	4,70
MILAN	MIBTEL 30	42598,00	-0,46	-2,56
ZURICH	SPI	7872,60	-1,07	-3,23

AMÉRIQUES



Amérique 10 h 19	Indices sélection	cours 09/01	Var. % 08/01	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10572,55	-0,46	-1,99
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1300,80	0,38	-1,48
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2441,30	1,89	-1,18
TORONTO	TSE INDEX	8572,03	-1,15	-4,05
SAO PAULO	BOVESPA	16975,64	11,25
MEXICO	BOLSA	327,11	-0,38	3,52
BUENOS AIRES	MERVAL	492,45	5,68	18,16
SANTIAGO	IPSA GENERAL	100,66	-0,26	4,85
CARACAS	CAPITAL GENERAL	7220,29	4,55	5,79

ASIE - PACIFIQUE



Zone Asie 10 h 19	Indices sélection	cours 10/01	Var. % 09/01	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	13432,65	-1,31	-2,56
HONGKONG	HANG SENG	15435,79	-0,42	2,25
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	1969,91	0,09	2,24
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	70,49	-5	11,27
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3184,50	-0,15	0,94
BANGKOK	SET	20,92	-1,18	12,29
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	4054,98	-1,70	2,09
WELLINGTON	NZSE-40	1905,60	-0,94	0,21

SUR LES MARCHÉS

PARIS

À LA BOURSE de Paris, l'indice CAC 40 était en baisse, en milieu de journée, mercredi 10 janvier. Il reculait de 0,55 %, à 5 632,12 points. Il s'était replié, mardi, de 1,21 %, à 5 663,19 points.

FRANCFORT

LE DAX, l'indice de la Bourse de Francfort, était en fort recul, mercredi en milieu de séance, cédant 1,26 %, à 6 323,82 points. Il avait terminé mardi sur une légère hausse de 0,19 %, à 6 404,52 points. De son côté, l'indice NEMAX 50, des petites valeurs, s'était ajugé 3,63 % dans le sillage des gains enregistrés sur le Nasdaq américain.

LONDRES

L'INDICE Footsie abandonnait 0,35 %, à 6 066,70 points, mercredi à la mi-séance. La Bourse de Londres avait clôturé en baisse mardi, affaiblie par le déclin de Vodafone, et des valeurs pétrolières. A la fermeture du marché, l'indice Footsie des cent principales valeurs avait affiché une perte de 61,5 points, soit 1 % de recul, à 6 088,1 points.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a affiché une perte pour la deuxième séance consécutive, mercredi, en dépit de la hausse de 1,89 % du Nasdaq la veille. L'indice Nikkei a cédé 1,31 %, à 13 432,65 points.

NEW YORK

LES INVESTISSEURS sont revenus sur les valeurs de la nouvelle économie, mardi 9 janvier. L'indice du Nasdaq, où sont cotées l'essentiel des valeurs technologiques a pris 1,89 %, en clôture de séance, alors qu'à Wall Street, l'indice Dow Jones a reculé de 0,46 %. L'indice composite de la bourse électronique Nasdaq a terminé à 2 441,30 points, et le Dow Jones a fini la journée à 10 572,55 points. Pour sa part, l'indice Standard and Poor's 500 a progressé de 0,38 %, à 1 300,80 points.

TAUX

EN EUROPE, le marché des fonds d'Etat reculait légèrement, dans les premiers échanges, mercredi 10 janvier, poussant mécaniquement à la hausse le taux de l'obligation du Trésor à 10 ans en France, à 4,90 %.

MONNAIES

LE YEN a plongé sous les 117 yens pour un dollar sur le marché des changes, mercredi en début de séance, pour la première fois depuis juillet 1999. Il a atteint 117,19 yens pour un dollar dans la matinée, en raison de l'inquiétude des opérateurs face aux perspectives de l'économie japonaise. Le ministre japonais des finances Kichi Miyazawa a une nouvelle fois déclaré, qu'il n'envisageait pas de prendre de mesures dans l'immédiat concernant la faiblesse du yen. De son côté, l'euro, était stable face au billet vert. Il se négociait à 0,9428 dollar.

ÉCONOMIE

Baisse des ventes au détail et hausse des prix à la production dans la zone euro

LES VENTES au détail ont baissé de 0,2 % en volume en octobre, après une augmentation de 0,4 % en septembre dans la zone euro, a annoncé, mardi 9 janvier, Eurostat. Sur un an, ces ventes ont augmenté de 1 %, alors que la hausse annuelle en septembre se chiffrait à 3,3 %. Eurostat a également annoncé que les prix à la production ont progressé de 0,2 %, après une augmentation révisée à 0,6 % pour octobre. Sur un an, ils ont augmenté de 6,3 % après 6,5 % (chiffre révisé) en octobre. Ces statistiques remplacent celles publiées le 5 janvier, qui avaient été annulées en raison d'une erreur concernant l'Allemagne.

■ **La Banque centrale européenne (BCE) ne peut pas baisser ses taux d'intérêt**, étant donné ses perspectives optimistes pour la croissance de la zone euro et ses prévisions d'une inflation relativement élevée, a déclaré, mardi, Joachim Scheide, de l'institut allemand IFW. « En raison des perspectives de croissance, il faut augmenter les taux, et non pas les baisser », a-t-il estimé dans un article publié par le quotidien financier allemand *Handelsblatt*.

■ **Le ralentissement de l'activité dans la zone euro** devrait se poursuivre au 1^{er} semestre 2001 et le rythme de croissance passer légèrement en-dessous de 3 %, selon l'indicateur avancé du CCF de janvier publié mardi. « Notre indicateur avancé prévoit un ralentissement de l'activité en fin d'année 2000 et au 1^{er} semestre 2001 : le niveau du 2^e trimestre reste inchangé alors que le 1^{er} trimestre est revu à la hausse », écrivent les économistes du CCF dans un commentaire.

■ **ALLEMAGNE : la balance des transactions courantes** a enregistré en novembre un déficit de 3,17 milliards d'euros, contre un déficit de 150 millions d'euros en novembre 1999, selon des chiffres provisoires publiés mercredi par l'Office fédéral allemand des statistiques.

■ **L'excédent commercial s'est établi en novembre à 4,4 milliards d'euros**, contre 7,8 milliards d'euros au cours du même mois en 1999, selon des chiffres provisoires, diffusés mercredi, par l'Office fédéral allemand des statistiques.

■ **Le président de l'Office fédéral allemand du travail**,

Bernhard Jagoda, a déclaré, mardi, s'attendre à ce que le nombre moyen de chômeurs en 2001 s'établisse à 3,6 millions, contre 3,89 millions en 2000.

■ **L'institut HWWA, l'un des six grands instituts d'experts économiques en Allemagne, a confirmé**, mardi, ses prévisions de croissance pour l'Allemagne de 2,7 % en 2001 et 2,5 % l'année suivante. En outre, le directeur de HWWA, Thomas Straubhaar, a estimé qu'en dépit de signes de « nuages sur l'horizon de la croissance », la reprise économique européenne va se poursuivre cette année, mais à un rythme plus lent qu'en 2000.

■ **EUROPE : selon un rapport publié mardi par la Commission européenne** sur l'ouverture à la concurrence des secteurs des télécommunications et de l'électricité, les particuliers grecs ont été les plus grands bénéficiaires en Europe de cette concurrence devant les Espagnols et les Autrichiens. Le foyer grec a dépensé 31 % de moins en 2000 qu'en 1996. Par comparaison, la facture des ménages français est en diminution de 17 %, surtout due à la baisse des prix des télécommunications.

■ **ESPAGNE : le déficit de la balance commerciale entre janvier et octobre 2000 a augmenté** de 36,5 % par rapport aux dix premiers mois de 1999, a annoncé, mardi, le ministère espagnol de l'économie. Les exportations (de 100,27 milliards d'euros) ont enregistré une hausse de 19 %, contre une hausse de 23,1 % des importations (de 135,54 milliards d'euros).

■ **JAPON : l'indice précurseur de l'économie** qui préfigure l'activité pour les six mois à venir, s'est établi à 57,1 points pour novembre, a annoncé, mercredi, l'Agence gouvernementale de planification économique (EPA) sur la base de données encore préliminaires. L'EPA a également précisé que l'indice d'octobre a, quant à lui, été révisé en baisse de 85,7 points à 77,8 points.

■ **ÉTATS-UNIS : les ventes au détail ont augmenté de 22,9 %** en données corrigées des variations saisonnières, durant la première semaine de janvier, par rapport à la période comparable de décembre, selon l'indice Redbook paru mardi. En glissement annuel, ces ventes ont progressé de 3,9 %.

■ **PÉTROLE : les membres de l'OPEP ont de « petites divergences »** sur l'ampleur de la baisse de la production qui doit être décidée lors de la prochaine réunion du cartel le 17 janvier à Vienne, a indiqué mardi le ministre iranien du pétrole cité par l'agence officielle IRNA.

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC.....	6,55957	EURO.....	0,15245
DEUTSCHEMARK.....	1,95583	DEUTSCHEMARK.....	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000).....	1,93627	LIRE ITAL. (1000).....	3,38774
PESETA ESPAG. (100).....	1,66386	PESETA ESPAG. (100).....	3,94238
ESCUDO PORT. (100).....	2,00482	ESCUDO PORT. (100).....	3,27190
SCHILLING AUTR. (10).....	1,37603	SCHILLING AUTR. (10).....	4,76703
PUNT IRLANDAISE.....	0,78756	PUNT IRLANDAISE.....	6,32894
FLORIN NÉERLANDAIS 2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS 2,20371
FRANC BELGE (10).....	4,03399	FRANC BELGE (10).....	1,62607
MARKKA FINLAND.....	5,94573	MARKKA FINLAND.....	1,10324

Hors zone Euro

Euro contre	09/01
COURONNE DANOISE.....	7,4642
COUR. NORVÉGIENNE.....	8,2495
COUR. SUÉDOISE.....	8,9500
COURONNE TCHÈQUE.....	35,0900
DOLLAR AUSTRALIEN.....	1,6767
DOLLAR CANADIEN.....	1,4063
DOLLAR NÉO-ZÉLANDE.....	2,1139
FORINT HONGROIS.....	265,0100
ZLOTY POLONAIS.....	3,8857
NC.....

Cours de change croisés

10/01 12 h 30	Cours DOLLAR	Cours YEN/100	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR.....	0,85763	0,94135	0,14350	1,49220	0,61763
YEN.....	116,60000	109,76000	16,73000	173,96000	71,99500
EURO.....	1,06230	0,91108	0,15245	1,58525	0,65600
FRANC.....	6,96865	5,97595	6,55957	10,39765	4,30325
LIVRE.....	0,67015	0,57475	0,63080	0,09615	0,41390
FRANC SUISSE.....	1,61910	1,38870	1,52450	0,23230	2,41625

Taux d'intérêt (%)

Taux 09/01	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE.....	4,77	4,57	4,90	5,40
ALLEMAGNE.....	4,79	4,73	4,75	5,33
GDE-BRETAG.....	5	5,70	4,87	4,38
ITALIE.....	4,79	4,70	5,13	5,74
JAPON.....	0,50	0,46	1,55	2,51
ÉTATS-UNIS.....	5,91	5,23	5	5,45
SUISSE.....	3,50	3,37	3,45	3,97
PAYS-BAS.....	4,76	4,70	4,89	5,35

Matif

Cours 12 h 30	Volume 10/01	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5
MARS 2001.....	64647,00	89,85	90,01
Euribor 3 mois
JANVIER 2001.....	NC	NC	NC

Pétrole

En dollars	Cours 09/01	Var. % 08/01
BRENT (LONDRES).....	24,78	+ 0,77
WTI (NEW YORK).....	0,28	+ 0,36
LIGHT SWEET CRUDE.....	27,72	+ 1,02

Or

En euros	Cours 09/01	Var. % 08/01
OR FIN KILO BARRE.....	9120	+ 0,77
OR FIN LINGOT.....	9160	+ 0,11
ONCE D'OR (LO) \$.....	268,40
PIÈCE FRANCE 20 F.....	52,10	- 2,07
PIÈCE SUISSE 20 F.....	52,20	+ 0,77
PIÈCE UNION LAT. 20.....	52,50	+ 1,16
PIÈCE 10 DOLLARS US.....	195	- 9,30
PIÈCE 20 DOLLARS US.....	366,25
PIÈCE 50 PESOS MEX.....	337,25	- 1,10

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● Affecté par les chiffres de ventes défavorables du finlandais Nokia, le fabricant de composants électroniques **Epcos** a reculé en Bourse, mardi 9 janvier, de 2,20 %, à 91 euros. L'effet Nokia a pesé sur l'opérateur **Deutsche Telekom** qui a terminé en baisse de 1,57 %, à 33,30 euros. De même, à Londres, **Vodafone** a reculé pour la deuxième séance consécutive. Le titre a abandonné 3,4 %, à 220 pence, atteignant son plus bas niveau de clôture depuis mai 1999. ● L'action **Fresenius Medical Care** a cédé 1,44 %, à 77,99 euros en fin de journée, mardi. Le leader mondial des équipements et des prestations de services de dialyse a bouclé l'achat-financée par une augmenta-

tion de capital - pour 343 millions de dollars d'un des leaders américains du secteur, Everest Health Services. ● Le groupe chimique allemand, **Henkel** a gagné, mardi, 1,30 % à 70,34 euros après l'annonce du rachat de 84,5 % du fabricant de lessives Pemos, numéro deux du secteur en Russie. Les détails financiers de l'opération n'ont pas été révélés. ● Mardi en clôture, l'action du groupe d'électricité **Enel** a affichée une légère progression de 0,94 %, à 3,96 euros. Le ministre italien de l'industrie, Enrico Letta a indiqué mardi que la cession prévue d'au moins 10 % du capital d'Enel se ferait d'ici trois mois.

10/01 12h49

Code pays	Cours euros	% Var. 09/01
AUTOMOBILE		
AUTOLIV SDR	SE 16,98	-0,98
BASF AG	DE 46,30	-2,63
BMW	DE 36,20	-0,82
CONTINENTAL AG	DE 17,45	-1,69
DAIMLERCHRYSLER	DE 45,35	-1,41
FIAT	IT 25,86	+0,12
FIAT PRIV.	IT 17,15	-0,12
MICHELIN	FR 40,20	+1,26
PEUGEOT	FR 259,20	-1,07
PIRELLI SPA	IT 3,90	+0,26
DR ING PORSCHE	DE 3020	-1,63
RENAULT	FR 52,70	+0,57
VALEO	FR 49,39	+2,05
VOLKSWAGEN	DE 54,40	-1,27
▶ DJ E STOXX AUTO P 217,23 -1,95		

BANQUES

ABBEY NATIONAL	GB 19,13	-1,55
ABN AMRO HOLDIN	NL 25,61	+0,63
ALL & LEICS	GB 11,31	+0,14
ALLIED IRISH BA	GB 20,67	-0,38
ALPHA BANK	GR 4,38	-1,09
BA HOLDING AG	AT 60,61	-2,24
BANK OF IRELAND	GB 15,52	-2,29
BANK OF PIRAEUS	GR 2,01	-2,34
BK OF SCOTLAND	GB 11,40	-0,41
BANKINTER R	ES 39	-0,38
BARCLAYS PLC	GB 34,07	-1,56
BAYR.HYPO-UVLR	DE 61	-1,93
BCA AG.MANTOVAN	IT 9,68	+0,52
BCA FIDELURAM	IT 14,49	+1,26
BCA INTESA	IT 5,22	-0,19
BCA LOMBARDIA	IT 11,15	-1,85
MONTI PASCHI SI	IT 4,70
BCA P.BERGO-CV	IT 20,40	-0,87
BCA P.MILANO	IT 5,86	-0,17
B.P.VERONA E.S.	IT 11,80	+0,43
BCA ROMA	IT 1,22
BBVA R	ES 16,64	-0,60
ESPIRITO SANTO	PT 17,51
BCO POPULAR ESP	ES 35,12	+1,80
B.P.SONDRIO	IT 18,58	+0,43
BCP R	PT 5,62
BIPOD CARIRE	IT 6,99	+0,58
BNL	IT 3,45	-1,99
BNP PARIBAS	FR 95,75	+0,68
BSCH R	ES 11,84	-0,17
CHRISTIANIA BK	NO 5,92
COMIT	IT 7,45	-0,93
COMM.BANK OF GR	GR 6,35	+0,42
COMMERZBANK	DE 31,45	-2,33
CREDIT LYONNAIS	FR 40,10
DANSKE BANK	DK 19,69	-1,01
DNB HOLDING -A-	NO 5,65	+0,22
DEUTSCHE BANK N	DE 89,60	-1,70
DEXIA	BE 183,10	-1,13
DRESDNER BANK N	DE 44,40	-1,77
EFG EUROBK ERGA	GR 2,62	-1,11
ERSTE BANK	AT 48,70	-0,94
FOERENINGSB A	SE 17,49	-0,32
HALIFAX GROUP	GB 10,66	+0,15
HSCB HLDG	GB 15,89	-0,59
IKB	DE 18
KBC BANCASSURAN	BE 46,47	+0,06
LLOYDS TSB	GB 11,55	-0,82
NAT BANK GREECE	GR 5,06	-0,89
NATEXIS BQ POP.	FR 94	+0,37
NORDEA	SE 8,16	-0,68
NORDEA	DK 9,78	-0,68
ROLO BANCA 1473	IT 20,67	-0,19
ROYAL BK SCOTL	GB 25,56	-1,88
S-E-BANKEN -A-	SE 12,63	-0,44
SAN PAOLO IMI	IT 18,30	-2,92
STANDARD CHARTE	GB 15,77	-1,09
STE GENERAL-A-	FR 69,40	-1,71
SV HANDBK -A-	SE 18,77	-0,59
SWEDISH MATCH	SE 4	+0,85
UBS N	CH 177,91	-1,99
UNICREDITO ITAL	IT 5,82	-1,19
UNIDANMARK -A-	DK 85,74
▶ DJ E STOXX BANK P 339,30 -0,78		

PRODUITS DE BASE

ACERIALIA	ES 9,75	-0,51
ACERINOX R	ES 34,60
ALUMINIUM GREEK	GR 5,60	-1,37
ANGLO AMERICAN	GB 60,94	-0,26
ASSIDOMAN AB	SE 19,11
BEKAERT	BE 45,30	+2,95
BILLITON	GB 4,18	-2,22
BOEHLER-UDDEHOL	AT 35,44	+0,14
BUNZL PLC	GB 6,86	-0,69
CORUS GROUP	GB 1,22	+1,32
ELVAL	GR 0,51	-1,04
ISPAT INTERNATI	NL 3,55	+4,72
JOHNSON MATTHEY	GB 16,91	-2,02
MAYR-MELNHOF KA	AT 46,58
METSÆ-SERLA -B	FI 7,81	+0,51
HOLMEN -B-	SE 30,61	-0,36
OUTOKUMPU	FI 7,85	+0,77
PECHINEY-A-	FR 48,53	-1,96
RAUTARUUKKI K	FI 4,10	+0,24
RIO TINTO	GB 18,67	-3,99
SIDENOR	GR 0,55	-1,43
SILVER & BARYTE	GR 3,99	-0,20
SMURFIT JEFFERS	GB 2,19	-3,50
STORA ENSO -A-	FI 11,80
STORA ENSO -R-	FI 11,65	-2,51
SVENSKA CELLULO	SE 21,68	-2,02
THYSSENKRUPP	DE 17,95	-1,64
UNION MINIERE	BE 40,10	-1,35
UPM-KYMMENE COR	FI 32,85	-2,49
USINOR	FR 12,98	-0,15
VIOHALCO	GR 1,34	-2,72
VOEST-ALPINE ST	AT 26,31	-0,68
J D WETHERSPOON	GB 5,94	+0,27
WORMS N	FR 18,25	-0,27
▶ DJ E STOXX BASI P 177,85 -1,68		

CHIMIE

AIR LIQUIDE	FR 155,70	-3,89
AKZO NOBEL NV	NL 55,10	-2,04
BASF AG	DE 46,30	-2,63
BAYER AG	DE 51,15	-1,63
BOC GROUP PLC	GB 16,27	-1,72
CELANESE N	DE 20,10	-3,37
CIBA SPEC CHIMI	CH 73,53	-2,18
CLARIANT N	CH 374,87	-1,89
DEGUSSA-HUELS	DE 36,30	-3,51
DSM	NL 37	-1,93
ENI-CHEM HOLD A	CH 4894,30	-0,07
ICI	GB 8,38	-1,31
KEMIRA	FI 5,38
LAPORTE	GB 10,86
LONZA GRP N	CH 617,12	-0,21



SEB	FR 52,50	-3,76
SODEXHO ALLIANC	FR 197,90	-1,54
TELE PIZZA	ES 2,56	+0,78
THE SWATCH GRP	CH 1273,63	+0,26
THE WATCH GRP	CH 263,26	+0,25
THOMSON MULTIME	PA 48,15	-0,72
WWW UK UNITS	IR 1,32	+0,76
WILSON BOWDEN	GB 12,07
WM-DATA -B-	SE 5,11	-1,08
WOLFORD AG	AT 20,50
▶ DJ E STOXX CYC GO P 156,49 -1,54		

PHARMACIE

ACTELION N	CH 449,71	+2,09
ALTANA AG	DE 141,85	+5,07
ASTRAZENECA	GB 48,91	-0,06
AVANTIS	FR 76	-0,98
BB BIOTECH	CH 894,17	-0,22
CELLTECH GROUP	GB 16,50	-2,98
ELAN CORP	IE 29,25	-1,38
ESSILOR INTL	FR 310	-6,29
FRESENIUS MED C	DE 77	-1,22
GAMBRO -A-	SE 8,16	-2,01
GLAXO WELLCOME	GB 29,27
H. LUNDBECK	DK 96,86	+0,42
NOVARTIS N	CH 1748,95	-0,30
NOVO-NORDISK -B	DK 190,91	-1,38
NYCOMED AMERSHA	GB 8,14	+0,19
ORION B	FI 22,10
QIAGEN NV	NL 26,01	+6,16
ROCHE HOLDING	CH 12375,26	-0,79
ROCHE HOLDING CH	10451,68	-0,31
SANOFI SYNTHELA	FR 58,90	-1,51
SCHERING AG	DE 53,95	+1,41
SHIRE PHARMA GR	GB 16,96	-1,02
SERONO -B-	CH 876,44	+0,38
SMITH & NEPHEW	GB 4,94	-1,58
SMITHKLINE BEEC	GB 13,19
SSL INTL	GB 8,03	-1,55
SULZER AG 100N	CH 787,82	+0,25
SYNTHES-STRATEC	CH 729,39	-2,37
UCB	BE 39,40	-1,43
WILLIAM DEMANT	DK 46,89	-1,13
ZELTIA	ES 14,35	+0,35
▶ DJ E STOXX HEAL 490,05 -0,19		

BIENS D'EQUIPEMENT

ABB N	CH 114,56	-1,69
ADECCO N	CH 667,67	-2,12
AEROPORTI DI RO	IT 9,10
AGGREGO	GB 6,45	-1,93
ALSTOM	FR 25,50	+0,20
ALTRAN TECHNO	FR 60,75	-5,37
ALUSUISSE GRP N	CH 611,21	-0,96
ASSA ABLOY-B	SE 18,94	+0,30
ASSOC BR PORTS	GB 6	-0,79
ATLAS COPCO -A-	SE 23,07	-0,96
ATLAS COPCO -B-	SE 22,07	-1,74
ATTICA ENTR SA	GR 0,84	-8,50
BAA	GB 9,57	+1,51
BBA GROUP PLC	GB 5,67	-0,28
BTG	GB 21,30	-3,93
CIR	IT 2,38	-0,83
CAPITA GRP	GB 7,46	+7,05
CDB WEB TECH IN	IT 7,90	-2,23
CGIP	FR 52,05	+1,26
CMG	GB 62,40
COOKSON GROUP P	GB 2,96	+0,54
DAMPSKIBS -A-	DK 9043,17	+0,75
DAMPSKIBS -B-	DK 10315,91	-1,28
DAMPSKIBS SVEND	DK 13799,20	+0,49
E.ON AG	DE 60,35	+0,58
EADS SICO	FR 22,90	+4,09
ELECTROCOMPONEN	GB 10,96	+0,43
EPCOS	DE 89,50	-1,65
EUROTUNNEL	FR 1,05	-0,94
EXEL	GB 16,28	+1,18
F.I. GROUP	GB 5,35	+19,01
GROUP 4 FALCK	DK 145,36	+0,46

ENERGIE

BG GROUP	GB 4,21	-0,37
BP AMOCO	GB 8,31	-0,38
CEPSA	ES 9,15
COFLEXIP	FR 131,60	-1,79
DORDTSCHE PETRO	NL 57,50
ENI	IT 6,76	+2,27
ENTERPRISE OIL	GB 9,47	-0,50

(Publicité)

Chaque jeudi avec
Le Monde
 DATÉ VENDREDI
 retrouvez
LE MONDE DES LIVRES

HELLENIC PETROL	GR 1,30	-0,21
LASMO	GB 3,15
LATTICE GROUP	GB 2,22
OMV AG	AT 78,80	-0,10
PETROLEUM GEO-S	NO 14,73	-0,82
REPSOL YPF	ES 18,25	-0,82
ROYAL DUTCH CO	NL 62,10	-1,88
SAIPEM	IT 5,85	-2,01
SHELL TRANSP	GB 8,39	-1,67
TOTAL FINA ELF	FR 148,60	-2,88
▶ DJ E STOXX ENCY P 331,03 -1,52		

SERVICES FINANCIERS

3I GROUP	GB 20,18	+0,31
ALMANIJ	BE 41,70	+0,82
ALPHA FINANCE	GR 5,69	-2,52
AMVESCAP	GB 22,49	-0,98
BHW HOLDING AG	DE 29,85	-0,67
BPI R	PT 3,55
BRITISH LAND CO	GB 7,65	+1,68
CANARY WHARF GR	GB 7,86	-0,60
CAPITAL SHOPPIN	GB 6,13
CARTLES ORD.	GB 4,56	+10,34
CLOSE BROS GRP	GB 17,45	-0,63
MONTEDISON	IT 2,15	-0,46
COBEPA	BE 64	+0,79
CONSORS DISC-BR	DE 35,02	-9,04
CORP FIN ALBA	ES 24,46	+0,78
CS GROUP N	CH 209,10	-1,70
DEPFA-BANK	DE 78,35	+0,45
DIREKT ANLAGE B	DE 29,02	-7,87
MAN GROUP	GB 9,99	+0,48
EURAFRANCE	FR 740	+1,37
FORTIS (B)	BE 35,16	-0,51
FORTIS (NL)	NL 35,10	-0,14
GECINA	FR 103,80	-0,10
GIMV	BE 52	-0,76
GREAT PORTLAND	GB 4,39	-2,46
HAMMERSON	GB 7,55	-1,24
ING GROEP	NL 84,62	-0,56
REALDANMARK	DK 79,04
LAND SECURITIES	GB 13,95	+0,92
LIBERTY INTL	GB 7,71	+0,41
MARSHOLLE LAU	DE 117,80	+2,88
MEDIABANCA	IT 11,72	-1,76
METROWACESA	ES 16,30	+0,68
PERPETUAL PLC	GB 58,31
PROVIDENT FIN	GB 16,50	-1,23
RODAMCO CONT. E	NL 41,65	-0,83
RODAMCO NORTH A	NL 41,90	+0,84
SCHROEDER	GB 21,92	-0,07
SIMCO N	FR 73,05	-0,20
SLOUGH ESTATES	GB 6,62
UNIBAIL	FR 173,80	+0,99
VALLEHERMOSO	ES 7,03	-0,28
WCM BETEILIGUNG	DE 15,25	-0,33
▶ DJ E STOXX FIN P 311,96 -0,41		

ALIMENTATION ET BOISSON

VALEURS FRANCE

● L'action du Groupe André chutait de 4,34 % à 130,1 euros, dans les premiers échanges, mercredi 10 janvier, malgré la publication d'un chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre de son exercice 2000-2001 (entre septembre et août) en hausse de 11,3 %, à 498,1 millions d'euros.

● Elior, dont l'action baissait de 2,67 % à 14,6 euros, a annoncé un résultat net en hausse de 15,9 % pour 1999-2000, à 14,3 millions d'euros.

● GrandVision chutait de 6,02 % à 16,7 euros, après avoir indiqué que son résultat d'exploitation en 2000 resterait stable et que son bénéfice net serait « fortement affecté » par les charges exceptionnelles liées à l'ouverture de 111 nouveaux magasins. « L'année 2000, qui avait particulièrement bien commencé pour notre groupe, a été beaucoup plus difficile en fin d'année », a également indiqué la société en citant notamment les intempéries et inondations qui ont pénalisé l'activité de son réseau Vision Express au Royaume-Uni en octobre et en novembre.

● Jet Multimedia, reculait de 0,51 % à 58,2 euros, après la cession de sa filiale internet grand public Europe Explorer à sa maison-mère 9 Telecom pour se concentrer sur l'activité d'hébergement de services en ligne pour le compte des entreprises.

ALCATEL.....	61,25	401,77	-0,08	18/05	EURAFRANCE.....	736	4827,84	+0,82	19/12	REMY COINTRE.....	39,06	256,22	-2,35	31/08
ALCATEL O.....	45,01	295,25	-3	11/09	EURO DISNEY.....	0,64	4,20	-1,54	03/07	RENAULT.....	55,10	348,31	+1,34	03/07
ALSTOM.....	25,50	167,27	+0,20	30/06	EUROTRONIC.....	1,05	6,89	-0,94	06/01	REXEL.....	96	564,12	+0,70	30/06
ALTRAN TECHN.....	59,95	393,25	+6,62	30/06	FALREX.....	51,70	339,13	-0,48	06/01	RHODIA.....	15,45	101,35	-0,39	15/05
ATOS CA.....	74,90	491,31	+1,90	01/07	FIMALAC SA C.....	36,50	239,42	-1,35	09/06	ROCHETTE (LA.....	6,50	41,34	-0,91	25/06
ARCEL.....	10,57	69,33	+3,53	01/07	F.F.P. (NY).....	84	551	...	18/06	ROUGIER C.....	104,50	685,48	-1,23	09/05
AVENTIS.....	76,45	501,48	-0,39	05/05	FINAVX.....	127,50	836,35	-1,09	14/06	ROUGIER S.....	61,50	403,41	-0,81	26/06
AXA.....	143,60	941,95	-0,62	09/05	FIVES-LILLE.....	106,20	696,63	...	20/06	RUEIMPERIAL.....	1932	12673,09	+0,05	22/06
AZEOXEL ET.....	85	557,56	...	19/06	FONCLYON.....	26,99	177,04	-1,78	05/06	SADE (NY).....	46,07	302,20	...	20/06
BAIL INVESTI.....	120	787,15	+0,40	22/06	FRANCE TELECOM.....	86,40	566,75	+0,12	22/06	SAGEM SA.....	133,50	875,70	+0,45	10/07
BAZAR HOT.V.....	132,90	871,77	-0,08	13/06	FRANCE TELECOM.....	420	2755,02	-2,03	19/07	SAGEM ADP.....	80,10	525,42	-1,11	11/07
BIC.....	38,60	253,20	-2,40	15/06	GALERIES LAF.....	204,40	1340,78	-0,87	13/06	SAINT-COBAIN.....	165,60	1086,26	+0,55	03/07
BIS.....	145	951,14	+1,05	01/07	GAUMONT.....	41,60	272,88	...	11/05	SALVEPAR (NY.....	64,50	423,09	...	03/08
BNPPARIBAS.....	96,10	630,37	+1,05	26/05	CEJUNO.....	104	682,20	+0,10	10/07	SANOFI SYNTH.....	59,10	387,67	-1,17	05/06
BOLLORE.....	203	1331,59	+1,40	27/12	GEOHYSPHERE.....	68	446,05	+0,44	12/07	SCHNEIDER EL.....	77,30	507,05	-0,13	09/06
BOLLORE INV.....	39,96	262,12	-1,21	03/07	GFI INFORMAT.....	21,79	142,93	+2,49	16/06	SCOR.....	52,90	347	-2,94	07/06
BONGRAIN.....	40,70	266,97	-2,75	12/05	GRANDVISION.....	16,85	110,53	-5,18	31/06	S.E.B.....	52,95	347,33	-2,93	09/06
BOUYGUES.....	51,65	338,85	+0,5	02/06	GRANDVISION.....	130,10	853,40	-4,34	31/05	SEITA.....	43,61	286,06	+0,16	16/12
BOUYGUES OFF.....	52,85	346,67	-0,66	26/05	GRANDVISION.....	82,50	541,16	+0,79	30/05	SELECTIBAIL.....	15,15	99,38	-0,98	22/06
BULL.....	4,52	29,65	-3,83	...	GR.ZANNIER.....	61,45	403,09	+1,99	03/07	SIDEL.....	32	209,91	-0,93	02/06
BUSINESS OBJ.....	56	367,34	GROUPE GTM.....	149,50	980,66	-0,80	30/06	SILIC CA.....	160	1049,53	-1,11	20/06
B.T.P. (LA CI.....	15/07	GROUPE PARTO.....	58	380,46	-1,94	18/04	SIMCO.....	73	478,85	-0,27	28/06
BURELLE (LY).....	79	518,21	+1,28	13/06	GUYENNE GASC.....	83,60	548,38	-0,48	13/06	SKIS ROSSIGN.....	16,90	110,86	...	21/09
CANAL+.....	3,44	22,56	-1,71	03/07	HAVAS ADVERT.....	14,98	98,26	-0,47	24/05	SOCIETE GENE.....	69,25	454,25	-1,98	25/04
CAP GEMINI.....	174,40	1143,99	+2,59	29/05	IMERYS.....	124,80	818,63	+0,48	03/07	SODEXO HALLI.....	197,10	1292,89	-1,94	03/03
CARBONE-LORR.....	48	314,86	...	06/06	IMMOBANQUE.....	123,10	807,48	+0,16	03/07	SOGEPARC (FI.....	86,10	564,78	+0,12	30/11
CARREFOUR.....	62,90	412,60	+0,64	10/04	IMMEUBLES DE.....	02/06	SOMMERALLIB.....	20/06
CASINO GUICH.....	104,80	687,44	+0,77	09/06	INFOGRAMES E.....	17,49	114,73	-1,19	...	SOPHIA.....	30,15	197,77	+0,50	19/05
CASINO GUICH.....	66,30	434,90	+0,45	09/06	IN.MARSEILLA.....	3160	20728,24	...	04/04	SOPRA.....	57,30	375,86	+1,69	06/05
CASORAMA DU.....	267,40	1754,03	+0,83	26/05	INGENICO.....	30,33	198,95	+4,59	04/07	SPR COMMUNI.....	65	426,37	-3,70	31/01
CEA INDUSTRI.....	183	1200,40	+1,17	17/07	ISIS.....	76,90	504,43	+0,98	30/06	SR TELEPERFO.....	33	216,47	...	17/07
CEGID (LY).....	66,20	434,24	-1,19	26/05	ISOFIN.....	21,50	141,03	-1,83	...	STUDIOCANAL.....	9,40	61,66	-1,57	19/06
CFRECYCLIN.....	39	255,82	+0,03	30/03	KLEPPIERRE.....	102	669,08	-0,78	28/04	SUCK.PITHVI.....	290	1902,28	-1,69	27/09
CGIP.....	52,30	343,07	+1,75	09/06	LAFFRANCE.....	99,50	652,68	-1,78	06/07	SUEZ LYON.DE.....	184,60	1210,90	-2,12	09/05
CHARGEURS.....	69,60	456,55	-1,56	22/06	LAGARDERE.....	65	426,37	+5,18	31/05	TAITTINGER.....	690	4526,10	...	05/07
CHRISTIAN DA.....	80,10	525,42	+0,13	03/07	LAPYRE.....	59,20	388,33	-1,33	31/05	TF1.....	58,85	386,03	+0,43	30/05
CHRISTIAN DI.....	45,76	300,17	+0,51	01/12	LEBRON (CIE).....	56	367,34	...	08/06	THELES (EXT.....	47,50	311,58	-3,94	10/07
CIC-ACTIONS.....	117,50	770,75	+1,73	02/06	LEGRAND.....	210,10	1378,17	+1,25	13/06	THALES.....	145,80	956,39	-3,44	31/05
CIMENTES FRAN.....	53	347,66	-1,21	21/07	LEGRAND ADP.....	118,50	777,31	+0,68	13/06	THOMSON MULT.....	48,05	315,19	-0,93	...
CLARINS.....	86	564,12	+0,17	21/07	LEGRIS INDUS.....	44,90	294,52	+2	10/07	TOTAL FINA E.....	149,60	981,31	-2,22	14/06
CLUB MEDITER.....	99	649,40	+2,64	02/05	LIBERTY SURF.....	7,10	46,57	+4,57	...	TRANSCIEL.....	38,95	255,50	+2,50	30/05
CNP ASSURANC.....	37,83	248,15	-2,27	15/06	LICINDUS.....	115	754,35	-0,17	03/07	UBI SOFT ENT.....	36	236,14	-0,28	...
COFACE.....	104,80	687,44	+1,55	31/05	L'OREAL.....	80,85	530,34	+0,06	15/06	UNIBAIL.....	173,80	1140,05	+0,99	13/06
COFLEXIP.....	131	859,30	-2,24	06/06	LOUVRÉ.....	67,50	442,77	+0,75	09/06	UNILOG.....	80,50	528,05	-0,49	29/06
COLAS.....	58	380,46	-0,51	23/08	LVHM MOET HE.....	63,65	417,52	-1,55	01/12	USINOR.....	12,92	84,75	-0,62	03/07
CONTIN.ENTRE.....	42,50	278,78	...	02/06	MARINE WENDE.....	90	590,36	...	30/11	VALO.....	49,80	326,67	+2,89	12/07
CPR.....	52	341,10	-0,95	...	MAUREL ET PR.....	9,97	65,40	-0,30	31/03	VALLAUREC.....	53,50	350,94	-2,55	05/05
CRED.FON.FRA.....	13,25	86,91	+1,92	03/07	METALEUROPO.....	9,90	38,70	-0,84	04/07	VIA BLOQUE.....	32,02	210,04	...	23/05
CREDIT LYONN.....	39,40	258,45	-1,75	15/05	MICHELIN.....	40,45	265,33	+1,89	30/05	VICAT.....	58,50	383,73	+3,45	01/08
CS.COM.ET SY.....	24	157,43	-4	...	MONTUPET SA.....	22,50	147,59	...	30/06	VINCI.....	62,40	409,32	+0,65	27/06
DAMART.....	79	518,21	-0,63	20/12	MOUNLIX.....	4,41	28,93	-1,56	14/09	VIVENDI ENVI.....	42,50	278,78	-2,30	...
DANONE.....	143,60	941,95	-1,58	30/05	NATEXIS BQ P.....	94	616,60	+0,37	28/07	VIVENDI UNIV.....	68,80	451,30	-1,71	...
DASSAULT-AVI.....	212	1390,63	+0,47	09/05	NEOPOST.....	24,12	158,22	-1,15	...	WANADO.....	7,57	49,66	+0,93	...
DASSAULT SYS.....	68,75	450,97	+1,85	01/07	NORBERT DENT.....	17,94	117,68	-0,33	05/06	WORMS (EX.SO.....	18,25	119,71	-0,27	05/05
DE DIETRICH.....	63	413,25	+2,44	19/05	NORD-EST.....	26,20	171,86	...	20/06	ZODIAC.....	284	1862,92	+0,14	18/01
DEVEAUX(LY).....	83,40	547,07	-0,71	03/07	NRJ GROUP.....	29	190,23	
DEV.R.N.P-CA.....	14,07	92,29	-4,29	16/06	OBERTHUR CAR.....	17	111,51	
DMC (DOLLFUS.....	14,85	97,41	-2,30	20/06	OLIPAR.....	6,99	45,85	-4,90	
DYNACTION.....	29,50	193,51	...	10/07	OXYG.EXT-ORI.....	368	2413,92	-4,17	22/06	
EIFFAGE.....	67	439,49	-2,90	02/01	PECHINEY ACT.....	47,82	313,68	-3,39	30/06	
ELIOR.....	14	91,83	-6,67	...	PECHINEY B P.....	49,30	323,39	+4,54	30/06	
ELEC.MADAGAS.....	24,70	162,02	-0,80	...	PENAUILLÉ PO.....	60,75	398,49	-1,06	15/06	
ENTENIAL(EX.....	29,95	196,46	+1,53	...	PERNOD-RICAR.....	73,20	480,16	+0,27	10/05	
ERAMET.....	46,25	303,38	...	30/06	PEUGEOT.....	259,20	1700,24	-1,07	02/06	
ERIDANIA BEG.....	98	642,84	+0,93	17/07	PINAULT-PRIN.....	227,90	1494,93	-0,48	03/07	
ESSILOR INTL.....	316,60	2076,76	-4,29	05/06	PLASTIC OMN.....	109	714,99	+2,83	22/05	
ESSO.....	66,80	438,18	+1,06	28/06	PSB INDUSTRI.....	71,95	471,96	-0,07	02/06	
EULER.....	54,65	358,48	-2,41	...	PUBLICIS GR.....	35,74	234,44	+2,11	12/07	

REMY COINTRE.....	39,06	256,22	-2,35	31/08	RENAULT.....	55,10	348,31	+1,34	03/07	REXEL.....	96	564,12	+0,70	30/06
RENAULT.....	55,10	348,31	+1,34	03/07	RHODIA.....	15,45	101,35	-0,39	15/05	ROCHETTE (LA.....	6,50	41,34	-0,91	25/06
REXEL.....	96	564,12	+0,70	30/06	ROCHETTE (LA.....	6,50	41,34	-0,91	25/06	ROUGIER C.....	104,50	685,48	-1,23	09/05
RHODIA.....	15,45	101,35	-0,39	15/05	ROUGIER S.....	61,50	403,41	-0,81	26/06	RUEIMPERIAL.....	1932	12673,09	+0,05	22/06
ROCHETTE (LA.....	6,50	41,34	-0,91	25/06	SADE (NY).....	46,07	302,20	...	20/06	S				

SPORTS Le footballeur ukrainien Maxym Levytsky, ancien gardien de but de Saint-Etienne, a été placé en garde à vue, mardi 9 janvier, après avoir reconnu avoir été en posses-

sion d'un faux passeport grec. Il a passé la nuit dans les locaux de la division nationale de la répression des contrefaçons, à Nanterre (Hauts-de-Seine). ● IL AVAIT ÉTÉ entendu au-

paravant par la commission juridique de la Ligue nationale de football, saisie par le club de Toulouse sur la question des changements de nationalité de plusieurs joueurs de

Saint-Etienne. ● L'ASSE, qui a enfreint le règlement sur le nombre de joueurs communautaires pouvant être alignés lors d'une rencontre, risque d'être sanctionnée sportive-

ment. La police judiciaire procède actuellement au contrôle de la situation des 78 joueurs communautaires évoluant dans le championnat de France de D 1 et de D 2.

L'affaire des faux passeports du football prend un tour judiciaire

L'Ukrainien Maxym Levytsky, ancien gardien de but de Saint-Etienne, a été placé, mardi 9 janvier, en garde à vue par les policiers du SRPJ de Lyon. Ces derniers enquêtent sur les faux papiers dont auraient bénéficié trois joueurs du club stéphanois

LE FOOTBALLEUR ukrainien Maxym Levytsky a passé la nuit du mardi 9 au mercredi 10 janvier à la direction centrale de la police judiciaire, à Nanterre (Hauts-de-Seine). L'ancien gardien de but de l'Association sportive de Saint-Etienne (ASSE), aujourd'hui en instance de transfert au Spartak Moscou, s'est vu signifier sa mise en garde à vue dans la soirée de mardi avant d'être conduit dans les locaux de la division nationale pour la répression des contrefaçons (DNRC) par les policiers du SRPJ de Lyon (Rhône).

Ces derniers agissaient sur une commission rogatoire délivrée par le juge d'instruction stéphanois Nicolas Chareyre, qui instruit la plainte contre X... pour faux et usage de faux déposée par l'AS Saint-Etienne le 11 décembre dans le cadre de l'affaire des faux passeports dont auraient bénéficié trois de ses joueurs : outre Maxym Levytsky, porteur d'un passeport grec, il s'agit des Brésiliens Alex et Aloisio, détenteurs de passeports portugais.

Mercredi en milieu de matinée, Maxym Levytsky était toujours retenu à Nanterre. Le juge devait décider dans la journée d'une éventuelle mise en examen, qui



Maxym Levytsky (à droite) et son avocat, M^e Buffard, à leur arrivée à la Ligue, mardi.

pourrait s'assortir d'un placement sous contrôle judiciaire. En début de matinée, Gérard Bourgoïn, le président de la Ligue nationale de football (LNF), a été reçu par Marie-George Buffet, la ministre de la

jeunesse et des sports, pour s'entretenir de cette affaire.

Les enquêteurs lyonnais ont mis à profit la convocation, mardi 9 janvier à Paris, des différents protagonistes de cette affaire de-

avec beaucoup de détails. C'est la première fois qu'il était entendu sur le fond. Il a précisé les circonstances dans lesquelles il était entré en contact avec une personne du consulat de Grèce à Novorossisk (Russie), à l'occasion d'une demande de visa touristique. Cette personne lui avait indiqué qu'elle pouvait lui procurer un passeport grec. Il n'avait pas donné suite à cette proposition. Quand il est apparu que cela faciliterait sa situation à l'Association sportive de Saint-Etienne, il a relayé la démarche et obtenu le document pour 1 000 dollars. Les dirigeants du club stéphanois étaient au courant des démarches entreprises pour obtenir ce passeport grec mais n'ont jamais fait pression. Ce n'était pas une question sine qua non à son transfert. Quand Maxym Levytsky a eu en sa possession ce passeport, le club a fait confirmer son authenticité par

un fonctionnaire de police qui s'occupe de la sécurité à l'ASSE. Ce faux établi à partir d'un passeport vierge volé n'aurait pas été détecté lors d'un examen par lampe à ultraviolets. Après une autre vérification, il est apparu que le lieu de naissance mentionné n'était pas le bon. Maxym Levytsky ne s'en était pas aperçu, il ne lit pas le grec.

3 Quelle sera l'attitude du joueur brésilien Alex, reconvoqué par la commission de la Ligue, que vous défendez aussi ?

L'interpellation de Maxym Levytsky risque de le refroidir, d'autant que, au Brésil, l'avocat est présent tout au long de la garde à vue. De toute façon, j'ai toujours conseillé aux joueurs de venir s'expliquer le plus rapidement possible.

Propos recueillis par Vincent Charbonnier

vant la commission juridique de la LNF. Pour la première fois dans l'histoire de la Ligue, des policiers ont ainsi assisté aux débats d'une de ses commissions, avant de repartir accompagnés de Maxym Levytsky. La démarche a provoqué des réactions outragées. « Maxym a fait l'effort de venir d'Israël, où sa nouvelle équipe est stage, et, pour le remercier, on le traite comme un criminel », s'est ému André Buffard, l'avocat du joueur. « C'est honteux et nous condamnons sans réserve les conditions dans lesquelles le joueur ukrainien a été emmené », a indiqué Jean-Jacques Amorfini, vice-président de l'Union nationale des footballeurs professionnels (UNFP), un syndicat de joueurs, et membre de la commission juridique de la LNF. Les policiers évoquent une procédure normale, prévue par la loi en vigueur depuis le 1^{er} janvier.

Une garde à vue, c'est aussi « selon toute vraisemblance » ce qu'a guetté Alex « s'il se présente devant la commission juridique », a relevé Jean-Pierre Camus, le président de cette commission, qui estime que cette perspective ne devrait guère inciter le joueur brésilien à revenir en France. Mardi, Alex n'a pas ré-

pondu à la convocation de la LNF, invoquant des raisons personnelles et familiales qui le retenaient au Brésil. Il a été convoqué à nouveau le 16 janvier. S'il ne se présentait pas, il encourrait « une très lourde peine », car « son absence aura valeur d'aveu », selon Jean-Pierre Camus.

En attendant, la commission juridique de la LNF a repoussé ses décisions à plus tard. « Nous avons entendu Maxym Levytsky, mais pas Alex. Les deux dossiers sont indissociables. C'est pour cela que nous avons décidé de surseoir à statuer », a déclaré Jean-Pierre Camus, selon qui les auditions de mardi auraient permis de commencer à éclairer le dossier. Le président de la commission juridique a souligné qu'il « n'était pas encore certain que les dirigeants de Saint-Etienne n'étaient pas de bonne foi », tout en assurant que son sentiment personnel est que « Levytsky s'est fait abuser par des gens peu scrupuleux ».

« LE CLUB A ÉTÉ ABUSÉ »

Selon André Buffard, l'avocat de Maxym Levytsky, ce dernier a pourtant expliqué qu'il se serait vu proposer un passeport grec alors qu'il jouait encore en Ukraine et qu'il cherchait à obtenir un visa pour des vacances en Grèce. Il aurait ensuite songé à faire appel à cette filière lorsque le problème du surplus de joueurs non communautaires (trois joueurs étrangers à l'Union européenne seulement sont autorisés en championnat de France) s'est posé à l'AS Saint-Etienne. Le footballeur ukrainien aurait agi de son seul fait et non après demande des dirigeants stéphanois.

« Mais il a eu des doutes quand un agent lui a proposé un passeport communautaire : un Ukrainien ne peut pas bénéficier de la double nationalité, a expliqué André Buffard. Si son passeport grec est un faux avéré, il n'en a jamais fait usage. Pénalement, il ne risque rien. » Ce faux passeport a en tout état de cause passé sans encombre le contrôle des services de l'AS Saint-Etienne et de ceux de la LNF. « L'AS Saint-Etienne a été abusée. Par qui ? Comment ? Dans quel but ? C'est pour savoir tout cela que

nous avons déposé plainte contre X... », a déclaré André Soulier, avocat du club stéphanois.

Les affaires de faux passeports ne concernent pas que l'AS Saint-Etienne. Le club de Strasbourg est également concerné : le joueur argentin Diego Garay a bénéficié l'an dernier d'un faux passeport italien. La LNF a ouvert une enquête in-

Saint-Etienne risque des sanctions sportives

L'année commence mal pour l'AS Saint-Etienne. Le 1^{er} janvier, le Gallois John Toshack annonçait qu'il abandonnait son poste d'entraîneur, qu'il occupait depuis moins de trois mois. Un duo composé de Jean-Guy Wallemme, le capitaine de l'équipe, et de Rudy Garcia, ex-entraîneur adjoint, a pris le relais. L'affaire des faux passeports risque maintenant de valoir une sanction sportive aux Verts, treizièmes du championnat de D1. La commission juridique de la Ligue nationale de football (LNF) a constaté, mardi 9 janvier, qu'une infraction avait été commise par l'ASSE le 2 décembre 2000 à l'occasion de la rencontre Saint-Etienne - Toulouse (1-0). Si on compte Maxym Levytsky comme Ukrainien, les Stéphanois - qui plaident la bonne foi - ont aligné quatre joueurs non communautaires, alors que la limite est de trois. Le dossier a été transmis à la commission d'organisation des compétitions de la LNF, qui pourrait donner match perdu à Saint-Etienne. L'ASSE se serait mise en infraction à six autres reprises cette saison.

terne, mais également saisi le procureur de la République de Paris. Une enquête préliminaire a été ouverte et la police judiciaire a engagé une procédure de vérification de 78 passeports communautaires de footballeurs évoluant dans les championnats de France de D 1 et de D 2.

Philippe Le Cœur (avec AFP)

TROIS QUESTIONS À...

ANDRÉ BUFFARD

1 Vous êtes l'avocat de Maxym Levytsky. Comment réagissez-vous à sa garde à vue ?

Je regrette les conditions dans lesquelles il a été interpellé et mis en garde à vue. C'est une nouvelle illustration de la justice-spectacle. J'avais indiqué auparavant au juge d'instruction que Maxym Levytsky était prêt à répondre à une convocation, à s'expliquer. C'est d'autant plus regrettable qu'il avait accepté de se présenter devant la commission de la Ligue alors qu'il rentrait d'un stage en Israël avec son nouveau club, le Spartak de Moscou.

2 Son audition devant cette commission juridique de la Ligue a-t-elle apporté des éléments nouveaux ?

Maxym Levytsky s'est exprimé

Les sponsors du Tour de France s'interrogent sur la poursuite de leurs engagements financiers

LES MOIS qui viennent pourraient être critiqués pour le cyclisme. En l'absence d'inflexions notables dans la lutte contre le dopage, ce milieu, qui ne parvient pas à endiguer la répétition des affaires, pourrait être frappé en un point sensible : au portefeuille. Certains partenaires ne cachent pas, en ce début d'année, qu'ils pourraient revoir leurs engagements. Notamment ceux du Tour de France.

« S'il n'y a pas de signes tangibles d'ici à fin juillet, nous serons amenés à reconsidérer notre position », a affirmé, mardi 9 janvier, Jean Rol-Tanguy, le directeur de la communication de Fiat France, société qui, avec Champion, le Crédit lyonnais et Coca-Cola, constitue le « Club Tour de France » (sponsors de premier plan) et dont la maison mère est un des partenaires financiers de l'Union cycliste internationale (UCI).

Le Crédit lyonnais se montre à peine moins menaçant. Nicolas Chaîne, le directeur de la communication de la banque qui parraine le maillot jaune, a indiqué que cette dernière pourrait ne pas renouveler son contrat, qui - comme celui de Fiat - arrive à échéance en 2003. « Le dopage n'est pas spécifique au cyclisme et il touche l'ensemble des sports dans lesquels il y a beaucoup d'argent. Ceux-ci n'appa-

raissent plus comme un bon vecteur d'image pour de grands groupes comme le Lyonnais », a-t-il déclaré mardi 9 janvier à l'AFP. « Je ne sais pas ce qui se passe, il y a un petit coup de frénésie », a relevé pour sa part Rémi Brouard, le directeur de la communication de Champion, précisant que son groupe, qui parraine le maillot à pois du meilleur grimpeur, n'envisage pas de revenir sur son engagement.

COCA-COLA « MOINS VISIBLE »

« Ces interrogations tiennent à ce que les discussions sur la reconduction ou non de notre contrat, comme celui du Lyonnais, vont démarrer après la fin du Tour 2001 », a expliqué Jean Rol-Tanguy. Mais c'est avant tout un article de La Tribune qui a provoqué cette ébullition. Dans son édition de mardi 9 janvier, le quotidien économique a indiqué que Coca-Cola France, « lassée par les scandales de dopage [...] renégocie son partenariat » avec le

Tour de France et « souhaite quitter le Club Tour de France pour intégrer la catégorie inférieure, celle des partenaires officiels ».

« Nous sommes partenaires du Tour depuis 1986 et jusqu'en 2009, puisque nous avons prolongé pour deux années supplémentaires en 1999, au moment le plus difficile », a rappelé la direction de Coca-Cola France, tout en affirmant être « dans une démarche globale dans le sport allant vers moins de visibilité ». Rejetant tout lien entre cette démarche et les affaires de dopage, l'entreprise assure ne « plus vouloir se contenter d'être là seulement via notre nom, mais par des actions concrètes, notamment en direction des jeunes (remise par un jeune du trophée du vainqueur d'étape, invitation chaque jour de jeunes dans les coulisses du Tour) ». « Moins de visibilité ne signifie pas investissement moindre », a par ailleurs assuré la direction de Coca-Cola France.

« Cela fait deux ans que Coca a

informé la société du Tour de France de son désir d'un désengagement partiel, mais sans fixer de date », a toutefois déclaré à l'AFP Jean-Marie Leblanc, le directeur général du Tour de France. « Nous sommes en phase avancée avec un nouveau partenaire pour patronner le maillot blanc [de meilleur jeune], qui pourrait remplacer Coca parmi les quatre top sponsors. » Jean-Marie Leblanc a assuré ne pas être inquiet, jugeant « logique que certains de nos partenaires habituels, comme le Crédit lyonnais, s'interrogent après les problèmes de dopage ». Selon lui, le Crédit lyonnais, qui parraine le Tour depuis vingt ans, a demandé une renégociation de son contrat pour fin 2001-début 2002.

M^{me} BUFFET EN COLÈRE

Les déclarations de la banque ont agacé Marie-George Buffet. « Cette attitude arrive à un moment où le cyclisme a le plus besoin de rassembler toutes les forces qui peuvent lui redonner ses lettres de noblesse », a regretté la ministre de la jeunesse et des sports dans un communiqué. « Le travail engagé sur le dopage ne portera ses fruits que si tous les acteurs du sport font face à leur responsabilité. »

« Nous n'avons pas pris de décision. Nous examinerons la situation après le Tour 2001 », a relativisé la direction du Crédit lyonnais, tout en notant que « compte tenu de l'environnement, il est légitime que l'on s'interroge ». Chez Fiat, on prévient : « Nous serons attentifs à ce

qui va se passer au niveau de la Fédération française, puisque Daniel Baal s'en va de la présidence, au niveau de l'UCI, de la validation des tests de dépistage de l'EPO ou des dispositions que pourront prendre les organisateurs. »

Un petit signe pourrait être donné très vite par l'UCI. Cette dernière devrait en effet annoncer un

nouveau plan d'actions relatives à la lutte contre le dopage. Elle envisage, entre autres, selon Daniel Baal, de renforcer les contrôles sanguins au matin des épreuves en introduisant l'analyse d'un deuxième paramètre, en plus du niveau d'hématocrite.

Ph. L. C.

Soldes

RUE DE PARADIS

12 Boutiques Tables & Cadeaux

Bernardaud, Haviland, Raynaud, Baccarat, Christofle, Lalique, Saint-Louis, Daum, Sèvres, Ercuis, Guy Degrenne, et d'autres marques.

Rue de Paradis
PARIS 10^e
Métro Gare de l'Est-Poissonnière



PHOTOS ROLAND ET SABINA MICHAUD/RAPHO



A Jinchaling, entre Pékin et la Mongolie-Intérieure, plongée sur l'un des morceaux les plus spectaculaires de la Muraille de Chine (en haut à gauche). A Chengdé, statue matérialisant la protection céleste des frontières (au milieu en haut), non loin des brûleries d'encens (au milieu en bas). Le géant et multiple néo-Potala, fameux temple-école tibétain du Jéhol, symbolisait jadis l'allégeance de Lhassa aux empereurs mandchous (en haut à droite). Ouvert au culte, lui, le sanctuaire changdéen de la Paix-Universelle abrite actuellement deux « bouddhas vivants » (en bas à droite).

Incursion dans la campagne chinoise

CHENGDE

de notre envoyé spécial

Il fait un temps d'invasion : le ciel est bas mais sec ; l'horizon est dégagé mais il n'y a plus de vent ; les sources sont pleines mais silencieuses. Le bruit alentour se limite au passage d'une troupe de canards muets sur des fanes sèches de maïs. Sans envahisseur autre que nous, Bouddha merci, voici enfin la campagne chinoise ! Près de 100 kilo-

Au nord de Pékin, collines brunes et hameaux roses, pans de la Grande Muraille et pavillons de chasse mandchous

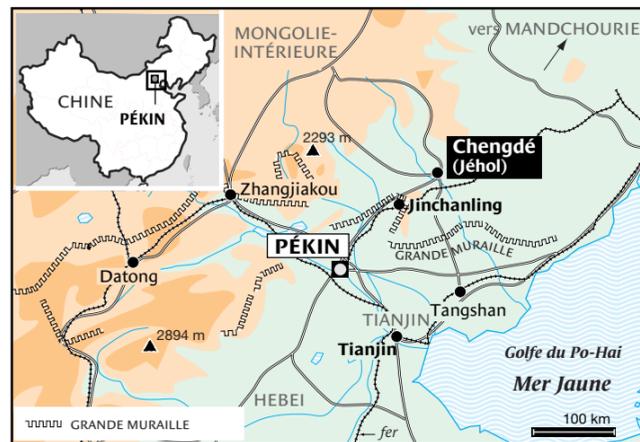
mètres doivent être franchis au septentrion de Pékin pour qu'on soit enfin quitte des derniers entrepôts, chantiers et pylônes ; pour que le paysage commence à ressembler à une photo style Victor Segalen (1878-1919) ou à un tableau de Xu Beihong (1895-1953).

On entre alors, durant l'hiver, par gel dur et soleil pâle, dans des montagnes souvent escarpées, déviant tous les tons du brun : tabac,

caramel mou, poil de chameau, chamois, peau de chamois. Des taches noires indiquent çà et là les reboisements en conifères dans les rocailleries inutilisables. Le moindre espace labourable ou piochable porte un jardin potager, un verger de poche, quelques sillons céréalières.

L'agriculture de Chine a été moins abîmée que celle de Russie car le collectivisme ne s'y est exercé que de 1955 à 1978-1982, lorsqu'on laissa se reconstituer les exploitations familiales. La production monta en flèche extemporanément. On était revenu, sans l'avouer bien sûr, à l'antique politique des petites fermes privées, menée par les dynastes mandchous (1644-1912), si décriés pourtant à cause de « l'isolement des empereurs au milieu de leurs eunuques et de leurs concubines » ; on oublie que ces castrats et ces femmes étaient issus de campagnards en faveur desquels ils plaidaient auprès des Fils du Ciel. Voltaire estimait que la Chine disposait du « meilleur gouvernement » et Balzac d'une « administration parfaite », rendant « les révolutions impossibles ».

Le communisme rural renvoyé au néant, la question agraire demeure car seulement 10 % de l'immense Chine peut être cultivée, et l'est. Chaque Chinois jouit d'un dixième d'hectare arable, chaque Français d'un hectare entier. 75 % du 1,250 milliard de Chinois sont paysans ; leur travail acharné, leur connaissance atavique du terroir leur permettent, comme en Egypte ou au Vietnam, de ne pas laisser improductive une seule motte de glaise. Derechef est assurée l'autosuffisance alimentaire du pays. La rareté du terrain meuble est telle que le régime maintient l'impopulaire obligation



BERTRAND GARDEL/HEMISPHERES

de l'incinération des défunts, tout en conseillant un peu absurdement aux vivants de « quitter la glèbe sans partir de la campagne ».

Les destinataires du slogan n'avaient d'ailleurs pas attendu désœuvrés au fond de leurs *xiang* - cantons ruraux - pour tirer parti des moindres richesses de leur environnement : tourbe, terreau, dolomie, gypse et aussi carpes et lapins vendus à la néo-bourgeoisie par de

jeunes pêcheurs et chasseurs le long de la route Pékin-Chengde. Dans ce secteur, *zhen* (villages) et *cun* (hameaux) tranchent sur le marron hivernal avec le rose saumon des maisonnettes de brique, souvent neuves ; le grenat des azeroles, minuscules pommes sauvages acidulées vendues caramélisées et empaquetées sur des baguettes en bois ; le rouge vif, signe de loyauté, des guirlandes matrimoniales. Les ruelles de

Carnet de route

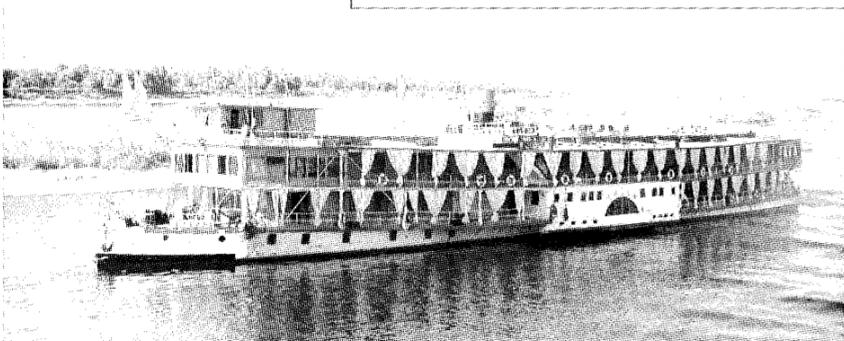
● **Transports.** Liaison sans escale Paris-Pékin cinq fois par semaine (10 heures de vol, 7 heures de décalage horaire hivernal) par Air China (tél. : 01-42-66-66-88), à partir de 3 900 F A/R (595 €). Chaque matin à 6 heures, train direct, avec 1^{re} classe, Pékin-Chengde (250 km franchis en 5 heures) ; à bord, vente de boissons, nourriture, jeux, etc.
● **Hôtel-restaurant.** A Chengde, face à l'ancien palais impérial, le Mountain Villa (tél. : 00-86-314-20-23-50, poste 5500), avec clientèle chinoise et étrangère, services efficaces et cuisine locale variée. Prix modérés.
● **Voyagiste.** La Maison de la Chine (76, rue Bonaparte, 75006 Paris, tél. : 01-40-51-95-00, Internet : www.maisondelachine.fr) envoie gratuitement sur demande son catalogue Chine proposant 24 circuits, dont « Cœur de Chine » : 17 300 F

(2 637 €) pour 18 jours, incluant Chengde et Janchiling. Ces deux sites peuvent être ajoutés à tout autre itinéraire pour 2 620 F (399 €) par personne en sus : 3 jours-2 nuits en demi-pension, avec guide francophone et combiné train-auto avec chauffeur.

● **Documentation.** *Histoire de la Chine*, de René Grousset, Payot, réédition 1994, 350 p., 180 F (27 €). *Mémoires d'un eunuque dans la Cité interdite*, de Dan Chi, Picquier-Poche, 1995, 235 p., 52 F (8 €). *Chine et Chinois de la diaspora*, collectif, Atlande, diff. Belin, 2000, 240 p., 139 F (21 €). Guide bleu Chine 2000, 990 p. Carte Nelles Chine nord-est. En vente au rayon francophone de la Librairie chinoise en langues étrangères de Pékin-centre, à cinq minutes de l'hôtel Novotel ou de l'église Saint-Joseph (dite aussi « du Nord ») : *La Grande Muraille et ses légendes*, de Liu Wenyan, 1997 (130 p. illus.) ; *Tourisme chinois : 999 questions et réponses*, de Wang Liany

(1996, 400 p. illus.).
● **La Chine en France.** Pour les expositions chinoises d'Amiens, tél. : 03-22-97-14-00. Egalement dans cette ville, à la Maison de la culture, festival « Cinémas de Chines », jusqu'au 16 janvier, tél. : 03-22-97-79-77. A Paris : « La gloire des empereurs de Chine », 200 pièces allant des origines à 1125, découvertes depuis 1973, au Petit Palais, jusqu'au 28 janvier, tél. : 01-42-65-12-73 ; « La voix du Dragon », ancien art campanaire chinois (*Le Monde* du 4 janvier), au Musée de la musique, jusqu'au 25 février, tél. : 01-44-84-46-19 ; le Musée Guimet des arts asiatiques rouvre mi-janvier, tél. : 01-56-52-53-00 ; marché de Chine du 20 au 28 janvier, à l'occasion du Nouvel An chinois, tél. 01-44-84-44-84 ; Librairie Phénix, tél. 01-42-72-70-31.
● **Renseignements.** Office du tourisme de Chine, tél. : 01-56-59-10-10.

CROISIÈRES SUR UN BATEAU EXCEPTIONNEL



Voyageurs SUR LE NIL

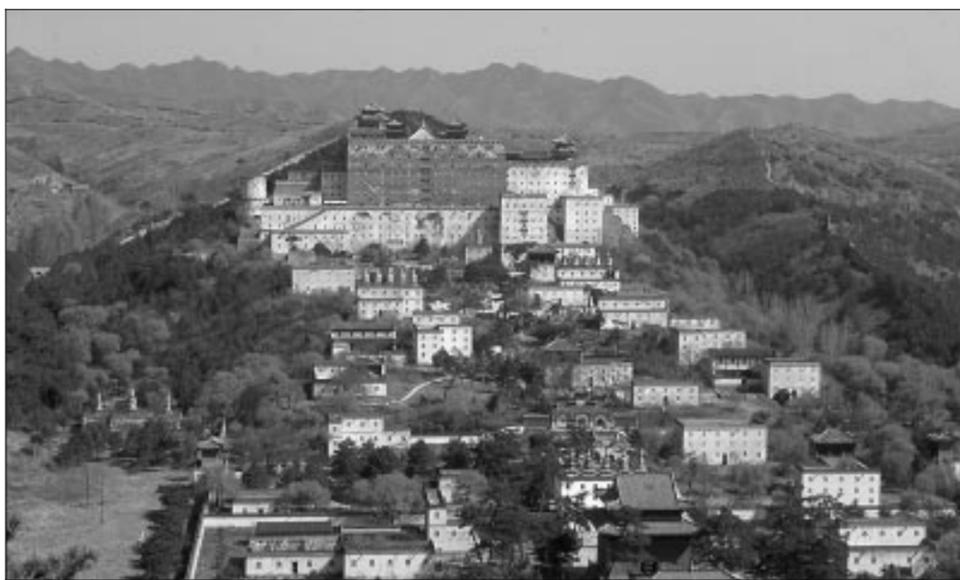
PARIS
→ 01 42 86 17 90
LYON
→ 04 72 56 94 56
TOULOUSE
→ 05 34 31 72 72
RENNES
→ 02 99 79 16 16

Le "STEAM SHIP SUDAN - VOYAGEURS SUR LE NIL" est un vapeur au charme fou, des boiseries anciennes, des odeurs de cuir, toute l'ambiance des années 20... Construit en 1885, il a appartenu au roi Fouad. Puis, il transporta les riches touristes de l'avant-guerre.

Il inspira Agatha Christie qui y fit évoluer son héros Hercule Poirot. Le film "Mort sur le Nil" y trouva naturellement le cadre de son tournage...



vdm.com



PHOTOS BERTRAND GARDEL/HÉMISPHERES

boue battue sont propres, malgré les troupeaux d'oies. Des latrines publiques, sexes séparés, sont à la disposition des habitants. Les enfants portent les mêmes anoraks criards qu'à Siorac-en-Périgord ou Inezgane (Sud marocain), et ils ont souvent un frère ou une sœur, ce qui montre que l'obligation officielle de l'enfant unique est ici contournée.

LE MUR DES 10 000 LIS

Le macadam impeccable est ponctué sans excès d'essenceries et de bistrot à thé vert (le café se répand en Chine mais reste un breuvage de parvenus ; la boisson du Nord-Est chinois est le lait de noyaux d'abricots). Seul le verglas, en cette saison, oblige à réduire leur vitesse les conducteurs filant vers les deux Mongolies, le désert de Gobi ou la Mandchourie. Ce fut, durant des millénaires et jusqu'au milieu du XX^e siècle, le chemin des guerres, des invasions, des exodes, des dynasties du Nord renversant celles du Sud et vice-versa.

A hauteur de Jinchanling, abandonnons la *via jeholia*, chère aux épistoliers jésuites de jadis, et attaquons la piste escaladant une vraie montagne, inhabitée, encore saupoudrée de neige automnale. On se trouve bientôt devant une portion en bon état - construite par les Qi (550) et par les Song (950), restaurée par les Ming (1570) - du « mur des 10 000 lis » (1 li = 500 m), *alias* Grande Muraille.

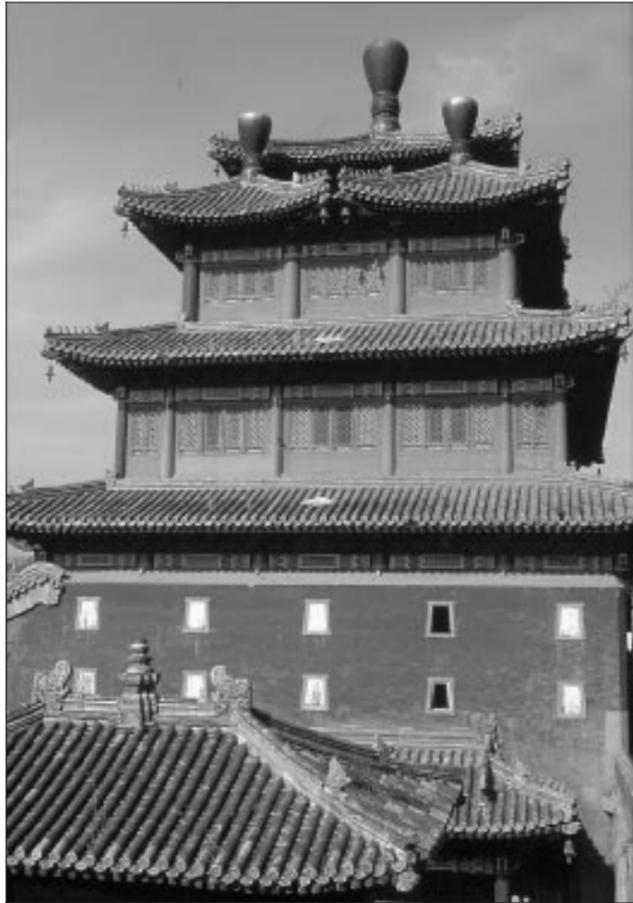
Ici, elle est en brique gris souris, excepté l'accouider des créneaux, en terre cuite orangée. Ni gardien ni kiosque à cartes postales. L'escalier est libre. Les dalles du chemin de ronde sont lustrées par les cent pas qu'y firent et refirent jusqu'au XVIII^e siècle des dizaines de généra-

Les Song en Picardie

Peut-être est-ce pour donner un écho à l'extravagant tableau de Pater, *La Chasse chinoise* (1736), qu'il possède dans ses collections, toujours est-il que le Musée de Picardie, à Amiens, s'est lancé (jusqu'au 18 mars) dans une double expérience sinologique : évoquer « L'apogée des Song », dynastie guerrière et artistique (960-1279) qui éblouit Marco Polo ; donner une idée des « Nouvelles scènes de l'art contemporain chinois », à travers six artistes encore en réaction contre le conformisme maoïste. Le télescopage est complet, mais plutôt réussi : Poreiller song en grès vert pâle, décoré de pivoine ton sur ton, et les sceaux mandarinaux rouge pivoine répondent aux couleurs des pommes françaises emplissant un catafalque rose et la moitié d'une salle, création intitulée *15. XII. 2000* par son auteur pékinois, Gu Dexin, né en 1962. Les écoliers picards ont du mal à ne pas mettre la main dans le tas de fruits et on les conduit vite chez les Song, où ils peuvent polémiquer sur les treize ou quatorze étages de la pagode des Six-Harmonies avant de la dessiner. « *Donc la Chine, ça existe, et en plus ils ont des trucs qu'on n'a pas chez nous.* » On ne saurait mieux conclure que Victor (neuf ans), venu de Péronne (Somme).

tions de soldats. A sa belle époque, la Muraille de Chine nécessitait en permanence, d'un bout à l'autre, un bon million de servants.

En ce Jehol, les Dragons - autrement dit les empereurs - de l'ère mandchoue aimaient chaque été résider plusieurs mois, loin des tripotages pékinois ; ils étaient tout de même suivis par 10 000 personnes à cheval ou en palanquin, cheminant une semaine avant de parvenir à Chengdé. Là, le prince chassait d'abondance le cerf et le faisán, y or-



ganisait des manœuvres militaires, s'y régénérât auprès des racines nomades de sa lignée. Les monarques contemporains de Louis XV et Louis XVI, surtout Qianlong l'Interminable (1711-1799, roi de 1736 à 1796), héros complet (« guerrier, homme d'Etat, poète »), édifièrent donc à Chengdé, un peu à la manière de Marie-Antoinette mais septante années avant elle, un « hameau à l'abri de la chaleur ».

Cette « folie » se mua en Cité interdite agreste, avec une cinquantaine de palais, kiosques, pagodes, lacs et ponts, dispersés au milieu des 564 hectares d'un bois clos d'une enceinte crénelée de 10 kilomètres. Le tout est parvenu jusqu'à nous ; y compris le pavillon où, en 1861, l'impératrice régente Tseuhi, née fille de laboureurs en 1835, s'empara du pouvoir pour quarante-huit ans.

Celle qui allait devenir - aux yeux des Européens - le symbole d'une tyrannie gaspilleuse résidait dans ce simple pavillon aux tuiles baies regardant le midi, semblable par ses dimensions et son allure aux logis où vivent aujourd'hui les villageois de la région ; et également les deux boudhas vivants d'un des nombreux temples impériaux de Chengdé : Paix-Mondiale, Bonheur-et-Longévité, Joie-Universelle, Pacification-des-Lointains, etc.

Le sanctuaire chengdéen de Punning, ouvert au culte, voit affluer des fidèles désireux d'allumer des bâtonnets d'encens devant « *le plus haut Bouddha du monde à l'intérieur d'un édifice* » : 23,5 mètres, 110 tonnes de cyprès, cèdre, santal et acacia assemblés en 1755.

Mettez ici sur le tapis le nom du dalaï-lama, devant le gigantesque néo-Potala tibétain de Chengdé, dont Qianlong disait : « *Il m'épargne cent mille fantassins* », c'est s'attirer un éclat de rire sidéral, y compris de la part de Chinois critiquant par ailleurs leurs gouvernants : « *Mais gardez donc le dalaï-lama à Paris. Nous avons actuellement en Chine 17 000 autres réincarnations de Boudha !* » Il paraît que c'est exact, mais même si ça ne l'était pas, et dieu vivant ou pas, le voyage au Jehol, à travers horizons champêtres sans apprêt et monuments insignes, vaut le coup d'œil.

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

Quand Vienne valse

Ils sont là, trônant dans un écrin de plantes vertes et d'œillets roses, au sommet de l'escalier d'honneur où se pressent les 2 700 personnes, en majorité étrangères (20 % de Français), qui ont choisi de fêter le Nouvel An à Vienne, dans le cadre du *Kaiserball* (Bal de l'empereur). Lui, c'est François-Joseph, jeune, pâlichon et falot dans son uniforme beige. A ses côtés, son épouse immaculée, Elisabeth, la gracieuse Sissi, très Barbie chez les Habsbourg. Canalisé par des valets en livrée rose, un fleuve de pingouins (smoking et frac sont à l'honneur) et de robes longues monte lentement vers le couple impérial flanqué d'un essaim de photographes chargés d'immortaliser la rencontre des roturiers et des souverains. Ainsi adoubé, chacun gagne sa place dans l'une des salles ruisselantes de fleurs de cette aile de la Hofburg (le palais impérial) transformée, *business* oblige, en lucratif centre de congrès. En fonction du prix acquitté, on dîne dans l'écrin doré de la *Festsaal* (2 750 F, 400 €, par personne) ou dans l'une des six salles annexes (2 550 F et 2 350 F, 370 € et 342 €) dont la rutilante *Zeremoniensaal*. Le souper s'éternise tandis que défilent cliques et fanfares, symboles d'une Autriche profonde où la valse grise aussi bien salons lambrissés que guinguettes et villages fleuris. Aux convives s'ajoutent, à partir de 22 heures, ceux qui, pour le prix d'une chaise et d'un verre de champagne (de 1 100 F à 1 700 F, 160 € à 247 €), voire d'un simple accès à la fête (850 F, 130 €), ont droit au spectacle. Compte tenu du nombre des danseurs, les valseurs chevronnés risquent d'être frustrés. Affluence qui, en revanche, encouragera les débutants à se risquer sur les parquets cirés. Des néophytes qui se seront peut-être offert,

préalablement, une leçon particulière, par exemple chez Elmayer (275 F, 42 €, pour un couple), qui, depuis 1919, enseigne non seulement la valse mais également les bonnes manières et l'étiquette. Fin du fin : la valse à gauche qui, seule, permet de prétendre ouvrir les plus prisés (celui du Philharmonique, le 18 janvier, ou de l'Opéra, le 22 février) des 200 bals qui, de novembre à juin, se succèdent à Vienne.

de notre envoyé spécial à Vienne, Patrick Francès

★ De Paris, vols Air France (tél. : 0-820-820-820) et Austrian Airlines (tél. : 0-802-816-816). La Vienna Card (120 F, 18 €) permet de circuler pendant 72 heures. Le Bal de l'empereur (tél. : 00-43-1-587-36-66, poste 23) est programmé chaque année par les spécialistes de l'Autriche, dont Austro Pauli (agences et 01-42-86-97-04) qui propose aussi, les 15 et 22 février, des forfaits de 3 nuits (à partir de 6 690 F, 1 020 €, de Paris, bal compris), et Autriche Pro France (tél. : 0-825-062-063, www.autriche.com) dont les forfaits de 4 nuits (de 3 330 F à 5 950 F, 508 € à 907 €), hors transport, incluent, eux aussi, l'accès à un bal. Office du tourisme (tél. : 01-53-83-95-20, Minitel 3615) et, sur Internet, www.info.wien.at, www.ball.at (bals) et www.tanzschulen.co.at, pour les écoles de danse dont Elmayer (tél. : 512-71-97, après 15 h). Billets, notamment pour la comédie musicale *Mozart*, au 00-43-1-588-85 et à wienticket@vbw.at. Deux bonnes tables : Julius Meini (Graben) et Theatercafe. Deux cafés : Griensteldi et Diglas. Un guide, *Vienne aller & retour* (Gallimard).

A tous prix

■ A partir de 750 F (114 €) : les week-ends « grandes marées » proposés, à Saint-Malo, pour faire découvrir les richesses de la cité des corsaires et le spectacle des plus grandes marées d'Europe, ce site revendiquant l'amplitude du mariage la plus importante dans le Vieux Continent, ce qui en fait le paradis de la pêche à pied, à marée basse. Prix pour deux personnes avec deux nuits en hôtel « 2 étoiles » et deux repas. A partir de 1 380 F (210 €) en hôtel « 3 étoiles ». Prestation semblable pour 4 personnes (2 adultes et 2 enfants), avec 4 repas, à partir de 1 500 F (229 €). Ces escapades toniques et iodées peuvent être construites « à la carte » avec la possibilité de loger également en chambres d'hôtes ou

en résidences de vacances et un grand choix d'activités, dont des sorties en mer sur vieux gréement ou en kayak, un parcours aquatique et la visite de l'aquarium. Renseignements à l'office de tourisme (tél. : 02-99-56-64-48) et sur Internet (www.grandes-marees.com).

■ A partir de 900 F (137 €) : un week-end « raquettes » dans le Cantal, à Valette, au cœur du parc régional des volcans d'Auvergne. Au programme, des randonnées encadrées sur le plateau de Trizac, un balcon ouvrant sur les massifs du Sancy et du Cézallier. Deux niveaux : pour débutants et pour confirmés. Age minimum : 7 ans. Prix du week-end 3 jours/2 nuits, en pension complète, dans un village de gîtes ruraux labellisés « Gîtes de France ». Renseignements auprès du Comité départe-

mental du tourisme du Cantal (tél. : 04-71-46-22-46, www.cantal-tour.com).

■ 5 910 F (901 €) : un week-end au Caire, au Four Seasons Cairo, une tour de 20 étages située au bord du Nil, près du centre-ville, et dont les 273 chambres et suites bénéficient d'une vue spectaculaire sur les pyramides, le Nil ou les jardins zoologiques et botaniques de la capitale égyptienne. L'hôtel s'enorgueillit d'une décoration intérieure raffinée et dispose d'un spa, d'un centre de remise en forme et d'une piscine extérieure. Prix par personne, jusqu'au 31 mars, incluant le vol A/R Air France en classe Tempo et 3 nuits en chambre double avec petit déjeuner continental. Renseignements auprès du voyageur Elegancia (tél. : 01-47-03-1999).

EVASION
Publicités

CUBA
Nous saurons vous rendre amoureux de la Grande Ile
Programmes à thèmes (cigares, salsa, architecture...), circuit à la carte (location voiture + réservation hôtels), séjours balnéaires (Varadero, Trinidad...)
Pour plus d'information, brochure sur demande
"CUBA TROPICAL"
Tél. : 01 41 16 92 65 / Fax : 01 41 16 92 12
E-mail : cube@atlantidcuba.com - info@cubaprotical.com

ISLANDE ILES FÉROË
Faites la traversée avec le Ferry de la Smyril Line
Agent général :
42, rue Étienne Marcel
75002 Paris
Tél. 01 45 08 44 80 - Fax 01 42 36 45 33
www.voyages-gallia.fr
Brochure FERRY SMYRIL LINE
NOM / PRÉNOM _____
ADRESSE _____
L 075 99 0068

TRÈS BONNE ANNÉE AUX LECTEURS DU Monde
NOUS VOUS SOUHAITONS UN NOUVEAU SIÈCLE RICHE EN VOYAGES, SOURCE D'ENRICHISSEMENT PERSONNEL NON IMPOSABLE.
Vous retrouverez des offres Directours chaque semaine (Le Monde daté du Jeudi, rubrique Voyages, comme au millénaire précédent).
Et puisque nous nous rencontrons de manière hebdomadaire depuis 7 ans, ce qui nous rend presque familiers, permettez nous de vous suggérer ces bonnes résolutions valables pour le siècle à venir.
Résolution 1 : avant d'acheter un voyage toujours vérifier que Directours n'offre pas aussi bien, voire mieux, meilleur marché.
Résolution 2 : vivre avec son temps. Ne pas se rassurer en payant cher, c'est totalement "out". Acheter directement au producteur, avec pour corollaires : conformité, flexibilité, qualité et prix.
Résolution 3 : se tenir en forme pour pouvoir profiter des offres Directours pour la suite du siècle.
- MEILLEURS VOEUX -
DirecTours. www.directours.com
Tél. : 01.45.62.62.62 - Agence ouverte 6/7 au 90 Champs-Élysées

PARIS-NEW YORK 1495 F AR
ICELANDAIR
Vous n'aurez pas de mal à trouver plus cher.
ANYWAY.com
Comparez. Voyagez.
0 803 008 008
(0,99 F TTC/min) 3615 ANYWAY (2,23 F TTC/min)
Départs du 12/01/01 au 30/03/01. Toutes taxes aéroport comprises. Offre soumise aux disponibilités de la compagnie aérienne. Pour la validité, nous consulter. Caïd.S.A. RCS Paris B391482452. Lic 075960011.

Compagnie Italienne de Tourisme
LES ETRUSQUES
L'exposition de Venise
Tous les mercredis du 10 au 31 janvier 2001
950 F ttc
- Avion régulier au départ de Paris le matin, retour le soir.
- Transferts pour et de la place St Marc.
- Entrée à l'exposition au Palais Grassi.
Rens. et inscription au : 08 10 00 70 70 ou dans toutes les agences de voyages
www.citvoyages.com - Email : citvd@online.fr

HAUTES-ALPES
Votre Séjour en QUEYRAS dans des Logis de France
Plus haute commune 2040 m.
Site classé, chalets du XVIII^e
Piscine, tennis, bainé, jeux d'enfant
Hôtel BEAUREGARD* *
ST-VERAN ☎ 04.92.45.86.86
Site : www.hotelbeauregard.fr
1/2 Pension à partir de 230 F
ARVIEUX
Hôtel*** et Résidence dans ferme
Traditionnelle et mobiliers anciens
Pied des pistes, Piscine, Hammam
en Queyras La FERME de l'IZOARD***
1/2 Pens. à partir de 318 F Résidence 2420 F
☎ 04.92.46.89.00. Site : www.laferme.fr

JURA
SKI DE FOND & RAQUETTES Haut-Jura, 3h Paris TGV
Yves et Liliane vous accueillent dans une ancienne ferme Comtoise du XVII^e. Grand confort, ambiance conviviale. Table d'hôte, produits maison et régionaux, chambre avec salle de bains + wc.
Tarifs selon période : semaine/pers. 2 900 F à 3 500 F tout compris (pension complète + vin au repas, moniteur et matériel de ski...)
☎ 03.81.38.12.51 - LE CRÉT L'AGNEAU - 25650 LA LONGEVILLE

Chaque semaine retrouvez la rubrique "EVASION",
renseig. publicité :
☎ 01.42.17.39.63
(Fax : 01.42.17.39.25)

Un peu de douceur et d'eau froide

JEUDI. Une dépression est située au nord du Portugal et dirige un flux de sud sur l'ouest du pays, avec de l'air doux. Un anticyclone centré au nord des îles Britanniques dirige au nord de la Seine de l'air plus frais dans un flux de nord-est. Une perturbation modérément pluvieuse stagne sur le nord-ouest du pays.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Le temps restera maussade avec de la pluie faible à modérée une bonne partie de la journée. Ces quantités de pluie prévues avoisineront 10 à 20 mm en général sur l'épisode. Le vent de nord-est soufflera à 80 km/h en rafales près des côtes de la Manche. Il fera 8 à 10 degrés l'après-midi.

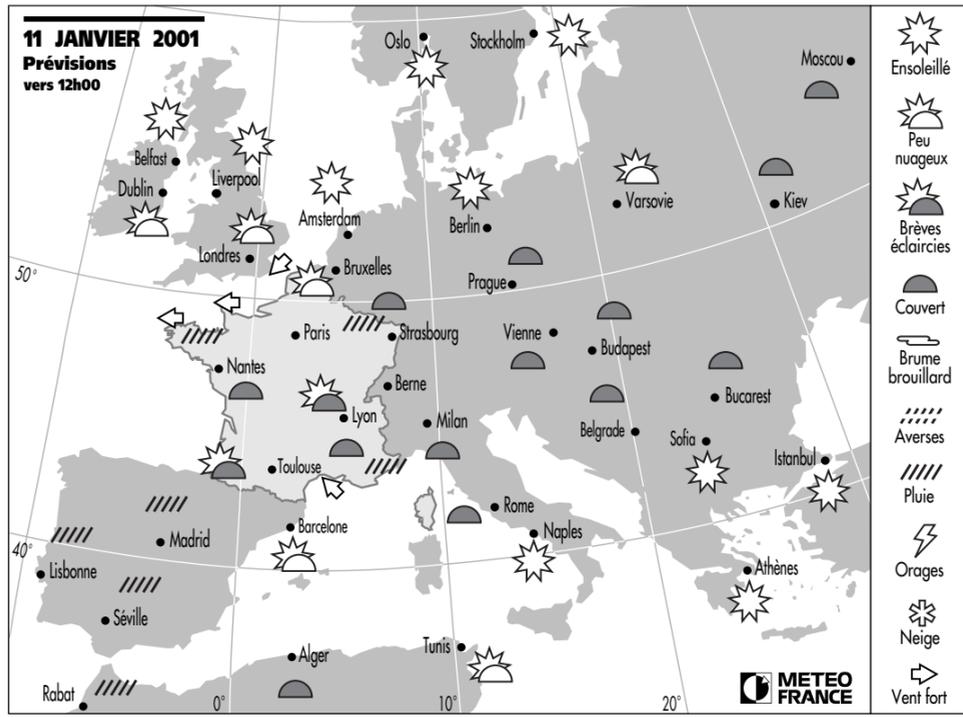
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - De Nord-Picardie aux Ardennes, de belles éclaircies reviendront l'après-midi. Ailleurs, le ciel restera couvert avec des pluies faibles éparées. Il fera 4 à 9 degrés du Nord au Centre.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Les nuages resteront nombreux toute la journée, avec des pluies faibles éparées. Le thermomètre marquera 6 à 9 degrés l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Sur Midi-Pyrénées, les nuages seront plus nombreux l'après-midi, avec quelques ondées éparées. Ailleurs, le ciel restera très nuageux avec quelques pluies éparées. Il fera 12 à 15 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Le ciel sera le plus souvent très nuageux, avec quelques pluies faibles l'après-midi. Il neigera faiblement au-dessus de 1 800 mètres sur les Alpes l'après-midi. Les températures maximales avoisineront 9 à 13 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Les passages nuageux resteront nombreux avec quelques pluies faibles sur le relief. Il fera 12 à 15 degrés l'après-midi.



PRÉVISIONS POUR LE 11 JANVIER 2001

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		FRANCE outre-mer	
AJACCIO	9/17 C	NANCY	3/6 P
BIARRITZ	12/16 C	NANTES	6/10 P
BORDEAUX	8/13 C	NICE	9/13 P
BOURGES	6/9 P	PARIS	3/6 P
BREST	4/6 P	PAU	6/13 C
CAEN	5/7 P	PERPIGNAN	9/14 C
CHERBOURG	3/6 P	RENNES	4/6 P
CLERMONT-F.	6/11 C	ST-ETIENNE	6/11 C
DIJON	5/9 C	STRASBOURG	4/7 P
GRENOBLE	3/9 C	TOULOUSE	6/13 N
LILLE	0/3 N	TOURS	5/8 P
LIMOGES	6/9 C	CAYENNE	24/28 C
LYON	9/12 C	FORT-DE-FR.	23/27 S
MARSEILLE	10/15 P	NOUMEA	23/28 S

PAPETE	25/29 P	KIEV	-4/-1 C	VENISE	7/8 C	LE CAIRE	12/19 S
POINTE-A-PIT.	22/29 S	LISBONNE	10/14 P	VIENNE	-4/1 C	NAIROBI	17/24 C
ST-DENIS-RÉ.	25/29 C	LIVERPOOL	1/4 S	AMÉRIQUES		PRETORIA	23/35 C
EUROPE		LONDRES	1/5 S	BRASILIA	20/27 C	RABAT	10/17 P
AMSTERDAM	-3/0 S	LUXEMBOURG	-2/7 C	BUENOS AIR.	13/24 S	TUNIS	8/18 S
ATHENES	8/15 S	MADRID	8/10 P	CARACAS	21/27 S	ASIE-Océanie	
BARCELONE	11/15 S	MILAN	2/5 C	CHICAGO	-4/1 C	BANGKOK	23/29 P
BELFAST	-1/3 S	MOSCOW	-5/-4 C	LIMA	19/23 P	BEYROUTH	14/18 C
BELGRADE	2/10 C	MUNICH	-2/4 C	LOS ANGELES	10/12 C	BOMBAY	17/30 S
BERLIN	-3/-1 S	NAPLES	8/17 S	MEXICO	5/20 S	BEYRUTH	26/30 P
BERNE	2/5 C	OSLO	-6/-2 S	MONTREAL	-13/-2 S	DUBAI	14/23 S
BRUXELLES	-3/3 S	PALMA DE M.	11/19 S	NEW YORK	-1/5 S	HANOI	15/20 C
BUCAREST	-4/7 C	PRAGUE	-7/0 C	SAN FRANCIS.	8/10 P	HONGKONG	15/21 C
BUDAPEST	-2/3 C	ROME	10/15 C	SANTIAGO/CHI	14/29 S	JERUSALEM	11/20 S
COPENHAGUE	-4/2 S	SEVILLE	10/14 P	TORONTO	-6/0 S	NEW DEHLI	4/17 S
DUBLIN	0/5 S	SOFIA	-8/7 S	WASHINGTON	-2/9 S	PEKIN	-14/-7 S
FRANCFORT	-3/7 C	ST-PETERSB.	-6/-2 C	AFRIQUE		SEOUL	-12/-4 S
GENEVE	2/7 C	STOCKHOLM	-7/2 S	ALGER	9/19 C	SINGAPOUR	24/30 C
HELSINKI	-5/-3 C	TENERIFE	11/16 S	DAKAR	19/26 S	SYDNEY	19/27 S
ISTANBUL	7/10 S	VARSOVIE	-6/-3 S	KINSHASA	23/28 P	TOKYO	2/11 S

JARDINAGE

Ces plantes dites « d'appartement » qui préfèrent le plein air

LE SAULE pleureur a beau n'être ni le dernier arbre à mettre ses feuilles au printemps ni le premier à les perdre, il est assez étonnant de voir, en ce début d'année, bien vert, bien feuillu, celui qui pousse non loin de Notre-Dame, juste à côté de la passerelle qui fait se rejoindre dans Paris les îles de la Cité et Saint-Louis, tandis que celui qui se trouve non loin sur les quais de la Seine a perdu les siennes. Un autre saule pleureur parisien est encore en feuilles presque chaque année à Noël. Il est planté devant la Mosquée, dans le 5^e arrondissement.

Inutile d'y aller en pèlerinage, il n'y a là aucun miracle. Il n'est pas rare de voir deux saules pleureurs plantés près l'un de l'autre ne pas mettre ni perdre leurs feuilles en même temps. Et puis l'absence de gelée dans Paris intra-muros, dont le microclimat est très proche de celui des îles bretonnes ou de Cherbourg, baignées par le Gulf Stream, favorise une chute très tardive des feuilles d'un arbre dont le port et la croissance sont assez variables en fonction de la latitude où il croît. Et de la nature du sol et de l'humidité qu'il renferme.

D'autant qu'il en existe au moins

deux différents. Le premier est le *Salix babylonica*, qui est originaire de... Chine, mais que l'on rencontre souvent au sud et à l'ouest de la Méditerranée, où il ne craint pas la chaleur pourvu qu'il trouve l'humidité dont il a besoin dans le sol. Le saule de Babylone est beaucoup moins cultivé que le second, *Salix x chryscocoma*, qui est un croisement entre *Salix alba* qui pousse un peu partout dans le nord de l'Europe à l'état spontané et *babylonica*.

Nos deux saules parisiens sont presque semi-persistants, comme ce célèbre et énorme platane crétois qui ne perd ses feuilles que quand les nouvelles lui viennent. Cette faculté d'être toujours vert lui aurait été donnée par Zeus en remerciement de l'ombre qu'il lui avait apporté pendant l'une de ces siestes crapuleuses que le dieu grec prisait fort.

En se promenant dans la capitale, on aperçoit aussi des plantes qu'un jardinier du début du XX^e siècle, voire du milieu, n'aurait jamais imaginé cultiver dehors, dont des centaines de lauriers roses en bac aux terrasses des cafés. Bien sûr, les anciens acclimaient à tour de bras et ils crai-

gnaient que le gel ne tue quantité de plantes qui se sont révélées beaucoup plus robustes qu'ils imaginaient.

Assez curieusement, l'*Aucuba* du Japon, une belle persistante à feuilles larges, brillantes, tachetées de jaune, est encore vendue comme plante d'appartement, sous forme de petites potées, comme elle l'était à la fin du XIX^e siècle. Il en va de même du saxifrage tricolore (*Saxifraga stoloniifera* ou *sarmentosa*) encore culti-

Des résistants à l'hiver

Planté à mi-ombre, l'*Aralia* (*Fatsia japonica*) prend de belles proportions : un sujet de dix ans peut atteindre deux mètres en tout sens et ses grandes feuilles palmées quarante à cinquante centimètres de diamètre. A part un gel vraiment sévère et durable, il ne craint que les pucerons noirs qui déforment ses jeunes feuilles. S'il est protégé par un mur, il résiste aux hivers normaux de la région parisienne et, au-delà, de toute l'Ile-de-France. Le *Fatsia japonica* est plus résistant encore. Ses feuilles sont plus petites, son port est plus colonnaire. Planté en pleine terre, ou dans un bac sur un balcon, il garnira tous les coins à l'ombre où rien ne vient. Ses deux plantes se trouvent aussi en panaché de jaunes. Les acheter maintenant est une bonne idée, mais il faudra attendre le printemps pour les planter dehors. Souvent, les potées de *Fatsia japonica* sont constituées de cinq ou six pieds poussant ensemble. Les séparer, les repotter individuellement, leur faire passer la mauvaise saison ainsi, et les mettre en pleine terre fin mai.

vé comme plante d'appartement. Quantité d'ouvrages spécialisés affirment d'ailleurs encore qu'il est peu rustique. Il a pourtant résisté aux deux terribles hivers du milieu des années 80 sans souffrir le moins du monde. Il a subi des températures qui ont fait geler quelques-uns des rosiers qui poussaient juste à côté.

Cette vivace est splendide, ses feuilles rondes, rugueuses, épaisses sont bordées d'un rose foncé tirant parfois sur le violet ;

quand elles vieillissent, cet ourlet devient crème. En juillet, elle produit des tiges portant des fleurs blanches dissymétriques (deux pétales sont plus longs) et des stolons qui portent des petites plantes identiques au pied mère. Il est aisé de les repiquer quand ils ont émis des racines et fait quelques feuilles.

TROP CHAUD ET TROP SEC

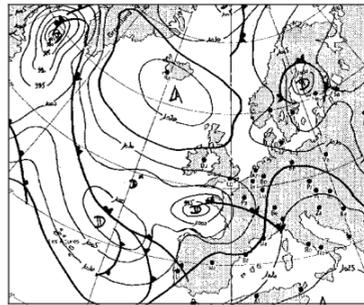
Cette plante n'est pas aussi envahissante que le fraisier des bois, qui est difficile à contenir dans les jardins où il a été introduit. Quand ce saxifrage pousse à l'ombre, il ne craint pas les terres un peu sèches. Mais il accepte aussi les terres humides, pour peu qu'elles soient bien drainées, ce qui n'est pas difficile à réaliser, car cette plante a un enracinement très faible et superficiel. Elle est d'ailleurs si facile qu'elle peut survivre en appartement pour peu qu'il n'y fasse pas trop chaud l'hiver.

En fait quantité de plantes cultivées autrefois en appartement ne peuvent guère y être conservées de nos jours : il y fait trop chaud et trop sec. Les producteurs n'ont, pour autant, pas changé toutes leurs habitudes. C'est donc au

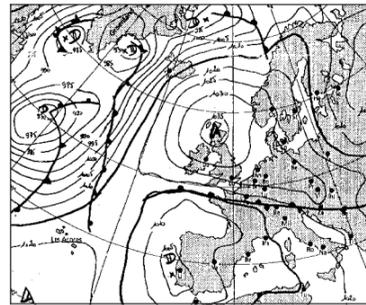
LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **AVION.** A l'occasion de son premier anniversaire, la compagnie britannique Buzz, filiale de la KLM, propose un aller simple Paris-Londres à partir de 249 F (38 €), un Bordeaux-Londres à partir de 349 F (53 €) et un Marseille-Londres à partir de 299 F (46 €), du 19 janvier au 30 mai, à condition de réserver entre le 12 et le 22 janvier. Condition semblable pour le Lyon-Londres, à partir de 299 F (46 €) sur les vols du 1^{er} mai au 30 septembre. Prix TTC. L'aller simple permet aux passagers de réserver leur aller et leur retour de façon indépendante, sans condition de séjour minimum.

■ **PÉROU.** Ouverture à Lima d'un premier hôtel Accor : le Sofitel Royal Park, 5 étoiles, dans le quartier de San Isidro. Un bâtiment futuriste en verre et métal, abritant 81 chambres, construit en 1997. Réservation Internet (www.sofitel.com) ou sur place au 0051/215-16-16.



Situation le 10 janvier à 0 heure TU



Prévisions pour le 12 janvier à 0 heure TU

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 01 - 009

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

HORIZONTALEMENT

I. Un peu d'eau ou beaucoup plus grave dans des affaires de liquide. - II. Retour sur les vacances. - III. Passées à la fac. Au bout du compte. Grecque. - IV. Peut agir à son gré. Plat espagnol. - V. Rouges pour André Claveau. Avant midi. - VI. Tour en forêt. Fait appel. Culmine aux Philippines. - VII. Mesurait les radiations. Coup de cœur qui n'est jamais perdu. - VIII. Point de départ renversé. Vache folle d'amour. Roule sur le tapis. - IX. Négation. Longue en plein désert. - X. Habille le maître.

Femmes ou démons, il faut s'en méfier.

VERTICALEMENT

1. Apporte un peu de douceur. - 2. Laisse tomber les malades quand elle est oiseau. Sortent de l'école. - 3. Note. Poisson d'eau douce. - 4. Contradiction. Petite patronne. - 5. Bonnes pour la peau, mauvaises pour les chaussures. Loup de mer. - 6. Vieux service à rendre. Toujours de ce monde. - 7. Arturo au théâtre. Chef de famille. Romains en ville. - 8. Fait son beurre avec de la graisse.

- 9. Serveurs d'informations. Fait son trou. - 10. Renvoi au raisin. Coule au Nord. Points en opposition - 11. Homme à tête de faucon. Tombée sous les pierres. - 12. Disparues en toute discrétion.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 01 - 008

Horizontalement

I. Récupération. - II. Eperon. Herbu. - III. Paneton. Rr. - IV. End. Enormité. - V. Nord. Ce. Eger. - VI. Tueuse. Osaka. - VII. Ais. Esaü. - VIII. Ne. Sp. Strier. - IX. Fo. Itr (tri). Oté. - X. Epicuriennes.

Verticalement

1. Repentance. - 2. Epanouie. - 3. Cendres. Fi. - 4. Ure. Du. Soc. - 5. Pote. Sep. - 6. Enoncés. Ir. - 7. Noé. Asti. - 8. Ah. Outre. - 9. Termes. - 10. Irrigation. - 11. Ob. Tek. Eté. - 12. Numéraires.

BRIDGE

PROBLÈME N° 1927

LE BON PLACEMENT

Il y a quelques années, cette donne a été jouée dans un championnat de France de Division nationale. Elle va vous montrer que de Sainte Marie a préféré le squeeze à l'impasse.

♠ A D 6 3	♥ 2	♦ V 9 7 2	♣ A V 10 3
♠ V 9 7 2	♥ R D V 8 4	♦ 3	♣ 7 6 2
♠ 5	♥ A 9 6	♦ A R 6 5	♣ R D 9 5 4

Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♣	1 ♠	1 ♠	1 ♠
3 ♠	3 ♠	4 ♠	4 ♠
4 ♠	4 ♠	4 ♠	4 ♠
5 ♠	5 ♠	6 ♠	6 ♠

Ouest a entamé le Roi de Cœur, sur lequel Est (qui a le 10 quatrième) a fourni le 5. Comment de Sainte

Marie, en Sud, a-t-il gagné le PETIT CHELEM À TRÈFLE contre toute défense ?

Réponse

Le déclarant a pris l'entame avec l'As de Cœur, puis il a coupé un Trèfle, il a coupé une deuxième fois Cœur. Il a donné, ensuite, deux coups d'atout pour éliminer ceux d'Ouest, puis il a tiré l'As de Carreau pour le 3 d'Ouest et a continué avec le 5 de Carreau, sur lequel Ouest n'a plus fourni. Le déclarant a mis le 9 de Carreau du mort. Est a pris avec le 10 et, pour ne pas livrer le chelem en se jetant dans la fourchette à Pique ou à Carreau, Est a rejoué Cœur. Sud a coupé, puis il a tiré son dernier atout, sur lequel Est a été squeezé :

♠ A D ♠ V 7	♠ R 10 ♠ D 8
♠ 5 ♠ R 6 ♠ 9	

Sur le 9 de Trèfle et la défausse du 7 de Carreau du mort, Est doit libérer la Dame de Pique ou le 6 de Carreau.

Pourquoi choisir le squeeze plutôt que l'impasse au Roi de Pique, qui est tellement plus facile ? De Sainte Marie avait estimé que, si Ouest, qui avait montré une longue à Cœur par R D V, avait eu le Roi de Pique, il aurait certainement déclaré 1 Cœur sur 1 Trèfle au lieu de passer.

DANGER À L'OUEST

Le champion américain Edwin Kantar a publié cette donne dans la revue de la Fédération américaine. Mettez-vous en Sud, après avoir caché les mains d'Est-Ouest.

♠ D 6	♥ R 4	♦ A R D 10 8 6 3	♣ 7 5
♠ 4	♥ D V 10 8 7 6 3	♦ 7 4 2	♣ 10 2
♠ A 9 5	♥ 9 5 2	♦ V 9 5	♣ A D V 8
♠ R V 10 8 7 3 2	♥ A	♦ R 9 6 4 3	

Ann. : N. don. N.-S. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
3 ♠	1 ♠	1 ♠	1 ♠
3 SA	3 SA	3 SA	3 SA

Ouest ayant entamé la Dame de Cœur, comment Kantar propose-t-il de jouer pour gagner QUATRE PIQUES contre toute défense ?

Note sur les enchères

La redemande de Nord à « 3 SA » avec le Roi de Cœur second derrière l'intervention est tout à fait justifiée avec la belle couleur affranchie (ou presque). Le barrage d'Ouest était vraiment très faible, mais vert contre rouge on peut bousculer l'adversaire.

Philippe Brugnon

DANSE L'étoile Sylvie Guillem reprend à Paris, au Théâtre du Châtelet du 13 au 21 janvier, *Giselle*, qu'elle a chorégraphié et mis en scène pour le Ballet national de Finlande il y a deux

ans. ● **DANS UN ENTRETIEN** au *Monde*, la vedette explique pourquoi elle a choisi de prendre la parole après des années de mutisme : « *J'ai dorénavant la fierté, le courage de ne pas*

rester silencieuse », quitte à « *prendre des tomates dans la figure* ». En tant que chorégraphe, elle a choisi de donner la priorité au sens : « *Je n'ai jamais pu enfileur une cotte choré-*

graphique si je sens qu'elle ne correspond pas à la danseuse que je suis. » ● **CET EXTRÉMISME** et ce perfectionnisme, chaque minute du film de Françoise Ha Van Kern, *Guillem*, en

témoigne. C'est le deuxième portrait que la réalisatrice consacre à la danseuse nommée étoile en 1984 à l'Opéra de Paris, ballet qu'elle quittera cinq ans plus tard pour Londres.

Sylvie Guillem, les extrêmes lui vont si bien

La danseuse étoile présente « *Giselle* » au Théâtre du Châtelet, à Paris, le ballet qu'elle a recréé, il y a deux ans, à Helsinki. Elle en fait une héroïne à la fougue bouleversante. Dans un entretien au « *Monde* », l'artiste, perfectionniste, se livre en toute liberté

DU 13 AU 21 JANVIER, Sylvie Guillem dansera (en alternance avec Barbora Kohoutkova) le *Giselle* qu'elle a chorégraphié et mis en scène pour le Ballet national de Finlande. La création mondiale a eu lieu il y a deux ans à Helsinki (Le Monde du 9 février 1999). A l'époque, l'étoile nous confiait l'urgence qu'il y avait à ce que *Giselle* « retrouve ce rôle puissant de femme devenue au fil des ans une bécasse ». La fougue de l'héroïne ressuscitée éblouit, sa jeunesse meurtrie bouleverse. Tout y sonne juste, psychologiquement vrai. Mais, au-delà de cette actualité, Guillem, qui depuis peu a décidé de prendre la parole haut et fort – comme on a pu le constater à la récente soirée des *Nijinskis* à Monaco –, explique au *Monde* pourquoi elle dit dorénavant ce qu'elle pense. La voilà donc telle qu'en elle-même, sublime artiste, mais aussi polémique surprenante, complexe. Exposée.

« **Quels vœux formulez-vous pour vous-même en ce début d'année ?**

– Chercher un peu de bonheur dans ce que je fais. Ne pas être trop déçue, ne pas craindre de placer ma confiance dans les autres. Je garde toujours cet espoir-là.

– **Vos nouvelles responsabilités de chorégraphe vous poussent-elles désormais à vouloir davantage communiquer ?**

– Et l'inverse. C'est aussi d'avoir décidé de m'exprimer qui m'a aidée à prendre sur moi pour ne plus travailler uniquement pour moi, et prendre en charge un corps de ballet. J'essaie de m'ouvrir aux autres comme je peux, même si cet effort n'est pas toujours bien entendu. On peut être défaitiste et se taire, penser que tout cela ne sert à rien, ou bien jouer les Don Quichotte et risquer les combats contre les moulins à vent. Au moins j'ai dorénavant la fierté, et le courage, de ne pas rester silencieuse.

– **En effet, recevant à Monaco le *Nijinski* de la meilleure danseuse, vous avez dénoncé cette cérémonie, qui selon vous favorisera la danse commerciale. Pourquoi ?**

– Puis-je vous relire quelques phrases du court texte que j'ai prononcé ? Je n'ai pas dit que j'étais contre, mais que « *je ne suis pas persuadée du bien-fondé de ces compétitions toujours très subjectives. Nous risquons, poussés par ce désir de popularité, d'évoluer dans un supermarché de la culture où des produits avides de reconnaissance se vendraient bien grâce à une bonne réclame et non grâce à leur qualité ou à leur talent. Nous devons garder à l'esprit que, dans toutes les disciplines, l'exceptionnel est rare, ce qui ne l'empêche pas d'être populaire.* » J'ai trouvé dommage qu'il faille une manifestation aussi paillottes et tralala pour mettre en lumière le Monaco Danses Dances Forum, qui était le vrai événement. C'est là que les échanges se passaient. Même si cela n'a pas été



Photographie extraite du film-portrait « *Guillem* », de Françoise Ha Van Kern.

un succès populaire, pour reprendre un adjectif à la mode.

– **Pourquoi pensez-vous avoir été si vivement critiquée pour vos propos ?**

– Je l'ai été par ceux qui s'arrêtent toujours à la première phrase dès que j'ouvre la bouche. Qui m'ont conseillé, sans rire, d'offrir mon Prix aux danseurs déshérités ! Je savais que les coups de gourdin allaient pleuvoir. Je n'ai pourtant pas craché dans la soupe, j'ai juste servi une soupe plus épicée que prévue. Je n'ai pas giflé le prince Albert, ni injurié personne ! Beaucoup de danseurs, de directeurs de compagnies m'ont avoué que j'avais dit tout haut ce qu'ils pensaient tout bas. Je n'ai pas parlé pour moi, je

n'ai pas besoin de me faire mousser, et je suis prête à prendre des tomates dans la figure s'il le faut. Non, j'ai parlé pour les jeunes créateurs qui seront étouffés par le bruit des moins talentueux qui déjà sont prêts aux compromis, à privilégier le filon publicitaire au détriment de l'œuvre.

– **Vous-même, participez-vous à des actions pour rendre la danse populaire dans le sens qualitatif où vous l'entendez ?**

– Aux donateurs de leçons, qui n'ont pas d'oreilles pour écouter, je citerai en exemple la Hamlyn Week à Londres. Soit une semaine pendant laquelle le mécène éditeur Paul Hamlyn achète toute la programmation du Royal Opera

House et ouvre la salle à ceux qui n'ont jamais de leur vie mis les pieds au concert ou au ballet. On m'a demandé si je voulais « vraiment » danser pour ce public-là, celui des exclus, des enfants handicapés, des femmes de prisonnier, tous les vrais défavorisés. Mais bien sûr que je veux danser pour eux. (...) Au Châtelet, à Paris, j'ai expliqué à vingt profs de l'éducation nationale ma conception de *Giselle*, comparée aux différentes versions existantes. Une manière d'agir, parmi beaucoup d'autres, afin de semer les graines pour que naisse un jeune public éduqué.

– **N'êtes-vous pas étonnée que les médias se ruent sur votre version de *Giselle* quand elle vient à**

Paris, alors que vous l'avez créée en première mondiale il y a déjà deux ans à Helsinki ?

– Le milieu professionnel, pas plus qu'il ne s'est déplacé à Helsinki, ne vient à Londres me voir danser avec le Royal Ballet. Paris n'est curieux que de ce qui se passe sur le pas de sa porte, c'est un syndrome connu !

– ***Giselle* n'a pourtant jamais été votre ballet préféré...**

– C'est vrai qu'à dix-neuf ans je refusais ce rôle pour son côté édulcoré, gnangnan, parce que je sentais qu'il y avait autre chose, de l'incandescence, du sang qui coule. Quand j'ai réussi à faire abstraction des passages trop tartes, j'ai pu enfin entrer dans le personnage.

– **Dans votre version de *Giselle*, la manière dont les femmes se vengent des hommes qui trahissent leur amour est plutôt violente. Est-elle féministe pour autant ?**

– J'aime plus la féminité que le féminisme. *Giselle* est une femme pure qui, selon moi, a la chance de traverser des émotions radicales. Beaucoup de femmes voudraient aimer comme elle aime et mourir d'amour.

– **Chorégraphe, vous donnez priorité au sens, sans craindre de bousculer la tradition des pas et des gestes : est-ce cette liberté à l'égard du répertoire qui vous a fait choisir Ghislaine Thesmar pour guider vos répétitions ?**

– Quand Ghislaine Thesmar était étoile à l'Opéra de Paris, elle était la seule à fournir des réponses à mes questions. Autrement, quand je demandais « *pourquoi ?* », on me répondait « *parce que, c'est comme ça !* ». Elle et moi, nous sommes sur la même longueur d'ondes. Avant elle, on me reprochait de changer la danse originelle, mais je n'ai jamais pu enfileur une cotte chorégraphique si je sens qu'elle ne correspond pas à la danseuse que je suis. C'est dans ce sens que j'ai chorégraphié *Giselle* avec les danseurs finlandais. Il faut que le geste jaillisse du sens, d'une logique. Ma méthode n'est pas « *Tais-toi et danse* ».

– **Vos détracteurs estiment-ils toujours que votre manière de danser ne respecte pas les lois de l'harmonie classique ?**

– J'ai tout entendu, surtout au début. Que « *c'était du cirque* », qu'on « *voyait la culotte avant même le tutu* »... L'un d'entre eux, qui critiquait ma prétendue indécence et mon côté trop athlétique devant Margot Fonteyn, s'entendit répliquer : « *Si à l'époque j'avais pu le faire, je l'aurais fait !* » Je ne lève pas ma jambe pour la lever, elle monte, c'est tout.

– **Vous dites dans le deuxième acte de *Giselle*, qui se passe dans l'au-delà, que « l'héroïne et ses compagnes, les *Wilis*, s'offrent les plaisirs qu'elles n'ont pas eus de leur vivant » : le plaisir est-il un moteur dans votre vie ?**

– Il y a celui de la scène,

immense. Mais dans la vie quotidienne le plaisir, souvent indissociable de la beauté, est une recherche qui apporte des vagues de grand bonheur. Ce n'est pas toujours léger, mais c'est un sacré bon carburant. Le plaisir peut être simple, un rayon de soleil, un paysage, un plat qui vous plaît. J'adore la cuisine italienne, boire de bons vins. Je viens de découvrir le whisky *sour*... Le plaisir, c'est aussi un choix intellectuel. A un moment, on décide d'accepter de se faire du bien. Le seul problème dans ce métier est de garder les pieds sur terre, de se remettre sans cesse en question. Je suis dure avec moi jusqu'à la torture. Le plaisir permet de compenser.

« ***Giselle* est une femme pure qui a la chance de traverser des émotions radicales** »

– **A trente-six ans, comment vous sentez-vous dans votre corps d'étoile ?**

– Je discerne maintenant ses appels au secours quand la bassine est pleine. Je l'entends quand il est prêt à fournir de gros efforts. Je lui suis si reconnaissante que j'aurais mauvaise grâce à le maltraiter. Il faut apprendre la nourriture qui convient aux articulations, aux tendons. Un danseur comprend peut-être mieux que quiconque qu'il est facile de creuser sa tombe avec les dents.

– **« La petite fille qui crie en vous » – je vous cite – trouvez-vous encore une sorte d'apaisement ?**

– C'est un cri très profond qui dit le besoin d'être aimée. C'est vrai que je fais toujours des cauchemars, peut-être sont-ils moins sanglants, mais encore très tortus. Pourvu qu'ils durent car ils sont ma soupape, le lieu où mon imaginaire laisse éclater ce qu'il refoule.

– **Devenir chorégraphe, est-ce une manière de vous préparer à prendre la direction d'une compagnie ?**

– Pas encore ! J'estime qu'on ne peut être chorégraphe en même temps que directeur d'une compagnie. Diriger une compagnie, oui, s'il y a la confiance réciproque, si la voix des syndicats ne l'emporte pas sur l'artistique. Si cela arrive, ce sera une histoire de chimie, ou rien. »

Propos recueillis par Dominique Frétyard

★ *Giselle*, Théâtre du Châtelet, les 13, 16, 17 et 20, à 20 heures, les 14 et 21, à 16 heures. Le 18, à 14 h 30, matinée scolaire. Le 14 et le 18, Sylvie Guillem sera remplacée par Barbora Kohoutkova, et Kare Lämsivouri par Jonathan Cope. De 60 F à 395 F. Tél. : 01-40-28-28-40.

Un film en forme de cri de guerre et de bonheur

LES PERSONNES en qui Sylvie Guillem a confiance se comptent sur les doigts d'une main. La réalisatrice Françoise Ha Van Kern en fait partie. Après *Kenos*, elle vient d'achever un deuxième film sur la danseuse, cette fois-ci intitulé *Guillem*. Un cri de guerre qu'on entend comme « *Ivanhoé* » : Guillem possède en effet ce même côté rebelle à l'ordre établi. D'ailleurs le film commence par ces mots qu'elle prononce en voix off : « *Tout ou rien, les deux extrêmes me vont !* », tandis que, à l'image, on la voit dormir sur un canapé de loge, les yeux recouverts d'un bandeau. Extrémiste, perfectionniste, chaque minute du film en témoigne. Qu'elle soit en répétition de *Don Quichotte* avec Ghislaine Thesmar, ou qu'elle rentre dans sa loge entre deux entrées en scène, son souffle accéléré rythme la bande-son et trahit la performance physique.

« *Qu'est-ce qu'une étoile hors pair ?* », interroge le film. Quelqu'un qui répète en boucle : « *Aïe ! J'ai mal aux pieds !* », qui dégoûline de sueur, souffre de points de côté, etc. Ce prosaïsme si dur de l'entraînement, Françoise Ha Van Kern l'accentue par un montage alterné de séquences sur scène dans lesquelles plus rien ne se sent de cette souffrance. On admire alors le jeu, le sourire prêt à croquer. On est émerveillé par la sûreté des pointes cambrées, irrésistibles, par des pieds qui jamais ne bougent à la réception. Un gros plan rapide sur une cuisse au repos nous renseigne en un clin d'œil sur la détente musclée de Sylvie Guillem. Différents plans, cadrés larges sur la vedette en train de se changer, nous étonnent que tant de force habite tant de minceur.

La réalisatrice filme un compte à rebours avant décollage, c'est-à-dire avant lever de rideau. Séance

de maquillage qui transforme le visage aigu de Sylvie Guillem en petit sphinx aux yeux interrogatifs, houppette de poudre sur le nez spirituel. Doudoune enfilée par-dessus le tutu, la danseuse sautant sur place, telle une jeune boxeuse. Fragments de *Don Quichotte*, de *Manon*, mais aussi moments de *Classic Instinct*, hommage passionnant rendu à Mary Wigman qu'on avait eu l'occasion de découvrir en 1998 au Lucent Teater à La Haye. Une occasion de montrer à nouveau ce spectacle passionnant que l'étoile « *veut retravailler pour mieux équilibrer le rapport entre la danse et le film projeté* ».

On voit aussi l'étoile, attitudes de chat et main de fer, en train de diriger le Ballet national de Finlande dans sa propre version de *Giselle*. Des danseurs aux physiques superbes qui prennent plaisir à lui obéir. Mieux qu'au doigt et à l'œil.

D'autres images nous apprennent que la danseuse n'a pas pour seuls hobbies le jardinage dans sa maison de Londres ou la poterie, mais qu'elle joue aussi du saxo. Qu'elle coud elle-même ses rubans de chaussons. Que, espiègle, elle pose pour les grands de la mode subjugués par sa façon sauvage de se mouvoir. « *Je suis bien partout parce que je n'appartiens à nulle part* », dit-elle. Comprendre que le monde entier lui appartient. En préparation, une autobiographie tout en photos, qui sera également mise en page par Françoise Ha Van Kern.

D. F.

★ *Guillem* sera présenté en avant-première par la Cinémathèque de la danse, le 14 janvier à 20 heures, au Châtelet. 60 F. Tél. : 01-53-65-74-72. Le 17 janvier, le film sera programmé sur Arte à 21 h 40, dans Musica.

Une réputation internationale

● **1981** : alors qu'elle se préparait à la gymnastique de compétition, Sylvie Guillem choisit d'entrer à l'École de danse de l'Opéra de Paris, puis entre dans le corps de Ballet. Elle a seize ans.

● **1984** : elle est nommée danseuse étoile par Rudolf Noureev à l'issue de son interprétation dans *Le Lac des cygnes*. Pendant quatre ans, elle danse tous les rôles du répertoire. C'est elle qui crée en 1987 l'éblouissant *In The Middle Somewhat Elevated*, de William Forsythe. En 1988, elle tient le rôle-titre dans *Le Martyre de saint Sébastien*, de Bob Wilson. Et reçoit le Grand Prix national de la danse du ministère de la culture.

● **1989** : en conflit avec Rudolf Noureev, directeur de la danse à l'Opéra, l'étoile démissionne, reprend sa liberté et devient artiste invitée auprès du Royal

Ballet de Londres. Elle s'installe dans la capitale anglaise, où elle reçoit le prix Pavlova.

● **1998** : après avoir dansé pendant dix ans avec les meilleures compagnies du monde, Sylvie Guillem fait ses premiers pas de chorégraphe, en reprenant *La Danse de la sorcière* et *Danse d'été*, de Mary Wigman, dans un spectacle qu'elle intitule *Classic Instinct* (Lucent Teater, La Haye – Le Monde du 6 février 1998).

● **16 octobre 1998** : à la demande de Jorma Uotinen, elle donne à Helsinki sa propre version de *Giselle* pour le Ballet national de Finlande. L'étoile s'apprête à travailler d'autres versions du répertoire, en attendant d'inventer de toutes pièces ses propres œuvres. Sylvie Guillem est commandeur des Arts et Lettres et chevalier de la Légion d'honneur.

Les premières commandes du Centre d'art sacré

A Evry, près de la cathédrale, douze plasticiens réunis sur le thème de l'Épiphanie

ILS ONT VU une étoile en Orient et ils l'ont suivie... jusqu'à Evry. Une douzaine d'artistes, nouveaux mages, invités à ces Epiphanies, au pluriel, contribuent au thème de l'exposition organisée dans les locaux du Centre national d'art sacré qui jouxte la plus jeune des cathédrales de France, celle construite par Mario Botta dans la ville nouvelle de l'Essonne, au sud de Paris. L'association Spiritualité et art était l'un des partenaires de l'initiative à laquelle la mission 2000 en France a apporté une contribution financière et son label, ne pouvant ignorer dans son œcuménisme un sujet aussi directement lié au calendrier originel.

Inaugurée en 1995, la maison ronde imaginée par l'architecte tessinois offre le rempart chaleureux de son haut mur de brique ouvragée et se signale non par une flèche mais par une couronne d'arbres plantés sur son front. Même en hiver, on la repère d'assez loin, dans ces quartiers trop peu urbains. L'entrée du centre d'art, indépendante, est marquée par un portique. Conçue comme un parcours spirituel par ses trois commissaires, deux historiens d'art, Elisabeth Flory et Christelle Langrené, et un conservateur du patrimoine, Laurent Le Bon, l'exposition occupe un espace difficile. Sur sept niveaux, escaliers, couloirs et piliers, ces locaux dédiés au Centre d'art sacré sont restés vides depuis l'inauguration du monument.

Comme si l'architecte avait jeté toutes ses forces dans l'espace religieux proprement dit, lieu de culte vaste, franc et clair comme pour une assemblée des justes, il donnait là, dans une double paroi s'élevant derrière l'autel ce que la construction, sans modifier la forme extérieure, autoriserait : un labyrinthe ascensionnel, comme les coulisses du ciel. A l'époque aucun program-

me n'avait été défini. On parlait de bibliothèque, de centre d'archives... D'où ces formes. Pourtant la surprise est de constater justement combien les artistes - Buraglio, Alberola, Le Gac, Dubuisson, Couturier - ont su choisir leur emplacement et jouer avec les contraintes du lieu. C'est l'intérêt de l'expérience, à la fois sensible et didactique, de montrer comment par leurs sculptures, peintures, installations ou murs d'images, les plasticiens répondent à la commande (les œuvres sont destinées à rester en dépôt sur place durant un certain temps).

Epiphanies s'entend au plus près de l'Évangile pour certains ; d'autres ont retenu le sens du mot grec, apparition, révélation de ce qui est caché. Dans une vidéo qui conclut la visite, Dominique Ponna, directeur de l'École du Louvre, évoque vivement la place des mages dans l'histoire de l'art et ouvre la porte à la liberté moderne de l'interprétation.

De l'ombre à la lumière, un parcours discrètement initiatique, proposé par des artistes de sensibilités diverses, du réel au spirituel. Les plus jeunes s'expriment dans le noir. C'est en occultant les fenêtres sur la ville et en ne laissant qu'un petit oculus sur chacune que Markus Hansen, né à Heidelberg et travaillant à Paris, exploite au mieux la longue paroi convexe. Par le jeu naturel de cette *camera oscura*, il y projette l'image exacte, mais inversée, de la ville alentour. Son « Cinéma italien du XVI^e siècle » installe d'emblée le propos : voir autrement. Silence et recueillement conduisent vers l'intervention, dans un escalier repeint en noir profond, de Christophe Boutin : le visage d'un grand vieillard, devenu acteur à l'âge de soixante-dix ans, « Epiphanie tardive » à qui s'adresse le chant d'un merle.



Le visage esquissé de Bouddha, au centre d'un ensemble de sept toiles intitulé « Les Survivants », peint en octobre 2000 par l'artiste chinois vivant en France Yan Pei Ming.

Plus haut, on retrouvera Pierre Buraglio qui a redessiné par fragments un *Repas à Emmaüs* et posé bêche et râteau contre un mur en rappel du Christ jardinier entrevu par Marie-Madeleine. Ou encore Marc Couturier, qui accroche au mur, par un seul point, une contre-courbe, lame de métal doré, un trait

De l'ombre à la lumière, un parcours initiatique, proposé par des artistes de sensibilités diverses

de lumière qu'il associe aux « gloires » de la peinture classique. Puis, ce sera Giuseppe Penone, avec ses blocs de marbre veinés par le temps, présentés dans le mystère de leur translucidité.

En montant encore, le visiteur est confronté à la peinture-matière de Yan-Pei Ming, Chinois vivant à

Dijon, une suite de sept toiles monochromes, des visages dont les traits se dévoilent lentement, comme le sourire esquissé du Bouddha qui en marque le centre. Là encore la convexité de l'accrochage sert une approche surprenante et démultipliée. Dans l'espace le plus vaste, Jean-Michel Alberola a posé une toile, silhouette christique et pure, mais aussi inscrit sur les hauts murs les messages de celui qui veut devenir « grain de sable » ou « passe-muraille ». L'écriture, le graphisme, sont présents dans le travail de Sylvain Dubuisson, qui transcrit le récit de l'évangile sur une sculpture de papier collé, ou de Bertrand Meyrat, qui offre un fascicule où il a mis en page une phrase, au carré.

Le catalogue, précis, est aussi un livre-objet, truffé de cartes postales. « Nous l'avons voulu comme une œuvre en soi », souligne Laurent Le Bon, qui vient de rejoindre le Centre Pompidou et qui s'interroge sur « la démocratisation culturelle » après avoir observé les réactions du public à la Beauté à Avignon et aux Nains à Bagatelle. « Il y a des gens

pour qui aller à Evry semble plus compliqué que prendre l'avion pour Rio. Nous avons voulu que ce lieu existe, même si, par la suite, il faut demander la clé au gardien, comme on le fait pour une expédition chez Dubuffet. » En attendant, Claude Mollard, désormais responsable de l'action culturelle au ministère de l'éducation, et qui fut l'inspirateur de la création de ce Centre national resté sans objet depuis six ans, aura à cœur d'inscrire la visite à Evry au programme des premiers contingents d'élèves à qui sera offerte une rencontre avec l'art contemporain dans ses expressions déjà diverses et pourtant claires.

Michèle Champenois

★ « Epiphanies ». Centre d'art, cathédrale d'Evry. RER D, gare : Evry-Courcouronnes. Autoroute A6, sortie Evry-Centre. Samedi et dimanche, de 11 heures à 18 heures, mercredi de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 4 février. Jusqu'en mai, sur demande auprès de l'association Spiritualité et art. Tél. : 01-44-07-23-20.

DÉPÊCHES

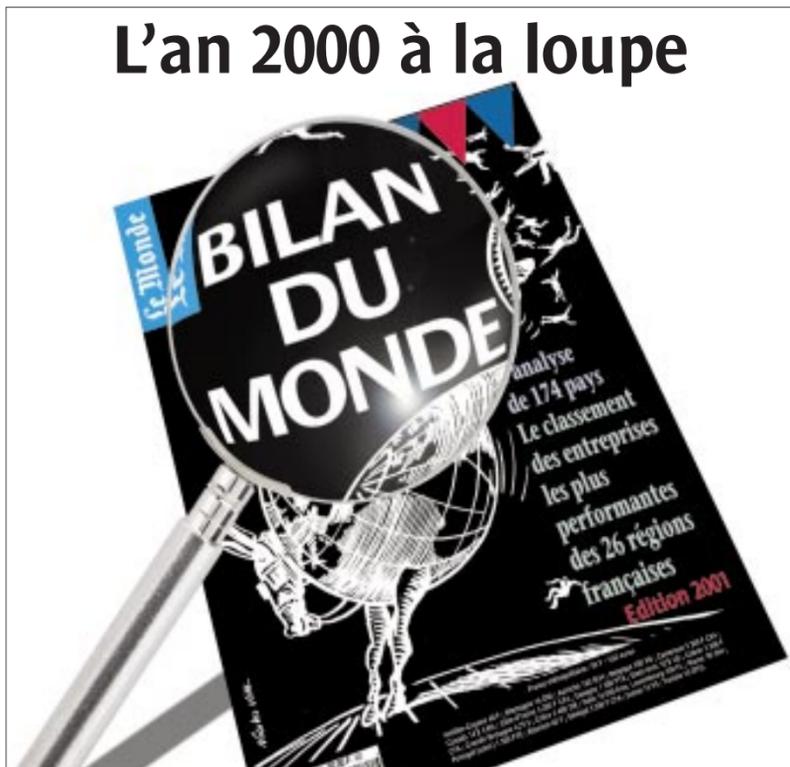
■ **CINÉMA** : le procès de Marin Karmitz et Catherine Breillat a été reporté au 2 mars. Le directeur du réseau de salles MK2 est poursuivi pour « obstruction à une décision de justice » pour avoir laissé le film *Baise-moi*, de Virginie Despentes, à l'affiche de ses salles, après le retrait de son visa d'exploitation par le Conseil d'Etat, le 30 juin 2000. La cinéaste est poursuivie pour complicité après avoir publié un texte soutenant l'attitude des exploitants. La plainte à l'origine de ce procès a été déposée par l'association Promouvoir, dirigée par un proche du MNR de Bruno Mégret.

■ **La Quinzaine du cinéma méditerranéen a commencé le 10 janvier sur 63 écrans du Grand Sud-Ouest.** Elle est organisée par l'association des Cinémas de proximité en Aquitaine, qui regroupe des cinémas indépendants de Gironde, des Landes, de la Dordogne, de Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques. Jusqu'au 23 janvier, ces cinémas présenteront 40 films venus de l'ensemble des pays riverains de la Méditerranée, de Marseille à l'Espagne et l'Italie, en passant par le Maghreb (Algérie, Maroc) et le Proche-Orient (Égypte, Israël, Liban).

■ **INHUMATION** : de nombreux académiciens ont rendu, le 9 janvier, un dernier hommage à leur confrère Jacques Laurent, mort le 29 décembre à Paris, à la veille de ses quatre-vingt-deux ans. Hélène Carrère d'Encausse, secrétaire perpétuel de l'Académie française, assistait à une cérémonie religieuse en l'église Saint-Germain-des-Prés, comble. Une foule d'anonymes s'est jointe à la célébration.

■ **MUSIQUE** : Universal Music France (Vivendi Universal) proposera le téléchargement payant de musique sur Internet « au plus tard au printemps prochain », a déclaré le 9 janvier Pascal Nègre, PDG de la société. « Par ailleurs, en avril, nous mettrons en place un système d'écoute à la demande, par abonnement payant », a-t-il ajouté. Universal Music est déjà présent dans le téléchargement à travers une petite participation de moins de 5% dans MP3.com, avec qui la major du disque est récemment parvenue à un accord à l'amiable. - (AFP).

L'an 2000 à la loupe



Le Monde

L'analyse de l'actualité économique, sociale et politique de 174 pays. Une vision précise et originale de la France et une analyse détaillée de ses 26 régions. De plus, cette année, le Bilan du monde vous offre une nouveauté avec le classement régional des entreprises les plus performantes.

Le Bilan du monde édition 2001, est l'outil

indispensable pour avoir toujours sous la main les derniers chiffres et les commentaires les plus récents sur l'économie mondiale.

En compagnie des meilleurs spécialistes de la rédaction du Monde et de ses correspondants locaux et à l'étranger, la dernière année du siècle n'aura plus de secret pour vous.

200 pages BILAN DU MONDE 50 F (7,62 €)

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

Les auteurs vivants se mobilisent pour la reconnaissance de leurs droits

VOILÀ PLUSIEURS MOIS que les auteurs dramatiques français complotaient. Indignés par le peu de cas fait de leurs ouvrages dans les théâtres publics, ils ont commencé de se mobiliser, dans le sillage de deux figures de proue qui n'ont en commun que leurs ronds et la passion des planches, Jean-Michel Ribes et Xavier Durringer.

Aujourd'hui, ils sont plusieurs centaines à avoir rejoint un collectif très offensif, « Les écrivains associés du théâtre », dont l'objectif premier est de « redonner la parole et surtout les scènes aux auteurs d'expression française ».

Au sein du collectif se côtoient le gratin et les obscurs de l'écriture vivante, ceux que l'on a joués et ceux qui l'espèrent : de A comme Christine Angot à Z comme Catherine Zambon, on repère les noms de Jean-Pierre Bacri, Jean-Marie Besset, Jean-Claude Carrière, Hélène Cixous, Michel Deutsch, Jean-Claude Grumberg, Joël Jouanneau, Jean-Pierre Milovanoff, Valère Novarina, Olivier Py, Yasmina Reza, Tilly, Michel Vinaver, bref, la quasi-totalité de ceux qui sont la sève du renouvellement du théâtre. Tous ont élu un bureau, présidé par Jean-Michel Ribes, et dont les vice-présidents sont Xavier Durringer, Véronique Olmi, Noëlle Renaude et Mohamed Rouabhi, les trésoriers Daniel Lemahieu et Fernand Garnier, et les secrétaires Michel Azama et Jean-Daniel Magnin.

D'après leurs calculs, basés sur les informations de la Société des auteurs (SACD), « la création contemporaine d'expression française ne représente que 8% de l'économie générale du théâtre public (les quelque 1 500 lieux subventionnés existant en France), contre 35% en Allemagne ». C'est la raison pour laquelle le collectif entend « inscrire le texte contemporain au cœur du dispositif théâtral, stimuler la production et la diffusion d'œuvres d'écrivains vivants francophones, discuter le mode de rémunération des auteurs, reconsidérer la relation des écrivains de théâtre avec les Centres dramatiques nationaux (CDN) et les scènes nationales, créer des passerelles entre les théâtres publics

et les théâtres privés et inventer un lieu de création et d'accueil des textes de notre temps ».

Ce dernier point est certainement le plus audacieux et le plus novateur. Inspiré par le modèle du Royal Court de Londres, théâtre prestigieux au centre de la capitale anglaise dont la direction et la totalité des programmes sont dévolues aux auteurs britanniques vivants, le collectif français vise la direction du Théâtre du Rond-Point, que son actuel directeur, le metteur en scène Marcel Maréchal, vient de quitter et qui est actuellement dirigé par un administrateur provisoire dans l'attente d'une décision ministérielle. La balle est donc désormais dans le camp de Catherine Tasca, officiellement saisie des revendications du collectif.

« TARISSEMENT DES VOCATIONS »

En attendant, le collectif a créé des commissions - contacts avec les institutions ; statut professionnel et couverture sociale ; édition, traduction, diffusion des textes ; formation ; droits d'auteur ; circulation des textes et insertion des écrivains dans les théâtres ; télévision, radio et théâtre... - qui se réunissent régulièrement et disent à elles seules l'ampleur de la tâche,

ces questions n'ayant été abordées que sporadiquement et sans autre forme d'organisation jusqu'à aujourd'hui.

« Les auteurs vivants sont les victimes de plusieurs évolutions récentes, explique Jean-Michel Ribes. D'abord d'une idée généreuse, celle de Jean Vilar et des « classiques pour tous » ; de la prise du pouvoir des metteurs en scène aussi, qui a exilé l'écriture au profit d'une forme parfois superbe et inventive ; du désintérêt des tutelles enfin, qui ne considèrent pas l'auteur comme utile dans la prolifération de ses interventions. A terme, ce mépris pourrait conduire au tarissement des vocations, les jeunes auteurs manquant d'environ, de désir, ne pouvant plus se reconnaître dans quelques figures emblématiques, comme Samuel Beckett a pu l'être. »

La dévolution du Théâtre du Rond-Point au collectif permettrait, selon Xavier Durringer, de « créer enfin un centre européen de la création dramatique, de favoriser l'édition théâtrale, de mettre en relation les metteurs en scène avec les textes par l'organisation de lectures, de mises en espace et de représentations ».

Olivier Schmitt

Les nouveaux tarifs de redevance pour copie privée

LA COMMISSION BRUN-BUISSON, chargée de redéfinir les tarifs et les modalités de perception de la rémunération pour copie privée sur les supports d'enregistrements vierges, vient de rendre publiques ses décisions à l'issue de neuf mois de travaux. Cette nouvelle redevance, applicable quinze jours après parution au *Journal officiel* du 7 janvier, sera versée aux auteurs (SDRM pour le compte de la Sacem, la SACD et la SCAM), aux artistes-interprètes (Adami, Spedidam) et aux producteurs phonographiques (SCPA, SCPP, SPPF) et audiovisuels (Proci-rep) qui se sont déclarés satisfaits de ces mesures tarifaires.

Les supports analogiques seront donc soumis à une redevance horaire de 1,87 franc pour les cassettes audio et 2,81 francs pour les cassettes vidéo. Pour le numérique, la redevance pour le Minidisc, les CD-R et CD-Rw audio sera de 3,70 francs (74 min), pour les DVD-R et DVD-Rw vidéo de 24,75 francs (180 min), pour les CD-R et CD-Rw de 2,15 francs (650 Mo), pour les DVD-ram, DVD-R et DVD-Rw de 10,42 francs (4,7 Go) et pour les DVHS de 57,75 francs (420 mm).

Mstislav Rostropovitch flatte Ciurlionis et malmène Beethoven

Interprétation séduisante de « Dans la forêt », poème symphonique pourtant hésitant du peintre lituanien

MIKALOJUS KONSTANTINAS CIURLIONIS : *Dans la forêt* ; **LUDWIG VAN BEETHOVEN** : *Symphonie n° 9*. Asta Kriksciunaite (soprano), Laima Jonutyte (mezzo-soprano), Audrius Rubėzius (ténor), Giedrius Zalys (basse). Chœur national de Kaunas, Orchestre national symphonique de Lituanie, Mstislav Rostropovitch (direction). Jeanine Roze Production. Théâtre des Champs-Élysées, Paris 8^e, le 8 janvier.

Entre 1903 et 1907, il écrit un poème symphonique intitulé *La Mer*, mais il ne s'agit pas de Debussy. Parallèlement à ses activités de compositeur, il se fait remarquer comme peintre, notamment par Kandinsky, mais il ne s'agit pas de Schoenberg. Après sa mort, en 1911, il devient l'emblème de toute une culture nationale, mais il ne s'agit pas de Mahler. L'artiste est lituanien et se nomme Mikalojus Konstantinas Ciurlionis. Bien que

disparu à l'âge de trente-six ans, il laisse plus de quatre cents toiles et environ deux cents partitions, la plupart destinées au piano.

En complément de l'exposition qu'il vient de consacrer à Ciurlionis, le Musée d'Orsay a programmé en novembre quelques-unes de ses pages de chambre. Pour prendre réellement la mesure du compositeur, il fallait aussi écouter une pièce d'orchestre. C'est chose faite grâce à l'Orchestre national de Lituanie, qui a ouvert son concert parisien avec *Dans la forêt*. Écrit au sortir du Conservatoire de Varsovie, en 1900, mais seulement créé un an après la mort du compositeur, ce poème symphonique d'à peine plus d'un quart d'heure témoigne de la sensibilité picturale de son auteur. Ce tableau d'apparence paisible brossé dans la stabilité tonale et la sensualité instrumentale manie les lignes mélodiques (issues d'un motif de quatre notes) et les couleurs harmoniques (surtout celle de la quinte augmentée,

introduite pour rehausser un accord parfait) avec une belle efficacité suggestive. La perspective semble en revanche traitée de manière rudimentaire par l'opposition systématique d'un premier plan frémissant de violons et d'un fond ponctuellement éclairé par des solos de vents plutôt naïfs.

OPTIONS CARICATURALES

Ciurlionis hésiterait-il entre le paysage et la scène de genre ? Le résultat, même présenté sous un jour séduisant par Mstislav Rostropovitch et les musiciens lituaniens, souffre d'une propension au délayage qui empêche Ciurlionis de toucher comme Liszt et Scriabine, pour ne citer que deux références évidentes de l'expression panthéiste ici déployée.

Si le temps musical paraît peu maîtrisé par le peintre-compositeur de *Dans la forêt*, il est manifestement problématique pour le chef-batteur de mesures de la 9^e *Symphonie* de Beethoven. La direction car-

rée à outrance de Mstislav Rostropovitch enchâsse la musique dans l'instant et occulte la gestion thématique à long terme (ce qui, pour la projection de l'*Hymne à la joie*, ne va pas sans dommages). Paradoxalement, les mouvements de baguette du maestro sont si peu lisibles que l'orchestre multiplie les décalages internes et les attaques anticipées ! La phalange lituanienne (hormis le bassoniste étonnamment poète dans le final) se cantonne dans une interprétation riche et convulsive, sans doute aussi par manque de moyens. Le quatuor de solistes, qui a tendance à détonner, malmène autant Beethoven que le chef, qui accumule les options caricaturales. Seul le Chœur de Kaunas (surtout les voix d'hommes) se montre à la hauteur de la tâche et confirme ainsi l'excellente réputation des pays Baltes (maintes fois attestée par l'Estonnie) dans ce domaine.

Pierre Gervasoni

« Pehuajo », échiquier social de Julio Cortazar

RIEN POUR PEJUAHO, de Julio Cortazar (Editions théâtrales, traduit par Françoise Thanas, 75 p., 82 F, 12,50 €). Mise en scène : Jean Boillot. Avec Jérôme Beauflis, Serge Brincat, Valérie de Dietrich, Aline Leberre, Benoît Marchand, Hélène Mathon... THÉÂTRE DE LA CITÉ INTERNATIONALE, 21, boulevard Jourdan, Paris-14^e. RER B : Cité-Universitaire. Tél. : 01-43-13-50-50. De 55 F (8,38 €) à 110 F (16,77 €). Durée : 1 h 30. Lundi, mardi, vendredi et samedi à 20 heures ; jeudi à 19 heures ; dimanche à 17 heures. Jusqu'au 3 février.

Le nom de Pehuajo ne dit pas grand-chose au spectateur français. Il recouvre un bled perdu dans la pampa, à 400 kilomètres au sud-ouest de Buenos Aires. En 1995, lorsqu'il écrit *Rien pour Pehuajo* – l'une de ses cinq pièces de théâtre –, Cortazar vit depuis quatre ans déjà en France, et Pehuajo a dû s'enfoncer un peu plus profondément dans l'infirmité pâtre du rien. Il représente une destination littéralement impensable pour quiconque s'avise de penser. Un trou destiné à offrir un peu plus de relief à quelques notables portègues assez imbus d'eux-mêmes.

Ni une caisse de livres (pourtant prioritaire),

ni une table de chevet, ni un singe empaillé ne peuvent être envoyés au secours de Pehuajo. Aussi la société de transports, visiblement pressée de n'avoir rien à faire, abandonnera la scène à l'un de ces restaurants exclusifs de la capitale argentine, dont les ronds de serviette appartiennent à quelques sujets particulièrement remarquables. Ne manquent à l'appel de la cuiller d'argent ni l'architecte (et sa maîtresse) ni le juge. Ce coupeur de têtes s'inscrit au sommet du tableau pour y consommer l'alliance du fantastique et du politique au temps de Peron – dont Pinochet devient ici le prête-nom.

VIRAGE SURRÉALISTE

Avec Cortazar, l'Argentine de l'époque se place dans le virage surréaliste : le potage napolitain laisse filtrer un air de mandoline et la poulette vivante vient montrer ses gambettes avant de passer à la casserole comme dans les « maisons » de commerce plus discret. Tandis qu'un Buñuel mexicain exalte le charme discret d'Archibald de la Cruz, Cortazar passe directement à la vie criminelle de la bourgeoisie. La « bonne » société ne l'est guère. Elle se retrouve justement enfermée dans ses certitudes, cherchant en vain un passage vers la sortie. Fourchettes et couteaux sont de la partie.

Jean-Louis Perrier

Le poète Adonis, veilleur et multiple

ADONIS, UN POÈTE DANS LE MONDE D'AUJOURD'HUI, 1950-2000. Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, Paris-5^e. M^o Jussieu ou Cardinal-Lemoine. Tél. : 01-40-51-38-38. Tous les jours, de 10 heures à 18 heures, sauf le lundi. 35 F (5,34 €) et 45 F (6,86 €). Jusqu'au 18 février.

Prévenons d'emblée l'éventuel visiteur de l'exposition que l'Institut du monde arabe consacre au poète Adonis : pour ne pas être heurté, il devra abandonner quelques-unes de ses préventions morales et intellectuelles. Par exemple, celle qui consiste à penser que mettre ainsi à l'honneur la personne et la figure d'un poète vivant, si grand fût-il, a quelque chose d'inconvenant. Il devra également s'efforcer de juger légitime, normal, que tous les murs, ou presque, de l'exposition en question soient ornés du visage de ce poète, de l'enfance à l'âge mûr, en passant par toutes les étapes de la vie, les portraits de famille, les rencontres marquantes et les lieux traversés.

Cet effort, il pourra l'appuyer sur ce qu'il a constaté ou ce qu'il sait de la place de la poésie dans les pays arabes. Du Maroc à l'Égypte et à la Syrie, un poète comme Adonis, dont l'œuvre ne fait aucune concession à la facilité ou à la démagogie, jouit d'une notoriété et d'une audience réellement populaires. Comme le Palestinien Mahmoud Darwish, il peut remplir d'une foule enthousiaste et participante des salles entières et même des stades. Une fois cette réalité prise en compte et gardée en mémoire, il sera possible d'assister à cette démonstration d'un œil moins agacé ou critique.

Avec une douzaine de recueils traduits – grâce surtout à Anne Wade Minkowski et aussi à Jacques Ber-

que –, la puissance, l'ampleur et l'universalité de la voix d'Adonis ne peuvent plus être ignorées. L'anthologie publiée en 1991 dans la collection « Poésie Gallimard » (*Mémoire du vent*) et le recueil d'essais sur la culture arabe, *La Prière et l'Épée* (Mercure de France, 1993), en donneront la mesure. L'important catalogue de cette exposition, dû à Alain Jouffroy, et l'essai récent de Michel Camus (*Adonis le visionnaire*, Le Rocher, 2000) compléteront la connaissance de son œuvre.

« JE » COLLECTIF

Né en 1930 dans un village de montagne au nord de la Syrie, Adonis, de son vrai nom Ali Ahmad Esber, s'expatrie en 1957 au Liban, pour des raisons politiques. C'est à Beyrouth qu'il commence vraiment sa carrière littéraire. A partir des années 70 et surtout 80, Adonis va résider dans divers pays, dont la France surtout. Homme d'échanges et de rencontres, traducteur de Saint-John Perse et d'Yves Bonnefoy, il se tient au carrefour de diverses traditions et cultures. Comme l'écrit Michel Deguy dans l'un des textes du catalogue, Adonis « investit une double servilité arabe contemporaine, à la fois imitatrice de l'Antique et asservie à la convoitise consummatrice occidentale ». Le « je » de sa poésie a une valeur à la fois individuelle et collective. Sans que l'une enferme ou limite l'autre.

De cette position de guetteur et de veilleur de plusieurs cultures, l'exposition de l'IMA rend tout de même compte. En dehors des photographies dont nous parlions, on appréciera de très belles calligraphies et une série de collages récents d'Adonis, qui forment, selon Alain Jouffroy, des « autportraits du multiple ».

Patrick Kéchichian

SORTIR

PARIS

Rui Horta

Le chorégraphe portugais Rui Horta, directeur du SOAP Dance Theater de Francfort pendant sept ans, free lance depuis trois ans, a bâti *Blindspot*, sa nouvelle pièce, autour d'un groupe de six personnages « perdus dans l'immensité d'un rêve de conquête ». Ex-étudiant en architecture, cet artiste aime les espaces épurés, ouverts sur l'infini de l'imaginaire dans lesquels les danseurs tracent leurs voies solitaires en quête d'un contact même dérisoire avec l'autre.

Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris-4^e. Les 10, 11, 12 et 13 janvier, 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. De 95 F à 140 F.

Faits d'hiver, danses d'auteurs

Initiée par la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) et organisée avec le théâtre de l'Etoile du Nord, *Faits d'hiver, danses d'auteurs* présente douze chorégraphes jeunes ou reconnus dont le travail souffre d'un manque de diffusion. A l'affiche de cette troisième édition, Christine Le Berre, Nathalie Pubelier, Yann Lheureux, Johanne Saunier, Denis

Plassard, Marco Berrettini...

A voir, revoir ou découvrir, à raison de deux représentations et trois pièces chaque soir tous les vendredis et les samedis. *L'Etoile du Nord, 16, rue Georgette-Agutte, Paris-18^e. Du 5 au 27 janvier. Tél. : 01-42-26-47-47. 80 F/spectacle, 120 F/2 spectacles le même soir.*

Melvin Taylor & The Slack Band

En formation resserrée (une rythmique et une seconde guitare), Melvin Taylor, découvert sur le tard grâce à la compagnie phonographique américaine Evidence, affiche tranquillement sa quarantaine et presque autant d'années passées à transmettre la bonne parole du blues.

Guitariste incisif, n'hésitant pas à emprunter aux sons du rock et du funk la matière de son jeu, chanteur efficace, Melvin Taylor donne toute sa mesure sur scène. Après l'excellent *Dirty Pool* (1997) il a enregistré en 2000 l'album *Bang That Bell*, qui confirme sa volonté de participer à l'évolution du genre.

New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10^e. Le 11 janvier, 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41.

De 110 F à 130 F.

GUIDE

FESTIVAL CINÉMA

Soirée en présence d'Ingrid Caven

La Paloma, de Daniel Schmid (France-Suisse, 1974), 19 heures ; *Mes petites amoureuses*, de Jean Eustache (France, 1974), 21 h 30.

Cinémathèque française, Palais de Chaillot, 7, avenue Albert-de-Mun, Paris-16^e. Le 10 janvier. Tél. : 01-56-26-01-01.

Mikio Naruze (Japon)

Le Repas (1951), 19 heures, et *L'Eclair* (1952), 21 h 30, le 10 janvier ; *Frère aimé et sœur cadette* (1953), 19 heures, et *Le Grondement de la montagne* (1954), 21 h 30, le 11 janvier. *Cinémathèque française, salle Grands Boulevards, 42, boulevard de Bonne-Nouvelle, Paris-10^e. Du 10 janvier au 4 mars. Tél. : 01-56-26-01-01.*

La Mort

Orphée, de Jean Cocteau (France, 1949), le 10 janvier, 19 heures. *Forum des Images, Porte Saint-Eustache, Forum des Halles, Paris-1^{er}. Du 10 janvier au 27 mars. Tél. : 01-44-76-62-00.*

Rétrospective Akira Kurosawa

La Forteresse cachée (1958), le 10 janvier ; *Les Bas-Fonds* (1957), le 11 ; *Dodes Kaden* (1970), le 12. *Cinéma Action Ecoles, 23, rue des Ecoles, Paris-5^e. Du 10 janvier au 6 février. Tél. : 01-43-29-79-89.*

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).

Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Médée

d'Euripide, mise en scène de Jacques Lassalle, avec Isabelle Huppert. *Odéon - Théâtre de l'Europe, 1, place Paul-Claudel, Paris-6^e. A partir du 5 janvier. Du mardi au samedi, 20 heures ; dimanche, 15 heures. Tél. : 01-44-41-36-36. De 50 F à 200 F. Jusqu'au 10 février.*

Le Silence de Molière, ou Conversation imaginaire avec la fille de Molière de Giovanni Macchia, mise en scène de René Loyal, avec Chantal Mutel et François Noury. *Théâtre de l'Atalante, 10, place Charles-Dullin (impasse à gauche), Paris-18^e. Du mercredi au samedi, le lundi, 20 h 30 ; dimanche, 16 h 30. Tél. : 01-46-06-11-90. 70 F et 100 F. Jusqu'au 28 janvier.*

La vie est un sonnet de Pedro Calderon de La Barca, mise en scène d'Elisabeth Chailloux. *Théâtre d'Ivry Antoine-Vitez, 1, rue Simon-Dereure, Ivry-sur-Seine (94). A partir du 8 janvier. Du lundi 8 au samedi 13 janvier ; le 16 janvier, 20 heures ; le 14 janvier, 16 heures. Tél. : 01-46-72-37-43. De 50 F à 110 F. Jusqu'au 4 février.*

Bakkhantes d'après Euripide. Omar Porras (mise en scène), et le Teatro Malandro. Création.

Théâtre aux Abbesses, 31, rue des Abbesses, Paris-18^e. du 9 au 27 janvier, 20 h 30 ; le 21 janvier, 15 heures. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F et 140 F.

Monsieur Armand dit Garrincha de Serge Valletti. Patrick Pineau (mise en scène) avec Eric Elmosnino. *Théâtre National de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, Paris-6^e. Du 10 janvier au 3 février, du mardi au samedi, 18 heures. Tél. : 01-44-41-36-00. 70 F.*

Le Fil d'Orphée de Claudio Monteverdi (1600) à Régis Campo (2001). Philippe Beausant (dialogues), Mireille Larroche (mise en scène), Anna Yepes (chorégraphie). Régis Campo (musique et livret Orfeo 2000). Création.

Péniche Opéra, Bassin de la Villette, Face au 42, quai de la Loire, Paris-19^e. Du 12 janvier au 4 février, 20 h 30. Tél. : 01-53-35-07-77. De 80 F à 150 F.

On ne badine pas avec l'amour d'après Alfred de Musset. Cathy Girard-Deray (adaptation et mise en scène). Spectacle en français oral et langue des signes, avec des comédiens sourds et des comédiens entendants.

Combs-la-Ville (77). La Coupole, Scène nationale de Sénart, rue Jean-François Millet. Jusqu'au 13 janvier, 20 h 45. Tél. : 01-60-34-53-60 ou 01-60-60-02-63. De 41 F à 118 F.

Orchestre national d'Île-de-France Chabrier, Offenbach, Bizet. Xavier Phillippis (violoncelle), Jacques Mercier (direction).

Cirque d'hiver Bouglione, 110, rue Amelot, Paris-11^e. Le 11 janvier, 19 h 30. Tél. : 01-53-94-59-10. De 50 F à 170 F.

Orchestre national de France Stravinsky, Szymanowski, Sibelius. Piotr Anderszewski (piano), Charles Dutoit (direction). *Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris-16^e. Le 11 janvier, 20 heures. Tél. : 01-56-40-15-16. 100 F.*

Airs d'opéras français

Roberto Alagna (ténor), Orchestre des Concerts Lamoureux, Anton Guadagno (direction).

Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris-8^e. Le 11 janvier, 20 h 30. Tél. : 01-49-53-05-07. De 300 F à 1 000 F.

Compagnie Heightened Reality Jordi Cortes Molina : *Lucky, Mat*. Théâtre de la Cité internationale, 21, boulevard Jourdan, Paris-14^e. Les 11, 12, 13, 15 et 16 janvier, 20 h 30 ; le 14 janvier, 17 h 30. Tél. : 01-43-13-50-50. 110 F.

Manuel Rocheman, Michel Zenino, Stéphane Foucher

Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris-1^{er}. Les 10 et 11 janvier, 21 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 100 F.

Philip Catherine, Michel Graillier *Petit Opportun*, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris-1^{er}. Le 11 janvier, 19 heures. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.

Zool Fleischer 7 Lézards, 10, rue des Rosiers, Paris-4^e. Les 11 et 18 janvier, 21 h 30, jusqu'au 25. Tél. : 01-48-87-08-97.

Sylvain Luc & Francis Lassus *Sunset*, 60, rue des Lombards, Paris-1^{er}. Le 11 janvier, 22 heures. Tél. : 01-40-26-46-60.

Milteau, Galvin, Rangell, Sourisse *Petit Journal Montparnasse, 13, rue du Commandant-René-Mouchotte, Paris-14^e. Le 11 janvier, 22 heures. Tél. : 01-43-21-56-70. De 100 F à 150 F.*

René Urtreger Trio *Petit Opportun*, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris-1^{er}. Les 11 et 12 janvier, 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.

Laurent Garnier All Night Long *Rex Club*, 5, boulevard Poissonnière, Paris-2^e. Le 11 janvier, 23 h 30. Tél. : 01-42-36-83-98. 50 F.

Les Ogres de Barback, les Hurllements de Léo *Savigny-le-Temple (77). L'Empreinte, 301, avenue de l'Europe. Le 11 janvier, 20 heures. Tél. : 01-64-41-70-25. De 60 F à 80 F.*

Indochine *La Cigale, 120, bd Rochechouart, Paris-18^e. Les 11, 12 et 13 janvier, 20 h 30. Tél. : 01-49-25-89-99. 165 F.*

Tao Ravao, Vincent Bucher, Karim Touré *Satellit Café, 44, rue de la Folie-Méricourt, Paris-11^e. Les 10 et 11 janvier, 20 h 30. Tél. : 01-47-00-48-87. 50 F.*

Raül Barboza *Limonaire, 18, cité Bergère, Paris-9^e. Les 10 et 11 janvier, 22 heures. Tél. : 01-45-23-33-33. Entrée libre.*

Djoloiff *Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris-9^e. Les 11, 19, 26 et 27 janvier, 20 h 30 ; le 12 janvier, 19 h 30. Tél. : 01-44-92-77-66. 60 F.*

INSTANTANÉ

LA GLOIRE DE L'ANIMAL

L'éléphant est un excellent motif pour les peintres, les dessinateurs, les graveurs. On peut le styliser – une ligne suffit, on le sait depuis la préhistoire. On peut, à l'inverse, le surcharger de détails étranges. Il peut être figuré dans toutes sortes de situations : broutant, se baignant, méditant et même désirant. Parmi les magnifiques images d'éléphants sur lesquelles s'ouvrent « Histoires naturelles », 5^e Salon d'art contemporain du Muséum, se trouve une étrange gravure d'un couple de pachydermes vu dans son intimité.

Au-delà de ce vestibule en l'honneur des proboscidiens, l'exposition réunit, dans un désordre assez habituellement disposé, toutes sortes d'œuvres actuelles, à sujets animaliers et végétaux. Leur abondance suggère que ces thèmes, loin de disparaître, demeurent très actifs.

Sculpteurs et photographes dominent. Les sculpteurs pratiquent la fantaisie, l'anthropocentrisme et le bricolage : bronzes de Gilles de Kersevan, assemblages de Guénolé Azerthiope et de Jephah de Villiers, fils de fer de James Chedburn. Tous s'efforcent d'insuffler de l'ironie dans ces techniques. Après Picasso et Cal-

der, ce sont là tentatives délicates. A l'instar de Sarah Moon, fascinée par les oiseaux exotiques, les photographes regardent de beaucoup plus près leurs sujets. Les plantes et les insectes les attirent. Paul den Hollander cherche à renouveler le genre de l'herbier. Bernard Hugues s'approche si près des fleurs qu'il y découvre tout autre chose. Christopher Taylor doit aux moustiques et aux araignées la grâce épurée de ses tirages. Mais le travail le plus singulier est celui de Pascaline Vion, qui présente quatre images d'une suite explicitement intitulée *L'Homme animal*.

Parmi tant d'œuvres légères, les siennes introduisent un contraste violent, qui force le regard. Les parents, qui conduisent ici leurs enfants, sont surpris de se trouver confrontés à elles. Ils attirent donc leur progéniture vers des travaux plus amusants et séduisants. Et beaucoup plus superficiels.

Philippe Dagen

★ « Histoires naturelles », 5^e Salon d'art contemporain. Galerie de botanique, Muséum national d'histoire naturelle, Jardin des Plantes, Paris-5^e. M^o Censier-Daubenton. Tél. : 01-40-79-37-69. Jusqu'au 14 janvier, de 10 heures à 17 heures. Entrée libre.

NANTERRE
BEAUMARCHAIS
LA FOLLE
JOURNÉE
ou le Mariage de Figaro
mise en scène JEAN-FRANÇOIS SIVADIER
DU 12 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2001 / 01 46 14 70 00

EN VUE

■ Dix-sept personnes sont mortes de froid dans la première semaine de janvier, à Moscou, malgré l'hiver clément.

■ Le phénomène saisonnier de l'*acqua alta* durant depuis seize jours à Venise – un record dans l'histoire de la cité –, le gondolier **Marco** a déclaré, mardi 9 janvier : « Moi, il y a longtemps que j'ai compris, je vis sur le continent ».

■ « Un bain virtuel ne vaut rien par rapport à l'immersion dans les eaux du Gange », s'insurgent les traditionalistes contre **Vishnu Hari Dalmia**, leader du Forum mondial hindou, qui préconise aux fidèles empêchés de se rendre au pèlerinage Maha Kumbh Mela de se purifier dans leur salle de bains en suivant le rituel sur le site officiel webduniya.com.

■ Des bijoutiers du Caire portent plainte pour vol contre la princesse **Hind al-Fassi**, belle-sœur du roi **Fahd** d'Arabie saoudite, épouse du prince **Turki** accusé de séquestrer ses domestiques philippins dans l'hôtel luxueux de la capitale où ils occupent deux étages, à l'année.

■ **Jim Davidson**, citoyen américain, et **Michael van Notton**, ressortissant néerlandais, venus collecter des « fonds pour le développement international » au nom d'**Ibrahim Jama Samatur**, sultan imaginaire, chef de l'Etat fantôme d'Awdal, ont été expulsés du Somaliland, république autoproclamée qui n'existe pour aucun pays.

■ « Les activités sexuelles peuvent susciter des sentiments de jalousie, et même de la violence », estime le colonel **Guy Brais**, juge de la cour martiale d'Edmonton, au Canada, qui reproche au soldat **Jerry Montgomery** d'avoir fait l'amour avec une militaire en mission en Bosnie pour maintenir la paix.

■ Le Congrès des Etats-Unis a décerné au pape la Congressional Gold Medal, médaille en or massif remise par le passé à **George Washington**, à **Winston Churchill**, à **Mère Teresa** et à **Frank Sinatra**.

■ Séduit par le style français, **Jeremy Isaacs**, ancien directeur du Royal Opera, insiste auprès du gouvernement britannique pour remplacer, par de discrets rubans, les médailles royales trop lourdes pour s'accrocher aux revers des costumes de ville.

■ « En général, elles ne sont portées qu'une fois », ricaneait sur son banc la plaignante **Linda Purdey**, propriétaire du magasin *Truly Delightful*, tandis que la mariée **Joanne Dixon** qui, après avoir volé – « emprunté, votre honneur » – « la robe blanche de ses rêves », expliquait devant la cour de Torbay en Angleterre : « Mais, votre honneur, je ne l'ai mise qu'une seule fois ».

Christian Colombani

Une croissance économique pavée de nouvelles incertitudes

Le classique annuel « Bilan du Monde 2001 », que publie « Le Monde », souligne les « désillusions de la net-économie » et les nouvelles interrogations nées de ce revers, et pointe les inégalités persistantes

« L'EXTRÊME volatilité a caractérisé tout au long de l'année 2000 le comportement des indices boursiers, de l'euro, du pétrole et des économies émergentes. » Le très classique *Bilan du Monde*, que publie notre quotidien tous les ans, s'inscrit sous le signe de « l'économie du risque ». Les magnifiques certitudes d'il y a un an sur les perspectives d'une croissance pérenne et forte, nées notamment autour de la net-économie aux Etats-Unis, laissent place à des « incertitudes » et des « désillusions », souligne Serge Marti dans l'éditorial de l'annuel. L'ampleur du ralentissement américain vient le démontrer.

Le cœur du *Bilan*, l'examen des économies pays par pays, montre que « les bonnes performances de l'économie mondiale ne peu-



vent occulter l'inégalité de la répartition des richesses sur la planète. » La croissance mondiale a atteint plus de 4 % sur 2000. Le

commerce mondial a progressé de plus de 10 %, « soit deux fois plus vite qu'en 1999 ». « Toutes les grandes zones du globe ont connu une phase de croissance soutenue. Même le Japon, enlisé depuis le début des années 1990 dans une crise sans précédent, a commencé à voir le bout du tunnel. » Globalement, les pays émergents, touchés par la crise de 1997, auront eu « une convalescence plus rapide que prévu ».

L'EURO, BILAN EN « DEMI-TEINTE »

Mais la croissance bénéficie bien plus aux riches qu'aux pauvres. Le rapport de la Cnuccd a montré que les pays les plus pauvres « perdent encore du terrain ». Djibouti, le Rwanda, Haïti, les Comores et l'Angola ont souffert en 2000 d'un fort déclin de 3 % à

5 % de leur PNB. Cette inégalité croissante, visible aussi au sein de chaque pays, voire au sein même de chaque catégorie sociale de chaque pays, crée « un esprit nouveau de contestation qui s'élève, de plus en plus fort, à chaque sommet international ». D'où, aussi, une volonté retrouvée des pays producteurs de pétrole, poussés par le Venezuela, de vendre leur matière première à meilleur prix.

L'Europe fait partie des premiers bénéficiaires de la reprise, France en tête. Le chômage recule fortement parmi les Quinze. L'examen de l'état de l'Union fait l'objet de l'un des quatre cahiers spéciaux que compte désormais le magazine. L'échec du sommet de Nice à réformer les institutions avant l'élargissement aux

pays de l'Europe de l'Est et du Centre vient souligner combien « la difficulté qu'éprouvent les gouvernements à se projeter dans l'avenir pour préciser le projet politique de l'Europe conduit de plus en plus à une impasse ». L'euro est doté d'un bilan « en demi-teinte », le projet social est critiqué pour « son peu de réalisation », le Parlement de Strasbourg a des pouvoirs « toujours étriés », les Nations tiraillées sont confrontées à des autonomies régionales en puissance.

L'autre innovation de 2000 concerne précisément les régions françaises. *Le Monde*, aidé de Dun & Bradstreet, donne un classement, région par région, des entreprises les plus performantes, les plus exportatrices, et celles qui augmentent le plus leur bénéfice.

L'autre cahier du *Bilan* (déjà présent, lui, en 1999) concerne l'innovation technologique. Les disparités sont, ici, encore plus fortes que dans l'ancienne économie. L'avance américaine reste majeure malgré un regain des dépenses de « R et D » des grandes entreprises françaises.

La partie « Entreprises » du *Bilan*, qui regroupe et classe les grands groupes mondiaux et français, fait état d'une « santé exceptionnelle » des sociétés. Elles ont engrangé dans les six premiers mois de 2000 des profits égaux à ceux de l'année 1999 tout entière.

★ *Bilan du Monde*, édition 2001, 50 francs (7,62 €), en vente en kiosque.

DANS LA PRESSE

LIBÉRATION

Jacques Amalric

■ Il sera donc dit qu'aucune activité humaine n'est épargnée par le principe de précaution. Pas même celle qui consiste à donner la mort grâce à des munitions fabriquées à partir d'uranium appauvri. Il aura fallu en effet que le danger que posent ces armes soit dénoncé par leurs utilisateurs (...) pour que le risque soit pris au sérieux. (...) Beaucoup plus grave, il est aujourd'hui avéré que les plus hautes autorités militaires américaines ont menti pendant des années en niant catégoriquement l'existence de tout risque. Un mensonge qui a

mis hier les Etats-Unis en position délicate lors de la réunion de l'OTAN consacrée à cette affaire.

LCI

Pierre-Luc Séguillon

■ Si d'aventure sont avérés les effets irradiants de ces armes, postérieurs aux conflits, pour les militaires et les populations, c'est d'abord le mythe de la guerre propre qui est ruiné. C'est lui qui a pourtant permis de si bien vendre tant la guerre du Golfe que celles des Balkans aux opinions européennes et de leur donner bonne conscience. C'est bien entendu le mythe de la transparence de la guerre moderne tant vanté par un état-major américain si prompt à communiquer durant la guerre du

Golfe ou durant celle du Kosovo. Il apparaît aujourd'hui que celui-ci a délibérément menti en taisant pour tout le moins les doutes entourant l'usage de cette arme. C'est bien sûr le mythe du fonctionnement collégial de l'OTAN qui risque de faire les frais de cette affaire. (...) Il y a pire peut-être, du moins en ce qui concerne les Balkans : le mythe des risques partagés semble n'être qu'une fiction. Ce sont les Américains qui bombardaient. Ce sont les soldats européens et les populations européennes qui auraient été irradiés !

LE TEMPS (Genève)

Eric Hoesli

■ Il n'est plus temps aujourd'hui de savoir si le moment choisi est

judicieux ni de finasser sur les responsabilités du Parlement quant à l'absence d'un contre-projet. (...) On vote le 4 mars prochain et la question posée par les partisans de l'initiative « Oui à l'Europe » a le mérite de la clarté : voulons-nous relancer le processus qui conduit à l'adhésion de la Suisse à l'Union ? (...) Pour notre part, nous répondons par un oui serein et sans ambiguïté. Il est temps, dans ce débat sur notre destin, que l'on parle de l'essentiel (...). L'Europe est aujourd'hui une réalité qu'il serait vain de fuir. Et c'est précisément de cet effet de réalité que naissent les chances offertes à la Suisse.

www.cultdeadcow.com

Contourner tous les « firewalls » des gouvernements dictatoriaux, et des entreprises



riaux de naviguer librement sur les sites situés à l'étranger, en contournant les barrières mises en place par leurs gouvernements. Oxblood Ruffin, « ministre des affaires étrangères du cDc », a recruté via Internet une quinzaine de bénévoles américains et européens, aux com-

pétences très pointues. Ils se sont inspirés de l'architecture « horizontale » des nouveaux sous-réseaux de type Freenet ou Mojo Nation (*Le Monde* du 6 décembre 2000), qui fonctionnent de façon entièrement décentralisée et où toutes les connexions sont cryptées et anony-

mes : « Les routeurs opérant les filtrages et les blocages seront évités sans être attaqués », explique Oxblood Ruffin ; pour simplifier, l'internaute prisonnier du « firewall » se connectera de façon aléatoire à un ordinateur placé du côté libre de l'Internet, qui servira de relais anonyme et invisible pour transmettre l'information interdite. » Pour rejoindre ce réseau, il suffira de télécharger une interface ressemblant à un navigateur ordinaire.

Accessoirement, le système pourra servir à déjouer les filtres mis en place par les entreprises pour empêcher leurs employés d'accéder à des sites érotiques ou à des jeux en ligne : « Ce n'est pas notre objectif, mais si ça peut aider les petits cadres à s'amuser un peu... » Dès que le système sera complètement au point, le cDc créera un ensemble de sites de téléchargement anonyme, répartis sur tous les continents. Début janvier, les Emirats arabes unis ont interdit l'accès au site « officiel » du cDc à partir de leur territoire.

Yves Eudes

SUR LA TOILE

SEXE

■ La Cour suprême des Etats-Unis a rejeté la plainte de six professeurs d'université de Virginie, qui souhaitaient l'abolition d'une loi interdisant aux fonctionnaires de Virginie de consulter des sites Internet à contenu sexuel – sauf autorisation de leur supérieur après demande écrite. Les enseignants estimaient que cette restriction entravait leurs recherches universitaires. – (Reuters.)

LOGICIELS EN LIGNE

■ Le site-portal français 01Net (groupe Vivendi), consacré à l'actualité du secteur informatique, a racheté telecharger.com, qui donne accès à plus de 11 000 logiciels et de jeux. www.01net.fr
www.telecharger.com

MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE

■ Le fournisseur d'accès AOL propose à ses abonnés américains un nouveau service dans le cadre de sa stratégie dite « AOL anywhere » (AOL n'importe où) : si courrier arrive dans la boîte aux lettres électronique d'un usager alors qu'il n'est pas connecté, il sera prévenu par message sur son téléphone portable ou son pager.

Abonnez-vous au **Monde** pour seulement **173F** par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
LE MONDE, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] [] Localité :

101MQPA1

Offre valable jusqu'au 31/12/2001 en France métropolitaine pour un abonnement postal.

Autorisation de prélèvements

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
N° 134031

ORGANISME CRÉANCIER : **LE MONDE**
21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date :

Signature :

TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom :

Prénom :

N° :rue :

Code postal [] [] [] [] Ville :

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT

DU COMPTE À DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)

N° :rue :

Code postal [] [] [] [] Ville :

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

Code Etablissement Code Guichet N° de compte Clé RIB

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il en y a un dans votre chéquier.

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99F/min)

« Le Monde » (USPS-0009729) is published daily for \$ 892 per year « Le Monde » 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Utile

par Luc Rosenzweig

EMPLOYONS, avant qu'il ne soit par trop galvaudé, un adjectif récemment remis à la mode par les plus hautes autorités de la République pour qualifier la soirée *Israël et les Arabes*, diffusée mardi soir sur Arte. Utile, vraiment utile, absolument utile était le documentaire *Cinquante ans de guerre* d'Ahron Bregman et Jihân El-Tabri, un rappel historique, en images et en témoignages de l'histoire du conflit armé au Proche-Orient.

Ce « rappel des chapitres précédents » intervenait tout d'abord de manière fort opportune, à un moment où chaque jour apporte son lot d'informations dramatiques, d'images-choc plus ou moins manipulées sur l'affrontement entre Israéliens et Palestiniens, qui a repris, ces derniers mois, un tour aigu. Réalisé sous la houlette de Brian Lapping, l'auteur du remarquable *Yugoslavie, suicide d'une nation*, ce documentaire réussit la performance de passionner aussi

bien ceux qui, comme l'auteur de ces lignes, ont sur le sujet une longue histoire de passion et d'engagement, et ceux qui ne se sentent pas directement parties prenantes de ce conflit. Mais comment se fait-il que ce document « marche », qu'il vous visse devant votre récepteur quatre heures durant sans que l'on voie le temps passer, alors qu'il s'interdit toutes les ficelles racoleuses des films historico-politiques dits « d'auteurs » ? Tout simplement parce qu'il utilise des méthodes simples, mais dont on se demande pourquoi elles ne sont pas plus souvent employées.

Par exemple, les protagonistes, dirigeants politiques ou simples témoins, parlent « aux leurs », qui sont derrière la caméra. Les Juifs parlent à des Juifs, les Arabes à des Arabes. Résultat : ils font l'économie du discours de persuasion et de propagande supposé connu et admis par leurs interlocuteurs derrière la caméra. Ils parlent alors des

faits, ou de leur réaction devant les faits. Les archives d'époque, comme ces prises de vues muettes de rencontres comme la première conférence de Camp David, sont commentées et expliquées par ceux que l'on voit sur les images, qui en restituent le contexte et la signification. Nous n'aurions pas la place, ici, de faire la liste de tous les moments forts de ce document. Nous ne retiendrons qu'un élément qui pourra nous servir à comprendre ce qui va se passer pendant les prochains mois : les ressorts de la pensée et de l'action d'Ariel Sharon, le seul parmi les témoins juifs de ce film qui soit encore doté d'un avenir politique de premier plan. Or il n'y apparaît pas comme la caricature d'une brute sanguinaire, mais comme un fils spirituel de David Ben Gourion convaincu que la survie des Juifs sur la terre d'Israël ne dépend, au bout du compte, que de l'énergie et de la volonté de ce peuple.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 20.50 et 1.00 Le Club. La ville de demain. LCI
- 21.00 Mondialisation et identités, la loi du plus fort ? Forum
- 22.00 Sexe, drogue et Rock'n Roll ! Forum
- 23.00 Le Clonage : aventure, éthique et progrès... Forum

MAGAZINES

- 18.30 L'Invité de PLS. LCI
- 18.55 Nulle part ailleurs. Invité : Fabrice Lucchini. Canal +
- 19.30 et 0.05 Rive droite, rive gauche. Paris Première
- 21.00 Des racines et des ailes. Un bébé après quarante ans. Au pays des Maharadjahs. Etats-Unis : Révolution sur l'école. France 3
- 22.30 Ça se discute. Les femmes ont-elles conquis le petit écran ? France 2
- 22.30 Paris dernière. Avec Jacques Higelin. Paris Première
- 23.05 Zone interdite. Beauté fatale. M 6
- 23.25 Les dossiers de l'Histoire. Vichy et les Juifs, 1940-1944. France 3

DOCUMENTAIRES

- 20.15 La Vie en feuilleton. [3/4]. Arte
- 20.30 Theresienstadt ressemble à une station thermale. Planète

- 20.30 Spécial « Spawn ». Canal Jimmy
- 21.00 Le XX^e siècle. [2/2] De Suez à la guerre du Golfe. Histoire
- 21.40 Musica. Alfred Brendel. L'homme et ses masques. Arte
- 22.00 Le XX^e siècle. [3 et 4/2]. Conversation avec... les hommes du président. Histoire
- 22.55 La Guitare espagnole. [8/8]. Mezzo
- 22.55 Ray Charles Omnibus. Muzzik
- 23.10 ONU, une autre version. [2/3]. Planète
- 23.20 Profil. Georges Duby, le plaisir et le temps. Arte
- 23.40 L'Arche, 2000 ans après. Les gorilles. Planète
- 0.00 Making of. Capitaine Conan. Ciné Cinémas
- 0.25 La Lucarne. A la mémoire d'un guerrier Bontoc. Arte
- 0.45 Le Dernier shah d'Iran. Planète
- 0.55 Notre XX^e siècle. A armes inégales. TF 1

SPORTS EN DIRECT

- 20.30 Basket-ball. Suproligue Groupe B : Pau-Orthez - Partizan Belgrade. Eurosport
- 20.30 Basket-ball. Eurologue masculine (9^e journée) Groupe C : Trévise - Real Madrid. Pathé Sport

DANSE

- 22.05 A-normopathie 6 : Au lit. Ballet. Chorégraphie d'Axelle Mikaeloff. Musique de Mikaeloff. Avec Aurélie Barthaux, Axelle Mikaeloff. Muzzik

- 23.45 A Folk Tale. Ballet. Chorégraphie d'August Bournonville. Par le Royal Danish ballet. Avec Silja Schandorff (Hilda), Jette Buchwald (Muri), dir. Harry Damgaard. Mezzo

MUSIQUE

- 22.50 Musica. Alfred Brendel joue Mozart. Arte
- 0.05 Jazz à Vienne 2000. Trumpet Summit. Muzzik

TÉLÉFILMS

- 20.50 Mon père des jours pairs. André Chandel. France 2
- 20.55 Nuremberg. Yves Simoneau [1 et 2/2]. TF 1
- 22.30 La Vengeance d'une mère. Noel Nosseck. Téva
- 22.45 Le Corps du délit. Boaz Davidson. TF 6

SÉRIES

- 20.20 Friends. Celui qui avait des menottes. RTL 9
- 20.40 Homicide. Points de vue différents. O. Série Club
- 20.45 Un homme à femmes. Silence, papa travaille ! TF 6
- 20.50 Psy d'urgence. Mauvais fils. O. [2/2]. Souvenirs. O. Mélancolie. M 6
- 21.25 Profiler. Point de rupture (v.o.). O. Série Club
- 21.50 Star Trek. Contretemps. O. Canal Jimmy
- 22.35 Sex and the City. L'annonce du bébé. O. M 6

FILMS

- 14.55 La Belle et la Bête. Jean Cocteau (France, 1945, N., 95 min) O. Ciné Classics
- 16.30 Noblesse oblige. Robert Hamer (Grande-Bretagne, 1949, N., 105 min) O. Ciné Classics
- 16.35 Missing, porté disparu. Costa-Gavras (Etats-Unis, 1982, v.o., 120 min) O. Ciné Cinémas 1
- 17.15 Viva Maria. Louis Malle (France-Italie, 1965, 115 min) O. Cinétoile
- 17.25 Journal intime. Nanni Moretti (Italie, 1994, 100 min) O. Cinéfaz
- 19.10 L'homme qui tua Liberty Valance. John Ford (Etats-Unis, 1962, N., 110 min) O. Cinétoile
- 20.30 Ben Hur. William Wyler (Etats-Unis, 1959, 205 min) O. Ciné Cinémas 2
- 20.45 Fargo. Joel Coen et Ethan Coen (Etats-Unis, 1995, 95 min) O. Cinéstar 1
- 20.45 Les Affranchis. Martin Scorsese. Avec Robert De Niro, Ray Liotta (Etats-Unis, 1990, v.o., 140 min) O. Cinéfaz
- 21.00 Capitaine Conan. Bertrand Tavernier (France, 1996, 130 min) O. Ciné Cinémas 3
- 22.10 Splendor. Ettore Scola (Italie, 1988, v.o., 110 min) O. Ciné Cinémas 1
- 22.20 Le Voleur. Louis Malle (Fr., 1966, 120 min). RTL 9
- 22.50 Les Evadés de la nuit. Roberto Rossellini (Italie, 1960, N., v.o., 130 min) O. Ciné Classics
- 23.05 Casino. Martin Scorsese (Etats-Unis, 1995, v.o., 175 min) O. Cinéfaz
- 23.50 Les Désaxés. John Huston (Etats-Unis, 1961, N., 120 min) O. Cinétoile



Le Monde TELEVISION

RADIO CLASSIQUE

20.40 Les rendez-vous du soir : « Les Vêpres de la Vierge »
Il s'agit d'un des chefs-d'œuvre de la musique sacrée, dont l'énigme demeure : était-elle destinée à être jouée de bout en bout lors de quelque fête solennelle ou était-ce un recueil dans lequel il était possible de puiser à loisir ? Offerte au pape Paul V, cette œuvre lumineuse ne profita pourtant pas à la famille de Monteverdi, sinon pour la postérité.

ARTE

20.45 Martin
Documentaire intelligent et bien construit de Raa'nan Alexandrowicz, à partir d'un juif polonais ancien déporté, Martin Zaidenstadt, qui, dans le camp de Dachau, donne sa version des détails de l'Holocauste, que ce soit sur le plan du camp ou de la façon dont l'extermination a eu lieu. Très personnel, très intrigant, ce film traite d'un personnage dont on ne sait pas qui il est réellement.

TF 1

20.55 Nuremberg
Téléfilm qui se veut à la fois « pédagogique et œuvre de mémoire », ce Nuremberg du Canadien Yves Simonneau, inspiré du livre de Joseph E. Persico, livre une version historico-romanesque du fameux procès, intégrant des séquences avec acteurs à des documents d'archives. France 3, à 0 h 15, diffuse pour sa part le remarquable et définitif *Nuit et brouillard* d'Alain Resnais.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 18.00 Face à la presse. Invité : Robert Badinter. Public Sénat
- 20.45 et 1.00 Le Club. Le droit au retour des réfugiés palestiniens. LCI
- 21.00 Sida, on en meurt encore ! Forum
- 21.35 et 22.25, 23.30 Thema. Proche-Orient, la paix dans l'impasse. Arte
- 22.00 Dinosaures, de grands prédateurs ! Forum
- 23.00 Chars à voile, les voiliers des sables. Forum

MAGAZINES

- 10.00 Arrêt sur images. La torture, la mémoire et la télé. Invités : Benjamin Stora ; Raoul Girardet ; André Gazut. La Cinquième
- 14.35 La Cinquième rencontre... Santé - Science : Médicament, patient, médecin : un trio inévitable ? Invité : Patrick Lemoine. La Cinquième
- 16.30 Les Ecrans du savoir. Invité : Marcel Julian. La Cinquième
- 17.10 et 0.10 LCA, la culture aussi. LCI
- 18.30 L'Invité de PLS. Hubert Védrine. LCI
- 18.55 Nulle part ailleurs. Invités : Gérard Miller ; Sophie Massieu ; Philippe Ulrich. Canal +
- 19.30 et 0.35 Rive droite, rive gauche. Paris Première
- 21.00 Envoyé spécial. Thâm Krabok, le temple de la dernière chance. Chasse gardée. Paroles d'enseignants. France 2
- 22.40 Faxculture. Michel Boujenah et son monde à lui. Invité : Michel Boujenah. TSR
- 23.20 Courts particuliers. Emma de Caunes. Paris Première
- 23.35 Le Club. Invité : Robert Darène. Ciné Classics
- 0.35 Fréquentstar. Invité : Michel Sardou. M 6

DOCUMENTAIRES

- 18.05 Le Monde des animaux. L'Appel du cagou. [18/19]. La Cinquième
- 18.30 L'Actors Studio. Sharon Stone. Paris Première
- 19.00 Voyages, voyages. Santiago du Chili. Arte
- 19.10 Conversation avec... les hommes du président. William Quandt [1 et 2/2]. Histoire
- 20.15 La Vie en feuilleton. A l'école hôtelière. [4/4]. Arte

Le Monde TELEVISION

HISTOIRE

19.10 Conversations avec... les hommes du président
Après « Les Hommes de la Maison Blanche », diffusé sur Arte en novembre 2000, et maintenant sur Histoire, voici une nouvelle série en douze épisodes signée William Karel. Elle restitue l'essentiel des entretiens qu'il a eus avec les conseillers et témoins secrets des grandes affaires de la seconde partie du siècle dernier dans lesquelles étaient plongés les Etats-Unis.

SPORTS EN DIRECT

- 20.30 Histoires oubliées de l'aviation. Projet Pluto, la fusée atomique. Planète
- 20.50 Thema. Proche-Orient. Un peuple sans Etat. Deux peuples, une terre. Israël, où vas-tu ? Arte
- 21.05 Du rugby et des hommes. [2/5]. Terre promise. TV 5
- 22.15 Sur les grandes avenues. Sunset Boulevard. Odyssee
- 22.50 Légendes. Jessica Lange. Téva
- 23.10 Il était une fois le royaume d'Angleterre. La Tamise. Odyssee
- 23.15 Les Coulisses du « Royal Opera » de Londres. [2/6]. Planète
- 23.25 Sujet tabou. Quel genre d'homme recherchez-vous ? France 3
- 23.40 Phacochères, survivants du passé. Odyssee
- 0.15 Un siècle d'écrivains. Elias Canetti. France 3
- 0.35 L'illusion esthétique. Barcelone 1900. Histoire
- 1.00 ONU, une autre version. [2/3]. Angola, le soleil brille toujours. Planète

SPORTS EN DIRECT

- 14.15 Biathlon. Coupe du monde. Relais 4 x 7,5 km dames. Eurosport
- 16.30 Volley-ball. Ligue des champions masculine (4^e journée, Poule B) : Sofia - Paris. Pathé Sport
- 18.00 Basket-ball. Suproligue. Wrocław - Asvel. Eurosport
- 20.00 Volley-ball. Coupe de la CEV (8^e de finale) Match aller : Poitiers - Odintsovo. Pathé Sport
- 20.30 Football. Tournoi international de Maspalomas : Bayer Leverkusen - Rosenborg Trondheim. Eurosport

DANSE

- 19.50 A-normopathie 5 : La Salle de bain. Ballet. Chorégraphie et musique de Mikaeloff. Avec Aurélie Barthaux, Axelle Mikaeloff, Marie-Pierre Pirson. Muzzik
- 20.20 Attentionon. Ballet. Chorégraphie de Boris Charmatz. Muzzik

MUSIQUE

- 19.00 Le Concert d'Ernest Chausson. Lors des Transclassiques, en 1999. Avec Pascal Godart, piano ; Olivier Charlier, violon ; Martin Burgess, violon ; Clare Hayes, violon ; Fiona Bonds, alto ; William Schofield, violoncelle. Muzzik

FILMS

- 15.55 L'Impossible Monsieur Bébé. Howard Hawks (Etats-Unis, 1938, N., v.o., 100 min) O. Cinétoile
- 17.35 La Party. Blake Edwards (Etats-Unis, 1968, 100 min) O. Cinétoile
- 17.55 Casino. Martin Scorsese (Etats-Unis, 1995, 170 min) O. Cinéfaz
- 18.15 Fargo. Joel Coen et Ethan Coen (Etats-Unis, 1995, 95 min) O. Cinéstar 1
- 19.15 Ziegfeld Folies. Vincente Minnelli (Etats-Unis, 1946, v.o., 105 min) O. Cinétoile
- 21.00 La Vie rêvée des anges. Erick Zonca. Avec Elodie Bouchez, Natacha Régnier (France, 1998, 115 min) O. France 3
- 21.00 Rio Bravo. Howard Hawks (Etats-Unis, 1959, v.o., 145 min) O. Cinétoile
- 21.15 La maison aux fenêtres qui rient. Pupi Avati (Italie, 1976, 110 min) O. Canal + Vert
- 21.55 Noblesse oblige. Robert Hamer (GB, 1949, N., v.o., 100 min) O. Ciné Classics
- 22.05 Dark City. Alex Proyas (Etats-Unis, 1997, 100 min) O. Ciné Cinémas 2
- 22.10 Journal intime. Nanni Moretti (Italie, 1994, v.o., 100 min) O. Cinéfaz
- 22.15 L'assassin habite au 21. Henri-Georges Clouzot (France, 1942, N., 90 min). 13^{ème} Rue
- 23.10 Missing, porté disparu. Costa-Gavras. Avec Jack Lemmon, Sissy Spacek (Etats-Unis, 1982, v.o., 120 min) O. Ciné Cinémas 3
- 23.20 Another Day in Paradise. Larry Clark (Etats-Unis, 1999, v.o., 103 min) O. Canal +
- 23.25 Le train sifflera trois fois. Fred Zinnemann (Etats-Unis, 1952, N., v.o., 85 min) O. Cinétoile
- 23.45 La Traviata. Franco Zeffirelli (Italie, 1982, 110 min). Mezzo
- 23.50 Les Mains d'Orlac. Robert Wiene (Allemagne, muet, 1924, N., 105 min). Arte
- 0.50 Drôle de frimousse. Stanley Donen (Etats-Unis, 1957, 100 min) O. Cinétoile



PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- TF 1
- 16.40 Alerte Cobra. 17.35 Sunset Beach. 18.25 et 0.10 Exclusif. 19.00 Le Bigdil. 20.00 Journal, Météo. 20.55 Nuremberg. Téléfilm. Yves Simoneau [1 et 2/2]. 0.40 TF 1 nuit, Météo. 0.55 Notre XX^e siècle.

FRANCE 2

- 16.30 Des chiffres et des lettres. 16.55 Un livre. 17.00 Viper. 17.55 Friends. 18.25 JAG. 19.10 Qui est qui ? 19.45 Un gars, une fille. 19.55 et 20.45 Tirage du Loto. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Mon père des jours pairs. Téléfilm. André Chandel. 22.30 Ça se discute. Les femmes ont-elles conquis le petit écran ? 0.35 Journal, Météo. 0.50 Passion Dakar. 1.20 Mezzo l'Info.

FRANCE 3

- 18.15 Un livre, un jour. 18.20 Questions pour un champion. 18.50 Le 19-20 de l'Info, Météo. 20.10 Tout le sport, le Dakar. 20.30 Tous égaux. 20.50 Des racines et des ailes. 22.55 Météo, Soir 3. 23.25 Les dossiers de l'Histoire. Vichy et les Juifs, 1940-1944. 0.15 Nuit et brouillard. Moyen métrage. Alain Resnais. 0.45 La Loi de Los Angeles.

CANAL +

- 17.10 Anamiasia. ► En clair jusqu'à 21.00 18.00 Chris Colorado. 18.30 Nulle part ailleurs. 20.30 Le Journal du cinéma. 21.00 Voyeur. Film. Stephan Elliott. O. 22.40 Kolobos. Téléfilm. Daniel Liatowitsch et David Todd Ocvirk O.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- TF 1
- 13.55 Les Feux de l'amour. 14.45 L'Art de séduire. Téléfilm. Arthur Allan Seidelman. 16.40 Les Dessous de Palm Beach. 17.35 Sunset Beach. 18.25 Exclusif. 18.55 Etre heureux comme... 19.00 Le Bigdil. 20.00 Journal, Tiercé, Météo. 20.55 Julie Lescaut. Piège pour un flic. 22.50 Made in America. Rivages mortels. Téléfilm. David S. Jackson O. 0.25 Exclusif.

FRANCE 2

- 14.00 L'Enquêteur. 15.40 Le Bétisier. 15.50 Tiercé. 16.00 Cap des Pins. 16.30 Des chiffres et des lettres. 16.55 Un livre. 17.00 Viper. 17.55 Un toit pour trois. 18.25 JAG. 19.15 Qui est qui ? 19.50 Un gars, une fille. 19.55 Dakar 2001. 20.00 Journal, Météo, Point route. 21.00 Envoyé spécial. Thâm Krabok, le temple de la dernière chance. Chasse gardée. Paroles d'enseignants. 23.10 Le Poule. Film. Guillaume Nicloux O. 0.50 Journal, Météo.

FRANCE 3

- 13.55 C'est mon choix. 15.00 Questions au gouvernement. 16.00 Chroniques d'ici. 16.35 MNK, A toi l'actu@. 17.40 La Piste du Dakar. 18.15 Un livre, un jour. 18.50 Questions pour un champion. 18.20 Le 19-20 de l'information, Météo. 20.15 Tout le sport. 20.20 Le Journal du Dakar. 20.30 Tous égaux. 21.00 La Vie rêvée des anges. Film. Erick Zonca O. 22.55 Météo, Soir 3. 23.25 Sujet tabou. Quel genre d'homme recherchez-vous ? 0.15 Un siècle d'écrivains. Elias Canetti.

CANAL +

- 14.05 Perdus dans l'espace. Film. Stephen Hopkins O. 15.55 Surprises. 16.15 L'Appartement. 16.40 Sacré Slappy. Film. Barnet Kellman. O. ► En clair jusqu'à 20.35 18.00 Chris Colorado. 18.30 Nulle part ailleurs. 20.35 Visions troubles. Téléfilm. Charles Beeson O. 23.20 Another Day in Paradise. Film. Larry Clark (v.o.) O.

ARTE

- 19.00 Connaissance. Safran, la couleur du soleil. 19.45 Météo, Arte info. 20.15 La Vie en feuilleton. A l'école hôtelière. [3/4]. 20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Martin. 21.40 Musica. Alfred Brendel. 23.20 Profil. Georges Duby, le plaisir et le temps. 0.25 La Lucarne. A la mémoire d'un guerrier Bontoc. 1.25 Les Sagards. Téléfilm. Dominique Ladoge.

M 6

- 18.05 Le Clown. 19.00 Le Flic de Shanghai. 19.54 Le Six Minutes, Météo. 20.05 Une nounou d'enfer. 20.40 Jour J. 20.50 Psy d'urgence. Mauvais fils O. Mélancolie O. 22.35 Sex and the City. O. 23.05 Zone interdite. Beauté fatale.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.30 Fiction 30. Mon œil, d'Alice Massat. 21.00 Mesures, démesures. 22.12 Multipistes. 22.30 Surpris par la nuit. Un satellite heureux : Jean, Tardieu et le Club d'Essai de la Radiodiffusion française, 1946-1959. 3. Méliélodrames. 0.05 Du jour au lendemain..

FRANCE-MUSIQUES

- 20.00 Concert. Concert. Par l'Orchestre philharmonique de Radio France, dir. Djansug Kakhidze, Marie Devellereau, soprano, Dmitri Makhtin, violon ; œuvres de Szymanowski et Stravinsky. 22.30 Jazz, suivez le thème. 23.00 Le Conversatoire. 0.00 Tapage nocturne.

RADIO CLASSIQUE

- 20.40 Les Rendez-vous du soir. Les Vêpres de la Vierge, de Monteverdi. Par les Solistes et l'Orchestre de l'académie d'Ambronay, dir. Gabriel Garrido. 22.25 Les rendez-vous du soir (suite). Œuvres de Poulenc, Hahn , Ravel.

LA CINQUIÈME/ARTE

- 14.05 Voyages d'Orient. [1/6] Bleu de Fès. 14.35 La Cinquième rencontre... 16.00 Le Temps des souris. 16.30 Les Ecrans du savoir. 17.35 100 % question 2^e génération. 18.05 L'Appel du cagou. 18.35 Le Journal de la santé. 19.00 Voyages, voyages. Santiago du Chili. 19.45 Météo, Arte info. 20.15 La Vie en feuilleton. A l'école hôtelière [4/4]. 20.45 De quoi j'me mêle ! Proche-Orient : la paix dans l'impasse ? 20.50 Un peuple sans Etat. 21.35 et 22.25, 23.30 Débat. 21.55 Deux peuples, une terre. 22.45 Israël, où vas-tu ? 23.50 Les Mains d'Orlac. Film muet. Robert Wiene. 1.35 Sérénade à trois. Film. Ernst Lubitsch.

M 6

- 13.35 Un si grand amour. Téléfilm. Richard T. Heffron O. 15.15 The Practice. 16.10 M comme musique. 17.40 Zoc, Duncan, Jack & Jane. 18.05 Le Clown. 19.00 Le Flic de Shanghai. 19.50 1 minute, Le Six Minutes, Météo. 20.05 Une nounou d'enfer. 20.40 Passé simple, Décrochages info. 20.60 Martha, Frank, Daniel et Laurence. Film. Nick Hamm O. 22.30 Les Envoutés. Film. John Schlesinger O. 0.35 Fréquentstar.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 19.30 Cas d'école. 20.30 Fiction 30. Ma foi, d'Alice Massat. 21.00 Le Gai Savoir. André Mary, sociologue. 22.12 Multipistes. 22.30 Surpris par la nuit.

FRANCE-MUSIQUES

- 18.00 Le jazz est un roman. Moore, Peterson et Peffiford. 19.07 A côté de la plaque. 20.00 Concert Euroradio. Donné en direct par l'Orchestre national de France, dir. Charles Dutoit. Œuvres de Stravinsky, Szymanowski, Sibelius. 22.30 Jazz, suivez le thème. Dear old Stockholm.

RADIO CLASSIQUE

- 20.30 Les Rendez-vous du soir. Donné en direct par l'Orchestre du Capitole de Toulouse, dir. Michel Plasson, Hélène Grimaud, piano. Œuvres de Weber, R. Schumann, Bartok. 22.30 Les Rendez-vous du soir (suite). Œuvres de Bach, Haendel, Benda, Boccherini, Cambini.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

- Les codes du CSA
- O Tous publics
- O Accord parental souhaitable
- O Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
- O Public adulte
- O Interdit aux moins de 16 ans
- O Interdit aux moins de 18 ans
- Les cotes des films
- On peut voir
- A ne pas manquer
- Chef-d'œuvre ou classique
- Les symboles spéciaux de Canal +
- DD Dernière diffusion
- ◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Acronyme

par Pierre Georges

MALIN ! Pas vraiment nouveau, mais malin. Un jeu de presse, comme un jeu de piste. Le rédacteur en chef du *Daily Express*, quotidien britannique, a commis un éditorial, samedi dernier, sur la vache folle. Un de plus, dira-t-on, sur un sujet proprement inépuisable.

Et pourtant, cet éditorial n'est pas passé inaperçu. Car, aussi sûrement qu'un train peut en cacher un autre, un édit sur la vache folle peut masquer une vacherie. En étudiant de près les considérations de l'auteur sur la vie des prions, les exégètes se sont aperçus que Stephen Pollard avait lancé un message, tout sauf subliminal à son cher directeur.

Roublard, le rédacteur en chef s'est ingénié à ce que les 14 premières lettres des 14 paragraphes de cette œuvre cryptée constituent une carte de vœux parfaitement injurieuse et concise à l'intention de Richard Desmond, le nouveau propriétaire du journal : « *Fuck you Desmond !* »

Chacun comprenant parfaitement l'anglais ainsi exprimé dans le texte, inutile de traduire le sens de cet envoi, motivé selon les connaissances par les méthodes expéditives et autoritaires dudit Desmond, par ailleurs éditeur de plusieurs magazines porno. Bref, cette insultation à peine masquée fit beaucoup rire, à défaut de choquer.

Innocent comme le rédacteur en chef qui vient d'écrire, et après avoir balancé cet acronyme vengeur, Stephen Pollard prit un air le plus vache folle avant de dire, rapporte *Libération* : « *Il s'agit d'une simple coïncidence* ». Ecrite, de toute évidence, à l'encre sympathique.

Plausible ? Evidemment non. Susceptible de provoquer la plus féroce répression ? Cela pourrait

se plaider, tant les mots, ces furieux, indociles et irrévérencieux mots mènent parfois leur libre vie de mots sans rien demander à l'auteur, pas même ses intentions malignes.

Ajoutons tout de même que certains jours, quand le terrain est lourd et l'inspiration maigrelette, certains vieux canassons d'écriture, pour passer le temps et la haie, s'amusent à ces jeux d'écriture, ce double jeu d'écrire. Sous le pavé indigeste, la rigolade. Sous l'apparence d'une prose besogneuse, un petit message tricoté main.

Tout l'art, avec un a minuscule, consiste alors à ne pas se faire prendre par la patrouille en ces acrobaties qui ne sont pas uniquement ludiques et formelles, mais doivent tout de même garder un sens. Et de ce point de vue-là, on ne doute pas que Stephen Pollard s'est ingénié à ce que l'écrit porteur, la vache folle donc, soit à la hauteur de l'écrit porté.

Redoutable exercice néanmoins. L'acronyme, genre très pratiqué par les plus grands poètes, suppose qu'à l'avance on sache où l'on veut aller. Et qu'à l'arrivée on retombe sur ses pieds, avec l'exquise légèreté de la plume et non la pesanteur du simple artifice.

Obstacle délicat ! Comment écrire à la fois pour le plus grand nombre, avec le vague espoir d'être compris, et pour le plus restreint des publics, avec la furieuse envie d'être entendu ? Comment mélanger le général au particulier, le texte au sous-texte, sans se mélanger les phalanges ?

Notre confrère anglais a réussi ce tour de force de parler aux uns non s'en l'envoyer dire à l'autre. Admirable performance d'un forçat de la plume en sa révolte d'autant plus belle que vaine !

Un vaste dispositif policier est déployé pour retrouver l'auteur du quadruple meurtre de Narbonne

Le ministre de l'intérieur assistera aux obsèques des deux policiers tués

MONTPELLIER

de notre correspondant

Quarante-huit heures après le quadruple meurtre de Narbonne, Albert Foulcher demeurerait toujours introuvable, mercredi matin, en dépit du déploiement de plusieurs centaines de policiers et de gendarmes sur le terrain. Epaulés par des hélicoptères, les forces de l'ordre concentrent leurs recherches à la limite des départements de l'Aude et de l'Hérault. Mardi matin, ils avaient d'abord investi le village de Sérignan après la découverte du véhicule à bord duquel cet homme de quarante-neuf ans solidement armé avait pris la fuite lundi (*Le Monde* du 10 janvier). Durant une bonne partie de la journée, tous les accès de la commune ont été bloqués, alors que les voitures quittant le village étaient systématiquement fouillées et que les policiers du RAID (recherche, assistance, intervention, dissuasion) se préparaient à une éventuelle intervention. Les gendarmes ont ensuite déplacé leur dispositif, mais sans plus de succès, quelques kilomètres plus au sud, vers Narbonne, où la présence d'Albert Foulcher avait été signalée au volant d'une Mégane blanche par un policier.

Les enquêteurs craignent qu'Albert Foulcher ait prémédité sa fuite avec autant d'intelligence et de détermination qu'il avait préparé sa défense, lors de son séjour en prison, pour l'assassinat, le 21 janvier 1993, d'un retraité, André Meffray, devant son domicile de Pailhès dans l'Hérault. Interpellé cinq mois après, l'homme avait farouchement nié les faits et multiplié les recours, demandant par exemple plusieurs expertises de l'arme du crime, un 357 Magnum découvert chez lui au milieu d'autres armes qu'il détenait illégalement. « *Il déposait chaque mois une demande de remise en liberté. Elle était systématiquement rejetée, mais il faisait appel et déposait aussitôt une autre demande* », se souvient l'avocat de la partie civile.

RÈGLEMENT DE COMPTE

Le 22 octobre 1996, sa détermination a fini par payer et la chambre d'accusation de la cour d'appel de Montpellier, dans une composition qui n'était pas celle qu'elle avait habituellement, l'a remis en liberté en indiquant que « *la durée de détention provisoire de plus de trois ans et quatre mois apparaît excessive au regard des exigences du texte 5-3 de la Convention*

européenne des droits de l'homme ». Le parquet général, à l'époque, s'était opposé à cette requête.

Libéré, Albert Foulcher respectera son contrôle judiciaire puis disparaîtra, vraisemblablement en Espagne, à la veille de son procès, prévu pour les 23 et 24 mars 2000 devant la cour d'assises de l'Hérault, qui le condamnera par contumace à la prison à perpétuité, le 19 juin de la même année. La longueur de l'instruction (plus de six ans) s'explique par l'absence de mobile identifié. « *Nous étions certains qu'il avait commis cet assassinat, les expertises balistiques étaient formelles, son alibi pour le soir du meurtre avait été démonté, restait à déterminer le mobile et là on s'est cassé les dents* », reconnaît un enquêteur persuadé qu'Albert Foulcher a tué André Meffray en 1993 pour les mêmes raisons qu'il a assassiné, lundi, Pascal Herrero et Maurice Michaud. « *Un règlement de compte lié à des affaires de gros sous, de placements qui transitaient par des cabinets d'assurances avant d'atterrir dans des paradis fiscaux* », précise-t-il.

Le fils d'Albert Foulcher qui, comme d'autres membres de sa famille, a appelé, mardi, son père à se rendre, partage ce sentiment, au moins sur

un point. S'il croit son père innocent de l'assassinat d'André Meffray, il pense que les deux meurtres de lundi sont « *cette fois un règlement de compte* ». L'information judiciaire ouverte mardi par le parquet de Narbonne pour les « meurtres aggravés » des policiers Hervé Prior et Patrick Rigaud et les « assassinats » de Pascal Herrero et Maurice Michaud, devra en déterminer les raisons.

Les collègues, amis et membres de la famille des deux policiers tués lundi ont commencé, mercredi 10 janvier au matin, à se recueillir à Narbonne dans une chapelle ardente où ont été transférés les deux corps. Dressée dans une salle d'exposition du centre-ville, elle sera accessible au public jusqu'aux obsèques, prévues vendredi matin, des deux policiers respectivement âgés de quarante et quarante-cinq ans, et pères de trois et deux enfants. Le ministère de l'intérieur a annoncé, mercredi matin, la présence à cette cérémonie du ministre Daniel Vaillant, du directeur général de la police nationale Patrice Bergougnoux et du directeur central de la sécurité publique, Christian Decharrière.

Richard Benguigui

L'arrêt Perruche s'invite à l'Assemblée nationale

ON Y TROUVE un peu de tout. Le projet de loi de modernisation sociale, dont l'examen par l'Assemblée nationale, commencé mardi 9 janvier, est suffisamment vaste pour intégrer le harcèlement moral, l'abrogation de la loi Thomas sur les fonds de pension ou le statut juridique de l'établissement du sang, en passant par la formation professionnelle et le travail précaire. Mardi, peu avant l'ouverture de la séance, un champ supplémentaire de discussion s'est ouvert : sur proposition de Jean-François Mattéi, président du groupe DL, la commission des affaires sociales a adopté un amendement destiné à interdire « *l'indemnisation du fait de la naissance* ».

Cette disposition va à l'encontre de l'arrêt Perruche, rendu le 17 novembre par la Cour de cassation pour dédommager le jeune Nicolas Perruche, né handicapé parce que la rubéole de sa mère n'avait pas été décelée par les médecins. « *La vie constitue le bien essentiel de tout être humain, nul n'est recevable à demander une indemnisation du fait de sa naissance* », dispose l'amendement adopté avec le soutien du communiste Maxime Gremetz (Somme) contre l'avis du président (PS) de la commission, Jean Le Garrec, et du rapporteur du volet santé, Philippe Nauche (PS, Corrèze). Le texte ajoute toutefois : « *Lorsqu'un handicap est la conséquence directe d'une faute et non de la nature, il ouvre droit à réparation dans les termes de l'article 1382 du code civil* ». Tout en se déclarant très « *réserve* », le ministre de l'emploi, qui souhaite renvoyer ce débat au projet de loi sur la

bioéthique, avoue sa perplexité. Pour lui, si l'exposé des motifs vise bien l'arrêt Perruche, ses arguments sur la réparation ne le contredisent pas... La proposition de M. Mattéi reprend le texte qu'avait réclamé aux parlementaires un collectif de cent familles d'enfants handicapés indignés par la décision de la Cour et décidées à attaquer l'Etat pour « *faute lourde* » (*Le Monde* du 4 décembre).

Sur un tout autre registre, le ministre de l'emploi et de la solidarité, Elisabeth Guigou, s'est engagée à ouvrir le débat sur le harcèlement moral sur le lieu de travail. Ce thème

étant cher aux communistes, qui avaient déposé, en décembre, une proposition de loi sur le sujet, le gouvernement tente de trouver un terrain d'entente. « *Nous essayons de dégager une position commune* », a prudemment indiqué dans les couloirs M^{me} Guigou, qui voudrait éviter le recours au juge pénal mais serait prête à envisager des sanctions. Mercredi, la commission des affaires sociales devait également examiner une proposition commune PS-PCF visant à rendre obligatoire la présence de représentants des salariés actionnaires dans les conseils d'administration ou les directo-

res des entreprises, dès lors que les actions des salariés dépassent 3 % du capital.

Ce projet de loi « *donne des satisfactions politiques au gouvernement en calmant temporairement l'extrême gauche de cet hémicycle* », s'est insurgé François Goulard (DL) qui défendait l'une des trois motions de procédure déposées par l'opposition. C'est « *la synthèse de la "Nouvelle France" que veut nous imposer Lionel Jospin, un effet d'annonce destiné à camoufler (...) le vide contenu* », a renchéri Yves Bur (UDF, Bas-Rhin).

Isabelle Mandraud

La Chine a lancé un vaisseau spatial transportant des animaux

SELON l'agence Chine nouvelle, le vaisseau spatial Shenzhou II (Vaisseau Divin II) a été lancé avec succès, mardi 9 janvier à 18 heures (heure de Paris), de Jiuquan, dans le nord-ouest de la Chine, par une fusée Longue Marche LM-2F. L'engin, qui devrait être de retour sur Terre « *dans quelques jours* », transporte des « *animaux et des cellules microbiennes* » qui serviront « *à des expériences scientifiques* » dans l'espace. Ce vol est le second d'un programme visant, à terme, à envoyer un homme dans l'espace.

DÉPÊCHES

■ **JUSSIEU** : le tribunal administratif de Paris, saisi le 26 décembre 2000 d'une requête en référé déposée par le Comité anti-amiante de Jussieu pour fermer le campus, rendra sa décision entre le 18 janvier et le 15 février (*Le Monde* du 10 janvier). Le tribunal veut entendre au préalable les établissements publics responsables du campus et éclaircir les questions de droit posées par cette nouvelle procédure

■ **RUGBY** : Bernard Lapasset et Serge Blanco, les présidents de la Fédération française de rugby et de la Ligue nationale de rugby, ont décidé, mardi, de convoquer Pierre Berbizier, ancien entraîneur de Narbonne et de l'équipe de France, qui avait déclaré dans *L'Equipe-Magazine* que le dopage était « *une réalité* » dans le championnat de France de rugby.

Tirage du Monde daté mercredi 10 janvier 2001 : 483 436 exemplaires.

1-3

La visite mouvementée de José Bové à Lille

LILLE

de notre correspondant

Venu à Lille, mardi 9 janvier, pour participer à la projection, en avant-première, d'un documentaire consacré à la lutte des militants de la Confédération paysanne, José Bové, porte-parole de la Confédération, ainsi que dix-huit autres militants, ont passé neuf heures en garde à vue au commissariat central de Lille. Arrivés dans la matinée, les militants s'étaient en effet rendus en délégation d'une trentaine de personnes au siège de la fédération du Parti socialiste, rue Lydéric. Ils y avaient déposé des ballots de paille avant d'y introduire une truie et ses porcelets. Selon la Confédération paysanne, cette « *action pacifique et symbolique* » avait pour objectif de demander un rendez-vous avec les responsables socialistes pour « *exiger une distribution plus juste des aides publiques* » à l'agriculture. La Confédération réclame notamment qu'une aide directe de 15 000 francs soit versée aux petits paysans par le gouvernement.

Très vite, les forces de police sont intervenues et ont évacué, sans ménagement, les manifestants. Cette évacuation a donné lieu à quelques échauffourées. Dans un communiqué, la fédération départementale du PS a condamné l'ac-

tion menée par José Bové, qui a, selon elle, provoqué « *d'importants dégâts matériels* ». Ces faits sont totalement contestés par la Confédération paysanne, pour qui « *seule une table vitrée située dans le hall d'entrée a été cassée* ».

L'ensemble des militants ont été remis en liberté vers 21 heures sans qu'aucune mise en examen ait été prononcée à leur encontre. Le PS qui, dans un premier temps, avait manifesté l'intention de porter plainte, s'est rétracté. « *Nous envisageons une suite d'enquête préliminaire. Aucune décision n'a été prise. Nous effectuerons prochainement des interrogatoires complémentaires, car les gardés à vue ont préféré garder le silence* », a déclaré à l'agence Reuters Ludovic Duprez, substitut du procureur. La projection programmée dans la soirée à Fives, un quartier populaire de Lille, a eu lieu sans encombre, devant une salle comble et enthousiaste. Près d'un millier de personnes ont assisté à l'avant-première de *Chronique d'un printemps paysan*, réalisé par Herta Alvarez et Gilles Luneau. Puis José Bové et ses compagnons, tout juste « *libérés* », ont pu participer comme prévu au débat.

Nadia Lemaire

Club Med
Croisières

Disparaissez

et réapparaîsez aux Caraïbes, pour une croisière dédiée à la magie... 0 810 826 810*

